



## Consiglio regionale del Veneto

Questo libro proviene dalle raccolte della Biblioteca del Consiglio regionale del Veneto. Il suo utilizzo non commerciale è libero e gratuito in base alle norme sul diritto d'autore vigenti in Italia.

Per ottenerne una versione ad alta definizione a fini editoriali, rivolgersi al seguente indirizzo:

[biblioteca@consiglioveneto.it](mailto:biblioteca@consiglioveneto.it)

MÉMOIRES  
BIOGRAPHIQUES  
LITTÉRAIRES ET POLITIQUES  
**DE MIRABEAU,**

ÉCRITS PAR LUI-MÊME,  
PAR SON PÈRE, SON ONCLE ET SON FILS ADOPTIF.

PRÉCÉDÉS D'UNE

ÉTUDE SUR MIRABEAU

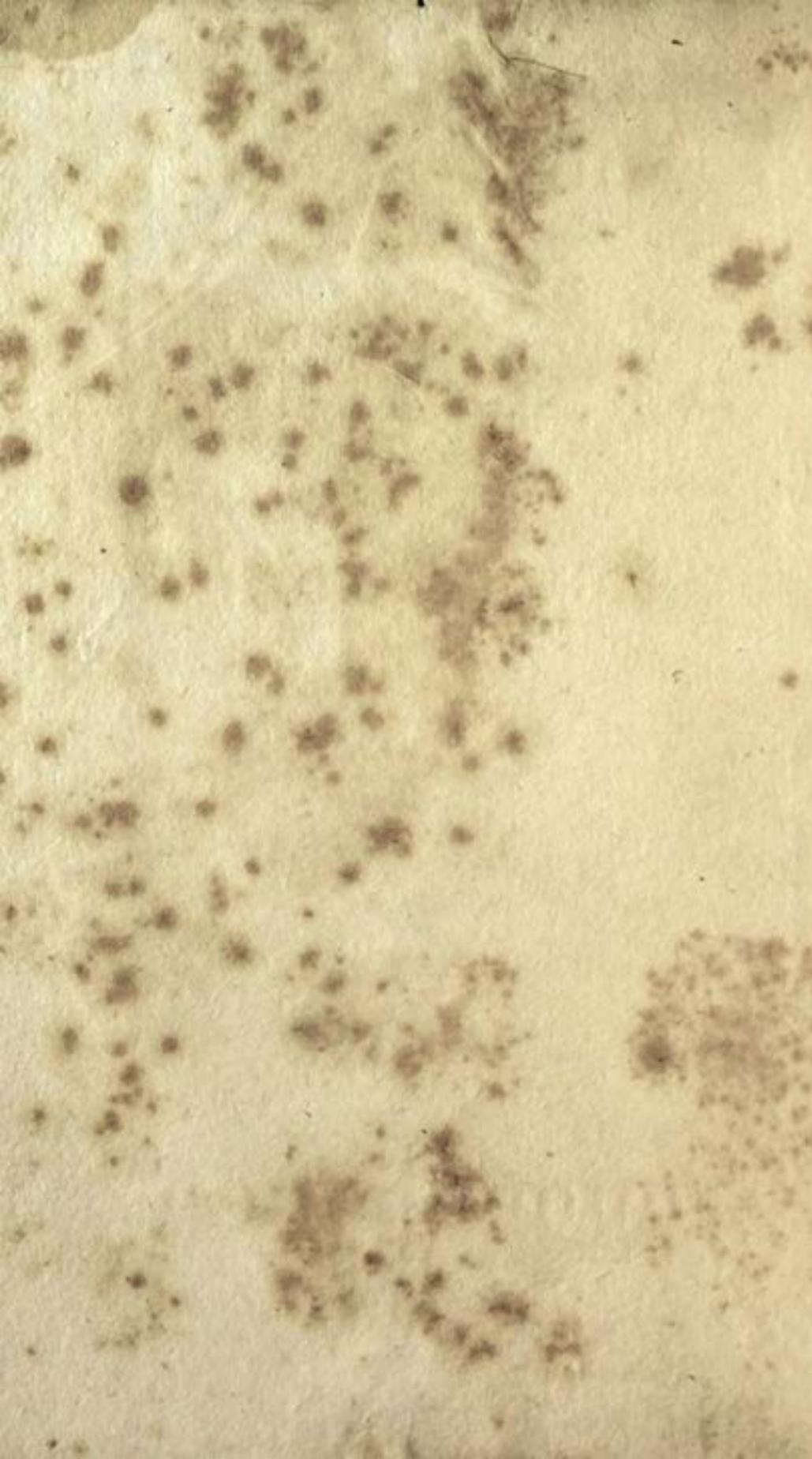
PAR VICTOR HUGO.

—  
Tome Quatrième.

—  
Bruxelles.

J. P. MELINE, LIBRAIRE-ÉDITEUR.

—  
1834





**MÉMOIRES**  
BIOGRAPHIQUES,  
LITTÉRAIRES ET POLITIQUES  
**DE MIRABEAU.**

IMPRIMERIE DE ODE ET WODON,

Boulevard de Waterloo, N° 34.

MÉMOIRES  
BIOGRAPHIQUES,  
LITTÉRAIRES ET POLITIQUES  
DE MIRABEAU,

ÉCRITS PAR LUI-MÊME,  
PAR SON PÈRE, SON ONCLE ET SON FILS ADOPTIF;

PRÉCÉDÉS D'UNE  
ÉTUDE SUR MIRABEAU  
PAR VICTOR HUGO.

—  
Tome Quatrième.

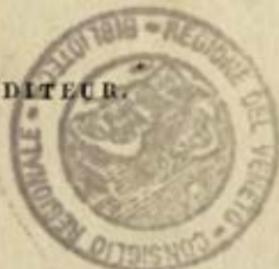
1061



Bruxelles.

J. P. MELINE, LIBRAIRE-ÉDITEUR.

—  
1834



~~2747~~



LIVRE X.

TABLE X

## X.

Nous venons de terminer le récit du principal épisode de notre long travail. Quatre chapitres vont à présent nous suffire pour compléter le tableau de *la vie privée* de Mirabeau. Qu'il nous soit permis d'en suspendre un moment la continuation, pour nous arrêter quelque peu sur un personnage qu'on ne retrouvera presque plus dans la *vie publique*, et dont l'absence sera peut-être regrettée, parce qu'il est également neuf, original, et grandiose.

Nous avons montré sous un jour inattendu le marquis de Mirabeau, mais peut-être avons-nous eu le tort involontaire de le laisser trop au-dessous de ses véritables proportions. Peut-être, par notre faute, n'a-t-on pas assez vu combien il y avait de vertus

et même de bonté d'homme sous cette incroyable dureté de père, combien de hautes lumières et de philanthropie sincère et généreuse sous cet orgueil de gentilhomme et de chef de secte.

Ce reproche, qu'aucun de nos lecteurs, à notre connaissance, du moins, n'a encore articulé, nous a inquiété toutefois, d'autant que nous nous l'adressions à nous-même; et ce n'est pas avec un plein succès que nous avons appelé à notre secours une considération qui, cependant, a du poids.

Notre mission, notre devoir, étaient d'écrire l'histoire de Mirabeau, et non celle de son père. Nous ne pouvions guère, dès-lors, emprunter à celui-ci que les seuls traits propres à caractériser son fils. Mais ces traits ne nous offraient, pour la plupart, que des écrits et des actes rigoureux. Tout ce qui, pour en compenser l'amertume, aurait, d'une manière suivie, présenté le marquis sous un aspect différent, c'est-à-dire dans son rôle non plus de père, mais d'homme et de philosophe, aurait été purement épisodique, tout-à-fait hors-d'œuvre. Des incohérences, des longueurs s'en seraient suivies; le fil de notre narration aurait été à tout moment interrompu. . . . Nous avons dû renoncer à cette méthode, pour éviter de détruire l'unité de notre travail, pour n'en pas manquer le but, ou du moins pour ne pas faire trop souvent dévier la route qui devait y conduire nos lecteurs.

Nous ne pouvons donc pas détruire en totalité les effets de ce système, quelque inconvénient qu'ils puissent avoir pour la mémoire du marquis de Mi-

rabeau. Mais comme, du reste, elle nous inspire un véritable respect, auquel nous devons, s'il nous est possible, associer le public, nous pensons qu'avant de parvenir à la partie de notre ouvrage où cet homme imposant ne reparaitra plus, il convient, du moins, d'ajouter à son portrait quelques touches qui lui feront d'autant plus d'honneur que nous les empruntons à des lettres qu'il écrivait sans aucune prétention, et dont il lui était impossible de deviner la publication ultérieure.

Nous imprimons donc quelques extraits peu développés d'une nouvelle série de lettres importantes du marquis de Mirabeau. Ce ne sont plus ces correspondances de famille dont nous avons fait, et dont nous continuons encore de faire usage dans notre texte. Nous puisons nos autres citations dans une suite de lettres dont le public n'a pas encore entendu parler, même par nous. Ce sont celles que le marquis adressait à un savant italien, le marquis Longo, d'abord professeur d'économie politique, et ensuite bibliothécaire de *la Brevia* à Milan. Nous prenons, dans ce volumineux recueil, des fragmens qui concernent les études, les écrits du marquis de Mirabeau, et aussi des questions de philosophie religieuse, même de politique; et nous les plaçons à la fin de ce volume, dans un appendice, où nous espérons que nos lecteurs iront les chercher, excités par la curiosité que nous croyons leur avoir inspirée sur ce personnage singulier et fort, excités aussi par l'attrait de ses formes épistolaires si originales, si pittoresques, si bien assorties au goût moderne des innovations et

des hardiesses de langage , que prodiguait le marquis de Mirabeau , et qu'il caractérisait plaisamment par les phrases que nous transcrivons ici pour terminer cette digression :

..... « Je vous remercie de votre indulgence pour mon style, dont j'aurais honte, si cette honte n'était bue dès long-temps ; je voudrais fort l'avoir moins méritée ; mais, élevé dans un château de la montagne, moi quatrième, par un précepteur à trente écus, jeté dans un régiment, aux pattes de l'oisiveté, à treize ans, je n'ai eu de maître qu'à vingt-trois ans : excellent et patient Aristarque, à la vérité, le meilleur poète et l'un des meilleurs et plus sages écrivains de notre siècle<sup>1</sup> ; il ne put arrêter ma vivacité qui m'a entraîné ; un cœur chaud, riche et germinant m'avait rendu familier le genre épistolaire. Ayant de l'oreille naturelle, j'aurais pu travailler ma prose, comme Boileau faisait ses vers ; mais je ne m'en suis jamais soucié ; et d'ailleurs, si Rousseau, par exemple, eût eu mes affaires, ma famille, mon état, il n'eût pu à sa manière travailler un seul volume : or, votre serviteur, indépendamment de ce qui verra le jour, qui est peut-être aussi nombreux que ce que vous connaissez, a cinquante volumes in-4<sup>o</sup> et douze in-folio au moins qui ne sont que des griffonnages. L'abondance est le propre du prunier sauvage, je le sais ; mais pourvu qu'il fasse de bonne boisson pour le peuple, ce serait dommage

<sup>1</sup> C'est ainsi, ou l'a déjà vu, que Mirabeau parlait de Lefranc de Pompignan.

de l'ébrancher et l'enter pour qu'il donnât quatre ou cinq belles prunes pour la table des gourmets seulement <sup>1</sup>. »

. . . . . « Mon style , fait en écailles d'huître , est si surchargé de différentes couches d'idées , qu'il aurait besoin d'une ponctuation faite exprès pour le débrouiller , en supposant qu'il en vaille la peine ; mais à quoi bon , dans ce temps d'interrègne et de relâchement de toute discipline littéraire où tombe notre langue , qui est comme nos armées , lesquelles ne manquent jamais que de généraux ? Quand , au lieu de mettre mes phrases en bon ordre de revue et de bataille , on en barbouille la ponctuation , dans mes éditions , la plupart orphelines <sup>2</sup> , je ne peux plus me retrouver moi-même ; à plus forte raison quand on s'avise de substituer des mots , qu'un farfadet invisible , et jovial sans doute , semble avoir choisis exprès pour faire des contre-sens absurdes et comiques. Comme j'ai beaucoup hasardé d'expressions , je demeure fort exposé aux jugemens téméraires en ce genre. Je les ai mérités , mais il s'ensuit que je ne suis point entendu. Quel dommage <sup>3</sup> ! »

. . . . . « Quoi qu'il en soit de mes apologies , j'ai suivi votre conseil d'indulgence plénière , en relisant

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis Longo , du 19 janvier 1777.

<sup>2</sup> Presque tous les ouvrages du marquis de Mirabeau ont été imprimés en pays étranger , et sans nom d'auteur.

<sup>3</sup> Lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis Longo , du 28 août 1777.

mon manuscrit, ce que je ne faisais pas jadis ; car se relire, c'est l'équivalent de se regarder au miroir. Eh bien ! j'aime ma prose : elle est, comme moi, brouillonne par impatience ; quoique abondante, elle n'en pense pas moins ; quelques et plusieurs remords de la conscience de l'esprit, qu'on appelle *goût*, me disent bien, comme à tout autre, *combien de bavardage !* mais, semblable au coq de Limoges, le premier baron du Limousin s'engoue et s'endort au bruit de son propre chant <sup>1</sup> ! »

..... « Ajoutez à ce que je vous ai dit, de nombreuses fautes typographiques. A tout autre style on en supporte, au mien un seul déplacement de virgule fait des amphigouris. Vous ririez de me voir me relire pour m'entendre, mais deux ou trois fois, et finir par le mot contradictoire à celui que prononça l'Éternel sur la création ; cela s'appelle un drogman de la vérité bien lesté pour sa mission ! Mais, outre les fautes de contre-sens, il en est de bouffonnes. Mon éditeur, garçon de sens rassis dans la force du mot, a quelquefois voulu me rendre intelligible à sa manière. Par exemple j'avais écrit : *un triomphateur ne saurait se voir passer* ; le bonhomme a mis judicieusement *surpasser* <sup>2</sup>. »

Nous reprenons la suite de notre récit.

<sup>1</sup> Même lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis Longo, du 28 août 1777. Le marquis avait, par sa femme, le titre de *premier baron du Limousin*.

<sup>2</sup> Lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis Longo, du 24 mars 1786.

Sorti du donjon de Vincennes, Mirabeau, comme on l'a vu, devait avant tout obtenir de sa mère les conditions acceptables d'une amiable séparation entre le marquis et la marquise, dont le procès, depuis long-temps plaidé avec scandale, allait être incessamment jugé. Il s'efforçait d'apaiser sa mère, il la sollicitait avec ardeur. Nous en avons la preuve dans une lettre qui est insérée au recueil de celles de Vincennes. et qui est un des morceaux les plus éloquens que Mirabeau ait jamais écrits <sup>1</sup>. Cette fois, du moins, son père lui rendit justice : « Je puis te dire en mon honneur et conscience, et à la tienne, que suivant de très près l'allure nécessairement fort active du sieur Honoré <sup>2</sup>, je trouve qu'il va droit et suit le bon chemin, franchement, chaudement, et d'un bon cœur; rien au monde, ni dans l'univers, n'est si impossible que ce qu'il a entrepris; le groin de M. le comte aura beau fumer, rien de bon et d'utile ne peut sortir du parallaxe de ces deux têtes; mais lui et ses ayant-cause, que je vois fort découragés, verront à plein, du moins, ce que c'est que ma *respectable partie* <sup>3</sup>. Hier, pour la vingtième fois, il a vu sa mère, non tête à tête, car il n'y peut parvenir, mais avec

<sup>1</sup> Lettres originales de Vincennes, tome 4, pages 58 à 67. Trois autres lettres, fort remarquables aussi, sont insérées au tome 2, pages 12 et 291; et au tome 4, page 305.

<sup>2</sup> On a vu dans ce volume, que Mirabeau, en sortant de prison, ne devait porter que le nom d'Honoré.

<sup>3</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 26 décembre 1780.

Berthelot, Mazurier, l'abbé Larrieu <sup>1</sup>. Le résultat est que Berthelot doit lui apporter ce matin des articles de proposition; la déraison, la colère, la fureur, la rage, la folie dont il a été témoin, ne lui font guère espérer qu'elles puissent être raisonnables. La lune en décidera <sup>2</sup>!

Mirabeau échoua dans cette pieuse entreprise dont le succès était, en effet, rendu impossible par diverses circonstances; cent lettres nous les expliquent; mais nous n'y insisterons point, parce que ce fait, d'ailleurs secondaire, n'ayant pas été présenté au public par nos devanciers, nous pouvons nous abstenir d'en parler, ce que nous faisons constamment lorsque nous rencontrons de fâcheux détails, heureusement inconnus, et que, comme tels, nous pouvons écarter de notre narration véridique, mais réservée; nous nous bornerons à dire que les efforts de Mirabeau n'aboutirent qu'à le faire disgracier sans retour <sup>3</sup> par sa mère, qui l'avait jusque-là aimé avec la plus vive tendresse, et que de pervers conseils amenèrent à considérer son fils comme complice de leur

<sup>1</sup> Hommes d'affaires qui gouvernaient la marquise de Mirabeau.

<sup>2</sup> Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant, du 31 décembre 1780.

<sup>3</sup> Cette circonstance nous est révélée par le passage suivant d'une lettre de Sophie, du 18 janvier 1781: « Te voilà donc brouillé avec ta mère? comment a-t-elle pu résister à tes raisons, à ta tendresse et à la sienne? elle court à sa perte, et j'en gémiss, car elle a eu tant de bontés pour nous, et surtout pour moi! »

commun persécuteur, du moment qu'il cessait d'en être victime.

En quittant ce triste sujet, nous nous arrêterons un moment sur un reproche souvent et calomnieusement adressé à Mirabeau, à qui l'on a attribué le tort criminel d'avoir alternativement écrit des libelles contre son père à l'instigation de sa mère, et contre celle-ci sur l'ordre de celui-là.

Mirabeau lui-même déclare qu'il n'a fait qu'un seul Mémoire écrit en Hollande <sup>1</sup>; il en avait à peine rédigé la moitié <sup>2</sup>; ce fut une œuvre aussi hâtive qu'inconsidérée et coupable : « commencée, copiée, imprimée, et partie en huit jours <sup>3</sup>. » Sa douleur et son indignation l'accordèrent à la douleur et à l'indignation de la marquise de Mirabeau, qui croyait elle et lui compris dans l'accusation la plus monstrueuse <sup>4</sup>. L'erreur commise par les biographes qui le supposent retombé une ou plusieurs fois dans le même tort, provient d'abord des vives expressions de la

<sup>1</sup> Lettres originales du donjon de Vincennes, tom. 1<sup>er</sup>, page 70.

<sup>2</sup> *Ibid.*, *ibid.*, tome 2, page 414. L'autre partie est de l'avocat signataire, Groubert de Groubental.

<sup>3</sup> *Ibid.*, *ibid.*, tome 3, page 236.

<sup>4</sup> *Ibid.*, *ibid.*, tome 3, pages 100 — 416 — 481. Nous avons précédemment cité une lettre dans laquelle le marquis de Mirabeau parle lui-même *des suggestions les plus atroces et les plus perfides* qui égarèrent son fils; ces termes mêmes prouvent que l'horrible accusation qui ne pouvait venir que de lui, n'en était pas venue. (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, du 30 septembre 1780.)

marquise , qui , dans ses Mémoires , déplorait les malheurs de son fils ; et ensuite du soin qu'elle prit , et qui fut fatal à Mirabeau , de réimprimer , dans un Mémoire écrit pour elle par un avocat devenu depuis justement célèbre (Lacroix Frainville) , les lettres , datées de Dijon , que Mirabeau avait adressées , comme nous l'avons vu , à M. de Malesherbes , pour obtenir sa liberté ainsi que la révision de la sentence par défaut , prononcée sur la plainte du baron de Villeneuve-Moans. Mirabeau , qui s'en était expliqué dans toutes les occasions , revint sur ce triste sujet dans une des lettres testamentaires que nous avons précédemment citées , celle qu'il écrivait à son père le 2 mai 1778 , après avoir fait les préparatifs d'un suicide dont l'humanité de M. Lenoir fit abandonner le projet ; Mirabeau s'exprimait en ces termes : « Je vous jure que je n'ai jamais pensé , comme vous l'avez publié , ni à plaider contre vous , ni à me rendre partie dans le procès de ma mère ; la franchise avec laquelle j'ose dire ma pensée , dans un moment où je n'ai plus besoin de personne au monde , mais seulement de la satisfaction de ma conscience , doit vous convaincre de la vérité de mes protestations. »

Cette fois encore , et selon notre usage , nous avons de quoi corroborer les assertions de Mirabeau , par le témoignage de ses contradicteurs mêmes , c'est-à-dire , de son père et de son oncle ; mais , pour éviter l'inconvénient d'anticiper ou de répéter , nous renvoyons ces preuves au livre XIV , où nous rendons compte des divers travaux faits par Mirabeau , de 1772 à 1785.

Mirabeau logeait provisoirement chez Boucher, et n'avait pu obtenir encore la permission ni de rentrer dans la maison paternelle, ni même de voir son père. « Tu me demandes si je le vois? non, sans doute; je ne répons même que sous dictée, et par Garçon <sup>1</sup>; je ne le lui permettrai pas de si tôt: je me suis, à la vérité, trouvé face à face vis-à-vis de lui, sortant de chez Desjobert <sup>2</sup>; je lui trouvai l'œil perçant, l'air fort et sain; il baissa la tête, il s'écarta le plus qu'il put, et je passai mon chemin <sup>3</sup>. » Le père et le fils ne s'étaient pas vus depuis neuf ans!

Une autre plus grave affaire va présentement occuper Mirabeau; c'est l'appel de la sentence du bailliage de Pontarlier, du 10 mai 1777, que nous avons rapportée ailleurs. Voyons comment la famille s'y prépare.

« Je crois t'avoir mandé que j'ai voulu qu'Honoré abandonnât net la besogne impossible qu'il avait entreprise <sup>4</sup>. Mais nous entrons maintenant dans le véritable labyrinthe dont je puis seul le tirer, c'est l'œuvre de lui remettre la tête sur les épaules; tant qu'il y eut espérance qu'il débutât par vaincre sa mère, je

<sup>1</sup> Secrétaire, déjà cité, du marquis de Mirabeau qui l'appelait son *fidus Achates*, et qui ne s'en sépara qu'à la mort; ils avaient passé ensemble quarante-six ans, et moururent à quinze jours de distance.

<sup>2</sup> Avocat consultant du marquis de Mirabeau.

<sup>3</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 26 janvier 1781.

<sup>4</sup> Le règlement d'une séparation amiable entre le marquis et la marquise de Mirabeau.

refusai de m'en mêler, 1<sup>o</sup> pour ne pas enjamber les affaires; 2<sup>o</sup> parce qu'il était bien neuf encore pour compter sur lui; cependant, l'arrêtant sur l'autre affaire, je n'ai pas pu lui refuser la permission d'entamer celle-ci à sa manière, et voilà les avocats en besogne sur la procédure <sup>1</sup>. »

Nous ne rapporterons pas ici les détails tout-à-fait oiseux que Peuquet, et surtout Vitry <sup>2</sup>, ont donnés sur les préliminaires de ce travail, sur les démarches qu'il fallut faire pour obtenir communication de la procédure; nous ne voulons pas non plus répéter ni extraire ce que Mirabeau dit dans sa correspondance, et dans ses Mémoires, des vices sans nombre de cette procédure; de l'irrégularité de l'instruction, de la captation des témoins, de la fausseté des témoignages, de la supposition des faits, de la partialité, de l'acharnement des instructeurs et des juges. Le moment est venu pour nous d'aller droit aux résultats, sauf le développement des caractères, ce qui est notre but principal; nous continuons donc à extraire la correspondance de la famille.

« Mon drôle, aussi hardi et entreprenant que nous fûmes discrets et sauvages, va entamant M. de Maurepas avec lequel il badine; M. le garde-des-sceaux, avec lequel il plaide; et allant droit à des lettres d'abolition, chose possible, car il est tel temps et tel lieu

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 21 février 1781.

<sup>2</sup> Voir *Lettres inédites de Mirabeau*. — Paris, Le Normand, 1806, 1 vol. in 8<sup>o</sup>, pages 43 — 47 — 53, etc.

où, d'un coup de battoir, on franchit toutes les règles. Mais, s'arrêtant tout d'un seul coup sur l'intérêt de ses co-accusés, il veut aller à la cassation; j'ai vu alors qu'il était temps que je me montrasse, et, par conséquent, que je me misse à la tête; ces gens, de moi procréés, m'ont, à soixante ans, fait faire mon noviciat de juifs, d'espions, d'exempts, de gens en place, *ed altra simil canaglia*; à soixante-six ans me voilà apprenti criminaliste. A la vérité, les honnêtes gens qui, depuis dix ans, me suivent à travers tous les abymes possibles, disent qu'ils ne m'ont pas encore vu broncher; mais je sais ce que pèse l'opinion passagère des hommes, il faut agir comme si je l'avais contre moi: reste à se servir d'Honoré, comme je peux; il me saisit de la pointe de l'esprit, mais tu connais quel est le nerf et le chyle de cette race-là, et je sens tous les jours que l'esprit n'est qu'un outil, et que la droiture est dans la poitrine. — En déclarant donc que je me mets à la tête, c'est déclarer que je veux traiter avec les parties; mais, ici, j'en ai deux, dont les intérêts sont absolument opposés, à savoir: les Ruffey, dont la fille est condamnée, et dont la réintégration, en ce sens, nous est commune; et le mari, homme machine, mais dont les intérêts sont représentés par Valdahon, introduit dans cette famille par un procès qui fit bruit autrefois, et pour la vengeance duquel son beau-père s'était remarié; tout cela fait des intérêts compliqués, et des traités séparés, qu'il faut réunir en un point. Quant à présent, les avocats travaillent à disséquer la procédure, et à en démontrer les nullités; et, en même

temps, je marche aux négociations, car il en faut de plus d'une espèce; et outre cela, il faut que les deux parlemens soient disposés; car la robe <sup>1</sup>, insultée par l'épée, surtout notable, est à craindre pour les coups de revers <sup>2</sup>. »

Mirabeau est constamment occupé de l'appel qu'il va interjeter; son père, toujours invisible, le guide par ses correspondances, et en rend un compte qui nous semble piquant. « Tout est extraordinaire pour cet homme, et tout doit être dans les régions imaginaires peut-être long-temps; ce qui ne l'est point, c'est qu'il paraît avoir toujours la même confiance et docilité, et qu'il n'est oisif ni nuit ni jour, ayant autant d'ardeur pour le travail et d'activité pour les affaires, que d'obéissance; de ma part, comme je sais que cet homme, qui est tiré à droite par le cœur, et à gauche

<sup>1</sup> Les familles de Ruffey et de Monnier avaient des charges et des alliances dans les parlemens de Bourgogne et de Franche-Comté.

<sup>2</sup> Lettre inédite, déjà citée, du marquis au bailli de Mirabeau, du 21 février 1781. Un tel aperçu ne pouvait qu'échauffer la haine féodale et méprisante que le bailli portait aux *Robins*: aussi répondit-il: Je craindrais plus que tout le reste la *vendetta* de la canaille à jaquette; c'est ce qu'il y a de plus fâcheux; mais, c'est en regardant cette sorte d'hommes, que Dieu s'écria: *Corrupta est omnis caro!* » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, 2 mars 1781.) « Aussi y a-t-il long-temps que je suis convaincu que si la corruption disparaissait de dessus la surface de la terre, on la retrouverait dans les auditoires de justice. » (*Lettre inédite du même au même*, du 4 mai 1781.)

par la tête qu'il a toujours à quatre pas de lui, est tout de reflet et de réverbère ; que son attrait, sa position et son talent le porteront à figurer, en un siècle où les paroles n'ont plus de son, les écrits de couleur, les droits de réalité, les devoirs d'autorité, où tout se démène comme à Lilliput, c'est-à-dire, en raison même de la petitesse, mais sans fond et sans principes ; je tâche de verser sur cet homme ma tête, mon ame et mon cœur, et ce que de longues études et réflexions m'ont acquis de connaissances nourries et applicables <sup>1</sup>. Je crois qu'il commence à concevoir qu'à soixante-six ans on a le nez plus long qu'à trente, et qu'on peut tirer de bons conseils d'un bonhomme, qui ne fut jamais dupe que par commodité, et par ce grand principe pris dans la lecture continuelle et réfléchie de l'histoire, que les plus habiles et les plus inquiets donnent cent trente coups d'épée dans l'eau pour une botte franche, et que toutes les intrigues de la Palatine, Longueville, Châtillon, Chevreuse, Montbazou, dorment dans la même catacombe, et ne firent que ce qui devait se faire tout seul <sup>2</sup>. Je le crois bien convaincu, maintenant, que le vrai chemin de la distinction est la plus parfaite honnêteté, et qu'il n'y a que cela pour aller au grand ; ce n'est pas qu'avec les avances qu'il a, son siècle, son caractère, et un certain fond gaillard, et ce ter-

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 8 mars 1781.

<sup>2</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 12 janvier 1781.

rible *don de la familiarité*, comme disait Grégoire-le-Grand, don qui lui fait retourner les grands comme des fagots, je ne pense jamais en faire (*magnum opus!*) un homme de la délicatesse de son grand-père, de son oncle, ni même de son père; mais il est bien persuadé qu'il me faut un honnête homme ou rien. — Du reste, quant à ses affaires, je n'aurai que cette semaine le Mémoire des avocats; j'ai les pleins pouvoirs des Ruffey, qui sont vraiment des gens de bien, et timorés, dont la confiance et abandon en mon équité me fait honte <sup>1</sup>.

« Cependant rien n'avance au pied du mur pour Honoré; il avait les plus belles avances du monde et de faits, et d'esprit, et de caractère, et d'amis, pour faire la fortune d'un roué; et il irait encore loin, si loin on peut aller dans un pays où rien n'est loin, et où il n'y a plus que des agrémens de coterie, au lieu des qualités essentielles et mâles de l'homme; où, en un mot, tout périt <sup>2</sup>; car, grace à la présomption des ignorans dupés par les fripons, chaque jour voit resserrer la corde qui étrangle l'état <sup>3</sup>, et on met tous les jours de nouvelles mèches à la mine qui couve sous le territoire public <sup>4</sup>. »

Le bailli, de son côté, s'exprimait à peu près de même sur le compte de son neveu.

<sup>1</sup> Lettre inédite, déjà citée, du marquis au bailli de Mira-beau, du 8 mars 1781.

<sup>2</sup> Lettre inédite du même au même, 7 février 1781.

<sup>3</sup> Lettre inédite du même au même, du 13 mars 1776.

<sup>4</sup> Lettre inédite du même au même, 10 mai 1779.

« Quoi qu'on puisse dire du passé, si Honoré veut éclabousser un peu moins le public, et être un peu moins découstu, son bruit même, non moins que sa nature, en fera le coryphée du temps, car il est bon comédien, homme d'esprit, presque de génie, point sauvage et timide, qualités qui nous ont cassé le col, si col cassé il y a : sois sûr qu'il est propre à toutes les billevesées de société ; et c'est cela, et seulement cela qu'il faut aujourd'hui <sup>1</sup>.

« Tu as raison, dit le marquis. Il était venu à temps, car, en effet, le temps des gens de sa trempe est arrivé ; et s'il eût eu moins d'exubérance, et un pouce de moins de folie, il aurait fait la plus grande fortune par ses défauts mêmes, chose qu'un homme honnête et sage ne fera pas dans ce temps-ci : mais, pour surnager, et revenir à être honnête homme, c'est le diable, et je m'y perds <sup>2</sup>. »

Mirabeau, toutefois, emploie bien son temps, selon le témoignage de Dupont. « Je suis témoin que Gabriel, ou Honoré, ou tout comme il vous plaira, notre ami est surchargé, outre mesure, de travail et d'affaires ; son père, que j'ai eu le bonheur d'amener à lui témoigner la plus grande confiance, lui donne l'occasion et le droit de se montrer à tous les gens prévenus contre lui, à tous ses parens et alliés, sous un aspect

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 7 février 1781.

<sup>2</sup> Lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis du Saillant, du 11 mars 1781.

favorable , et tenant une conduite très noble et très sage <sup>1</sup>. »

Le marquis en dit autant : « Il s'est , à tous égards , bien et habilement conduit à Versailles , que j'avais permis , par continuation de son personnage ici , et pour lui donner occasion , selon mon plan , de faire sa pénitence publique en dedans de l'église , au lieu de passer des années à la porte d'icelle , selon le rite naturel <sup>2</sup>. « En attendant , » dit ailleurs le marquis , « je sais , par le récit combiné de ceux qui le voient et revoient , que ce n'est plus l'homme que nous avons vu. C'est un homme fait , qui se contient , et qui est même imposant , malgré cette extrême vivacité dont il est néanmoins le maître. Depuis le temps où j'en étais à désirer qu'il oubliât tout , et qu'il redevînt précisément comme un papier blanc , il a mis à profit sa prison , ayant appris l'anglais , le grec , l'italien , l'espagnol , beaucoup étudié les anciens , et surtout Tacite qu'il traduit ; son esprit , toujours perçant , est devenu juste ; et il a doublé d'esprit depuis qu'il se déploie et se sent à l'aise , et suit le bon chemin. Il voit comme un aigle <sup>3</sup>. »

Voilà , certes , un langage bien nouveau sous la plume du marquis. Mais les éloges ne peuvent pas rester long-temps sans restrictions. Aussi écrit-il ,

<sup>1</sup> Lettre inédite de Dupont de Nemours à Sophie , du 26 février 1781.

<sup>2</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau , 19 janvier 1781.

<sup>3</sup> Lettre inédite du même au même , du 13 février 1781.

trois jours après : « Je passe ma vie à le bourrer , par écrit , de principes , et de tout ce que je sais ; car cet homme , toujours le même quant aux propriétés machinales , n'a fait , par de longues et solitaires études , qu'augmenter le fouillis dans sa tête , qui est une bibliothèque renversée ; et son talent pour éblouir par des superficies , car il a humé toutes les formules , et ne sait rien substantier <sup>1</sup>. Il faut que bientôt j'y avise , car sa tête est un fourneau , et son talent et sa facilité si grands que , nécessairement , ce pauvre diable doit être retiré du milieu des pièges et des invitations , et de tous les dangers ; il lui faut un guide , et ce guide ne saurait être que moi ou toi. Certes , je ne saurais , sans doute , surmonter tous les talens que tu lui connais pour le monde , et par conséquent pour être un vaurien , morosement parlant. Je ne m'en flatte ni n'y tâche. Je sens qu'il me faudrait trois fois plus de tête que je n'en ai et si , manquer à la besogne n'était manquer à mes pères , que j'ai présens autour de moi , il y a long-temps que j'aurais fait comme d'Orvilliers <sup>2</sup>, à la réserve que j'aurais fait ma retraite auprès de toi ; mais je ne le puis , sans tout

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau , du 16 février 1781.

<sup>2</sup> Allusion à la retraite du comte d'Orvilliers qui , après de glorieux services de mer , céda à la fatigue de ses longs travaux , ainsi qu'au chagrin d'avoir perdu une épouse chérie , et se retira tout à coup dans ses terres , et , peu après , au séminaire de Sainte-Magloire.

abymer, et céder, dans ma sphère, aux méchans un avantage qui ne leur appartient pas <sup>1</sup>. »

« *La Saillanette* <sup>2</sup>, *infatigable déprécatrice* » et son mari insistent pour que le marquis consente enfin à voir son fils : « Ils ne cessent de m'assurer que c'est de bouche que cet homme a besoin que je le gouverne, et mûrisse, et nourrisse de mes principes, et plans, et documens ; l'homme étant très susceptible, et ne pouvant être guidé que par moi : je sais fort bien cela, et qu'il le croit ; mais tu connais la manière de ces gens-là : on leur en doit toujours de reste ; on ne cesse de me dire qu'il est très aisé à cabrer ; qu'on ne peut rien lui dire directement, que les yeux, les lèvres, et la rougeur ne prouvent que tout se démonte, mais que la moindre tendresse le fait fondre en larmes, et le ferait jeter au feu ; tu peux te souvenir que, dans son enfance, où ce n'était qu'un mâle monstrueux au physique et au moral, il ne cessait de dire, et même de persuader à ceux qui ne le connaissaient pas, qu'on avait tort avec lui, qu'on le prenait mal ; mon amour pour la paix, qui tient peut-être à la paresse, m'a toujours fait craindre la cohabitation avec cette émanation turbulente de son intraitable mère ; son mariage avec une héritière qu'il avait voulue semblait nous séparer, et cela était bien pour nous deux ; depuis il s'est ruiné, il m'a ruiné, il n'a pas mérité de moi. Faut-il qu'aujourd'hui, au

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 24 avril 1781.

<sup>2</sup> Madame du Saillant.

milieu d'une strangurie que la plus grande analogie de caractère peut seule rendre supportable, et quelquefois douce, mon devoir soit de m'assortir à tout cela? J'avoue que j'ai peine à m'y déterminer; c'est assez d'avoir été quarante ans le martyr de la perpétuité <sup>1</sup>.

Mais un événement domestique survient; la question long-temps débattue est judiciairement tranchée malgré la longue résistance du marquis de Mirabeau; sa femme obtient la séparation de corps et biens <sup>2</sup>; Écoutons-le s'expliquer à cet égard : « Tout en recevant la nouvelle, et répondant : *tant mieux pour mes chevaux qui n'auront pas à remercier MM. les juges*, je prédis à tous que ce nouvel ordre de choses deviendrait lourd à chaque journée, et me tuerait à la fin; non seulement j'ai perdu la plupart de mes témoins, mais encore les plus chers et intimes de ceux qui me restent, ne peuvent me juger; il faut être moi, et avoir ma mémoire, et avoir passé les jours et les nuits avec moi, pour savoir si je suis traité comme je l'ai mérité, du moins selon nos faibles vues, et comme, depuis les cheveux jusqu'aux ongles des pieds, je me trouve lié et garrotté dans l'abyme au bout de ma longue vie, devenue si pénible depuis que j'épousai la discorde et engendrai le pillage : qu'il te suffise de savoir que lors de l'autre jugement <sup>3</sup> mon parti

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 15 mai 1781.

<sup>2</sup> Par arrêt de la grand'chambre du parlement de Paris, du 18 mai 1781.

<sup>3</sup> Un jugement du 14 février 1777, depuis infirmé, qui

était pris , et nul ne le savait. — J'avais traité le tout par Niccoli qui est mort <sup>1</sup>; tant de raies dont j'avais été le moyeu étaient en éclats ; toute ma famille était armée contre moi , hors la seule portion saine <sup>2</sup>, qui était en bonnes mains ; je laissais ma procuration à du Saillant et me retirais avec 5,000 liv. de pension en Toscane , où j'avais parole du grand-duc que nul des miens ne serait reçu dans ses états que de mon aveu. — Mais , aujourd'hui , j'ai fait sortir Honoré ; il me reste des devoirs envers lui , il a besoin de moi. — Le jour de ce jugement , je reçus beaucoup de marques d'amitié , ce qui me desserra un peu le cœur <sup>3</sup>.

avait donné gain de cause à la marquise de Mirabeau , dans une question de reprises considérables.

<sup>1</sup> L'abbé Niccoli occupait à Paris le poste de chargé d'affaires du grand-duc de Toscane , Léopold. L'abbé était mort en 1780. Voici ce que le marquis de Mirabeau avait alors écrit à son sujet : « C'était un excellent homme , et comme  
« il était infatigable au bien faire, il avait et aurait fait encore  
« beaucoup de bien , s'il avait vécu. C'était une manière de  
« mastic entre les nations , de pouzzolane diplomatique,  
« que le soleil ni la gelée ne pouvaient écailler. (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis Longo*, du 24 octobre 1780.)

<sup>2</sup> Madame du Saillant.

<sup>3</sup> L'excellente Sophie s'intéressait , du fond de sa solitude , à cet événement : « La situation où tu me peins ton  
« père me touche on ne peut davantage. Il était déjà si inté-  
« ressant pour moi ! le jour où il succombe , et où il te fait  
« rentrer tout-à-fait en grâce, il me devient bien plus cher. » (*Lettre inédite de Sophie à Mirabeau*, du 24 mai 1781.)  
Quelles que dussent être , plus tard , les dispositions , moins

La du Saillant, qui avait la rage de rétablir son frère, remuait et conjurait, et me faisait tournoyer de toutes parts ; on me disait que puisque la cabale avait publié que le succès du procès devait seul le réintégrer dans la maison, c'était le moment de la démentir, d'autant que je ne pouvais plus laisser mon fils sur ce pavé, et dans la maison d'autrui, et que ceci l'égarait tout-à-fait, etc. Je répondis seulement que je croyais ne devoir rien donner d'extraordinaire à cette circonstance ; Boucher, chez qui tu sais qu'il logeait, était venu

spontanées que suggérées, de la comtesse de Mirabeau, elle fut très affligée de cet événement ; et elle en parle d'une manière que nous devons faire connaître, parce qu'elle prépare les développemens ultérieurs de notre travail : « Je  
 « ne puis pas te dire à quel point je suis affectée. Je n'ai  
 « pas osé témoigner toute ma douleur à papa ; mon oncle  
 « (le bailli) m'en parla les larmes aux yeux, et tu peux ju-  
 « ger combien j'en fus attendrie, et réellement il aurait  
 « attendri un rocher. J'aurais voulu l'accompagner au Bi-  
 « gnon, et mieux que personne tu sais que j'ai toujours sou-  
 « haité avec ardeur de me retrouver au milieu d'une famille  
 « de qui j'ai éprouvé tant de bontés. Mais je lui représentai  
 « qu'il était presque impossible que, dans la position où je  
 « me trouve vis-à-vis de M. de Mirabeau, je me rendisse chez  
 « son père, au risque de l'y rencontrer, ou dans la triste  
 « nécessité de l'en exclure, et de priver toute sa famille de  
 « le voir. Malgré cela, j'en parlai à papa qui, quoique très  
 « attaché à mon beau-père, et très sensible au malheur que  
 « nous venons d'éprouver, n'a pas été d'avis que je fusse au  
 « Bignon. C'est assez te dire qu'il m'est impossible de suivre  
 « mon penchant, n'ayant d'autre règle de conduite que la  
 « volonté de mon père. » (*Lettre inédite de la comtesse de  
 Mirabeau à madame du Saillant, du 5 juin 1781.*)

comme les autres ; c'est un homme rompu , froid et sage ; après le dîner , il se mit à me conjurer ; et , tout à coup , sa poitrine s'enflant , et ses yeux se remplissant , il me dit avec sanglots : *Monsieur , quelque prévention que vous puissiez avoir sur mon état , je suis homme de bien ; la preuve est que je suis bien pauvre ; je vous suis caution de M. votre fils , vous en serez content , et si j'ai mérité quelque chose de vous.....* A ces mots , il gagna la porte du salon , en étouffant ; je le suivis , et , l'embrassant , je l'assurai que , quoique mes plans fussent tout autres , ce serait lui qui me le présenterait. L'émotion d'un tel homme , en effet pauvre <sup>1</sup> , quoique puissant dans sa classe , m'avait réellement touché ; et j'en parlai dans ce sens , de manière que , le lendemain au soir , samedi , ils avaient averti le chevalier de Scépeaux , dont la poitrine de Bayard a beaucoup de tendresse et de poids sur moi ; Boucher et la famille m'apportèrent tout à coup Honoré , et tandis qu'il était à terre , le chevalier m'embrassait en criant : *C'est l'enfant prodigue !* Je dis à Honoré , en lui tendant la main , que j'avais dès longtemps pardonné à l'ennemi , que je la tendais à l'ami ,

<sup>1</sup> Parmi cent preuves de ce fait honorable , nous citerons cette phrase d'une lettre de Mirabeau à sa sœur : « Je savais , « je sais , je vois de mes propres yeux que ce Boucher , qui « a un traitement pécuniaire bien ridicule pour un départe-  
« ment de confiance , cet homme qui est d'une capacité  
« rare , d'une intégrité éprouvée et reconnue , est très mal  
« à son aise dans une place qui , dans les mains de certaines  
« personnes , serait la mine la plus féconde. » (*Lettre inédite du 19 décembre 1780.*)

et que j'espérais pouvoir un jour bénir le fils. Au moyen de quoi le voilà dans la maison. — Je l'ai trouvé grossi beaucoup, surtout des épaules, du col et de la tête. Il a de notre forme, construction et allure, sauf son vif-argent; ses cheveux sont fort beaux, son front s'est ouvert, ses yeux aussi; beaucoup moins d'apprêt qu'autrefois dans l'accent, mais il en reste, d'air naturel d'ailleurs, et beaucoup moins rouge; à cela près, tel que tu l'as vu<sup>1</sup>.

« Tu n'as pas d'idée de la révolution que la scène de mardi a faite sur ce pauvre Dupont, encore tout triste<sup>2</sup>, qu'aucune exhortation quelconque ne pou-

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 22 mai 1781.

<sup>2</sup> Dupont venait de perdre, le 20 mars 1781, le vertueux Turgot, son ami et son bienfaiteur.

En raison des liaisons de Turgot avec quelques économistes, son avènement au ministère, en août 1774, dut causer de la satisfaction et donner des espérances au marquis de Mirabeau; aussi s'en explique-t-il assez vivement dans les lettres du même temps. Depuis, à propos des émeutes de mai 1775, dont la cause ou le prétexte était dans la cherté du blé, il écrivait : « Quant à Turgot, c'est un courage indomptable, mais il est bien seul. Le roi se montre aussi, il faut être juste; il a dit doucement que ce n'est pas ainsi qu'il faut le prendre, et qu'on n'aura rien par la peur; il a écrit à Turgot : *Je ne suis pas sorti, non que j'aie peur, je ne sais pas ce que c'est, et je tarderai beaucoup, je crois, à l'apprendre; mais, c'est qu'il y a si peu de gens qui veulent l'ordre, qu'il ne faut pas les perdre de vue.* » (Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 3 mai 1775.) Le marquis écrivait depuis : « Nous n'avons pour le

vait consoler, et qui, dans cette circonstance, est tout-à-fait sorti en dehors de lui-même, et a jeté au

bien que le roi et Turgot, mais ils sont bien fermes l'un et l'autre (l'infortuné monarque parlait de même quelque temps avant de se laisser arracher son ministre par des intrigues de cour : « *Il n'y a, disait-il, que Turgot et moi, qui aimons le peuple.* » Et cependant, ajoute le marquis de Mirabeau, « quoique actifs et invincibles dans l'opposition, Turgot et son maître sont faibles et inexperts contre l'astuce de cour, les insinuations et obsessions opportunes ; et je pense que Turgot n'ira pas loin, mais il se retirera couvert de gloire : que le roi n'a-t-il le courage de ses vertus ! » (Lettre du même au même, du 9 mai 1775.) Ajoutons un mot d'une réponse du bailli : « Rien ne m'étonne, si ce n'est l'atrocité ou la sottise de ceux qui osent apprendre à la populace le secret de sa force ; je ne sais où l'on prend la confiance qu'on arrêtera la fermentation des têtes ; mais, si je ne me trompe, de pareilles émeutes ont toujours précédé les révolutions. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 25 mai 1775.*)

Plus tard, le chef des économistes désavouait Turgot : « Sois sûr que je ne vois ni n'ai vu Turgot, d'Albert (le lieutenant de police), Dupont même ; les fripons orgueilleux qui entourent le premier n'attaquent rien tant que les économistes ; et l'on commence à dire qu'ils nous sont ennemis. C'est tout ce que je voulais, et rien ne m'avait tant choqué que cette accolade qu'on faisait d'eux avec nous. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 29 mai 1775.*)

Plus tard, le marquis portait sur Turgot un jugement qui, sauf les formes dures et tranchantes, n'a pas été, ce nous semble, tout-à-fait contredit par l'histoire, qui, en rendant justice à ses talens, à ses vertus, à son patriotisme, lui re-

vent le feu cuisant de son chagrin, où il y avait peut-proche de l'inexpérience, de la précipitation, et peu de connaissance des hommes. « On dit que MM. Turgot et Malesherbes vont en Italie; en ce cas, vous verrez deux hommes qui ont le cœur droit, et l'esprit gauche; et je ne sache rien de moins propre au gouvernement que ces deux qualités-là. » (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis Longo, du 31 août 1776.*) « Tu as bien jugé Turgot, et dans le temps, et à présent : c'est une tête fêlée, philosophique, à la mode de ces messieurs, et dont les systèmes politiques allaient à tout confondre. Quant à son plan fiscal, il n'était pas à lui. Mais sa manière prématurée de l'annoncer, idéale et gauche de le prendre, opiniâtre et dédaigneuse de le conduire, l'auraient reculé de cent ans, s'il était possible. Il faut une dignité naturelle, et un sens fort droit, ou infiniment d'esprit, pour être honnête homme en place; et il n'avait rien de tout cela, ce n'était qu'un rêveur vertueux, et, au fait, qu'un vrai casse-cou. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 29 août 1778.*)

Enfin, il nous paraît piquant d'ajouter à ces notes les observations que Mirabeau, dans le même temps, ou à peu près, écrivait sur le compte de Turgot qu'il admirait sans fanatisme, et dont il relevait les erreurs, tout en louant avec raison ses vertus, ses lumières et ses intentions patriotiques.

Nous puisons cette citation dans les *Mémoires du ministre du duc d'Aiguillon*, que l'abbé Soulavie, comme nous le dirons au livre XIV, composa en employant et remaniant des réflexions, des notes, des extraits, dont Mirabeau avait écrit la plus grande partie au donjon de Vincennes.

« En 1775, des systèmes maladroitement conduits, et insidieusement traversés, occasionent de sémeutes populaires. M. Turgot, qui a dans ses vues des choses sublimes, mais qui ne connaît les hommes que dans ses livres, brusque toutes choses, et, malgré son siècle et le carac-

être un peu de fumée d'ambition déçue , pour se faire un des nôtres et ne songer qu'à nous <sup>1</sup>. »

Il paraît que le marquis était amené , par la perte de son procès , à modifier ses plans , si long-temps et

« tête de sa nation , veut paraître le Caton des Français. Il  
 « a voulu réformer une monarchie qui ne peut en être sus-  
 « ceptible par aucun moyen connu , et redresser , à force de  
 « cabestans , un vieux arbre déraciné. M. Turgot donne des  
 « leçons au jeune roi , et il ne s'aperçoit pas qu'il devrait lui  
 « donner , non des leçons , mais de la fermeté et la volonté  
 « de vouloir. Ce prince veut le bien de sa nation : placé au  
 « centre de la corruption et du désordre , il en gémit ; mais  
 « la crainte de mal faire le laissera dans l'inaction. Enfin , il  
 « faut tout dire , je crois M. Turgot , tout philosophe qu'il  
 « est , un peu enthousiaste ; il ne voit pas tout ce qui est  
 « autour de lui. C'est un homme établi sur la lanterne des Inva-  
 « lides , qui ne voit plus que la fourmilière qui est au-dessous  
 « de lui. De cette hauteur il trompette des vues , des princi-  
 « pes , des idées , des systèmes fort beaux ; mais où sont les  
 « moyens d'exécution ? Quand on démolit une maison , il  
 « faut un local pour déposer les matériaux avant la réédifica-  
 « tion. Et , dans un grand état comme celui-ci , qui est fort  
 « vieux , qui fourmille d'abus , il faut trois choses : connaître  
 « à fond sa situation actuelle , observer toutes les données  
 « du moment , convenir du mieux , et suivre la route pour  
 « quitter l'un et gagner l'autre. Je trouve , sans doute , du  
 « génie dans les articles *existence* , *étymologie* , *expansibi-*  
 « *lité* , de l'Encyclopédie , qui sont de M. Turgot. Ils sont  
 « bien écrits , et pleins de choses , mais non de celles qui font  
 « l'administration d'un empire. M. Turgot , dans la situation  
 « actuelle des affaires , ne sera donc jamais ni un grand mi-  
 « nistre , ni pour long-temps ministre. » (Page 185.)

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau , 28 mai 1781.

si malheureusement suivis, de domination paternelle et domestique. « J'ai dit à mes enfans, et surtout à mon fils, qui montre à sa façon une très grande envie d'être docile, que tout avait tourné à mal, selon et à l'encontre de mes cogitations; que la Providence me montrait qu'elle n'avait pas mis son sceau à mon long et rude travail; que j'avais fait mon temps, et montré assez, à mes risques, périls et fortune et humiliation, que le déshonneur et la mauvaise conduite de ma famille n'étaient de mon goût; que je m'étais un témoin à moi-même, que j'avais rempli mes devoirs envers elle et la société; que je ne me sentais pas plus aplati par l'anathème que je n'avais été gonflé par l'engouement; mais que, désormais, me souvenant du puissant Homère qui réduit la vieillesse au seul rôle qu'elle puisse remplir, le bavardage, précurseur du radotage, et tout au plus le conseil, je commençais une nouvelle vie, mais tranquille et passive; fâché même de ne pouvoir résigner ma maison, ma personne, et mon propre entretien; que je me montrerais ostensoirement pour les appuyer, quand il le faudrait absolument; et intérieurement pour le conseil, quand, de bonne foi, ils m'y croiraient propre; mais qu'à cela près ils étaient majeurs, et que c'était à eux à faire leurs affaires, à lui à rebouter sa tête, à se recoudre pièce à pièce; qu'en un mot, la partie saine de ma famille serait toujours avouée de moi, et que le reste en était vomé et oublié <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 26 mai 1781.

Le découragement du marquis alla même un moment jusqu'à le disposer à se rendre aux vœux, si long-temps repoussés, de son frère, qui le sollicitait de se retirer en Provence. « Ne doute pas que mon premier et très fort mouvement n'ait été de quitter ce Paris, où l'on avale le temps, comme le brouillard, sans l'employer à profit ni s'en apercevoir, et de laisser tout là et d'aller à toi; mais prétendre au repos, c'est bâtir en Espagne. D'ailleurs, un homme de sens devant craindre les résolutions du moment, j'ai pensé que, ne pouvant amener Honoré, c'était le laisser sur le pavé; et je me suis tenu à cette raison, quoique mon goût à le choyer ne soit pas extrême malgré le réchauffoir continuel de la du Saillant <sup>1</sup>.

Peu après sa rentrée dans la maison paternelle, Mirabeau accompagna le marquis à la terre du Bignon, où celui-ci passait une partie de l'année, et où ils séjournèrent ensemble huit mois. Il n'y a dans cet intervalle que très peu de faits, parmi lesquels nous pourrions remarquer une fête de famille <sup>2</sup>, dont nous avons la description écrite par Mirabeau, qui composa, exprès, un intermède, paroles et musique, ouvrage louable seulement par l'intention <sup>3</sup>. Nous

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 29 mai 1781.

<sup>2</sup> Voir *Lettres inédites de Mirabeau à Vitry*, pag. 4-14.

<sup>3</sup> Outre cette pièce de vers, nous possédons un certain nombre de morceaux de poésie composés par Mirabeau; mais il a dit lui-même: « Le vrai est que je n'ai jamais fait de vers qui vailent la peine d'être cités. » (*Lettres originales de Vincennes*, tome 2, page 423.) Et nous n'avons pas de

pourrions aussi détailler un pieux projet qu'il conçut, pour consacrer, par un monument champêtre, le souvenir des travaux philanthropiques de son père; projet mentionné en détail par les auteurs déjà cités, Peuchet et Vitry<sup>1</sup>. Nous ne nous permettrons cependant aucuns développemens à ce sujet, parce que nous ne voulons nous arrêter que sur les faits et les circonstances vraiment intéressans et caractéristiques<sup>2</sup>.

quoi le démentir. Nous ajouterons que le marquis de Mirabeau eut aussi le goût de la poésie, et s'y adonna davantage. De bonne heure, et entraîné par la confiance naturelle à la jeunesse, il s'était essayé par un poème didactique, abandonné peu après. « A l'égard de la bataille de Cassano (où  
« son père fut si grièvement blessé), je l'ai écrite, en épique, dans le premier chant de l'Art de la Guerre, poème  
« que je composai dans le temps que c'était mon métier,  
« le seul auquel on m'eût permis de me livrer. » (*Mémoires domestiques du marquis de Mirabeau.*) Il continua toute sa vie de faire des vers, mais seulement de circonstance; et nous avons de lui, notamment, une assez belle imitation de l'épithalame de Thétis et Pélée, de Catulle, imitation faite à l'occasion du mariage du comte de Gisors avec mademoiselle de Nivernois. Nous croyons qu'une culture assidue aurait donné au marquis de Mirabeau un véritable talent pour la poésie, et l'on ne s'en étonnera peut-être pas, quand notre travail aura fait apprécier son véritable style, tout-à-fait inconnu jusqu'à présent, et qui, certes, est fort remarquable par une abondance, une hardiesse, une énergie de figures, souvent dignes de la plus belle langue poétique.

<sup>1</sup> *Lettres inédites*, etc., pages 16—32—43.

<sup>2</sup> Peu de jours après son arrivée au Bignon, Mirabeau fut

Mirabeau, quoique rentré dans sa famille, avait encore de longues épreuves à subir; et les lecteurs attentifs ont pu s'en faire une idée, dans la correspondance publiée en 1806<sup>1</sup>, avec plus de zèle que de discernement, par un ami de Mirabeau, J.-F. Vitry, correspondance réelle et authentique, mais tronquée, dont nous avons les originaux, et dont la partie inédite, en même temps que nos matériaux pareillement inédits, nous servira pour continuer à peindre Mirabeau, avec ses propres couleurs, et avec celles que nous fournissent les personnes le plus à portée de le bien observer, et de le bien connaître.

Des raisons, que nous exposerons bientôt, portaient alors le marquis à prévenir favorablement son frère en faveur de Mirabeau. « Ne crois rien des bruits qu'on se plaira à semer contre lui, que ce que je t'en manderai, car je sais qu'on a déjà ouvert cette carrière; il y a des intéressés<sup>2</sup> à le détruire, et ils voudraient faire le loup si grand, que ses oreilles seraient des

assez grièvement blessé à la chasse par un domestique maladroit; une lettre inédite, adressée à Vitry, le 9 septembre 1781, nous fait connaître cet incident. Voici ce qu'en dit Mirabeau: « Comme un autre Louis XIV, j'ai jeté mon fusil, de peur de le régaler de ce qui était dedans; et vous pensez bien que le pauvre diable, qui m'aime fort, a été assez puni de son étourderie, par la peur qu'il a eue en voyant ruisseler mon sang. » Ajoutons que ce domestique était encore, le 2 avril 1791, au service de Mirabeau, qui lui légua 8,000 fr. par testament.

<sup>1</sup> 1 volume in-8°. — Paris, Le Normand, 1806.

<sup>2</sup> La famille collatérale de la comtesse de Mirabeau.

comètes<sup>1</sup>. Mais je te manderai tout, car c'est justice et devoir. Il n'a de sa mère, à qui il ressemble tant, ni la tracasserie, emportement et turbulence domestique, ni la médisance, quoique immodéré parleur, ni l'air bas, ni l'intempérance, ni le goût du jeu, qu'il ne peut souffrir, ni l'oisiveté, aimant le travail et les livres; en revanche, il est panier percé, et désordre inné, crédule d'une crédulité de nourrice, indiscret, menteur par exagération, affirmation, effronterie, sans nécessité et pour historier, une confiance qui jette de la poudre aux yeux sur tout, avec infiniment d'esprit et de talent<sup>2</sup>; au reste, les vices ont en lui infiniment moins de racines que les vertus; tout est facilité, fougue, incapacité, faiblesse (non ignavie), défaulilé de caractère, esprit qui cogite dans le vague, et bâtit en savon<sup>3</sup>. Or, frère, nous l'avons comme nous l'avons; je passe, moi: si je ne t'avais, je ne serais qu'un pauvre vieillard terrassé; et, tandis que nous lui durons encore, il faut le secourir, s'il montre constante bonne volonté, plutôt que de le laisser pendiller à quelque arbre qui le trouvera lourd<sup>4</sup>.

« Je n'ai pas encore lieu d'en démordre. Honoré paraît uniquement occupé à faire le canard privé, et à m'épargner de la peine. Chose étrange! tandis qu'il

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 26 juin 1781.

<sup>2</sup> Lettre inédite, déjà citée, du même au même, du 26 juin 1782.

<sup>3</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 22 juin 1781.

<sup>4</sup> Lettre inédite du même au même, 13 juillet 1781.

est enclin à décidaiiler , et à étourdir un chacun de sa pèritie , il avoue qu'il n'est rien près de son père ; bien est-il qu'il est difficile d'avoir plus d'esprit et de talent pour accélérer et déduire <sup>1</sup>. »

Le bailli , homme fort éclairé par les observations d'une longue et méditative philosophie-pratique <sup>2</sup>,

<sup>1</sup> Lettre inédite du même au même , 16 juin 1781.

<sup>2</sup> On la reconnaîtra dans ces saillies originales que nous montrent deux lettres écrites , l'une vers la même époque , l'autre dix ans auparavant : « Je n'ai qu'une carcasse naturellement forte , mais que j'ai si souvent jouée à croix ou « pile , qu'elle commence à dépérir ; j'ai rêvé les deux tiers du « songe de la vie ; et , excepté la messe , que je n'ai pas dite « encore , j'ai fait de tout , et ai vu , comme feu Salomon , « que tout est vanité et tourment d'esprit. A l'égard de ce « dernier j'en ai eu , j'en ai , et aurai toujours pour toi et les « tiens , mais je n'en ai guère pris pour moi-même , qui me « moquais aussi dextrement des révérences que l'on faisait « à M. le gouverneur de la Guadeloupe , et à l'excellence de « M. le capitaine-général des escadres de Saint-Jean-de-Jé- « rusalem , que de celles que je faisais par compagnie , et « voyais faire aux grands , dont toute la grandeur n'était pas « dans le cœur et dans la tête. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau* , du 3 février 1781.)

« Crois-moi , Jean-Antoine a vu assez , a vécu assez dans « ton infame Sodôme , pour avoir l'expérience d'un Parisien ; « puis Jean-Antoine a porté sa longue personne , sa figure « quelquefois grave , quelquefois polissonne , souvent imbécile , dans les quatre parties du globe ; il a vu que partout , « comme dit l'italien , *tutto il mondo è casa nostra* ; plus « Jean-Antoine , jadis blond , puis châtain , est devenu blanc , « jadis mal aisé , est devenu à son aise ; ainsi , Jean-Antoine « qui a jugé sur les fleurs de lis , qui a gouverné , obéi ,

tirait une conclusion naturelle de ces détails de caractère :

« Te voilà donc, grace à ta postéromanie, occupé à régenter un poulet de trente-deux ans ! Es-tu assez ta dupe pour croire que tu en feras autre chose que ce qu'il est <sup>1</sup> ? C'est prendre une furieuse tâche que de vouloir arrondir un caractère qui n'est qu'un hérisson, tout en pointes, avec très peu de corps <sup>2</sup>. Prends garde, d'ailleurs, que la manière de ne réussir à rien, c'est de vouloir penser pour les autres, et de les vouloir mener selon son propre goût, non suivant le leur <sup>3</sup>. Si, à trente-trois ans, on ne peut laisser aller ton fils, avec les punitions qu'il a essuyées, tu entreprends de sécher la rivière à la façon des Danaïdes <sup>4</sup>. »

Ces sarcasmes ne restent pas sans réponse : « J'avoue que cet homme, tête ardente et perspicace, à peu près sans pair pour les talens, mais d'étoupes quant au caractère, n'a nul jugement, et que son cœur,

« commandé, fait la guerre par terre et par mer, a été chef  
 « d'un sénat, membre d'un autre, s'il ne s'était passablement  
 « rendu irrégulier, et n'était pas boiteux, finirait par se faire  
 « *capellan*, pour dire la messe, et pourrait ensuite dire,  
 « comme Salomon, qu'il a vu de tout, et que tout est vanité  
 « et tourment d'esprit. Voilà-t-il pas une belle tirade ? »  
 (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 15 février 1771.*)

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 6 juillet 1781.

<sup>2</sup> Lettre inédite du même au même, du 13 juillet 1781.

<sup>3</sup> Lettre inédite du même au même, 3 août 1781.

<sup>4</sup> Lettre inédite du même au même, du 4 septembre 1781.

qui est bon , ne tient à rien ; quant à moi , je tiens qu'il n'a , à la place d'ame qu'un miroir , où tout se peint et s'efface à l'instant , et rien ne se réalise. Tu diras que voilà un plaidoyer pour justifier ma nouvelle méthode de barbacole d'un homme fait ; au fond , il n'a pas plus trente-trois ans que moi soixante-six ; et il n'est pas plus rare de voir un homme de mon âge suffire, quoique blanchi par les contre-temps à fatiguer les jambes et l'esprit des jeunes , par huit heures de courses ou de cabinet , que de voir un tonneau boursoufflé , gravé et l'air vieux , dire *papa* , et ne pas savoir se conduire. Tu es trop équitable pour ne pas sentir qu'on ne se coupe pas un fils comme un bras (si cela se pouvait , il y a long-temps que je serais manchot) ; mais la chose ne se pouvant , quand un fils vient à moi , je ne puis le jeter à la rue ; quand il écoute , je ne puis lui parler que selon honneur et conscience pour en faire un plongeur d'un nageur qu'il était ; quand il se conduit bien et obéit , je dois aussi le conduire ; s'il a des dettes , le but de cette conduite doit être de le libérer ; s'il a une femme , de le ramener à elle , et la lui faire reprendre à l'hameçon , comme il fit jadis. Tout cela n'est pas affaire de choix et de volonté , mais de devoir <sup>1</sup>.

Le marquis continue à rendre un compte favorable du caractère de son fils , qu'il juge à sa manière :

« Pose d'abord en fait que cet homme-là n'est rien , mais rien du tout ; il a de l'esprit comme un diable ,

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau , du 21 juillet 1781.

mais toujours placé comme les yeux du lièvre ; il a du goût , du charlatanisme , l'air de l'acquis ; de l'action , de la turbulence , de l'audace , du boute-en-train , de la dignité quelquefois ; ni dur , ni odieux dans le commandement. Eh bien ! tout cela n'est que pour le faire voir livré à l'oubli de la veille , au désouci du lendemain , à l'impulsion du moment ; enfant perroquet , homme avorté , qui ne connaît ni le possible ni l'impossible , ni le malaise ni la commodité , ni le plaisir ni la peine , ni l'action ni le repos , et qui s'abandonne tout aussitôt que les choses résistent <sup>1</sup>. Je n'ai presque plus à lui faire querelle sur les mensonges qui étaient le foie et la rate , et le tempérament invincible de ce corps-là ; et il s'arrête quelquefois , de coup sec , sur l'exagération ; il se dégoûte aussi des connaissances éparses qui lui sont devenues tædieuses , depuis qu'il a embrassé du positif. Je ne dis pas un mot qu'il ne me l'apporte ; en un mot il est pie et geai par instinct. Pars de là , tu vois le courant <sup>2</sup>. Cependant je doute qu'il m'échappe , et je crois qu'on peut en faire un excellent outil en l'empoignant par le manche de la vanité. Je croirais sûr qu'il ne t'échapperait pas non plus en ne le grondant jamais , car c'est un enfant poltron , mais en le prenant par son amour-propre , en lui disant ses vérités bien crues , en face , en forme de ratiocination <sup>3</sup>. Plus j'y regarde , plus j'ai lieu de te répéter

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau , du 5 septembre 1781.

<sup>2</sup> Lettre inédite du même au même , du 17 octobre 1781.

<sup>3</sup> Lettre inédite du même au même , du 3 novembre 1781.

que c'est un bon diable, qui prend à tout, et sera toujours un tantinet fol, mais à qui toute sphère étroite suffira, pourvu qu'elle ne s'agrandisse <sup>1</sup>.

« Je ne lui épargne pas les ratiocinations du matin sur les sottises de ton ou de discussion de la veille; il saisit ma morale bien appuyée, et mes leçons toujours vivantes, parce qu'elles portent sur un pivot réel, à savoir que, sans doute, on ne change guère de nature; mais que la raison sert à couvrir le côté faible, et à le bien connaître, pour éviter l'abordage par-là ».

« Je dois te dire qu'Honoré s'améliore à vue d'œil. Je puis te dire que, quand je l'ai pris, il était plus fol qu'il ne fut oncques; on frémit de me le voir emmener, d'autant que mes enfans<sup>3</sup> restaient en arrière; cependant, j'y vois peut-être autant qu'un autre, quand je regarde; et malgré la laideur amère, la démarche intercadente, la précipitation tranchante, essoufflée et bouffie, et le regard, ou pour mieux dire le sourcil atroce de cet homme, quand il écoute et réfléchit, quelque chose me disait que ce n'était qu'un épouvantail de coton; et que tout le farouche dont il avait su environner sa personne, sa réputation et ses fastes, tout cela n'est que vapeur, ainsi que son babil décisif et ses connaissances; et qu'au fond, c'était

<sup>1</sup> Lettre inédite du même au même, 17 septembre 1781.

<sup>2</sup> Lettre inédite du même au même, 30 septembre 1781.

<sup>3</sup> M. et madame du Saillant étaient alors dans leur terre en Limousin.

peut-être l'homme du royaume le plus incapable d'une méchanceté réfléchie <sup>1</sup>. »

Ces explications ne rassurent pas le bailli, depuis long-temps mis en garde par l'apologiste lui-même, et que ce ton inaccoutumé ne peut pas convertir si vite. « Je t'avoue que les portraits que tu me fais à présent sont bien éloignés de me satisfaire sur son compte; car, à te dire vrai, il devait t'arriver de Vincennes tout corrigé par la réflexion, et tu ne me le montres, en réalité, que comme quelqu'un qui, sentant qu'il a besoin de toi pour se remettre en selle, se plie à ce qu'il croit t'être agréable <sup>2</sup>. Je sais, d'ailleurs (car, à mon âge, on a la moitié des avantages du diable pour être sorcier), que les sujets d'une certaine trempe savent faire patte de velours quelque temps; et lui-même, à Mirabeau, quand il y était avec moi, était comme une belle fille, pour peu que je fronçasse le sourcil. Du reste, mes nerfs ne sont pas veloutés comme les tiens, et je ne suis plus d'âge et de goût à me colleter avec l'impossible, au prix de mon repos et peut-être de ma vie, d'autant que je ne suis pas chanceux, rien ne m'ayant jamais réussi; car je n'ai eu de la vie que les agitations et les tempêtes <sup>3</sup>. Je n'ai donc pas envie de tenter le diable,

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 3 novembre 1781.

<sup>2</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 15 novembre 1781.

<sup>3</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 10 novembre 1781.

qui se mêle de mes affaires depuis que je vis, et qui s'en mêlera vraisemblablement tant que je serai dans ce monde, à la charge, j'espère, de ne s'en mêler plus dans l'autre, auquel je crois <sup>1</sup>; car j'ai persisté à me loger l'immortalité de l'ame dans la tête, malgré la quantité énorme de végétaux que j'ai vus en carrosse à Paris, et dans les grandes villes <sup>2</sup>. »

Le marquis continue à écrire ses remarques, dont nous prolongeons le développement, parce que l'expression en est piquante, et parce que, parmi des erreurs de prévention et de système, les lettres que nous extrayons contiennent des observations fort justes et vraiment caractéristiques.

« Je reviens souvent à cet homme, mais c'est tout notre intérêt, et le successeur destiné à transmettre nos pères; cet homme n'a au monde à lui que de la volonté, chose incroyable pour qui montre tant de talent, de goût et d'esprit, et de facilité, la plume à la main; il n'a pas une idée à lui; il est, comme les Malabares, très ingénieux à inventer, mais nul en idées; tout est d'emprunt ou de réminiscence; il en fait sa chose et sa chair. En cela, il serait comme nous tous, qui n'eûmes pas d'idées innées, si c'était un corps, mais ce n'est qu'une ombre; cette distinction, que l'expérience m'a fait trouver enfin, m'explique une multitude de choses et d'effets. Le monde n'est plein que d'ombres qui se prennent respectivement

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 15 novembre 1781.

<sup>2</sup> Lettre inédite du même au même, du 21 mai 1769.

pour des corps ; mais jamais aucun ne le fut autant que celui-ci : il n'a pas non plus aucune passion ; il est vorace et inégal , mais ni gourmand ni n'aimant le vin du tout. Il est à tout jeu d'une fortune qui n'eut , je crois , de pareille , ce qui est mon opposé diamétral. Il ne le peut souffrir , et s'endort , à moins que son amour-propre n'y soit intéressé ; et , pour les femmes , par ma foi , ce fut pure exubérance et jactance : laid à faire horreur , à ce métier l'impudence et l'audace sont de sûres armes , et c'est son fait. Du reste , loin d'être difficile à vivre , et d'avoir de cette humeur médisante , inquiète et ennemie qu'on lui reprochait , il est gaillard , facile , bon et accort au fond , mais ni tendre , ni galant , ni efféminé , ni voluptueux <sup>1</sup>.

« Je ne puis que te confirmer ce que je t'ai dit depuis quelque temps d'Honoré. Cette tête sera toujours enfant , et ils le sont par nature ; et comme il se met naturellement fort à son aise , il ne lui pèse pas du

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau , du 16 novembre 1781. Il nous paraît piquant de rapprocher de ce portrait , ou plutôt de cette caricature , ce que , trois mois après , Mirabeau disait de lui-même : « O bon lecteur ! vous « qui , sans être ni Valdahon ni Mirabeau , vous intéressez « pour celui-ci , parce que les barreaux , les grilles et les ver- « rous sont des préfaces attendrissantes , et parce qu'il vous « paraît plus gai que malin , plus malin que méchant , ani- « mal impatient , fougueux , irascible , mais tendre , aimant , « et au fond très bon homme , ne frappez - vous pas du « pied , etc. » ( *Second Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau contre le marquis de Monnier* ; édition in-8° , page 141.

tout d'avoir un Mentor. Mais, d'ailleurs, c'est une tête d'exécution et de ressource, et le meilleur diable du monde, sauf mauvaise compagnie, dont Dieu le préserve! et l'on a tiré race de dix mille plus faibles et plus fols, et non pourvus de tant d'esprit et de volonté<sup>1</sup>. On ne guérira pas sans doute Honoré des viciations radicales, fougues dans le sang, le tout joint à une facilité qui est faiblesse, et à une présomption natale et myope qui prend le borbier pour la terre ferme; cela, et il en convient, fait un homme qui aura long-temps besoin de guide facile et amical, et d'agent d'expérience, pour se mûrir. L'un et l'autre viennent à pas de tortue, mais il a beaucoup de talent et de volonté, et s'est bien taillé de la besogne<sup>2</sup>.

« Je ne puis que te dire du bien de ses dispositions et de sa conduite, et du changement étonnant que sept à huit mois de séjour qu'il a fait auprès de moi, ont mis dans sa conduite et dans ses idées, sans changer le naturel ni aucune affection. Il reconnaît avec raison qu'il est étonnant tout l'esprit et le talent qu'il a mis à faire ses sottises; il avoue cela comme tout le reste, car c'est le plus grand avoueur de l'univers, avec cette différence que ce n'est pas comme les Bicêtres, avec un ton de componction, mais d'une manière réfléchie, comme l'évêque de Grenoble parlait de l'abbé Le Camus<sup>3</sup>. Il est impossible d'avoir plus d'es-

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 21 novembre 1781.

<sup>2</sup> Lettre inédite du même au même, 9 décembre 1781.

<sup>3</sup> Lettre inédite du même au même, du 7 janvier 1782. Étienne Le Camus, évêque de Grenoble, depuis cardinal,

prit et de facilité ; avec toutes les conditions , ou à peu près , de la fusée , c'est un foudre de travail et d'expédition ; et l'exemple , et l'acquis , et la supériorité le corrigent d'eux-mêmes ; mais il a un besoin immense d'être gouverné , il le sent fort bien . Il sait qu'il te doit son retour ; il sait que tu me fus toujours et que tu lui dois être et pilote et boussole ; il met sa vanité en son oncle <sup>1</sup>.

« Je te le donne pour un sujet rare au futur . Tu as tout le Saturne qui manque à son Mercure . Mais , si tu le tiens , ne le laisse pas aller ; fit-il des miracles , tiens-le toujours , et le tire par la manche , le pauvre diable en a besoin . Si tu lui es père , il te contentera , si tu lui es oncle , il est perdu <sup>2</sup> . Aime ce jeune homme ainsi débroussaillé contre toute espérance : tu es *omnis spes et fortuna nostri dominis* , comme disait Annibal de son frère ; sonde-lui le cœur , élève-lui la tête ; qu'il sache que sous ta longue mine raide et froide habite le meilleur homme qui fut jamais , un homme de la rognure des anges : fais qu'il t'aime , il deviendra grand ; c'est toi qui le frapperas du tonnerre de saint Paul <sup>3</sup> . »

Mirabeau , à cette époque , éprouva un vif chagrin , par la mort d'un ami qui lui était fort cher , le *bon*

qui effaça par une longue pénitence , des aveux publics , des austérités et de grandes vertus , quelques désordres de jeunesse ; né en 1632 , mort en 1707 .

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau , 3 février 1782 .

<sup>2</sup> Lettre inédite du même au même , 5 février 1782 .

<sup>3</sup> Lettre inédite du même au même , 28 janvier 1782 .

ange du donjon de Vincennes, Boucher. Un biographe, dont les caprices inexprimables accusent à tout moment Mirabeau, sans justice, après l'avoir ailleurs excusé sans raison, et quelquefois loué sans discernement, Peuchet se récrie beaucoup sur la prétendue ingratitude que le prisonnier libéré montra à l'homme qui l'avait consolé et servi dans sa captivité.

Voici les termes mêmes dont il se sert : « *On n'apprendra pas sans humeur que, dès son début dans le monde, il ait parlé de M. Boucher presque avec mépris, lui qui essuya ses larmes, qui procura des consolations à Sophie, qui compromit sa responsabilité pour les servir; enfin que Mirabeau et Sophie surnommèrent le bon ange, à cause du bien qu'il leur faisait.* »

Voyons comment Peuchet motive cet odieux reproche, adressé à Mirabeau, en parlant de l'ami dont nous l'avons déjà vu louer le caractère, reconnaître les services, embrasser les intérêts.

Aussi pauvre après sa délivrance qu'avant, parce que son père ne lui payait qu'une pension dérisoire, Mirabeau avait un besoin pressant de tirer parti de ses manuscrits <sup>1</sup>. N'ayant pu faire vendre par Boucher

<sup>1</sup> Il avait, long-temps d'avance, prévu ce malaise où son père le tint toujours; il en parlait ainsi deux ans auparavant : « Je vous supplie, mon cher Ange, de ne pas négliger mes vœux auprès de votre libraire, sous le prétexte que nous sommes à la fin : oui, de ma prison; non, de ma misère; je m'attends que mon père sera de la plus extrême parcimonie; or, Sophie a des besoins et des dettes. Où trouvons-nous de quoi y pourvoir si je ne travaille pas? »

ceux dont ce dernier s'était chargé<sup>1</sup>, Mirabeau s'adressait à Vitry et lui écrivait, si l'on en croit Peuchet : « Boucher joue au fin avec vous, mais sa place l'a accoutumé à finasser : vous, par caractère et par bon esprit, vous suivez la ligne droite, c'est en affaires comme en géométrie la plus courte, et vous en dérouteriez bien d'autres. (Lettre de Mirabeau à Vitry, du 28 juin 1781). »

Voilà le passage transcrit par Peuchet à l'appui de son accusation ; mais, pour la motiver, dans son acharnement que nous qualifierons encore une fois inexplicable, il mutile le texte qu'il cite ; il supprime un membre de phrase composé de ces six mots : *Boucher est bon et honnête homme*, que nous avons sous les yeux dans l'original, et qu'on peut lire dans l'édition de Vitry. Et pourquoi Peuchet se permet-il cette altération frauduleuse ? Pour se donner l'étrange satisfaction de dire que Mirabeau parle de son bienfaiteur *dans un langage froid et méprisant*<sup>2</sup>.

(*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher*, du 28 septembre 1780.) Nous nous bornons à cette citation, nous réservant d'expliquer ailleurs les démarches que Mirabeau multiplia pour éviter le dénuement qu'il prévoyait.

<sup>1</sup> Remarquons que ce ne pouvait être que *Tibulle* et *Bocace*, ouvrages sans danger ; et non les manuscrits qui avaient le plus de valeur, c'est-à-dire, *les Lettres de cachet*, et *l'Espion dévalisé*, livres qui ne pouvaient être imprimés que furtivement, vendus que *sous le manteau* ; et au placement desquels Boucher, par conséquent, ne pouvait pas coopérer.

<sup>2</sup> Si, tout en blâmant la mauvaise foi de Peuchet, on trou-

Il ne nous en faut pas plus pour faire apprécier la partialité que, cette fois encore, Peuchet à mise dans l'interprétation d'une phrase écrite à un tiers, au sujet d'une insignifiante difficulté de forme faite par Boucher, dont la prudence un peu méticuleuse impatientait parfois la fougueuse vivacité de Mirabeau; mais quelle induction pouvait-on raisonnablement tirer de cette circonstance frivole, contre les vrais sentimens de ce dernier? Qu'on en juge par les passages que nous avons déjà rapportés, et par cette touchante assurance qu'il adressait à Boucher: « Vous avez dit, l'autre jour, à Fontelliau, un mot qui m'étonne: quoi! vous pouvez me croire fâché contre vous, dont je n'ai reçu que des services et des bienfaits! Mon ami! vous me tueriez que je chercherais encore à vous embrasser en mourant; et que mes derniers mots seraient ceux de tendresse et de reconnaissance <sup>1</sup>! » Qu'on en juge par cet adieu écrit la veille de l'élargissement de Mirabeau: « Je bénis ma destinée, toute cruelle qu'elle a été si long-temps, de m'avoir donné un ami tel que vous,

vait cependant qu'il y a quelque vestige de froideur dans la lettre écrite par Mirabeau, nous ferions remarquer que l'homme à qui elle était adressée, et de qui Mirabeau avait grand besoin alors, avait eu quelque démêlé avec Boucher; en voici la preuve: « Au fond, Boucher, vous le savez, est trop bon et trop honnête pour avoir eu l'intention de vous blesser. Il a la tête montée et embrouillée par des caquets de femme, et voilà tout. » (*Lettre inédite de Mirabeau à Vitry*, 11 juillet 1781.)

- <sup>1</sup> Lettre inédite de Mirabeau à Boucher, du 8 août 1779.

que je ne trouve pas trop chèrement acheté par mon naufrage <sup>1</sup>. » Qu'on en juge enfin par cette explosion de douleur : « Je suis atterré en apprenant la nouvelle de la mort du malheureux Boucher ; tu sais sans doute cet événement funeste ; ah ! chère amie, quelle destinée pour un homme si vertueux, si habile, si noble dans une condition si au-dessous de lui ! Informe-toi du sort de la famille. Conjure mon père de s'en occuper ; si j'étais en liberté, je courrais mêler mes larmes à celles de la veuve ; si j'avais quelque chose à moi, je voudrais tout mettre à ses pieds <sup>3</sup> ! »

Après nous être arrêté un moment sur cette question épisodique, mais qui nous a paru intéressante, nous continuons à extraire les lettres du marquis de Mirabeau : « Je puis te répondre de la très bonne et plus que bonne volonté de ton neveu ; mais c'est un pupille qui n'aura jamais de tête, et un pantin qui toujours marchera tantôt en glissant, tantôt par soubressauts ; et un pillard qui n'aura jamais de bonne foi ; ces trois choses-là par nature. Son érudition n'est que journaux pillés, affirmation. Il croit savoir les langues, et n'est que grammaticien dans la sienne. Enfin, il ne sait rien, et ne peut rien comme man-

<sup>1</sup> Lettre inédite du même au même, 10 décembre 1780.

<sup>2</sup> Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 3 mars 1782. Mirabeau s'était, depuis le 12 février, constitué prisonnier à la geôle de Pontarlier, pour appeler de la sentence par contumace ; il n'en sortit que le 14 août suivant.

che, et il peut tout comme outil; car, quand il t'aura volé une idée, il a tant de confiance et d'audace, qu'il la fera tout de suite ronfler en belles phrases, fût-ce la plus petite idée, c'est machinal; et puis réussir et exécuter! Il n'a pas même notre mémoire; je lui ai dit tout cela; avec cela il t'enchantera dans des momens par la vérité et l'énergie de ses raisonnemens<sup>1</sup>; avec cela encore, car tout est contraste en lui, quoiqu'il ne soit souvent qu'une feuille de peuplier, je ne connais par un homme plus maître que lui dans certaines occasions, arrange cela. Je lui ai dit vingt fois qu'il n'était qu'une ombre colorée; je tiens cela de beaucoup d'autres hommes, mais d'aucun autant que de celui-là. Point méchant, jamais méchant, bon diable; mais quelle tête! si tête y a; c'est la plus faible qui soit en Europe<sup>2</sup>. Ainsi, frère, si cette créature disloquée peut jamais être cousue, ce ne peut être que par toi, et puisqu'il est à retailer, je ne saurais jamais lui donner un meilleur patron que toi: il n'est d'ailleurs ni oncle, ni père, ni grade, il te respectera plus que tout autre. Il faut que tu lui sois bon et ferme, et tu seras son sauveur, et tu en feras ton chef-d'œuvre, d'autant qu'il aime le bien beaucoup à présent, et qu'il te pillera en principes et sagesse, car il a infiniment d'esprit et l'esprit frélon, Dieu sait! Il t'amusera même; mais coupe-lui court

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 6 mars 1782.

<sup>2</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 3 février 1782.

sur les rapports, en lui disant que *notices*, *certitudes* et *vérités* n'ont jamais fait trinité, et que tu n'aimes que vérité<sup>1</sup>. »

Nous venons de voir un père, si long-temps irrité, parler de son fils avec quelqu'affection, louer pour la première fois des parties de son caractère, et annoncer la régénération prochaine, fonder cet espoir non seulement sur les soins paternels, mais encore sur les inspirations et les conseils d'un oncle dont il fallait émouvoir l'esprit de famille, et même intéresser l'amour-propre; le marquis, plus habile que sincère, avait, en manœuvrant ainsi, un dessein que nous allons développer.

La rentrée de Mirabeau dans sa famille, après dix ans d'absence, ou plutôt d'exil, le mettait, non pas en possession de la position sociale qu'il avait depuis si long-temps perdue, mais à portée de la recouvrer.

Toutefois, il n'y pouvait parvenir qu'après avoir terminé heureusement, s'il était possible, deux affaires également délicates et difficiles, c'est-à-dire après avoir obtenu, d'un côté, l'abolition de la sentence rendue par contumace à Pontarlier, et d'un autre côté, sa réunion avec la comtesse de Mirabeau, qui s'était tenue éloignée de lui depuis 1775; qui, en 1779, s'était fait séparer de biens, et qui, retirée en Provence auprès du marquis de Marignane, avait déclaré qu'à la première apparition de son mari, elle plaiderait en séparation de corps.

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 17 décembre 1781.

Telles étaient les deux conditions à remplir pour compléter la régénération publique de Mirabeau ; il n'y avait point possibilité d'y vaquer en même temps , il fallait , de toute nécessité , que l'une des deux fût accomplie avant l'autre ; mais par où commencer ? fallait-il passer par la Franche-Comté pour aller en Provence ? ou par Aix , pour aller ensuite à Pontarlier ?

Le but principal de la famille était , comme nous l'avons vu , de perpétuer le nom ; et dès-lors , le marquis aurait voulu que la rejonction du mari et de la femme précédât l'appel à interjeter par le mari. « Voyant et prévoyant plus encore les longueurs de son affaire criminelle , j'ai souvent désir de porter Honoré vers la réunion , comme un objet qu'il peut atteindre , et qui le mènerait à l'autre , et commencerait au moins son existence ; mais , pas pour un diable , il ne prend pas le change ; et , comme il s'échauffe pour la folle qu'il ne veut pas laisser en contumace , et comme il raisonne fort bien quand il veut , il faut en démordre <sup>1</sup>.

Mais , d'ailleurs , on savait que les plus grands obstacles se rencontreraient en Provence , dans l'aversion invétérée du beau-père , dans la froideur de la comtesse , entièrement dominée par lui de toutes manières ; dans l'espèce de terreur que la dépendance et la pauvreté de la vie conjugale à mener dans un château isolé , en lieu sauvage , inspireraient à cette jeune femme , saturée des délices d'une maison opulente ,

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau , 10 octobre 1781.

d'une vie de plaisirs, reine ou plutôt idole des plus brillantes sociétés où son demi-veuvage s'écoulait au milieu des fêtes, des bals, des concerts, des spectacles lyriques de société, dont ses talens supérieurs avaient donné l'idée, et formaient le principal ornement.

La famille de Mirabeau calculait que ces obstacles, déjà si redoutables, seraient invincibles si le mari se présentait pour réclamer sa femme, avant d'avoir fait tomber la sentence de Pontarlier; il était, en effet, aisé de prévoir qu'on lui opposerait avec succès ses égaremens passés, ses liaisons publiques, et sa fuite en pays étranger avec madame de Monnier; la condamnation capitale encourue, en un mot la perte de son existence civile.

Ces raisons étaient décisives, et, cependant, la famille hésita long-temps sur le parti à prendre.

La question se traitait principalement entre le marquis et le bailli de Mirabeau, d'abord, parce que le premier n'avait rien de caché pour son frère; ensuite parce que, quelle que fût l'époque choisie pour tenter la rejonction des deux époux, le bailli devait nécessairement y concourir, puisqu'il demeurait en Provence, où il avait conservé des rapports fréquens et intimes avec la famille de Marignane; puisque ce ne pouvait être que près de lui, chez lui, avec son entremise, que Mirabeau préparerait et suivrait son projet de réunion.

C'était donc pour disposer favorablement le bailli, que son frère lui écrivait, comme nous venons de le voir; mais, quelque attaché que le bailli fût à son

ainé, à leur maison, aux vues de *postéromanie* qu'il ne repoussait que par lassitude, par crainte des difficultés prévues, il était, cependant, à tel point prévenu contre le caractère de son neveu, par les relations reçues du marquis, depuis quinze ans, qu'il refusait constamment d'accepter le rôle de tutelle et de médiation que devait lui imposer la venue de Mirabeau. Les itératives instances fraternelles ne pouvaient le ramener à cet égard.

Antérieurement, il avait écrit cette phrase, dont toute sa vie fut l'admirable commentaire : « Je ne suis rien par moi-même; tu es le chef de la famille; tu as une postérité, tu es existant, je ne tiens qu'à toi, et par toi et les tiens; en un mot, je ne suis pour moi-même que la chemise, et tu es la peau <sup>1</sup>. »

Maintenant, il allait jusqu'à menacer d'abandonner les intérêts de famille qu'il avait depuis si long-temps embrassés avec tant de zèle, et de fuir devant une tâche qu'il redoutait. » Tu veux faire aujourd'hui des romans de bon ordre domestique, comme jadis tu faisais des romans d'ordre social. Moi, je ne sais pas faire des romans. Honoré est la pire de toutes ces têtes faussées par le moule où tu les as jetées. S'il a besoin d'un caveçon, à trente-deux ans, il ne sera jamais mûr par la tête, et nous serons achevés tous les deux par ta persévérance dans tes propres idées, qui a attiré tous les malheurs que tu as essuyés, et qui sont sans nombre, parce que la Provi-

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 27 juillet 1776.

dence a soufflé sur tous tes plans et projets , car tout est château de cartes devant elle <sup>1</sup>. Si Honoré n'est pas présentable , à son âge , s'il ne peut être assez maître de lui pour ne plus se perdre , c'est une folie que d'en vouloir faire quelque chose , et surtout un père de famille ; il faudrait alors , en effet , l'envoyer , comme dit sa bonne femme , *aux Insurgens* , se faire casser la tête , ou se faire un caractère <sup>2</sup>. *Mais* , diras-tu , *point d'enfans !* C'est un fort petit malheur. Notre race a eu son temps , elle finit , et qu'importe ? Celles d'Alexandre , de César , de Charlemagne , et tant d'autres , ont disparu , et le monde n'en va pas moins. Il faut , dans ce monde , ou tout perdre ou tout quitter , c'est l'alternative qu'il faut avoir toujours présente au chevet du lit. Et qu'est-ce que

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau , du 8 mars 1782.

<sup>2</sup> Lettre inédite du même au même , du 11 mars 1782. Telle avait été , en effet , la première réponse de la comtesse de Mirabeau , quand le bailli lui parla de recevoir son mari , après sa sortie du donjon de Vincennes : « Elle me répondit « qu'elle avait toujours désiré son bonheur , mais qu'elle n'y « pouvait plus rien , et qu'il fallait qu'il fit quelque chose « pour réparer le passé , comme d'*aller aux Insurgens* , « et faire parler de lui ; j'ai bien reconnu que le perroquet , « était sifflé , mais je t'avoue que je sentis un mouvement « d'indignation que j'eus la force de cacher. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau* , du 31 janvier 1781.) Nous n'avons pas besoin d'expliquer qu'*aller aux Insurgens* , c'était aller défendre la république naissante des États-Unis contre son ancienne métropole , l'Angleterre.

perdre un nom? et qu'est-ce qu'un nom, à présent? Cependant je vois bien que la fureur de la *postéromanie* te tient à présent, quoique tu doives songer que Cyrus et Marc-Aurèle auraient été fort heureux de n'avoir ni Cambyse, ni Commode <sup>1</sup>. *Mais*, tu diras encore, *pourquoi donc avoir tant travaillé comme et après nos pères?* et je te répondrai par tes propres paroles; car, toujours entraîné par l'impression du moment, par ton cœur et par ta tête, tu es fort sujet à te contredire.

« Or, voici ce que tu m'écrivais, il y a trois ans, quand tu voulais retenir ton fils dans le donjon, où il avait si bien gagné sa place :

« *Qu'importe que nos enfans, avant de consommer leur ruine et la nôtre, nous aient donné d'avance toutes les marques d'évaporation déprédatrice qui est l'allure propre du siècle? et qu'y aurions-nous fait, et qu'y ferions-nous, et pourquoi? Qu'importe, au fond, qui jouira après nous de ces choses? Est-ce à un chrétien, c'est-à-dire à un homme perfectionné, appuyé, dirigé, soutenu dans la véritable et tranquille voie de l'homme, à courir après cette bluette volante et rapide de la vie? à s'attacher à la durée de nos œuvres sur la terre? à être en peine de ce qu'elles deviendront après nous? Si c'est par goût du savoir que nous avons travaillé, nous avons semé ici, nous recueillerons ailleurs; si c'est par attrait, nous en eûmes la récompense. Il ne faut pas agir par fantaisie et vaine gloire; ces frêles motifs n'ont*

<sup>1</sup> Lettre du bailli au marquis de Mirabeau, du 10 avril 1782.

*pas de tenue; quiconque achève, doit s'attendre que son fils démolira, ou exagérera, ou abandonnera, car ainsi fut l'homme de par la nature; il peut construire, la sagesse et la vertu seules peuvent et savent conserver; et que nous ayons des enfans ou que nous n'en ayons pas, comme nous avons joui de ce que d'autres avaient planté et bâti, d'autres jouiront à leur tour de ce que nous plantons et bâtissons; quels qu'ils soient, notre tâche est faite, et placés dans ce monde, comme le ver à soie, pour nous agiter jusqu'à ce que nous ayons fait notre cocon, et pour en sortir tôt après, ne voyons pas dans ce monde plus loin que lui; l'autre suffit à nous occuper, et c'est par là seulement qu'il faut voir l'avenir. Ainsi donc, je me conforme à ta propre philosophie, quoiqu'il t'ait plu d'en changer. Je me confirme de plus en plus que la postérité mienne, qui ne peut être que la tienne, m'importe comme un navet<sup>1</sup>. Je vois, par la marche de toutes choses, que la bonne noblesse n'a qu'à descendre, ce qui est pire que de cesser; qu'elle n'a plus que des humiliations à essuyer, et qu'elle se perd chaque jour dans le gouffre des déprédations<sup>2</sup>. La canaille prend partout. Vois, pour te guérir de ton nom, l'ignoble équilibre qui, en attendant la culbute générale et prochaine, et l'éruption du volcan qui nous soulagera de trente couches d'alluvions pétrifiantes, est établi et doit être maintenu en Europe par les écritaires, qui ont à leurs ordres la poudre à canon,*

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 2 avril 1782.

<sup>2</sup> Lettre du même au même, du 17 mars 1782.

l'imprimerie, l'irréligion, partant la sédition<sup>1</sup>. Non, les nations ne reviendront plus à des mœurs fortes. Je te demande si, dès-lors, la noblesse a un beau rôle à jouer à l'avenir? et s'il est gracieux d'avoir des enfans, pour les voir bafouer, s'ils sont bons sujets,

<sup>1</sup> Le bailli avait bien des fois, antérieurement, fait de semblables observations et pronostics; ne pouvant pas multiplier à l'infini les citations, prises cà et là, qui forment le tissu de notre narration, nous n'en offrirons ici qu'un exemple, remarquable par la justesse des aperçus et l'énergie de l'expression : « Je connais Paris; sois sûr que cette  
« vile populace qui y croupit, ou qui vient y croupir, pour  
« y chercher fortune, comme si fortune était un chien  
« perdu, est aussi corrompue que Rome, lorsqu'elle cher-  
« cha à détruire jusqu'au nom des patriciens; compte que  
« cet infame peuple de parvenus qui donne le ton, soit dans  
« la robe, soit dans la finance, est vraiment un peuple répu-  
« blicain par l'insolence, en même temps qu'indigne de  
« l'être à cause de ses vices sans vertus. Quand un peuple en  
« délire veut attaquer une monarchie, il commence tou-  
« jours par la religion. Alors plus de prestiges; bientôt la  
« différence que Dieu lui-même a mise entre les hommes par  
« les distinctions, dont nous voyons la première trace dans  
« la législation des juifs, paraît une injustice à ce peuple. Il  
« sape la noblesse; et le chef de la hiérarchie, dénué des  
« appuis naturels de son trône, le sent ébranlé, et vacille  
« dans sa place sacrée. Crois-tu qu'il y ait du remède? Je ne  
« le crois pas, et voici pourquoi: c'est que la distinction en-  
« tre la noblesse et la plèbée n'est que morale et de con-  
« vention; on détruit cette distinction, et la noblesse est  
« réduite à de vaines prétentions qui la rendent pire qu'inu-  
« tile. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 30 juin 1759.*)

et réduits à ne rien être , sinon valets à la cour<sup>1</sup> ? à la cour où chacun emprunte son autorité et la paie en dépendance , le subalterne du chef, le chef du prince, le prince de l'étiquette<sup>2</sup>. . . . . Je vois que la noblesse se divise et se perd ; elle s'étend sur tous les enfans de sangsues , sur la truandaille de finance introduite par la Pompadour , sortie elle-même jadis de ces immondices ; une partie va s'avilir en servitude de cour<sup>3</sup> ; l'autre se mélange à la canaille plumièrè , qui change en encre le sang des sujets du roi<sup>4</sup> ; l'autre pèrit étouffée par de viles robes , ignobles atomes de la poussière de cabinet , qu'une charge tire de la crasse<sup>5</sup> Et , qui pis est , la noblesse est obligée de fléchir le genou devant tous les champignons montés en une nuit , devant des potirons qui , grace à la mollesse du gouvernement , se dressent sur le fumier natal , et forment une aristocratie bourgeoise qui se fait un plaisir lâche de montrer son autorité à ses anciens maîtres<sup>6</sup>. C'est bien la peine de continuer une race pour cela , ou pour se trouver dans une révolution que la dissolution entière de tous les ressorts entraînera né-

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau , des 13 et 22 juin 1761.

<sup>2</sup> Lettre inédite du même au même , du 18 avril 1763.

<sup>3</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau , du 26 mai 1781.

<sup>4</sup> Lettre inédite du même au même , du 11 juin 1774.

<sup>5</sup> Lettre inédite , déjà citée , du bailli au marquis de Mirabeau , du 11 mars 1762.

<sup>6</sup> Lettre inédite du même au même , du 15 avril 1782.

cessairement <sup>1</sup>! Je t'avoue donc que moi, qui ne suis pas cause que tes fagots n'ont été que de la paille, sur laquelle le vent a soufflé; moi qui n'entends rien à son *bisogna compatir*; moi qui n'ai pas de jointures, car je suis de ma race, je ne suis pas d'avis de me tuer, ni même de me compromettre, pour l'avantage d'avoir des petits neveux tout neufs. Assure-le donc bien que, de ce pays-ci à Malte, il n'y a qu'une route que je connais bien. Que s'il ment ou me tracasse, je le planterai là <sup>2</sup>, et que j'aurai bientôt mis quelques milliards de tonnes d'eau salée entre lui et moi <sup>3</sup>.

« . . . . . Maintenant, malgré ton exposé et tes lettres, je t'avoue que je renonce à me charger de lui. Je connais la manière de ces messieurs, qui commencent par faire ce que leurs belles idées leur suggèrent, et ensuite en demandent la permission. Je serais très sûrement compromis. Saint François de Sales prétend que ce ne sont pas les éléphants, quoique les plus grosses bêtes terrestres, qui nous incommodent, mais bien les mouches, quoique très petites. Le connaissant sûrement mieux que moi, et ayant sur lui une autorité qui n'est nullement transmissible, et qu'un oncle ne saurait avoir, pourquoi me l'envoyer? Que veux-tu que j'en fasse? Quand on veut mener les ânes par un autre chemin que leur abreuvoir ordinaire, il faut que Martin-bâton menace, et que dom poignet

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 8 mars 1782.

<sup>2</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 1<sup>er</sup> avril 1782.

<sup>3</sup> Lettre inédite du même au même, du 27 mai 1782.

montre le chemin. Et que suis-je à ton fils<sup>1</sup> ? Qui m'assure qu'il a égoutté toute sa lie ? Il fait de son grossier mieux pour te plaire , il est séduisant , c'est une raison de plus pour ne pas m'exposer à être sa dupe. D'ailleurs , je connais ses mœurs et ses intonations ; il ne lui en coûte rien pour mentir et promettre , et je crois à ses promesses comme aux miracles du Diable<sup>2</sup>. Enfin la jeunesse a toujours raison contre les vieux. Toute compascuité entre lui et moi ne peut me convenir ; je serais encore blâmé si je le mettais dehors. Tu as beau dire que le château est à toi ; c'est parce qu'il est à toi , qu'il est à lui ( et aussi bien l'a-t-il déjà estocadé et saccagé en conséquence ) bien plus qu'à moi , à qui il ne saurait jamais être. D'ailleurs , que veux-tu qu'il devienne si je le mettais hors du château , seul domicile où il puisse vivre ? Je ne vois nulle apparence de jonction avec sa femme qu'il ne peut regagner qu'à travers une triple haie de collatéraux , et cette jonction eût-elle lieu , jamais son beau-père ne voudra de lui ( car ce serait coudre de la mousseline avec du cuir ) , et sa femme serait obligée de venir vivre à Mirabeau<sup>3</sup>. . . . . De tout cela je conclus qu'il est fort inutile , au moins , de me l'envoyer , car ce n'est ni le commencement , ni la fin , ni le milieu d'un homme , et je ne sais pas plus que toi tirer des Césars de l'école des Laridons<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau , du 20 mars 1782.

<sup>2</sup> Lettre inédite du même au même , du 1<sup>er</sup> juin 1782.

<sup>3</sup> Lettre inédite du même au même , du 31 mai 1782.

<sup>4</sup> Lettre inédite du même au même , du 5 juin 1782.

« Tu te résignes à ce que tu crois être de ton devoir de père, cela est fort bien; c'est en effet à toi de voir s'il porte grain, ou s'il n'est que paille. Mais moi, je ne suis qu'un oncle, Dieu merci, ce qui ne me donne ni droit ni devoir de tuteler; et je ne trouve pas juste d'avoir l'endosse de cet esprit turbulent, orgueilleux, avantageux, insubordonné, et qui sait trop bien gagner pied à pied, tous les jours, quelque petit point, et se rendre despote; je sais, d'ailleurs, qu'il est séduisant, qu'il est le soleil levant, et je sais combien je serai trompé, flibusté<sup>1</sup>. *Cui bono* donc, sa présence ici? Et croit-on qu'après cinquante-trois ans de travail et de tribulations, j'aie envie d'endosser la pire de toutes, parce qu'il te plaît de dire que si j'ai *le calme du cœur, guerdon des gens de bien, celui de l'esprit m'est prohibé par l'entablement de mes organes physiques?* Je te dis, moi, que j'ai gagné l'un comme l'autre, et que j'en veux jouir. Tu as répondu, dis-tu, à ce que je t'ai marqué sur le château de Mirabeau. Mais cette réponse ne signifie rien du tout; dois-je supporter un esprit dévorant par nature, et que je n'ai pas fait? Il est assez singulier que tu me dises que *cela n'est pas même dans l'ordre des folies de cette tête.* Peut-on ranger les folies dans une catégorie circonscrite? Quel est donc le genre de folie turbulente dans lequel il n'a pas donné? Par où ai-je mérité de ma famille qu'elle me traite si durement? Lui suis-je à charge<sup>2</sup>? »

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 28 juin 1782.

<sup>2</sup> Lettre inédite du même au même, 5 juillet 1782.

Ces observations du bailli étaient restées sans effet sur l'esprit de son frère, toujours *persévérant dans ses propres idées*, comme nous l'avons vu. Aigri par la contradiction, le bailli se persuade qu'en outre et au-dessus des motifs avoués, le marquis, cédant à des obsessions privées, a le désir de se débarrasser de son fils; imbu de cette idée, le bailli laisse, pour la première fois, éclater son ressentiment contre une femme que nous avons déjà citée, mais en évitant, autant que possible, de nous occuper d'elle; dès longtemps il avait considéré madame de Pailly comme l'auteur de la plupart des malheurs domestiques dont il avait été l'impuissant et triste témoin, comme l'instigatrice, habile autant que haineuse et perfide, des rigueurs du chef de la famille où cette femme artificieuse avait usurpé un empire absolu. Elle était allée en Suisse, sa patrie, au moment où Mirabeau était rentré dans la maison paternelle. La défiance du bailli, toujours attachée sur la fatale maîtresse, expliquait par son absence un changement de ton, inouï jusqu'alors; par son prochain retour, les instances, tous les jours plus pressantes, qu'apportait chaque courrier pour que Mirabeau fût reçu par son oncle; celui-ci en était d'autant plus irrité de se voir imposer un rôle pénible, dont il essayait en vain de se défendre; de plus il était inquiet de la responsabilité d'un événement dont il augurait mal; il était enfin sorti d'une réserve dont s'étonnaient les amis qui connaissaient sa mâle franchise, sa rigide véracité, dont nous nous étonnions nous-même, en étudiant l'immense collection de ses lettres. Pour la première fois,

depuis quarante-un ans , il s'explique sur le rôle mal-faisant , sur l'influence funeste de madame du Pailly ; et ses conjectures sont justifiées par les réponses timides et même évasives de l'homme altier , qui , sauf le seul bailli , ne permit jamais à qui que ce fût des siens , de lui adresser une question embarrassante.

« Trop de gens se mêlent de tes affaires : tu me comprendras si tu veux ; que tout ce qui te paraît obscur soit éclairci par toi-même , et point d'yeux étrangers , surtout des yeux féminins ; plus ces yeux-là ont d'esprit et sont aimables , plus il faut s'en méfier , comme de ceux d'une belle Circé , derrière laquelle l'esprit de domination et de jalousie s'établit et s'insinue , de manière que les plus grands hommes en sont les dupes <sup>1</sup>. Tu me dis , pour t'obstiner à m'envoyer ton fils et à me le laisser , le supposant rejoint à *la Cigale ayant chanté tout l'été* <sup>2</sup> , que près de toi *sainte Jalouserie* , comme disait notre mère , se logerait entre les deux belles-sœurs , si celle d'Aix était chez toi ; tu cites pour cela le passé <sup>3</sup>. Tu te méprends à ce qui fut dit alors , et tu adaptes les paroles à l'objet qu'elles n'avaient pas , et point à celui qu'il était tout simple qu'elles eussent ; car quelque'un

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau , du 28 octobre 1781.

<sup>2</sup> Allusion à la comtesse de Mirabeau , habile cantatrice , qui passait son temps dans les concerts et les spectacles lyriques de société.

<sup>3</sup> Mesdames de Mirabeau et du Saillant avaient ensemble séjourné plusieurs mois au Bignon , en 1774.

ne voulait pas qu'il y eût de coiffes dans la maison, mon chapeau même y déplaisait <sup>4</sup>. Les femmes ne savent qu'intriguer, surtout les femmes d'esprit, sorte d'animal le plus dangereux de tous; celle en qui tu as une trop forte confiance, est comme les autres, veut être la maîtresse: tout ce qui peut faire obstacle à cet empire, ou le partager, lui est désagréable, et en est haï cordialement. Règle générale et sans exception, toute femme, dans sa position, veut gouverner absolument, et elle comme les autres; je ne saurais me rappeler mille petits traits, même vis-à-vis de moi qui, comme tu crois bien, ne m'en souciais guère; mais ce qui à moi, homme tout-à-fait libre et indépendant, ne me faisait rien, choque beaucoup les enfans; elle n'a jamais aimé aucun des tiens; bien est-il vrai que, sauf Saillanette, tout le reste ne paraissait pas très aimable; mais Caroline elle-même, notre douce et paisible Caroline, la femme la plus émolliente qui fut jamais, Caroline <sup>1</sup>, qui n'a des yeux que pour son père, son mari et ses enfans, et qui t'est si fort attachée, tu te tromperais fort si tu croyais que l'autre l'aimât; compte que, sans me mêler trop dans les choses, je vois à peu près tout, et je laisse aller, parce que je sais qu'on ne peut pas empêcher la rivière de couler <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 16 décembre 1782.

<sup>2</sup> Saillanette, Caroline, madame du Saillant.

<sup>3</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 29 octobre 1781.

Sans rien faire paraître de la surprise que devaient causer des ouvertures si inattendues , le marquis répond à son frère : « Le bailli Jean-Antoine n'était pas de bonne humeur l'autre jour. *Item* , si la grand'croix garantissait de ces sortes de parenthèses , on verrait encore plus d'aspirans. Quoi qu'il en soit , nos deux cœurs , faits pour s'amalgamer , rient et s'embrassent en présence de nos esprits parfois et par hasard discordans. Je dois donc traiter un article sur lequel tu m'entames , de toi-même , avec une confiance qui m'honore , et des ménagemens dont la délicatesse m'attendrit.

« Je puis , dans mes soixante-sept ans passés , au bout du compte , dans l'acquit très assidu de mes devoirs envers les miens et la société , autant que je les ai pu connaître , avouer que j'ai une amie qui m'a comblé de bienfaits , et qui s'est dévouée à quatre générations de ma famille. Elle a servi ma mère jusqu'à son dernier moment ; quant à moi , son bien , ses soins , son temps , tout a été à moi ; mes maisons , mes meubles , tout fut de sa main , et toujours quand et comment je l'ai désiré , et même contre ses propres lumières , et ses intérêts même. L'achat de mon hôtel , par exemple , n'eût jamais été de son choix <sup>1</sup>. Dans les orages , quand tout le monde eût bien voulu s'éloigner parce qu'on me croyait enfoui , quand mes débris ne

<sup>1</sup> C'est une flatterie indirectement adressée au bailli , qui avait toujours blâmé cette acquisition faite contre son avis , et qui , à son grand regret , avait fixé le marquis de Mirabeau à Paris.

m'allaient pas à mi-jambes , alors qu'assez de vilains ont fait la canne , elle a donné le signal de la constance , bravé même , et pardonné depuis , des outrages personnels , elle qui est si sensible. Si ma fille est du Saillant , et non bénédictine , elle le lui doit , car elle partait le lendemain pour retourner à Montargis <sup>1</sup> , si cette habile femme ne l'eût entreprise. . . . .

« Or, maintenant , cher frère , serait-ce un tel cœur et une telle tête , que tu soupçonnerais de petites jalousies de détail ? et m'estimerais-tu assez peu , ou pour mieux dire , me connaîtrais-tu assez mal , pour croire que ce serait en me brouillant qu'on aurait ma confiance ? Non , si j'ai montré quelque qualité , c'est celle de noyer et étouffer les tracasseries : jamais homme n'en fut plus entouré et circonscrit , par trois générations ineffables en ce genre ; mais j'ai passé sur cela comme sur les champignons de mes allées. Je dois dire , cependant , que sans elle il y a long-temps que je serais isolé , pauvre homme resté seul chargé de haranguer la vallée de Josaphat , et je me suis trouvé

<sup>1</sup> Avant d'être mariée , à 16 ans , madame du Saillant avait eu une manie enfantine de se faire religieuse , comme sa sœur aînée , Marie-Anne-Jeanne , née le 10 juillet 1745 , religieuse aux Dames de Saint-Dominique , de Montargis , où elle prit le voile le 13 mars 1763. Voici ce que nous trouvons à ce sujet dans une lettre du marquis de Mirabeau au duc de Nivernais , du 14 juillet 1763. « Je compte retirer du couvent « et avoir ici auprès de ma mère , la seconde de mes filles , « d'autant qu'elle fait signal de vocation , et il me répugne « de faire un bercaïl de nonnes. »

dans telles circonstances où l'ennui du faix m'eût été bien pardonnable <sup>1</sup>.

Le gant une fois jeté, le bailli ne laisse pas sans réponse l'insuffisante apologie de son frère :

« Je passe à l'article sur lequel je t'entamai, comme tu dis, et sur lequel, ne te déplaît, tu n'as que le faible des grands hommes, faible dont tu ne guériras pas, parce que nos passions durcissent avec nos os, au lieu de décliner avec notre âge, soit dit en passant, car on te flatte et tu te flattes; et mon devoir de te présenter l'antidote ne cédera pas à la crainte de te fâcher par son amertume.

« Tu crois bien que je ne réfuterai aucune des choses que tu me dis mériter de la reconnaissance de ta part. *Bene sit*, je n'ai rien à dire. Mais tes motifs fussent-ils encore plus forts que tu ne les crois, et fût-il vrai, comme tu le crois, que tu dusses beaucoup de reconnaissance, il n'en est pas moins vrai qu'à mes yeux et à ceux de tous ceux qui prennent intérêt à la chose, quoique très innocemment et aveuglée elle-même sur les objets, certainement elle a causé beaucoup de mal à toi et à ta famille; car l'on ne me parlait jamais d'elle qu'en ricanant, et tout le monde sentait que la jalousie de ton adverse <sup>2</sup> était placée. Tu es fort éloigné d'avoir procréé de ton corps des anges; mais tes enfans, eussent-ils été cela, jamais

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 3 novembre 1781.

<sup>2</sup> La marquise de Mirabeau, qui plaidait depuis douze ans contre son mari.

des enfans ne se verront gouverner et gourmer dans leur maison par une étrangère, fût-elle leur marâtre, sans en avoir du dépit ; et quand ce sont des têtes vives, ce dépit se montre. Ne me dis pas qu'elle a toujours évité de leur parler mordacement, car en cela tu te tromperais. J'ai été une fois obligé de mettre le holà, et de lui dire que des jeunes gens n'aimaient pas à être grondés par ceux à qui ils n'avaient pas l'honneur d'appartenir <sup>1</sup>. »

Nous interrompons un moment ces citations, pour en faire une autre qui peint vivement, par la plume même de l'ardent panégyriste de madame de Pailly, l'empire qu'elle exerçait sur la jeune famille, et qui, comme le dit le bailli avec raison, devait être fort pénible à supporter. « *La dame noire* » serait bien la meilleure et la plus utile duègne qu'il y ait au monde. J'ai été forcé de lui promettre, quand j'ai rapproché ma fille <sup>3</sup>, que je ne verrais cette enfant qu'une fois par an, un jour seulement, jusqu'à ce qu'elle soit mariée, et de ne point du tout écrire ; à grand'peine, ai-je eu la paix à ce prix ; car elle veut que toute ma

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 15 novembre 1781.

<sup>2</sup> Madame de Pailly, qui avait pris et n'a jamais quitté l'habitude de se vêtir en noir.

<sup>3</sup> Louise, depuis madame de Cabris, alors âgée de douze ans, d'abord élevée dans un cloître du Limouzin, et depuis ramenée à Montargis au couvent des Dames de Saint-Dominique.

race soit de l'ordre des collets montés, et jamais on n'en vit de moins disposée à cela <sup>3</sup>. »

Continuons d'écouter le bailli : « Je n'ai pas écrit le mot *frauduleuse ennemie*, dont tu te sers ; mais je ne le désavouerais pas si je l'avais écrit, car elle est certainement l'ennemie de tout ce qui peut avoir quelque part à ta confiance ; et s'il avait été possible d'anéantir chez toi l'amitié que tu as pour moi, sois assuré qu'on l'aurait entrepris ; j'ai été traité en ami parce qu'on n'osait pas me traiter autrement. A Dieu ne plaise, cependant, que je veuille te prier d'une chose qui fait ta consolation ; je veux croire que la personne en question n'a pas la méchanceté que lui supposent tous ceux qui l'ont vue vis-à-vis de tes enfans ; mais elle est femme, et veut commander, et suit mécaniquement son instinct <sup>1</sup>.

Le marquis réplique : « Sauf respect, tu serais à aussi juste titre le commandant général des escadres de rabacheurs, que de celles de Malte ; mais baste, il faut te répondre, il faut éventrer cette question scabreuse ; et je te dirai d'abord : si j'étais une quatrième personne de la Trinité, il me serait impossible de faire mieux que les trois autres ; et si (pourtant), elles n'ont pas contenté tout le monde. Or, ce n'est apparemment pas d'après les goûts et dégoûts de mon étrange famille, que tu voudrais juger de mes incli-

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis de Mirabeau à la comtesse de Rochefort, du 7 août 1764.

<sup>2</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 28 novembre 1781.

nations, vois par toi-même. J'ai certainement à te remercier de la marque d'estime et de véritable et noble amitié que tu me donnes, en me parlant comme tu fais. Je sais que le faible des grands hommes est le vice des petits; et j'ai pu m'être trompé quand j'ai cru que qui avait le vice, avait le faible (Henri IV et le maréchal de Saxe ont été dans ce cas), mais que qui avait le faible pouvait n'avoir pas le vice (tel est le cas de M. de Turenne et de Bayard); j'ai cru encore qu'avec ce faible on vivait double, et par conséquent doublement tracassé; et que qui ne l'avait pas du tout était plus isolé et plus triste. Or, tu sais qu'il n'y a de vrai que ce qu'on croit. Au reste, il est plus qu'inutile de ratiociner sur ce point, attendu qu'il est décidé, par sainte nature, comme d'être né brun ou blond.

« Mais ce que j'ai cru décidément, et où j'ai été confirmé par la science de la vie, c'est que ce goût est fol dans une tête folle, et sage dans un cœur bien fait. Je puis dire avec vérité, cher frère, que si je savais un homme dans le monde, qui eût plus que moi la volonté d'être bon, je crois que je l'irais chercher pour lui demander sa recette. Cette volonté vraie, et les efforts qui résultent naturellement de toutes celles qui le sont, me tient depuis long-temps. J'ai eu à cet égard bien des défauts de tempérament à combattre, mais aucun dans l'esprit; et je puis t'assurer qu'en tous les temps, si quelqu'un a eu du pouvoir sur mon esprit, c'est en raison de ce qu'il m'a paru bon, et qu'il l'a été, car j'ai fort bien su faire taire des faiblesses quand elles voulaient passer la chaus-

sure. Je ne dis pas qu'un mauvais esprit, de valet même, ne pût pas nous donner des lubies, même en méprisant le rapporteur; mais mon incuriosité, unique en son espèce, m'a garanti de ce piège, qui ne peut être appelé un ascendant.. A cela près, de vrai pouvoir sur mon esprit on n'en eut jamais que par l'estime.

« Quand, après cela, tu verras bleu et que je verrai jaune, ce sont encore choses non à disputer, d'autant qu'au fond ce n'est pas certainement ton cas dans ce fait-ci, où toutes les règles seraient fausses. Je dis les règles de réciprocité, attendu l'estime marquée et détaillée qu'on a toujours fait de toi, jusqu'à préférer franchement, et dans tous les temps, ton caractère au mien, vis-à-vis de soi-même. Mais, pour ce qui me concerne, j'ai ma preuve. Je ne puis nier la plus grande confiance, ou, si l'on veut, prévention. Or, c'est précisément depuis ce temps que j'ai tout fait pour ma famille, jusqu'à me dépouiller moi-même et trop. Je les ai placés très précocement, et avec des efforts et une manière que personne ne fait. Ce n'est donc pas à cette famille à se plaindre de son pouvoir sur mon esprit.

« Quand, après cela, dans quelques détails, une personne qui a vu naître des jeunes gens, et croître dans une maison dont elle était dès-lors l'intime amie, les avertira avec peu de précaution de choses qui peuvent indisposer leur père, qu'elle connaît à fond; quand même l'humeur s'en mêlerait un instant, il est bien digne d'eux de s'en ressentir'. . . . .

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 30 novembre 1781.

.....

« J'ai toujours vu , ou à peu près , les défauts des gens que j'aime. Je ne vois même bien que ceux-là ; mais faute d'archanges , il faut aimer des créatures imparfaites. Il ne faut pas même avoir vécu la moitié de mon âge , pour s'être persuadé de cela , sans quoi l'on se prendrait bien en aversion soi-même. Tu as grande raison de dire que les mouches incommodent plus que les éléphants ; et , quand nous voulons voir une mouche par le venin , nous en faisons un éléphant de notre faciende. Je t'assure , par exemple , que la personne dont nous parlions , et sur qui tu décoches des sarcasmes tranchans et affilés par la queue , comme disait Montagne , m'a dit , plus de cinq cents fois peut-être , dans la longue suite de mes secousses , où il s'est trouvé bien des mécomptes et des faus-saires , *bien d'honnêtes gens s'intéressent véritablement à vous ; le public même s'indignerait de vos malheurs , si vous ne les portiez vous-même ; mais vous n'avez vraiment que deux cœurs à vous , le bon bailli et moi* <sup>1</sup>.

« *Le bon bailli !* » s'écrie le véridique et zélé contradicteur , « *le bon bailli !* eh ! par saint Polycarpe , monsieur le marquis et mon très cher frère aîné , avec qui diable veux-tu que mon excellence rabâche , si ce n'est avec toi ? *le bon bailli !* La personne qui a dit ce mot a fait acte de fausseté , *le bon bailli* le sait , et le voit depuis long-temps sans le dire ; il s'est bien ,

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau , 24 décembre 1781.

dès 1750, aperçu que cette personne ne l'aimait pas, et tu l'aurais bien vu, si elle avait cru possible de te détacher de moi; depuis, j'ai cent fois vu qu'on a voué aux deux frères la haine la plus implacable; j'en ai bien ma part; Saillanette et du Saillant aussi<sup>1</sup>. Va, crois-moi, une étrangère qui s'introduit dans une maison y fait naître la discorde, et fait mettre en mouvement toutes les passions qui suivent la discorde. Du reste, n'en parlons plus<sup>2</sup>.

Mais le marquis, que la contradiction échauffe, s'obstine sur ce sujet difficile: « Puisque le volcan de Jean-Antoine fume encore et que sa lave n'est pas encore arrêtée, qu'il me suffise de te prier de croire que je ne fus, ne suis, ni ne serai de long-temps peut-être un imbécille; je le fus, en poussant trop loin l'idée de certains devoirs; j'espère en être guéri par des remèdes un peu durs et répétés; mais, au nom de Dieu, laisse-moi donc en repos sur l'article de la prétendue ennemie. Eh! morbleu! si elle l'eût été, il ne

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 12 janvier 1782. *Les deux frères*, Mirabeau et le vicomte, alors chevalier. — M. et madame du Saillant.

<sup>2</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 19 janvier 1782. Quelles que fussent les résistances du marquis, nous pouvons supposer que les observations de son frère produisirent quelque effet, si nous en jugeons par ce passage d'une lettre de Mirabeau à sa sœur, madame du Saillant: « Madame de Pailly m'a écrit aujourd'hui une grande lettre presque apologétique, laquelle, jointe à l'épître adoucie que je reçois aussi de mon père, me fait connaître très clairement que quelque diatribe de mon oncle a opéré. »

serait pas sorti de Vincennes <sup>1</sup>, sans elle il eût péri dans les fers, elle l'en a retiré <sup>2</sup>. »... « Quel aveu t'échappe ! » lui répond son frère : « Quoi ! tu prétends qu'elle ne dispose pas de toi, et tu conviens, en même temps, que si elle l'avait voulu, Honoré serait encore à Vincennes ! Tu as dit plus que tu ne voulais dire, et que tu ne savais peut-être de ton intérieur ; mais moi j'ai toujours su, à n'en pouvoir douter, que cette personne n'a cessé de travailler très assidument à éloigner tes enfans de toi, et toi d'eux, ainsi que tout ce qui, par nature, doit t'entourer <sup>3</sup>. . . . .

« Quelque confiance que j'aie toujours à un père qui parle de ses enfans, je dois te dire, parce que je le sais, que toute la famille, en me comptant, a auprès de toi un serpent qui siffle contre elle, et qu'en honneur tu dois t'en défier. Tu sais que je n'assure rien que fort tard, et d'après conviction entière.

« Je sais que tu me répondras par *les grandes obligations*, etc. Tout cela est répondu dans ma tête : il n'y a qu'une chose qui ne l'est pas, qui est, qu'est-ce qu'a à faire une personne étrangère à une maison, dans les affaires de cette maison ? Baste, tout est dit, je n'en parlerai plus <sup>4</sup>. »

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 9 avril 1782.

<sup>2</sup> Lettre inédite du même au même, du 15 avril 1782.

<sup>3</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 25 avril 1782.

<sup>4</sup> Lettre inédite du même au même, 21 mai 1782.

Le marquis, cette fois, est vivement piqué : « Comme, dans tous les cas, tu vas avoir assez de l'éducation d'Honoré, sans te surcharger de la mienne, que tu poursuis avec une véracité qui nous fait honneur à tous deux, je ne post-pose pas ta judiciaire à la mienne ; je conviens de tout, et t'abandonne à tes certitudes » <sup>1</sup>. Le bailli, de son côté, termine ainsi cette pénible polémique : « Je vois par ces mots : *tu as assez de son éducation, sans te surcharger de la mienne, que tu as pris un peu d'humeur ; j'ai dit ce que je pense, sans dessein de travailler à ton éducation, et moins encore de te fâcher ; mais j'ai dit la vérité, et elle déplaît presque toujours ; tu l'as écrit toi-même : malheur à qui s'attire non pas des vérités offensantes, qu'il ne faut pas dire, mais des offenses de la part de la vérité* » <sup>2</sup> ! »

Rien, assurément, n'est plus significatif que cette discussion passagère mais vive, la seule, absolument, que nous rencontrions dans un recueil de plus de quatre mille lettres que s'écrivirent, en cinquante ans, deux frères toujours et si tendrement unis. Nous ajoutons que les remarques du bailli sont d'autant plus démonstratives, qu'il les faisait spontanément et sans subir aucune influence, puisqu'il était seul à Aix, où son neveu ne vint le joindre que beaucoup plus tard ; et nous terminerons cet épisode par une

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 8 juin 1782.

<sup>2</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 15 juin 1782.

réflexion que les lecteurs ont peut-être déjà présente.

Presque en commençant notre tâche, nous avons parlé du rôle malfaisant que madame de Pailly usurpa pendant presque un demi-siècle dans la famille de Mirabeau, de l'empire absolu qu'elle exerça sur le père, de la haine qu'elle voua au fils, de son influence directe, continue, toujours fatale, sur la destinée de ce fils, dont les fautes et les égaremens s'expliquent encore bien plus par de fausses directions et des rigueurs irritantes, que par les passions dont le germe était dans sa constitution, moralement et physiquement exubérante et fougueuse. N'ayant avancé, à cet égard, que de simples assertions, il nous importait de les appuyer de preuves, d'autant que notre mission étant de contredire la plupart de nos devanciers, notre devoir, comme notre avantage, est de prouver nos démentis; d'autant, encore, que personne avant nous n'avait fait connaître que vaguement, et par ouï dire, ce fait dont Mirabeau lui-même ne parle qu'en peu de mots<sup>1</sup>, et qui contient à son égard la plus concluante des apologies, et à l'égard de son père, l'explication la plus naturelle et la plus décisive des erreurs où ne cessa de tomber un esprit, d'ailleurs si éminent, des mesures inhumaines et dénaturées, où fut entraîné un homme qui, cependant, avait tant des nobles et hautes vertus.

Ces motifs nous font espérer que nos lecteurs nous

<sup>1</sup> Lettres originales de Vincennes, tome 1, pages 7 — 194 — 264; tome 2, page 383. Lettres inédites à Vitry, pag. 132.

pardonnaient, si, nous trompant sur la valeur, l'effet et la mesure de nos matériaux, nous avons trop étendu les preuves que nous devions fournir; nous nous hâtons de quitter cette matière, et nous arrivons à l'appel de la sentence par contumace de Pontarlier; époque où nous étions parvenus quand nous avons momentanément interrompu la narration des faits, et même anticipé, par la date des correspondances extraites, sur les événemens que nous allons raconter.

Le marquis de Mirabeau n'avait, autrefois, mis qu'une médiocre importance à la condamnation prononcée, par contumace, contre son fils, car il écrivait : « Ce n'est qu'une sentence encore; et, fût-elle confirmée par un arrêt, elle est, au fond, trop rigoureuse pour le ravisseur, et ne tiendrait pas <sup>1</sup>. » Plus tard il avait moins de confiance. Honoré, à bon droit, a son autre affaire dans la tête, à savoir de la remettre sur ses épaules. Or, cette affaire qu'il vit d'abord, et qu'il voit peut-être encore si facile, le sera, comme la première qu'il a entreprise <sup>2</sup>. » A présent, le marquis augurait mal de l'appel à interjeter. « Tous les meilleurs et plus habiles criminalistes que j'ai consultés disent que l'affaire est affreusement liée, et la sentence combinée et inattaquable, et les termes si généraux, qu'ils mettent la tête à la merci

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 9 juin 1777.

<sup>2</sup> Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant, 16 février 1781. Allusion aux inutiles tentatives de Mirabeau auprès de sa mère.

absolue du juge, pour un crime qui n'a pas d'exemple, à remonter à Louis-le-Gros, et que les lois n'ont pu prévoir. Honoré n'en veut rien croire, furit, rugit, et barbouille du papier, jour et nuit <sup>1.</sup>

Le bailli, non plus, *n'en veut rien croire.* « Je ne connais rien encore à l'affaire de Pontarlier; mais enfin j'ai mon bon sens, et je ne suis pas né d'hier. S'il est vrai que cette folle ait été le chercher, et qu'il ne l'ait pas enlevée de chez elle, c'est l'affaire de la mortaise, et non pas du tenon; et cette affaire est assez simple pour tous autres que pour nous; à la vérité, tous les scélérats de l'Europe, j'entends tous les gens d'écritoire, canaille que ta chère Turgoterie a plus que jamais ameutée, les financiers *et hoë genus omne*, a juré la perte de la noblesse, et, en particulier, de ta maison <sup>2</sup>. Je crois Louis XV un peu postérieur à Louis-le-Gros, et cela arriva deux cents fois, dont vingt en Provence; il est vrai que, dans deux que j'ai eues sous les yeux, le mari n'eut pas la bassesse de poursuivre criminellement, ni autrement.

« Comment un homme tel que toi se laisse-t-il dire que ce crime n'a pas d'exemple, et que les lois n'ont pas prévu qu'on pouvait enlever la femme d'un autre? qu'une femme pouvait aller joindre un homme qui n'était pas son mari, et s'enfuir avec lui? Les lois ont prévu cela, car il n'y a point d'année, que, d'un côté ou d'autre, le cas n'arrive; au fait, la question,

<sup>1</sup> Lettre du marquis au bailli de Mirabeau, 18 août 1781.

<sup>2</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 25 août 1781.

je ne dis pas en morale, car le crime est toujours crime, mais en justice, car c'est bien différent, est de savoir si Honoré à enlevé cette femme; et ce serait une chose; ou si elle l'est allé trouver, c'en serait une autre et très gracieuse, et ce ne devrait être une affaire que pour elle. Or, le fait prouvé est que cette folle à fui seule la bauge de son vieux mari, et a été trouver l'autre hors de France; c'est là le bouclier et le javelot de la défense de ton fils. Une jeune et jolie femme va trouver un jeune homme de vingt-six ans: quel est le jeune homme qui ne ramasse pas ce qu'il trouve en son chemin dans ce genre? C'est le cas de dire que, qui se sent innocent, jette la première pierre. Mais, 1<sup>o</sup> tu as affaire à la Robinaille, qui est lésée en cela; et comment serait-il possible d'avoir justice des suppôts de l'injustice, revêtus du manteau de la justice? 2<sup>o</sup> tu les as toi-même offensés, par tes écrits sur les réglemens <sup>1</sup>. Il vaudrait mieux avoir rangé au catalogue des saints qu'à célébrés Bussy, toute la cour, les maréchaux de France, etc., que d'avoir souillé la couche d'un vieux parvenu élevé, comme une déco-

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 27 septembre 1781. Nous y trouvons encore cette phrase qui se rapporte à un fait que nous avons ci-devant mentionné. « Nous saurions à quoi nous en tenir sur le fait de « l'enlèvement prétendu, s'il était possible de compter sur « la vérité avec les femmes. Tu dois te souvenir qu'en 1778, « je te demandai d'avoir de l'écriture de celle-là pour la « comparer avec une lettre que l'on adressa à la marquise « de Vence, et signée de cette femme, où elle disculpait entièrement le comte. »

ration de théâtre, par un coup de sifflet, et qu'une charge vénale a mis sur les fleurs de lis <sup>1</sup>. Il vaudrait mieux avoir tué quatre princes, que de blesser l'honneur prétendu d'un robin, genre d'homme qui nous mène nécessairement à une aristo-démocratie, ou au plus dur despotisme; et qui se tient de façon que tout ce qui le regarde est sacré <sup>2</sup>. »

Quels que fussent les doutes conçus d'un côté, et repoussés de l'autre, on va appeler; mais, comment abordera-t-on ce dangereux litige? On craint la discussion de la longue procédure qui a précédé la sentence par contumace, et la nécessité probable de recommencer une nouvelle instruction; il faudra y employer beaucoup de temps, faire de grandes dépenses, ramener dans l'arène judiciaire un nom que n'y font déjà que trop retentir les procès du marquis avec sa femme, et les plaintes de leur fille madame de Cabris; faire revivre le souvenir des égaremens de Mirabeau, susciter de fatales récriminations, des plaidoiries furieuses, compliquer les débats qui s'ouvriront ultérieurement en Provence, rendre d'autant plus douteuse une réunion déjà si difficile.

La famille est fortement frappée de ces considérations; il est question d'appeler de la justice à la faveur, du tribunal qui a condamné au souverain qui peut absoudre, de solliciter, en un mot, *des lettres d'abolition*; le projet en est conçu, le succès est cer-

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 20 octobre 1781.

<sup>2</sup> Lettre inédite du même au même, 16 octobre 1781.

tain : « car , dit le marquis , tous les cabinets sont de beurre , et les puissances de laiton <sup>1</sup>. » Mais on ne peut pas agir sans le concours de Mirabeau , et il s'y refuse absolument , parce que l'absolution ne libérerait que lui , et parce qu'il ne veut point séparer son sort de celui de Sophie qui , toujours généreuse , insiste pour qu'il renonce à une périlleuse solidarité , et pour qu'il consente à la démarche qu'on lui propose.

Ajoutons que nous ne puissions pas ce fait dans les seules affirmations de Mirabeau ; nous entendrons d'autres témoignages tout-à-l'heure , écoutons d'abord le sien.

Deux mois plus tard , il s'écriait devant ses juges : « La sentence de Pontarlier est affreuse , la procédure , me dit-on , est terrible ; des présomptions ont reçu , par toutes sortes de manœuvres , la force de preuves ; l'erreur ou la prévention des juges sont bien redoutables ; le délit dont vous êtes accusé n'est point infamant dans nos mœurs , recourez à la clémence du roi , invoquez des lettres d'abolition <sup>2</sup>. . . . Moi ! que je

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau , 28 décembre 1781.

<sup>2</sup> « Peut-être croira-t-on aisément qu'un homme de ma sorte , qui avait à combattre les ennemis les plus acharnés , pouvait employer plus d'un appui. Eh bien ! je n'en ai pas voulu d'autre , que cette protection vénérable que la loi ordonne à ses organes impassibles. Je n'ai voulu opposer que les droits que je partage avec les citoyens les plus obscurs , à des ennemis qui , dans leurs foyers , me forcent à comparaître devant des tribunaux remplis , disent-ils ,

m'avoue coupable , en fournissant ainsi des preuves contre l'infortunée à la perte de qui j'ai servi d'occasion , et de prétexte ! Non , certes , je ne commettrai point une telle lâcheté ! Mon cœur , ma conscience , ma raison , me disent que je n'ai rien à craindre : j'irai trouver mes juges. . . et si je ne trouve que des assassins. . . eh bien ! il reste des gens de mon nom , pour venger mon sang et ma mémoire <sup>1</sup>. » Outre cette déclaration publique , Mirabeau écrivait peu après : « Votre ami aura le doux plaisir d'avoir réparé , du premier effort , et du moment même où on lui aura permis d'agir , les malheurs d'une femme qu'il a eu celui de compromettre si essentiellement <sup>2</sup>. »

« de leurs parens et de leurs amis. Et , tandis qu'ils se consultent en recherches , en efforts , en consultations , en intrigues , j'accepte tout , j'endure tout , je dicte tout ; je me suffis. On m'arrête , on me chicane à tous les pas , on multiplie les dégoûts , les délais , les longueurs. Qu'importe ? ne devais-je pas m'y attendre ? » (*Deuxième Mémoire à consulter*, etc. , page 75 de l'édition in-8°.)

<sup>1</sup> *Premier Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau contre le marquis de Monnier*, etc. , p. 12 de l'édition in-8°. Mirabeau avait déjà fait la même profession de foi dans une lettre qui n'était pas destinée à la publicité. « Ce que je sais , c'est que je me moque de la procédure , quant à moi : j'ai mille moyens , de fait et de droit , pour l'anéantir. Mais je ne pardonnerai l'outrage de l'exécution en effigie qu'aux conditions les plus favorables pour madame de Monnier ; je ne signerai qu'à ce prix. » (*Lettre inédite à Boucher*, 5 octobre 1779.)

<sup>2</sup> *Lettres inédites de Mirabeau à Vitry* , page 65. En agis-

Comme nous l'avons annoncé, ce fait de la juste et courageuse résistance de Mirabeau, nous est attesté par d'autres que par lui. En voici une preuve, il nous suffit de citer celle-là :

« Si Gabriel n'eût pas voulu sauver sa complice, il n'aurait pas si absolument refusé des lettres d'abolition ; et, en dernier lieu, au lieu de se démener si furieusement, il se serait tout doucement tiré de la nasse sans elle, car tu sais bien que ce n'est pas à lui que la Valdahon en voulait, et qu'il n'était pas la femme de son père <sup>1</sup>. »

Il faut donc se résoudre à relever la contumace. Mais quel système embrassera-t-on ? Le père, l'oncle, voudraient une défense timide, et même suppliante ; et ils insistent d'autant plus que l'appelant n'a pas, au commencement, de partie civile devant lui ; que, pour ainsi dire, l'accusateur a manqué à l'accusation, puisque M. de Monnier qui, dans sa plainte primitive, n'a pas même articulé le fait d'adultère, est à peu

sant ainsi, Mirabeau se souvenait, mieux que Sophie elle-même, en ce moment entraînée par sa générosité, de ce qu'elle avait antérieurement pensé et écrit. « Le jugement « prononcé doit être anéanti ou ratifié : si je suis déclarée « adultère, on doit confisquer ma dot ; si je ne le suis pas, « je ne dois pas perdre mes droits. La fortune, la vie même « me touchent peu. Mais l'honneur s'oppose à ce que cette « affaire reste où elle en est, il faut terminer à tout risque. » (*Lettre inédite, déjà citée, de madame de Monnier à madame de Ruffey, sa mère, du 19 juin 1776.*)

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 27 décembre 1782.

près mis hors de cause par l'âge, les infirmités, la cécité, la dévotion, *le désouci complet des affaires de ce monde*<sup>1</sup>; et que, en définitive, l'instance ne sera soutenue que par sa fille, madame de Valdahon, que nul grief personnel ne peut exciter contre l'appelant<sup>2</sup>, qui n'a plus rien à craindre de la petite Sophie-Gabrielle, morte depuis deux ans; qui ne pourrait avoir qu'une appréhension, celle de voir sa belle-mère, madame de Monnier, reparaitre, et faire valoir ses droits nuptiaux; qui est délivrée de cette crainte par des renonciations formelles; et qui, dès-lors, doit être peu disposée à s'acharner dans un procès criminel, dont les frais énormes pourraient l'obérer, s'il se terminait par l'absolution des accusés.

Ces dispositions de l'unique adversaire de Mirabeau persuadent donc à son père et à son oncle qu'il doit se présenter dans l'attitude la plus modeste. Combien d'autres hommes, à sa place, auraient fait de même, ou plutôt auraient évité de porter leur tête à des juges prévenus qui l'avaient déjà frappée! Mirabeau, tout au contraire, va, l'œil serein, au-devant du plus im-

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 19 janvier 1782.

<sup>2</sup> Bien loin de là, c'était au seul emportement de la passion de Mirabeau qu'elle devait sa réintégration dans la maison paternelle, d'où elle était chassée depuis vingt ans (*Deuxième Mémoire à consulter, etc.*, page 60), et la certitude, désormais indubitable, de recouvrer ses droits de fille du marquis de Monnier, droits qu'avait anéantis, dès 1768, une exhérédation encourue par son mariage avec M. Valdahon, et le convol du rancuneux vieillard.

minent danger; sans doute, il saura se commander des efforts persistans pour parvenir à une conciliation; mais, s'il échoue, il embrassera un système de défense tout-à-fait opposé à celui de sa famille; tout l'y porte, son naturel fougueux, le sentiment de sa force, le besoin instinctif de la déployer et de la répandre; la conviction des irrégularités sans nombre d'une procédure partielle<sup>1</sup>, l'omission étrange de l'accusation nominative d'adultère, le défaut de preuves judiciairement admissibles, la chimère d'un *rapt de séduction* commis à l'égard d'une femme mariée<sup>2</sup>; le désir d'appeler l'intérêt sur sa co-accusée, la pitié sur ses propres malheurs, l'indignation sur une condamnation extra-légale, et d'ailleurs excessive; l'es-

<sup>1</sup> Voici ce que Mirabeau disait de cette procédure, deux ans avant de l'attaquer: « La notice que tu me donnes de la  
« procédure me prouve parfaitement, ce dont je n'ai jamais  
« douté, à savoir qu'elle est folle et insoutenable, et ne  
« résisterait pas un moment au simple aperçu des contra-  
« dictions et faussetés démontrables qu'elle renferme. »  
(*Lettres originales de Vincennes.*)

<sup>2</sup> « Les découvertes que nous avons faites ici, et les  
« moyens qu'on nous a donnés, nous ont permis d'embras-  
« ser un système de défense qui lave madame de Monnier  
« aussi bien que moi; car l'adultère n'est pas plus soute-  
« nable, à cause du genre de leurs preuves prises en pays  
« étranger, et dont un tribunal français ne peut pas se ser-  
« vir, que le rapt de séduction ne l'est par la nature du  
« crime, qui, envers une femme mariée, est purement ima-  
« ginaire. » (*Lettre inédite de Mirabeau à madame du Sail-  
lant, du 14 février 1782.*)

poir d'effrayer son adversaire si peu intéressé dans le litige ; l'avantage enfin de pouvoir se targuer plus tard , en Provence , d'une défense hautaine et véhémente , offensive et accusatrice ; tout décide Mirabeau à n'user de modération , à ne montrer d'humilité qu'au début de l'affaire ; à redevenir lui-même quand il sera repoussé , et à jeter loin de lui le masque imposé par sa famille , aussitôt qu'il sera contraint de paraître en présence des juges qu'il compte braver , des accusateurs qu'il veut réduire au silence.

Ce que nous avons dit précédemment du système de notre travail , et de l'esprit dans lequel il est rédigé , nous dispense d'entrer dans un long détail du procès en appel dont il s'agit , et surtout de rapporter un grand nombre de citations des Mémoires publiés , citations que d'autres ont multipliées jusqu'à en remplir presque un volume <sup>1</sup>. Nous n'imiterons pas cet exemple , non seulement parce que nous ne vou-

<sup>1</sup> Peuchet , tome 2 , pages 20 à 126 ; Vitry , pages 77 à 115 — 133 à 189 — 200 à 229. Cet abus des citations devait d'autant plus être évité , que les Mémoires ne sont pas très rares , et qu'ils contiennent une multitude de morceaux qu'on retrouve dans la correspondance de Vincennes , où Mirabeau les avait pris , d'abord parce qu'il avait l'habitude de s'emprunter à lui-même ; ensuite parce qu'il était bien loin de deviner que cette correspondance dût être imprimée un jour.

On voit , en outre , dans les Mémoires de Pontarlier et d'Aix , quelques paragraphes qui se trouvent jusque dans les lettres adressées par Mirabeau à Vitry , et que ce dernier a imprimées en 1806.

lons , en général , offrir au public que ce qu'il ne peut pas trouver ailleurs ; mais encore parce qu'un motif bien plus grave nous impose une extrême retenue à cet égard.

Nous avouons , et beaucoup de personnes savent que les Mémoires de Mirabeau sont fort éloquens , et à tel point qu'on y a vu un des plus hauts modèles de la polémique judiciaire , et reconnu le principe de l'immense talent d'orateur qu'il a déployé depuis ; mais ces Mémoires ont , pour nous du moins , l'inconvénient de ne traiter qu'une question privée ; de reproduire des faits déplorables , de compromettre des noms qu'il ne faut plus évoquer aujourd'hui , parce qu'ils furent portés par des personnes honorables dont la vie , que ses passions troublèrent , est depuis long-temps terminée ; enfin de présenter des récriminations odieuses , et , tranchons le mot , d'immorales apologies.

Nous réduirons donc ce triste sujet à une mention rapide des phases successives du procès en appel ; et , le plus souvent , nous n'en emprunterons le récit qu'à nos correspondances inédites.

LIVRE XI.

PLATE VI

## XI.

Le 2 février 1782, Mirabeau, plein d'espérance et de courage, partit du Bignon. « Il mit hier à la voile

<sup>1</sup> Des biographes ont écrit, notamment Cadet-Gassicourt (page 27 de la première édition, XXI de la deuxième), qu'avant de partir, « *Mirabeau partagea avec madame de Monnier un poison actif qu'il avait fait préparer.* » Nous n'avons pas connaissance de ce fait, et nous n'y croyons pas. Le biographe lui-même le rend douteux, en ajoutant étourdiement en note : *Manuel me montra un jour chez de Senne (le libraire) le sachet qui renfermait ces deux objets (le poison, et une boucle de cheveux); il l'avait volé avec les lettres de Mirabeau.* Or, Manuel n'avait pu voler à la police que ce qui y était; ce qui y était se composait de tout ce qu'y avait déposé Boucher, depuis le commencement de la cor-

de très bonne grace , c'est-à-dire d'une manière noble et attendrissante ; et ils sont aujourd'hui sur la grande route , munis de toutes choses relatives à leur besogne. J'ai déclaré que je n'étais plus écrivain , surtout pour choses majeures , n'y ayant rien de si ridicule que le dialogue du coin du feu avec le grand chemin <sup>1</sup>. »

Du reste , le marquis persévère dans ses dispositions , ou , du moins , dans ses démonstrations favorables , car nous lisons , dans la même lettre : « Il continue à être turbulent et peu réglé ; mais il veut se corriger , et n'est plus incommode ; il est bon et noble , et tous lui accordent bon cœur <sup>2</sup>. Honoré et son consort <sup>3</sup> ont trouvé l'hiver tardif , qui nous est

respondance jusqu'à la fin (13 décembre 1780) ; et pour que *le sachet* dont il est question y fût aussi , il aurait fallu que Mirabeau fût venu l'y apporter près de deux ans plus tard , deux ans après son élargissement ! Par qui fera-t-on admettre un tel récit , démenti par les dates , dont la plupart des biographes ne se sont pas plus occupés que de vérité , et même de vraisemblance ?

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau , du 3 février 1782.

<sup>2</sup> Lettre inédite du même au même , du 3 février 1782.

<sup>3</sup> Mirabeau était accompagné d'un avocat , nommé Des Biron , qui exerçait les fonctions de procureur du roi de la petite ville de Cheroy-en-Gatinais. Des Biron , qui avait de l'instruction et de la capacité , ne fut cependant pour Mirabeau , qu'un explorateur de documens , et un copiste. Ses lettres , que nous avons , expriment d'une manière souvent plaisante , la surprise et le dépit qu'il éprouvait en se voyant réduit à un tel rôle , par l'ascendant imprévu de son client.

venu tout-à-l'heure ; et , comme dans les pays où ils vont , il y a sept à huit pieds de neige , le surplus a paru étrange à ton neveu , devenu *avocat en la cour*. Mais il est rural et hardi. Depuis feu César , l'audace et la témérité ne furent nulle part comme chez lui. Il prétend avoir partie de son étoile ; il a moins de génie , mais bien autant d'esprit ; malheureusement , voyant de droite à gauche. Mais , pour des cas comme celui-ci , je me fie beaucoup à son savoir-faire et à son talent <sup>1</sup>. »

Retardé par des accidens de route , Mirabeau n'arriva que le 6 à Dijon ; son avocat , Des Biron , visita madame Ruffey , qui promit sinon de concourir à un appel où sa fille était intéressée , du moins de sanctionner tout arrangement où les droits de celle-ci seraient stipulés le plus utilement possible.

Le 8 février , Mirabeau , qui n'avait que traversé Pontarlier , et qui était allé s'arrêter sur la frontière de la Suisse , envoya son avocat tenter un accommodement auprès de madame de Valdahon , car le marquis de Monnier était inaccessible <sup>2</sup>. Elle-même se refusait

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau , 15 février 1782.

<sup>2</sup> « Nous savions déjà que les portes du Ténare ne sont  
« pas plus sévèrement gardées ; nous savions que madame  
« de Valdahon faisait garder la maison de son père par la  
« maréchaussée ; nous savions que le malheureux vieillard  
« s'était vu privé de tous ses gens , environné d'émissaires  
« qui épiaient ses mots , ses gestes , ses moindres signes , et  
« mettaient entre lui et tout ce qui pouvait lui rappeler ses  
« involontaires injustices et leur triste victime , une barrière

à une entrevue <sup>1</sup>. Mirabeau lui écrivit, le 9, sous le nom de Des Biron, une lettre forte mais mesurée et conciliante <sup>2</sup>, où il réclamait une prompte réponse, d'autant plus qu'il avait lieu de craindre des pièges <sup>3</sup>. Cette démarche n'eut aucun succès. Le 12, Mirabeau se constitua prisonnier, et n'obtint qu'avec peine que le registre de la geole mentionnât que *sa présentation était volontaire*; cette première difficulté en annonçait bien d'autres; et, par exemple, quoique la condamnation prononcée résultât d'une plainte du mari, quoique cette plainte, vague et détaillée, n'énonçât pas le fait de l'*adultère*, moyen décisif pour l'accusé, puisque nul autre que le mari ne pouvait porter cette espèce d'accusation, Mirabeau ne put obtenir ni que cette plainte lui fût communiquée, ni que lecture lui en fût faite, ni qu'elle fût paraphée, *ne varietur* <sup>4</sup>.

« impénétrable. » (*Premier Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau, contre le marquis de Monnier, etc.*, page 14 de l'édition in-8°.

<sup>1</sup> *Ibid.*, page 14.

<sup>2</sup> *Ibid.*, pages 16 — 17 — 18 — 19.

<sup>3</sup> « Il (Mirabeau) ne peut pas, au gré des plus frivoles « prétextes, rester en charte privée, et s'exposer à faire dire « ensuite de je ne sais quelle perfidie, qu'il a été arrêté, « tandis qu'il vient pour se remettre volontairement. » (*Premier Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau contre le marquis de Monnier, etc.*, page 18 de l'édition in-8°.)

<sup>4</sup> « Le commissaire n'a pas voulu me communiquer cette « requête, dont j'avais tant de raisons d'assurer l'immuabilité par toutes précautions physiques et morales. » (*Premier Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau contre le marquis de Monnier, etc.*, page 26 de l'édition in-8°.)

Mirabeau n'abusa pas, cependant, des moyens de résistance que lui fournissaient tant d'irrégularités; il subit successivement plusieurs interrogatoires, où sa défense prit un ton si hostile qu'un accommodement lui fut proposé; il n'y voulut entendre qu'à la condition d'un élargissement provisoire, qui fut accordé par sentence du 16; mais appel de cette sentence fut, à l'instant même, interjeté par le magistrat remplissant l'office du ministère public, Sombarde, substitut du procureur du roi: et c'est alors que Mirabeau publia un premier Mémoire, dont on peut apprécier le ton et la mesure par ce qu'il en dit lui-même.

« S'il est quelque chose de plus triste que d'avoir de grands torts, c'est la nécessité qu'ils imposent, par les justes préventions qu'ils inspirent, d'entrer en apologie sur ceux qu'on nous impute faussement; mais, quand on sent jusqu'au fond de l'ame ceux dont on est vraiment coupable, et le désir profond de les couvrir par une vie désormais honorable; quand on peut se dire qu'une extrême sensibilité, une loyauté inflexible, ont accompagné tous les écarts qu'on ne saurait se dissimuler, on se console, assez du moins pour ne pas perdre le courage, pour s'en faire un doux et patient <sup>1</sup>. On se dit qu'il y en a plus peut-être à savoir avouer ses fautes, qu'à savoir n'en point faire;

<sup>1</sup> « Des raisons sans nombre me faisaient un devoir de la modération, que j'ai toujours regardée comme une vertu d'autant plus haute, que mon caractère me la rend moins naturelle. » (*Troisième Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau contre le marquis de Monnier, etc.*, page 6 de l'édition in-8.

on témoigne son repentir et ses regrets avec une noble et juste franchise, on répare ses égaremens autant, hélas ! qu'il est possible ; on s'efforce de justifier l'indulgence de ses amis, d'en reconquérir, de désarmer ses ennemis, en applaudissant à leurs qualités, en pardonnant à leurs défauts ; on tâche d'avoir de la raison, du sang-froid, de la conduite ; puis on ose lever la tête, et se montrer à ses calomniateurs.

« J'ai commencé. J'ai soulevé, dans un premier Mémoire <sup>1</sup>, le coin du voile dont ceux qui ont voulu le triste procès qui nécessite cet écrit, voudraient s'envelopper ; j'ai usé de plus de ménagemens envers eux qu'envers moi-même, parce que, pour avoir justice, il faut commencer par se la faire <sup>2</sup>. »

Nous n'ajouterons à cette citation que la conclusion énergique et démonstrative qui termine le Mémoire.

« *Résumons :*

« L'accusation de rapt de séduction ne peut exister <sup>3</sup>,

« L'adultère n'est pas prouvé <sup>4</sup>.

« Il ne saurait l'être <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Celui-là n'a pas été imprimé.

<sup>2</sup> *Premier Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau, contre le marquis de Monnier, etc.*, page 3 de l'édition in-8.

<sup>3</sup> D'après les ordonnances de 1639 et de 1730, le rapt de séduction n'était reconnu, et ne pouvait être puni, qu'entre personnes non mariées.

<sup>4</sup> La preuve était uniquement testimoniale, et apportée par des témoins dépendans, ou récusables, ou complices.

<sup>5</sup> Les faits s'étaient passés en pays étranger.

« Le fût-il, il n'y a ni accusation ni accusateur <sup>1</sup>.

« Que reste-t-il contre moi?

« RIEN.

« Eh bien ! lecteur, le voilà ce procès qui, depuis cinq ans, porte la désolation dans deux familles qui tremblent encore aujourd'hui de ma témérité ; le voilà ce procès qui m'a ôté, cinq années entières, mon existence civile ! . . . . .

. . . . .  
 qui a fait consumer à une jeune infortunée connue par sa sensibilité, sa bienfaisance, et toutes les qualités qui promettent des vertus, qui lui fait consumer les plus beaux jours de sa jeunesse sous les grilles et les verrous. . . . .

. . . . .  
 Le voilà ce procès qui fut jugé en deux heures, tandis que l'on délibère, depuis deux jours, pour savoir si l'on m'accordera mon élargissement provisoire. . . .

Oui, il fut prononcé en deux heures, par quatre juges (les autres s'étaient abstenus), que la tête d'un homme de qualité devait tomber aux pieds du bourreau ; et qu'une jeune femme, si intéressante, si douce, si chérie dans les lieux où on la flétrissait, que son sort aurait attendri des tigres, serait authentiquée et retranchée du livre des vivans. . . . .

Tout cela fut prononcé en deux heures . . . . .  
 et ils délibèrent au-dessus de ma tête <sup>2</sup>!

<sup>1</sup> On a déjà vu que la plainte du mari n'articulait pas le fait d'adultère.

<sup>2</sup> *Premier Mémoire à consulter pour le comte de Mira-*

Cherchons ailleurs ce que Mirabeau disait de ce premier Mémoire vraiment remarquable du moins par l'habile défense d'une très mauvaise cause : « Mon Mémoire est fait , il l'a été dans une matinée ; j'ai eu le bonheur d'y pouvoir rappeler avec dignité mes torts, avec intérêt ma co-accusée , avec respect son mari , pauvre automate que les passions d'autrui font agir ; avec vénération mon père ; avec tendresse ma sœur chérie , avec ménagement plusieurs de mes adversaires ; et prends garde que , dans la circonstance où

*beau, contre le marquis de Monnier, etc., p. 32.* « Que d'ab-  
 « surdités ! que d'horreurs ! O vous qui vous jouez ainsi de  
 « la vie des hommes ! vous qui ne pâlissez pas à la vue de  
 « celui que vous avez condamné avec une légèreté si atroce,  
 « vous avez donc cru ne jamais le revoir ! vous aviez donc  
 « parole du Maître des destins , que sa Providence confirme-  
 « rait votre sentence odieuse , et me redemanderait la vie ,  
 « avant que je pusse la défendre contre vos décrets sangui-  
 « naires ? Et vous, lecteurs sensibles , pour qui la procédure  
 « criminelle , même la plus régulière , est un objet de com-  
 « passion ou d'indignation ; vous qui avez horreur de la  
 « profusion inutile des supplices, des exemples d'atrocité et  
 « de barbarie qu'ils offrent à l'humanité , et du droit affreux  
 « que les hommes se donnent d'égorger leurs semblables ;  
 « vous , pour qui tout homme est un frère , supposez pour  
 « un instant que je suis un autre ; supposez qu'un citoyen  
 « obscur, sans nom , sans fortune , sans parens , sans amis ,  
 « et , si j'ose le dire , moins actif et moins courageux , se  
 « trouve à ma place , et jugez ce qu'on déciderait de son  
 « sort , de son honneur, de sa vie , puisque j'ai été condamné  
 « ainsi ! » (*Deuxième Mémoire à consulter pour le comte de  
 Mirabeau, contre le marquis de Monnier, page 58.*

je me trouve , la générosité même est adroite , en ce qu'elle couvre aux yeux du public ce que je suis obligé d'omettre ou de travestir dans mes défenses ; ce n'est pas seulement moi , ce n'est pas même moi que je veux sauver , et comment tout dire ? Enfin , je n'en suis pas mécontent ; je ne puis te l'envoyer par ce courrier , comme je l'espérais , parce que ces bourreaux nous forçant de ne procéder que requête à la main , nous sommes surchargés d'une manière inimaginable ; le courrier prochain te le portera <sup>1</sup>. »

Jusqu'alors le marquis approuvait la marche suivie par son fils. « Son allure est ferme , et son poste aussi avantageux que possible , sauf ses défenses , gonflées de latin , ce qui est un délit contre ses juges , qui ne l'entendent pas. Le dernier courrier , je lui trouvais trop d'audace. Mais , depuis que l'arche de mésalliance a fait refluer les causes fétides du palais , comme autrefois celles du Jourdain , et que tout est entassé et soufré , ils croient que les requêtes doivent être des épîtres dédicatoires <sup>2</sup>. On commence à dire qu'il y a de l'audace et de la noblesse dans ce ton singulier de l'appel d'une sentence capitale ; que le malheureux n'a jamais eu occasion de cuver à profit sa grappe , et qu'après tout l'insolence de ses requêtes est l'uniforme de son rôle hasardeux <sup>3</sup>. A présent je le vois

<sup>1</sup> Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant , du 17 février 1782.

<sup>2</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau , du 22 février 1781.

<sup>3</sup> Lettre inédite du même au même , du 6 avril 1782.

en selle, il est bien, et aura l'avantage réel, vis-à-vis du public, de blanchir totalement sa complice, ce qu'il voulait à tout prix. Tu ne te fais pas d'idée de ton neveu dans les grandes occasions : autant il serait dangereux de le jauger de là, et d'y compter pour le courant, d'après cette mesure, autant on peut compter sur lui pour être, en pareil cas, fort au-dessus d'un homme sage <sup>1</sup>. »

Le renouvellement de l'écrow rendait nécessaires de nouveaux interrogatoires. Mirabeau soutint, cette fois, que les juges français n'étaient pas compétens pour statuer d'après des témoignages rendus sur faits passés en pays étranger (Suisse et Hollande). Il reçut encore des offres de transaction <sup>2</sup>, et il les repoussa de nouveau, s'obstinant à vouloir, avant tout, l'élargissement provisoire, qu'il ne put obtenir, par l'effet d'une partialité dont il se plaignait avec amertume, et qui, outre les preuves qu'apportent les Mémoires <sup>3</sup>,

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 1<sup>er</sup> mars 1782.

<sup>2</sup> Il disait à cette occasion : « Mes ennemis, persuadés qu'une de leurs victimes ne saurait leur échapper sans sauver l'autre, n'osent faire ni la paix, ni la guerre. » (*Deuxième Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau, contre le marquis de Monnier, etc.*, page 38 de l'édition in-8.)

<sup>3</sup> « Il fallait que mon procès fût jugé dans une petite ville dont M. de Monnier semble le souverain, par quatre hommes dont deux, parens de ma partie, étaient encore ses avoués, ses dévoués, ses conseils, et se trouvaient dans sa plus étroite dépendance ! Il fallait enfin que l'information qui devait servir de base aux sentences, aux arrêts, à la ré-

est établie par cette phrase d'une lettre du bailli :  
 « J'apprends que le procureur du roi a fait appel. J'ai la copie des interrogatoires ; je vois qu'Honoré en revend à son avocat , car ces vils marchands de paroles n'ont dans la bouche que ce qu'on leur met dans l'oreille , et qu'il se défend comme bois vert. Mais je vois aussi que tout est corrompu , ce qui me fait trembler , quoiqu'il trouve le secret de tout nier, et de rendre le crime improbable, ce qui peut fort servir ici <sup>1</sup>. »

Cependant *le Siège*, par un jugement, reconnaissait sa propre compétence pour instruire sur les faits passés hors du royaume ; la confrontation de l'accusé avec les témoins régnicoles allait avoir lieu, Mirabeau s'y préparait. Il avait écrit à cette occasion : « Le vraiment redoutable Mémoire, si l'on m'y force, sera celui de la confrontation <sup>2</sup>. » Une sentence du 21 fé-

« vision de mon procès , fût dirigée par un cruel et capital ennemi ! » (*Troisième Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau, contre le marquis de Monnier, etc., page 33.*)

« Ils se sont hâtés de me juger, de me frapper, de m'immoler, et le succès de leur collusion coupable ne m'a pas même épargné leurs insultes. Ils n'ont pas gardé les plus simples dehors. Leur confédération est connue, publique, avouée ; leur intimité avec mes parties scandaleusement affichée... Et l'on parle de mon audace, de mon emportement ! » (*Ibid., page 39.*)

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 26 février 1782.

<sup>2</sup> Lettre inédite, déjà citée, de Mirabeau à madame du Saillant, 17 février 1782.

vrier l'ordonna. Voici comme Mirabeau en parle. « J'ai subi aujourd'hui une confrontation de dix heures, pour deux seuls témoins à qui j'ai, Dieu merci, bien fait payer la façon <sup>1</sup>. » Le bailli s'en explique dans le même sens. « Il vient de turlupiner et faire dédire, à la confrontation, les témoins les plus oculaires qui, pourtant, avaient été bien abouchés et bien sifflés <sup>2</sup>. »

Mirabeau, en même temps, agissait auprès du conseil d'état de Neufchatel, qui, en présence et nonobstant les efforts du substitut Sombarde, venu exprès sur les lieux, défendait aux témoins de répondre sur des délits commis *rière* le territoire de cette souveraineté <sup>3</sup>. »

Les lettres du marquis, que nous avons extraites tout-à-l'heure, avaient précédé l'impression ou du moins la réception du premier Mémoire; mais, cette publication, commentée par madame de Pailly, l'avait fortement indisposé. « Je reconnais, » écrit Mirabeau, « la harpie dont la bouche impure empoisonne tout; mon père est furieux contre le Mémoire, et prétend que le second l'assassinera. Mais tous mes conseils ne répondent de l'affaire qu'autant que les défenses seront publiques, parce que le procès, s'il est bien sûr en droit, n'est rien moins que sûr dans l'o-

<sup>1</sup> Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, 5 mars 1782.

<sup>2</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 10 mars 1782.

<sup>3</sup> Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 7 mars 1782.

pinion publique, et que c'est cela même qui nécessite la publicité de mes défenses; car, avec l'ignorance des premiers juges, la prévention très notoire des juges actuels, et les intrigues de nos parties, il est comme certain que l'on s'avantagerait de *l'opinion publique* pour nous condamner dans les ténèbres, si nous n'allumions pas les réverbères. Nous sommes ici dénués, abandonnés: pas un parent qui paraisse; *seuls contre tous*, c'est notre devise. Et l'on veut que nous nous livrions par notre silence! que nous nous abandonnions à tout ce que l'intrigue et la subornation peuvent déchaîner contre nous! Nous n'avons que notre plume, et l'on voudrait la briser! si tu savais combien de manœuvres nous a déjà sauvés la crainte des Mémoires, tu sentirais combien a été sage le parti de faire paraître un simple essai qui, sans réduire nos ennemis au désespoir, pouvait tenir en respect nos juges<sup>1</sup>. Tu aurais pu te dispenser de tant

<sup>1</sup> Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 21 mars 1782. « Est-il bien vrai qu'on se soit étonné de l'énergie  
« de mes plaintes, ou qu'on l'ait improuvée? Mais en ai-je  
« proféré qui ne fussent pas fondées? M'accusera-t-on d'a-  
« voir frappé dans les ténèbres? Non: j'ai nommé hautement  
« mes délateurs. On ose me reprocher jusqu'à cette fran-  
« chise, jusqu'à cette fermeté. Je le crois; ils voudraient me  
« ravaler à leur niveau; ils voudraient me voir employer des  
« armes dont l'usage leur est si familier, ils ne craignaient pas  
« d'être vaincus dans leur science. Pour moi, je n'ai qu'un  
« moyen à opposer à tant de manœuvres et de dénonciations  
« cachées qui, plus d'une fois, m'ont mis en danger, c'est  
« l'éclat de ma défense. Les procédures, les Mémoires manu-

envelopper de ménagemens ce que tu me dis de l'opinion d'emprunt de mon père, sur mon Mémoire; car il m'en a écrit les choses les plus déraisonnables et les plus dures. Certes, quiconque a trouvé que ce Mémoire est visiblement dédié aux libertins, l'a lu bien singulièrement. Je crois bien que le tableau que j'y fais du séjour à Vincennes, n'a pas plu à qui m'y a tenu si long-temps. Mais je doute qu'il paraisse mal fait à beaucoup d'autres, et j' imagine que je me suis assez exécuté, dans ce Mémoire, pour qu'on me permette de chercher à émouvoir sur mes malheurs <sup>1</sup>. Je croyais que tu m'expliquerais l'humeur inconcevable de mon père: on est parvenu à lui faire craindre mes succès; et je ne crois pas qu'il soit possible d'é-

« écrits, ensevelis dans les greffes, sont facilement mis à  
 « l'écart, et plus facilement encore oubliés; c'est au grand  
 « jour que les crimes et les calomnies doivent être exposés;  
 « c'est au public qu'il faut dénoncer les acceptions de per-  
 « sonnes, les connivences obscures, les subornations se-  
 « crètes, les vexations de détail; alors, il ne suffit plus d'être  
 « prudent pour se dispenser d'être juste; alors, la voix des  
 « honnêtes gens peut suppléer à l'imperfection des lois, et  
 « contenir dans les bornes de l'équité ceux qui ont une por-  
 « tion quelconque de l'autorité, qui sont, ainsi que les au-  
 « tres hommes, accessibles aux passions. . . . Il  
 « me fallait donc provoquer ou changer l'opinion publique  
 « sur tout, puisque mes ennemis attestent sans cesse la noto-  
 « riété qu'ils ont faite. » (*Troisième Mémoire à consulter  
 pour le comte de Mirabeau, contre le marquis de Mon-  
 nier, etc.*, page 28.)

<sup>1</sup> Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 26 mars 1782.

prouver de plus cruelles duretés, dans un moment où j'aurais tant besoin d'aide, et où je suis si amèrement contrarié, obligé de lutter seul contre tous; et où, grace à la furie que le sort a déchainée pour la ruine de notre maison, l'affaire capitale, qui devrait seule m'occuper, est celle qui me coûte le moins d'efforts et de temps <sup>1</sup>. Quelle rage! combien on a peur que je ne remporte une victoire si nécessaire! que je ne donne au public un peu meilleure opinion de moi qu'on ne s'est efforcé de lui en donner! Tout cela peut être fort dangereux, en me montrant tel que je suis, à savoir parfaitement abandonné, et n'ayant pas de pires ennemis qu'au sein de ma famille <sup>2</sup>.

« Je t'avoue que je ne comprends pas du tout la force de ton raisonnement. Quoi! parce que je me croyais sûr, des Mémoires n'étaient pas nécessaires! Belle conséquence! Eh! songe donc à la cabale infernale, et à la nécessité d'en imposer aux fripons et aux partiaux; et puis, j'ai été un peu vite: vous êtes singuliers, vous autres, de vouloir juger, à cent lieues de distance, qui, en grossissant les objets, font disparaître les détails, ce qu'auraient dû faire et ne pas faire ceux qui agissent sur les lieux et sur les pièces. Enfin, nous aurions besoin d'être soutenus et non désavoués, caressés et non mordus; mais c'est avec les plus honnêtes gens du monde, que les ab-

<sup>1</sup> Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 28 mars 1782.

<sup>2</sup> Lettre inédite du même à la même, 2 avril 1782.

sens ont tort, sont mécondus et houspillés ; telle est la nature humaine <sup>1</sup> ! »

Dans le même temps le marquis écrivait : « Tu n'as pas d'idée de ce qu'il appelle ses défenses ; je ne le vis jamais si extravagant : il a humilié les témoins , exaspéré les juges , insulté tout le monde ; et se croit, de bonnefoi, innocent, opprimé, modéré, magnanime ; en un mot, ce sont les Petites-Maisons ouvertes <sup>2</sup> !

Mirabeau n'en persiste pas moins. « Il est possible que tu ne saches pas , toi , mais mon père sait que les juges ne peuvent ni ne doivent décider comme hommes ; qu'ils ne peuvent prononcer que comme juges ; que les faits , soi-disant les plus notoires , ne leur sont rien , s'ils ne sont légalement prouvés ; qu'ainsi fort peu importe que *les faits soient trop connus*, comme vous ne cessez de le répéter , mais que

<sup>1</sup> Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant , du 4 avril 1782.

<sup>2</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau , du 8 avril 1782. Le marquis écrivait , trois jours après : « Son Mémoire a indigné tout le monde ; on l'a trouvé si insolent qu'il lui a fait un tort indicible. On avait pour lui terreur, « horreur , c'est de la haine aujourd'hui , autant qu'ici on « peut s'arrêter aux idées. De ma part , quand je leur représente quelque chose , ils croient que ce sont des offenses. « Je les laisse donc dans leur infailibilité ; c'est une corvée « pour moi de leur accuser la réception de leurs paquets ; « et , certainement , je ne me mêlerai , en aucune manière , « d'intervenir dans leur fait , ni par moi , ni par autrui. » (Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant.)

beaucoup importe qu'ils ne soient pas *établis* ; qu'ils ne le sont pas , qu'ils ne peuvent pas l'être ; et c'est pourquoi nous avons , sans vous , malgré vous , contre vous , gagné presque tous les incidens que nous avons entrepris. Quelle prévention peut-on donc avoir contre notre système de défense , qui , jusqu'ici , a eu tant de succès , et que loue , vante et seconde la famille de Ruffey , la plus intéressée à cette affaire , et celle qui doit être naturellement la plus indisposée , et conséquemment la plus difficile à contenter <sup>1</sup> ? Pardon de te rendre franchise pour franchise ; certes , je ne puis trouver dans la tienne que de nouvelles raisons de te chérir et de t'estimer ; mais mon cœur est si plein , si navré , si mécontent , qu'il faut bien qu'il déborde dans ton sein , dans ce sein consolateur , où je ne trouvais jamais qu'amitié et bonté <sup>2</sup> . »

L'appel se poursuit à Besançon ; Mirabeau publie un second Mémoire , adressé , comme le premier , moins aux juges qu'à l'opinion publique qui s'en occupe beaucoup : « Figure-toi que le Mémoire est au compte de l'imprimeur , à qui je ne paie que les exemplaires réservés : on s'arrache les autres <sup>3</sup> . »

Dans ce second Mémoire , Mirabeau explique que son évasion du château de Joux fut indépendante des liaisons dont on l'accuse , et n'eut d'autre cause que

<sup>1</sup> Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant , du 9 avril 1782.

<sup>2</sup> Lettre inédite du même à la même , du 11 avril 1782.

<sup>3</sup> Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant , du 23 avril 1782.

les persécutions du commandant Saint-Mauris, qui, cette fois comme jadis, est bienveillant en face, et hostile en arrière <sup>1</sup>. A cette occasion sont transcrites les lettres éloquentes que nous avons déjà rapportées. Il expose la violence morale que madame de Valdahon exerce sur son père, pour le contraindre à se porter partie civile; il établit, par des citations de textes, et une discussion habile, que les lois ne reconnaissent et ne punissent *le rapt de séduction* qu'entre personnes *non mariées*; il rapporte, discute, et dément les témoignages reçus; il transcrit la défense faite aux témoins neufchatelois par leurs magistrats; il revient sur le grief *du rapt de séduction*; sur l'adultère, délit privé, dont la dénonciation n'appartient qu'au mari, qui, cependant, *solus genialis tori vindex*, est muet dans cette circonstance; il examine les vingt-trois témoignages qui ont été appelés sur les quatre-vingt-onze entendus jadis dans les infor-

<sup>1</sup> « J'avais fait toutes les avances auprès de M. de Saint-Mauris; tous les jours il envoyait savoir de mes nouvelles, et tous les jours je lui rendais la même politesse; sa confrontation, loin d'être orageuse, avait été remplie d'égards mutuels, il m'avait embrassé en me quittant. . . . et ce baiser, gage d'une trahison nouvelle, m'annonçait l'infamie de fournir une de mes lettres pour vérifier celle jointe au procès! » (*Troisième Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau, contre le marquis de Monnier, etc.*, page 18 de l'édition in-8°.) On se souvient que cette lettre jointe au procès, avait été fournie par le même Saint-Mauris, qui, en mars 1777, l'avait reçue de mademoiselle Barbaud.

mations ; il en relève quatorze qui ne laissent aucune espèce de ressources à l'accusation ; insistant sur les neuf autres dépositions , il en écarte six qui sont isolées , vagues et contradictoires ; il en repousse trois , parce qu'elles sont apportées par des gens de la domesticité de l'accusateur : du reste , après la plus énergique discussion , il revient aux formes conciliantes ; et , d'ailleurs , il parle des chances de son appel avec une confiance qu'il ressentait peut-être , en même temps qu'il l'exprimait dans l'intérêt de sa cause <sup>1</sup>.

« Si je voulais consumer ma vie dans des procès , je ne  
 « mets pas un moment en doute qu'il ne me fût possible de  
 « prendre à partie mes premiers juges , et de tirer ven-  
 « geance d'un jugement atroce , rendu avec une précipitation  
 « scandaleuse ; tandis que , depuis deux mois révolus , je  
 « languis dans la prison la plus odieuse , la plus indécente ,  
 « la plus malsaine , pour parvenir à une justification qui au-  
 « rait pu être manifestée en quinze jours : un despotisme si  
 « impatient autrefois , une lenteur , une partialité si crimi-  
 « nelle aujourd'hui , encourraient sans doute une punition  
 « exemplaire , si je la poursuivais , avec ma juste indigna-  
 « tion , avec ma brûlante activité. Mais , que gagnerais-je à  
 « des haines éternelles ? Tous ces hommes ont été plutôt  
 « faibles que corrompus , le prévaricateur Sombarde excepté ;  
 « à lui seul je voue la guerre , et comme homme et comme  
 « citoyen ; quant aux autres , je les absous autant qu'il est  
 « en moi . . . . . Eh ! quoi de plus honorable que  
 « l'indulgence , à ceux mêmes qui pourraient dispenser tout  
 « le monde d'en avoir pour eux ! Je suis loin , hélas ! d'être  
 « de ce nombre. Ma fongueuse et coupable jeunesse m'a  
 « bien coûté ; elle a coûté beaucoup à d'autres , et je ne puis

Quelles que fussent les précautions oratoires de l'éloquente plaidoirie de Mirabeau, cette seconde publication augmente encore le mécontentement de son père : « Sa deuxième éruption a horriblement mal réussi, et achève de lui casser le col et de pilorier cet extravagant enragé <sup>1</sup>. » Mais le bailli n'est pas du même avis : « Je vois que je juge mieux que toi-même de ce que tu as sous les yeux. Tu m'as avoué toi-même, dans le commencement, qu'à ton grand étonnement le Mémoire de *l'infailible* avait eu un grand succès, et qu'à Paris on avait applaudi. Eh! ne connaissais-tu pas le fond des choses? est-ce en casuiste que tu croyais qu'on les verrait? et, parce qu'il s'agissait de nous et des nôtres, fallait-il que ce qui était, ne fût pas? et que d'un fait très vulgaire on fit une monstruosité sans exemple et de la morale, et de la théorie, et du dogme? Ne connaissais-tu pas Paris? ce gouffre d'hommes, de mœurs, et d'idées, promiscuement flétris et corrompus <sup>2</sup>? Ne sais-tu pas que

« me pardonner ce malheur comme mes infortunes personnelles. » (*Second Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau, contre le marquis de Monnier, etc.*, page 210, in-8°.) La nécessité d'abrégé nous force, à notre grand regret, de supprimer cette péroraison admirable, dont, au surplus, nous retrouverons une partie quand nous nous occuperons des vues et des travaux de Mirabeau sur l'organisation judiciaire et sur la théorie des lois pénales, l'instruction en matière criminelle, etc.

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 26 avril 1782.

<sup>2</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 20 avril 1782.

la lie et la fange parisiennes qui souillent les parois de cette vaste manufacture de sottises et de crimes, n'ont rien de plus styptique pour l'humanité, que l'engourdissement où la vie qu'on y mène tient notre cœur <sup>1</sup>? Qui, dans cette infame Babylone où tous scandales sur tel sujet sont soudés, cicatrisés, consolidés, n'est pas, de fait ou de volonté, coupable de ce qu'il y a eu de répréhensible essentiellement, dans la conduite de *l'infailible*? Qu'il y ait mis plus d'éclat, cela est vrai; mais le fond des choses est le même; mais, adultère, rapt, séduction, en le supposant coupable des trois, et il ne l'est que d'un, c'est l'histoire de tous ou presque tous; il n'y a que la publicité bruyante de plus <sup>2</sup>. »

Hélas ! le bailli n'a que trop raison ! c'est à cause de la *publicité bruyante de plus*, que des taches d'immoralité ont terni la mémoire de Mirabeau, qui n'a fait ni pis ni plus que des milliers d'autres hommes, dont la postérité ne s'occupe point parce que des talens extraordinaires ne lui ont pas fait connaître leurs fautes et leurs infortunes.

Remarquons encore un contraste dans la correspondance des deux frères; à la date même de la lettre dont nous venons d'extraire un passage, le marquis écrivait : « Je t'ai tout dit à son sujet, et trop peut-être, car il eût suffi de te dire *qu'il est fol*. Mais les syncopes et les subdivisions de cette folie sont

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 16 septembre 1770.

<sup>2</sup> Lettre inédite du même au même, du 6 avril 1782.

d'un détail infini. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il a donné des armes contre lui à toutes sortes de gens ; il est incroyable ce qu'il a écrit de folies et d'atrocités , et comme il a inspiré une terreur générale , et selon moi fort mal fondée, quant au fond du caractère, mais, quant à son aptitude à tout compromettre , inventer , affirmer. Il a tout fait avec sa prudence ordinaire ; accusé l'un, injurié l'autre, écrivant tout, et à tous ; et, au fond, cet homme, qui n'a que l'escrime de sathan, mais non sa griffe, n'a pas de méchanceté pour deux liards ; mais il a des trésors d'enfance et de folie <sup>1</sup>. »

L'événement ne confirme pas les espérances de Mirabeau ; il est débouté de sa demande d'élargissement provisoire par la chambre de la Tournelle du parlement de Besançon. Il se rend, trois jours après, appelant de toute la procédure, devant la grand'chambre ; et son moyen principal de nullité, jusqu'alors tenu secrètement en réserve, est fondé sur la parenté existante entre le marquis de Monnier et le substitut Sombarde, qui s'est montré si partial et si haineux « Me voilà donc pour un mois en prison ; mais il est presque impossible que la procédure ne soit pas cassée, vers la mi-juin <sup>2</sup>. » Il ne compte pas s'en tenir là. « Je te dirai, à toi toute seule, qu'aussitôt mon élargissement, qu'il est comme impossible de me refuser,

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 26 août 1782.

<sup>2</sup> Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 9 mai 1782.

si la procédure est cassée, comme elle doit l'être, je compte aller faire un tour à Paris, pour solliciter l'évocation du fond à un autre parlement, celui-ci étant réellement infecté de partialité <sup>1</sup>. »

L'échec éprouvé devant la chambre de la Tournelle avait décidé le marquis à intervenir et à commettre son gendre, M. du Saillant, « non pour défendre le prisonnier, et faire cause commune avec lui, mais pour traiter un accommodement. » A quoi le courageux plaideur répondait : « Que la vue de l'échafaud, vis-à-vis de sa fenêtre, ne lui ferait pas accepter de propositions en prison <sup>2</sup>. »

Qui ne s'intéresserait pas à Mirabeau, en lisant cette énergique déclaration? En vain, pendant les plus belles années de sa jeunesse, il a été privé de sa liberté, il l'a à peine entrevue après quarante-deux mois de détention consécutive dans la plus dure prison du royaume; parvenu à l'âge de trente-trois ans, rentré en grâce auprès de son père, certain de n'être poursuivi ni par la partie privée, le marquis de Monnier, qui est au bord de sa tombe; ni par la partie publique, que retiendra le crédit paternel; libre et tranquille pour la première fois de sa vie, il n'a

<sup>1</sup> Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 14 mai 1782. Mirabeau s'était déjà expliqué à cet égard dans une autre lettre : « L'acharnement et l'animosité de la cabale parlementaire est au comble. Des Biron n'a pas même pu pénétrer chez le procureur-général; et des conseillers lui disent tout crument qu'ils sont parens. » (*Lettres inédites de Mirabeau à Vitry*, du 23 avril 1782, page 193.)

<sup>2</sup> Lettres inédites de Mirabeau à Vitry, page 196.

plus qu'à s'occuper de sa régénération , il n'a plus de temps à donner aux aventures ; non seulement il est guéri de la passion qui mit le comble à ses fautes et à ses infortunes , mais encore il est , sans retour , séparé de l'objet de cette passion désormais éteinte par des torts , dont il se croit certain , et que ne pardonna jamais l'ardente jalousie qui est dans son caractère. Un autre homme aurait cédé à tant de puissans motifs , et se serait fait ou laissé gracier , aux dépens de sa co-accusée. Mais cet autre homme n'aurait pas été Mirabeau. Lui il a voulu arracher , à tout risque , son absolution et celle de sa complice ; il est allé présenter sa tête aux juges passionnés qui , en son absence , lui avaient infligé la peine capitale : il est depuis cinq mois dans un cachot malsain <sup>1</sup> ; il est malade , surchargé de travail , dépourvu de toutes ressources pécuniaires , livré *aux inquiétudes , aux soucis , aux repentirs vengeurs* <sup>2</sup> ; compromis par l'é-

<sup>1</sup> « Cette prison est affreuse , je suis entouré de fiévreux , dans la malpropreté la plus fétide , et tellement resserré qu'il m'est impossible d'écrire une ligne à tête reposée , ou de conférer un quart-d'heure avec mes conseils , sans témoins. » (*Premier Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau , contre le marquis de Monnier , etc.*, page 34 de l'édition in-8<sup>o</sup>.) Il parle ailleurs « du lieu infect et tumultueux où il écrit (*Ibid.* , page 40) , au milieu des contrebandiers , des déserteurs et des voleurs , dont les hurlemens chassent le sommeil de la paupière fatiguée de leurs voisins. » (*Ibid.* , page 134.)

<sup>2</sup> Premier Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau , contre le marquis de Monnier , etc. , page 9 de l'édition in-8<sup>o</sup>.

clat d'une seconde procédure dont la cause a fait, au passé, ses grands malheurs, dont le scandale renouvelé menace tout son avenir; ses adversaires le harcèlent de chicanes, l'accablent d'outrages; il est délaissé, désavoué, réprouvé par sa famille..... Rien ne peut l'abattre; son inébranlable caractère, son génie vaste et confiant suffisent à tout; il semble que l'un et l'autre se retrempent dans l'adversité même!

Néanmoins le marquis suit le projet qu'il a conçu :

« Dans ces circonstances, je vais envoyer du Saillant pour aller traiter sérieusement et finalement d'un accommodement. J'avais toujours refusé ses offres, attendu les affirmations et jactances continuelles de ces gens-là; et, quelque folles que je les trouvasse, j'attendais le premier essai, disant qu'il ne faut pas réveiller et secourir un somnambule dans sa marche; et, en effet, n'ayant pas besoin de ce surcroît de dépense, avec tant de plaies d'argent et d'éclat, et d'autres objets dévorans; mais la Providence le veut, il faut que la nécessité m'entraîne. Du Saillant est sage et suit les affaires, il connaît son beau-frère, et ne se laissera pas du tout entraîner à ses folles opinions. Il a déclaré net qu'il ne se fera jamais le solliciteur d'une aussi vilaine affaire; mais il va uniquement pour traiter avec les parties, qui s'égarent également et réciproquement. . . .

« Le pis encore pour lui, au milieu de cet abyme, c'est que tout le monde le voit aujourd'hui décidément et irrémédiablement fol, et plus que jamais; car on ne saurait douter qu'il ne pense faire de son mieux, dans une affaire à lui, pour lui, et capitale-

ment sur lui, et l'on le voit aller, et le discrédit est à son comble. . . .

« Je défends de nouveau les imprimés, sous peine d'abandon absolu; mais ils obéiront comme ci-devant <sup>2</sup>. »

Cependant Mirabeau n'était pas homme à céder sans résistance : « J'ai cru et je crois que le plan conçu par mon père aurait gâté, et gâterait tout. Telles sont mes opinions, elles sont libres; et je suis trop intéressé à cette affaire pour qu'on puisse avec sagesse se rendre responsable de l'événement, en me faisant sortir de mes mesures <sup>2</sup>. »

Le marquis n'en persiste pas moins. « Notre fol, d'ailleurs, qui avait sur la crête la perte de ces incidens <sup>3</sup>, recommence à prendre ses vessies pour des

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 15 mai 1782.

<sup>2</sup> Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 19 mai 1782.

<sup>3</sup> Mirabeau n'en était cependant pas fort abattu, si nous en jugeons par ce passage d'une lettre qu'il écrivait le 22 mai à sa sœur; passage qu'il répéta en partie dans une lettre, datée du lendemain, et adressée à Vitry, page 231 de son recueil. « Si tu connaissais bien ton frère, tu saurais que  
« ce ne sont jamais les grandes contrariétés qui le trouvent  
« impatient. *Il ne faut point se fâcher contre les choses,*  
« a dit Marc-Aurèle, *car cela ne leur fait rien du tout.*  
« Aussi, les personnes m'indignent quelquefois, mais les  
« choses me trouvent toujours résolu; au reste, la perte de  
« cet incident n'a de vraiment affligeant que la prolongation  
« de ma détention, dont ma santé n'avait pas besoin : mais,

soleils. Du Saillant emporte les lettres les plus fortes de tout ce qui a trait à ce pays-là ; mais , en même temps, tout ce qu'il y a de plus sage de tout état , l'a bien averti que son beau-frère avait la tête sur le billot , et n'en échapperait pas s'il ne parvenait à refondre le parlement. Le pays entier , témoin de la folie et du crime , injurié , exaspéré par les hauteurs et les sarcasmes de cet extravagant , a juré de faire un exemple mémorable. L'affaire parut toujours très mauvaise à tous les gens de loi et criminalistes ; il n'a cessé de me répéter qu'ils sont tous des sots. Lors de son premier Mémoire , je lui mandai que c'était me poignarder qu'imprimer désormais. Sur ce , grand verbiage , et tout de suite il a fait imprimer vingt consultations , explications , expositions. Enfin , ayant vu son second Mémoire si bête et si fol , bigarré de lambeaux qu'il a rapsodiés de droite et de gauche , et résolu de faire partir du Saillant , je lui mandai que , maintenant , j'allais le servir ; mais que , désormais , je défendais qu'on imprimât rien que je n'eusse vu le manuscrit.

« Ce fut du Saillant qui me demanda cela , ne voulant pas , d'une part , que je lui mandasse son voyage , de crainte de ses jactances accoutumées , et désirant aussi qu'il cessât de gâter les affaires. La réponse a été que c'était sa propre affaire , qu'il sacrifierait tout , néanmoins , à l'obéissance ; mais qu'il ne pouvait empêcher que ses avocats imprimassent leurs

« du reste , tous tant que vous êtes , vous ne parviendrez  
« jamais à me faire trembler. »

consultations, et que je recevrais, le prochain courrier, son troisième Mémoire, et je ne jurerais pas que, de très bonne foi, cet homme ne crût m'obéir à la lettre <sup>1</sup>.

Mirabeau venait, en effet, de publier son troisième Mémoire, dirigé principalement contre le substitut Sombarde qui avait agi, depuis le commencement de l'affaire, comme procureur du roi, et qui, au lieu de se renfermer dans la dignité de sa magistrature sévère mais impartiale, ne cessa, « au mépris de toute décence et de toute règle <sup>2</sup>, » de déployer contre Mirabeau l'acharnement d'une haine personnelle; animosité odieuse, mais qui recevait un caractère hautement coupable du fait avéré que Sombarde était parent, au degré prohibé, de la partie plaignante. C'est un morceau plein de verve et d'éloquence, dont l'auteur lui-même disait: « Si ce n'est pas là de l'éloquence inconnue à nos siècles esclaves, je ne sais ce que c'est que ce don du ciel, si séduisant et si rare. <sup>3</sup> »

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 31 mai 1782. Il est aisé, d'après ces explications, de concevoir que le marquis contrariait autant qu'il le pouvait la distribution des Mémoires. Ce n'était, en effet, qu'avec beaucoup de peine que l'appelant et ses amis parvenaient à répandre les imprimés qu'il leur envoyait secrètement. Les curieux, s'il en est, qui voudraient connaître ces détails les trouveraient fort développés dans le recueil de Vitry.

<sup>2</sup> Troisième Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau, contre le marquis de Monnier, etc., page 12.

<sup>3</sup> Lettres inédites de Mirabeau à Vitry, du 12 mai 1782, page 200. C'est par erreur que cette saillie de Mirabeau a été

Il s'en expliquait moins hardiment avec sa sœur : « Tu as dû recevoir mon troisième Mémoire, dont l'unique objet est d'exciter l'indignation que mérite la prévarication de Sombarde qui, pour m'écraser, a dissimulé sa parenté avec M. de Monnier; je sais bien ce qu'on en pense, ou plutôt ce qu'on en dit autour de toi; mais qu'en penses-tu? et crois-tu que ce soit l'œuvre d'un homme découragé, d'un lutteur aux abois, qui a besoin des secours qu'implore la faible »<sup>1</sup> ? »

Du reste, Mirabeau continue de résister à l'entremise qu'on veut lui imposer. « J'écris à mon père; il faut que je me croie bien fondé en principes et bien exempt de reproches pour écrire ainsi. Vous croyez bien, au reste, que je sais à quoi m'en tenir sur mes défenses, et les épithètes qu'on peut leur donner; les avocats les plus éclairés n'en ont pas moins dit cent fois que mon affaire avait été défendue avec la plus haute supériorité. . . .

« . . . . . J'ai dit à mon père, et je le répète à vous, que nul, devant Dieu ni les hommes, n'a droit de se mêler de mon affaire, malgré moi, sans mon avis, sans mon aveu; et, dans cette ferme conviction, je vous dirai que je ne veux point d'accommodement,

appliquée, par M. Villemain (*Cours de Littérature française*, 3<sup>e</sup> partie. — Paris, Pichon et Didier, 1829, p. 21), à un des Mémoires publiés l'année suivante dans le procès en séparation que Mirabeau soutint à Aix contre sa femme.

<sup>1</sup> Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 5 juin 1782.

que la procédure ne soit cassée ; que je n'en signerai point, où mon absolution pure et simple, celle de madame de Monnier, la restitution de sa dot, une pension viagère pour elle, et le paiement des frais du procès pour moi, ne seront pas compris ; qu'enfin je me réserve mon action contre le sieur Sombarde, la liberté d'imprimer et afficher l'arrêt sur transaction ; et la garantie contre toutes poursuites ultérieures par les gens du roi <sup>1</sup>. »

De son côté, le marquis avait de tout autres intentions : « Je t'ai mandé que du Saillant était parti. Ce Monsieur, là-bas, fait semblant d'être déjoué et fort fâché. Il le sera peut-être de la manière, car le plan de son beau-frère et ses instructions sont de faire, en mon nom et au sien, tout le contraire de ce qu'ils ont fait jusqu'ici ; son troisième Mémoire, tout en excusant, est plus hautain et plus injurieux que les autres ; ce maraud a mis le pied sur le ventre à tout le monde ; et, en vérité, M. de Saint-Mauris et le sieur Petit <sup>2</sup> étant tous deux militaires, je ne sais

<sup>1</sup> Lettre de Mirabeau à M. du Saillant, du 6 juin 1782. Recueil de Vitry, page 238 et suivantes. Nous rappellerons sans la répéter, la citation que nous avons faite, d'une lettre à Boucher, du 5 octobre 1779, lettre qui prouve l'ancienneté de la détermination à laquelle Mirabeau tenait avec tant de constance et de courage.

<sup>2</sup> M. de Saint-Mauris, commandant du château, et un nommé Petit, ancien garde du corps, chevalier de Saint-Louis, avaient été fort maltraités dans le deuxième et le troisième Mémoire, parce que l'un avait assez ouvertement intrigué, et même, par haine, avait fourni pour servir de

comment ils le laisseraient, s'il était une fois relaxé<sup>1</sup>. A l'égard du personnage, lui, c'est un rêveur ambulante, parlant comme un livre, qui veut tout, et ne sait rien; qui n'est ni lui ni un autre, mais un brûlot, un fagot, une fusée, une ombre, un fou, du bruit, du vent, du pouffe et rien<sup>2</sup>. C'est la pie des beaux-esprits et le geai des carrefours; il a du discernement, néanmoins; au moyen de quoi, quand il trouve du bon, il s'en nourrit de préférence; et c'est un outil incroyable<sup>3</sup>. »

Remarquons que les préventions du marquis ont encore une fois atteint son sage frère : « Ce malheureux fou n'aura, au bout du compte, fait que de la bouillie pour le Diable. Il m'a envoyé un Mémoire qui est la plus extraordinaire chose que je vis jamais pour l'insolence et la jactance; et, à te dire vrai, s'il sauve

pièce de conviction, une lettre que Mirabeau, par un tiers infidèle, avait jadis écrite à madame de Monnier; et l'autre avait fait, dans la procédure, une obscène et mensongère déposition, très injurieuse pour les accusés. Saint-Mauris et Petit avaient annoncé des projets de vengeance qui devaient s'accomplir aussitôt après l'élargissement du prisonnier : « Je « devais ménager un Saint-Mauris, un Petit, qui, aux plus « coupables parjures, ajoutent les menaces les plus atroces, « les plus furieuses injures ! » (*Troisième Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau, contre le marquis de Monnier, etc.*, page 25.)

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 7 juin 1782.

<sup>2</sup> Lettre inédite du même au même, du 12 juin 1782.

<sup>3</sup> Lettre inédite du même au même, du 21 juin 1782.

sa tête de cette affaire-là, je t'avoue que les bras me tombent d'imaginer de tirer race de pareil homme. Je ne dissimulerai pas que s'il avait affaire à moi, je ne le tirerais de là, si cela m'était possible, que pour qu'il rentrât à Vincennes, pour n'en jamais sortir; car, quand l'âge et les divers châtimens qu'il a essuyés ne font pas changer de ton, il n'y a plus lieu d'en rien espérer<sup>1</sup>. »

Un tel langage est sans doute étrange sous la plume du bailli; mais, aussitôt qu'il sera mieux informé, il en changera, comme on va le voir, parce que ses impressions naissaient d'une prévention passagère, et non d'une aversion invétérée.

Quoiqu'en anticipant sur les dates, nous continuons de le citer, parce qu'il nous semble bien caractériser la position et la défense de Mirabeau. « Il a parlé dans sa prison avec une énergie qui, j'en conviens, paraît insolente, mais c'est parce qu'on ne veut plus d'énergie que contre la Trinité; du reste, il attaquait de vils Robins vendus, aussi pervers que bêtes<sup>2</sup>, et

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 10 juin 1782.

<sup>2</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 12 juin 1782. Le marquis de Mirabeau nous est aussi témoin de la partialité des officiers de justice, et il raconte, au sujet d'un des principaux, une anecdote qui nous paraît piquante : « Figure-toi que ce procureur-général est si passionné, et en même temps si bête et si borné, que nul n'a osé s'y fier dans les lettres de recommandation; et qu'ils m'ont dit qu'il avait une fois conclu à un décret contre les comédiens, pour avoir servi, au festin de Pierre, un cha-

c'est beaucoup dire , et dont l'impudente partialité aurait échauffé une tête plus froide que la sienne ; et puis , pour la principale affaire qui est ici ( en Provence ), il est très bon qu'il ait traité haut la main ses adverses , car il a montré par là qu'il avait fait la loi , et non pas un plat accommodement , à prix d'argent , comme on voudrait le persuader ici <sup>1</sup>. Quant à la tête de ce monsieur , sois sûr qu'il l'avait très bien défendue , et que les passions des adversaires les

« pon un jour maigre. » (*Lettre inédite du marquis au baillide Mirabeau , du 6 mai 1782.*)

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau , du 3 décembre 1782. Mirabeau s'exprimait de même quelques jours auparavant : « Sois-en sûre , c'est moi qui ai eu la plus  
« longue vue , et qui ai le mieux entendu mes véritables in-  
« térêts , quand j'ai dit , à Pontarlier , *plus je me défendrai*  
« *avec énergie , et même avec audace dans cette affaire , et*  
« *plus je diminuerai les difficultés en Provence.* Car enfin ,  
« qui osera dire judiciairement que je n'avais pas trois fois  
« raison dans un procès où j'ai tellement criblé et mes par-  
« ties et les juges mêmes , et où cependant j'ai dicté la loi ? »  
( *Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant , du 17*  
novembre 1782. ) Vitry , à qui Mirabeau écrivait par les  
mêmes courriers , les mêmes choses , quelquefois dans les  
mêmes termes , a inséré ce passage dans son recueil , p. 283.  
Ajoutons que Mirabeau avait soin de se targuer plus tard ,  
comme il s'y était préparé , du ton de ses défenses en Fran-  
che-Comté ; aussi , disait-il en Provence : « Là , il poursuit ,  
« avec une énergie peut-être sans exemple , l'accusateur ,  
« les conseils , les témoins , les procédés , la procédure ;  
« les premiers juges. » ( *Observations pour le comte de Mi-  
rabeau , etc. , page 33.* )

avaient enferrés de manière à ne s'en tirer que difficilement, si la transaction n'était venue à leur secours, sortie de terre, grace à du Saillant, comme un potiron, ou un fermier-général<sup>1</sup>. Je vois que la passion a assez aveuglé ses adversaires pour qu'ils s'y soient très mal pris, tandis que lui s'y prenait fort bien. Que voulais-tu donc qu'il fit? Fallait-il qu'il suppliât vis-à-vis de gens qui n'avaient ombre de griefs personnels contre lui, mais que seulement un sordide intérêt engageait à désirer sa perte et celle de sa co-accusée? Fallait-il désertier son appel, assuré de l'impossibilité de trouver des preuves juridiques; assuré de la nullité de la procédure faite dans son principe par un parent au degré prohibé? Crois-moi, j'en ai causé ici avec tous, et l'on ne conclut pas du tout comme toi, que *cet homme vient encore ici nous présenter le front de l'impénitence finale, et qu'il est sans retour*<sup>2</sup>.

Voilà bien le langage du bailli. Quant au marquis, il n'en a pas changé.

Continuons à le voir expliquer ses étranges opinions sur son fils.

« Qui le rendrait sage, le rendrait stupide; mais il n'est pas plus près de l'un que de l'autre; de passions, il n'en a pas une, ni enclin à aucune; de prétentions, il les a toutes, parce que l'orgueil est son existence, et lui est naturel comme sa tête et son bras; mais

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 23 décembre 1782.

<sup>2</sup> Lettre inédite du même au même, 30 décembre 1782.

tout est enfant chez lui , et il a un dessous imbécile <sup>1</sup> ; il est fripon et menteur de tic et par nature , parce que c'est l'arme de la faiblesse , comme la griffe est celle du chat ; il est présomptueux , parce qu'il vise à gauche ; et il vise à gauche parce que jamais l'orgueil et la faiblesse ne feront ensemble un angle droit. Ajuste et brode tout cela d'éloquence , de facilité , de perspicacité , de tout ce qui éblouit enfin la multitude qui va sur les quatre pieds de son bon sens , au courant , mais qui ne sait plus que bayer sitôt qu'on l'a redressée <sup>2</sup>. Tous les gens sensés voient que ce n'est qu'un fou ; mais ils se taisent , et même se rangent , parce qu'ils le croient dangereux ; et , à toute occasion , notre homme ne fait que des folies et des sottises , parce qu'une horloge démontée ne sait ni ce qu'elle sonne ni ce qu'elle marque <sup>3</sup>.

« Posons d'abord qu'on ne change point le naturel. Ce point-là n'est pas trop embarrassant dans cet homme-ci , car il n'en a pas du tout. Il a une sorte de sensibilité turbulente qui le rend bon et non mauvais. Mais , au fond , il n'a nulle bonté , pas même pour lui-même , qu'il tracasse et qu'il traite comme un chien et comme un cheval : du reste , peut-être a-t-il besoin de se tarabuster ainsi , car son exubérance sanguine l'étoufferait ; et en vérité , soyons justes , il y a bien

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau , du 18 juin 1782.

<sup>2</sup> Lettre inédite du même au même , 23 juin 1782.

<sup>3</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau , du 27 juin 1782.

du physique dans ses écarts <sup>1</sup>. Cet homme écrit ce qu'il veut, et peut-être même en pense quelque chose. C'est une arme sûre de n'avoir rien de sacré, et ils se rangeront tous devant lui <sup>2</sup>.

« Il est toujours de même quant à l'inquiétude turbulente et à la nullité foncière, car ce n'est qu'un brouillard, c'est Ixion copulant dans la nue, du bruit, du vent, et ce n'est rien <sup>3</sup>.

« C'est toujours de même; ce qu'il dit est faux, ce qu'il voit illusoire, ce qu'il écrit pillé. Et quant à ce dernier point, son malheureux penchant lui nuit, car il fait une lettre bien et avec une rapidité inconcevable, et ce qu'il pille vaut infiniment moins <sup>4</sup>. »

Reconnaissons que parmi tant de remarques tantôt exactes, tantôt erronées, qui sont hasardées par l'esprit mobile, et toujours instantanément impressionné du marquis, cette dernière saillie est d'une justesse frappante; car il est vrai de dire que Mirabeau, qui savait et pouvait plus que qui que ce fût, était trop souvent disposé à copier plutôt qu'à écrire d'après lui-même; et à mettre en œuvre le travail d'autrui, sur des matières qu'il aurait beaucoup mieux traitées sans emprunts et sans secours. Nous verrons plus tard ce qu'ont essayé d'en conclure à leur profit de prétendus auxiliaires qui se sont vantés d'avoir

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 1<sup>er</sup> juillet 1782.

<sup>2</sup> Lettre inédite du même au même, du 12 juillet 1782.

<sup>3</sup> Lettre inédite du même au même, 12 août 1782.

<sup>4</sup> Lettre inédite du même au même, 20 août 1782.

fait sa gloire, et qui, après lui, n'ont pas trouvé en eux-mêmes de quoi s'en faire une qui leur appartint.

Pendant que le marquis multipliait ainsi ses boutades, l'affaire de Pontarlier touchait à son terme. « Du Saillant trouve tout facile pour l'accommodement, ayant porté les lettres les plus fortes; restent deux têtes, à savoir madame de Valdahon et l'autre. Ce dernier m'écrivit insolemment, avec son respect, comme tu dis, et follement, à un excès qui te mettrait en colère mue et sèche; je ne lui répondrai pas, j'ai tout dit. Mais, s'il tient, je l'abandonne; reste à savoir qu'en faire, car imagine-toi que Linguet est dehors et que de Sade va sortir <sup>1</sup>. »

La transaction était convenue : « Du Saillant, les signatures faites de sa part, est parti tout de suite pour Dijon, d'où il a ramené le président de Ruffey, fils et père <sup>2</sup>. » Du reste, l'opinion du médiateur était devenue favorable à Mirabeau : « Ton mari te dira, en son ame et conscience, si ce procès a pu être mieux

<sup>1</sup> Linguet avait été détenu pendant quelque temps à la Bastille, d'où il sortit en 1782, et fut envoyé en exil à Rhétel. De Sade était alors au donjon de Vincennes, d'où il fut transféré à la Bastille. Il ne fut mis en liberté qu'en 1790. Remarquons que c'est pour la troisième fois que le marquis de Mirabeau fait un rapprochement entre son fils et le marquis de Sade. L'on peut voir dans les *Lettres de Vincennes*, t. 2, page 3; tom. 3; pag. 113, 403, 409, ce que Mirabeau, sans deviner assurément cet exécrationnable parallèle, disait sur le marquis de Sade.

<sup>2</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 21 juin 1782.

défendu qu'il ne l'a été; si ses idées n'ont pas beaucoup changé, depuis qu'il a vu l'affaire de près; si j'ai été aussi fol que des lâches, des perfides et des imbéciles ne cessent de l'assurer à mon père: je m'en rapporte à la véracité de ton mari, qui n'était pas peu prévenu <sup>1</sup>. » Cette impression du gendre avait même, à ce qu'il paraît, été communiquée au beau-père, car, après avoir écrit le 17 juin: « Il veut se perdre, la Providence le mène à sa punition, il démentira du Saillant; ce qui pourrait lui arriver de plus heureux, serait qu'on le fit passer pour fol, chose qui est en effet <sup>2</sup>. » Dès le surlendemain le marquis écrivait à son frère: « Ton neveu s'est rendu de bonne grace. Tu ne te figures pas à quel point ce drôle en impose en présence; car je suis bien informé, et je sais qu'on pense généralement qu'il eût accommodé sans du Saillant, avec toute son extravagance; et, peut-être, on dit même à coup sûr, plus avantageusement <sup>3</sup>. Au fait, il est possible que ses enragés Mémoires <sup>4</sup> soient ce qui lui a valu le four de campagne

<sup>1</sup> Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, 20 juin 1782.

<sup>2</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 17 juin 1782.

<sup>3</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 19 juin 1782.

<sup>4</sup> Voici ce qu'en disait plus tard Mirabeau lui-même, qui n'eut que trop d'occasions d'en reparler: « Ces Mémoires « qui m'ont valu beaucoup de partisans et d'ennemis, beaucoup de reproches et d'éloges, beaucoup d'obstacles et

sous lequel cette affaire va être ensevelie, et qu'ils lui servent ailleurs <sup>1</sup>. »

Cet aveu, sans doute, est remarquable dans la bouche du marquis; et il prouve que, comme l'avait déjà aperçu le bailli, Mirabeau, indépendamment des suggestions de son naturel ardent, du sentiment amer que lui inspirait une condamnation outrée jusqu'à l'atrocité, du besoin de sa défense, de l'intérêt de sa co-accusée, avait vu plus loin encore, et avait donné à ses paroles une portée qui pût atteindre jusqu'en Provence; aussi s'écriait-il, dix mois après, devant les juges d'Aix: « J'ai transigé! oui! mais quand mes ennemis m'ont demandé *grace*. Et si vous en doutez, lisez ces Mémoires, alors trop célèbres <sup>2</sup>, que je fus forcé de publier pour ma défense. Cherchez dans les registres des greffes, compulsez les recueils, et trouvez un accusé qui se soit défendu avec cette énergie! Lisez, et dites, si vous l'osez, que les supplications, la pitié, ont arraché son désistement à mon accusateur. J'ai transigé..... et pourquoi ne l'aurais-je pas fait? qu'avais-je à demander à ma partie? rien que des dommages-intérêts: et c'est pour cette cupidité sordide que j'aurais prolongé ses tourmens et les miens? un procès si scandaleux? un éclat si déplorable <sup>3</sup>? »

« de ressources. » (*Troisième Mémoire à consulter*, etc., page 8).

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 28 juillet 1782.

<sup>2</sup> Lettres déjà citées, du 25 février et du 3 décembre 1782.

<sup>3</sup> Plaidoyer prononcé par le comte de Mirabeau à l'au-

Si, comme on vient de le voir, l'esprit du marquis abandonne les préventions conçues sur un système de défense trop hardi, son cœur ne s'amollit pas, et de nouvelles sévérités viennent affliger et embarrasser Mirabeau : celui-ci avait dû faire à Pontarlier des dépenses considérables, dont le paiement allait devenir pressant. « J'ai reçu l'épître de ce monsieur qui me demande de répondre de ce que lui ont avancé des amis qui, à ce que dit du Saillant, sont en effet de fort honnêtes gens, qui se sont fondus pour lui. Je lui réponds, comme tu peux le penser, sur toutes les circonstances et attenances ; et je lui dis que je ne doute pas qu'avec mon cautionnement il ne fît encore bien des pointes ; mais, qu'il ne vaut que parce que j'ai vécu soixante-sept ans honnête homme, et veux mourir tel ; et qu'en conséquence je n'ai nulle envie de mêler mes engagemens aux siens <sup>1</sup>. »

Nous pouvons juger du reste de cette lettre par ce qu'en dit Mirabeau :

« Tu verras par ma lettre à mon père, ma chère amie, que je suis loin, bien loin de pouvoir souscrire aux augures favorables que ton bon cœur m'envoie. Le mien est déchiré, et la plaie ne se fermera jamais. Le mépris et la haine de mon père sont enfin dévoilés ; il les montre à nu ; le mépris est forcé peut-être, mais en ce cas la haine n'en est que plus violente. Il veut

dience de M. le lieutenant-général, etc., le 20 mars 1783. Aix, Joseph David, 45 pages, in-4<sup>o</sup>, voir page 18.

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 13 septembre 1782.

faire honte de m'aimer à ceux qui ne veulent point trahir ma cause. Il décide qu'on ne peut être mon ami sans *friponnerie ou sottise*. Il avoue qu'il espère et qu'il désire que je perde tout crédit auprès de mon oncle, afin que je sois bientôt tout-à-fait noyé. Il annonce ma proscription pour au moins sept années; jure qu'il ne lèvera jamais mon interdiction, et déclare qu'il testera en conséquence. Aujourd'hui, pour avancer mieux encore la ruine de toute réputation et de tout succès, il fait tout ce qui est en lui pour que je sorte d'ici banqueroutier, et me refuse tout secours pécuniaire, même le plus léger. Je n'ai ni revenus, ni place, ni charge, ni ressources; voilà déjà 4,800 fr. que je débourse sur le prix futur et incertain de mes travaux faits en prison. Que puis-je? que dois-je? sinon prévenir son arrêt et ses prophéties, en m'exilant à jamais de mon pays et de ma famille? On ne fait point de ces résolutions, on ne les exécute pas sans avoir la mort dans le cœur. . . . . Je ne saurais échapper à ma destinée. . . . . Ne crains rien d'un premier mouvement toutefois. J'ai consulté mon oncle, je le devais, j'en avais un grand besoin, car, je l'avoue, je suis incapable de réfléchir et même de penser en ce moment <sup>1</sup>. »

Après bien des lenteurs, on avait obtenu les consentemens et homologations nécessaires, sur lesquels nous n'insisterons pas, non plus que sur la transaction dont il nous semble que le texte et le commen-

<sup>1</sup> Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, 16 septembre 1782.

taire sont également inutiles; le texte, parce qu'il n'est que le développement des conditions que stipulait impérativement Mirabeau <sup>1</sup>, et que nous avons ci-devant rapportées; le commentaire, parce que des détails à cet égard seraient sans intérêt; et parce que nous aurons, plus tard, quelques mots à dire de l'effet moral de la transaction, quand il sera question du procès en séparation, plaidé à Aix, et où l'on essaya d'exciper des résultats de celui de Pontarlier.

La transaction fut donc définitivement consommée le 14 août 1782. « Non sans peine, toutes les têtes étant échauffées <sup>2</sup>, et les procureurs jetant de l'huile

<sup>1</sup> C'est-à-dire que la sentence du 10 mai 1778 fut anéantie, que le marquis et la marquise de Monnier furent séparés de corps et de biens, la dot restituée, une pension viagère de douze cents francs assurée à madame de Monnier, sous l'obligation qu'il lui fut imposée de rester au couvent jusqu'au décès de son mari, qui mourut huit mois après la transaction. Peuchet a donné le texte de cette transaction, t. 2, p. 113, 114, 115, 116. En la commentant, l'auteur descend, p. 112, et l'on ne sait pourquoi, au ton des libelles qui ont le plus injustement méconnu et diffamé Mirabeau. D'un autre côté, « Cadet Gassicourt avait écrit (p. 27 de la première édition, « et 21 de la deuxième) : « Le ministère public se tut, M. de « Monnier paya les frais, *les dommages-intérêts*; et Mira- « beau, *tranquille possesseur de sa maîtresse, que le même « acte rendait libre*, rit avec elle de la clémence des maris « outragés. »

Ne voilà-t-il pas un biographe bien informé de l'histoire qu'il écrit!

<sup>2</sup> On peut voir, par la lettre insérée dans le recueil de Vitry, page 249, et que Mirabeau écrivait le 10 août 1782,

sur le feu, désespérés de voir échapper la proie<sup>1</sup>. C'est le 14 que tout a été homologué, et que la roue a été rompue<sup>2</sup>. M. le comte m'écrivit qu'il est sorti après avoir complété plus que ses six mois de détention, et qu'il est resté quatre jours, courant les rues de Pontarlier, et se montrant partout, afin de montrer aux Saint-Mauris, aux Petit, et à tous autres qui pourraient avoir à lui parler, qu'ils le trouveraient facilement, et qu'il était prêt à leur donner audience; il ajoute qu'il va à Neufchâtel, et qu'il ne restera en Suisse que le temps indispensablement nécessaire pour assurer le paiement des sommes que ses amis Bourrier, et surtout Michaud lui ont avancées<sup>3</sup>. »

Son père, en effet, persistait à lui refuser tout secours pécuniaire; et ce refus désespérait Mirabeau, qui se voyait ainsi forcé de manquer aux devoirs de la délicatesse et de la reconnaissance; il n'avait d'autre confidente que sa sœur, qui ne pouvait pas venir à son secours: « Ton frère ne sera pas tout-à-fait malheureux tant qu'il sera sûr qu'il lui reste un asile dans le cœur de sa sœur bien-aimée; hélas! bientôt il ne lui en restera plus d'autre! et il serait trop heu-

que sa patience, mise à l'épreuve, fut bien près de lui manquer.

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 17 août 1782.

<sup>2</sup> Lettre inédite du même au même, du 20 août 1782.

<sup>3</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 28 août 1782.

reux si son nom était effacé du livre de vie <sup>1</sup>. »

Il était en effet entièrement découragé ; il avait écrit, le 16 août, à sa sœur : « Me voilà libre. . . . Que faire de ma liberté ? Réprouvé par mon père, oublié et peut-être haï par ma mère, pour l'avoir voulu servir, redouté par mon oncle, attendu par mes créanciers dont pas un seul n'a été payé, quoiqu'on m'ait privé de tout, sous prétexte de les satisfaire ; menacé par ma femme, ou par ceux qui la gouvernent, dénué de tout, de revenu, d'état, de crédit . . . . ah ! plaise à Dieu que mes ennemis ne soient pas si lâches qu'ils sont pervers ! qu'ils répondent à mon espérance, qu'ils viennent sur le pré où je les attends ! mais, ma sœur, ils ne viendront pas. . . . Si j'allais les chercher, on m'appellerait un spadassin, un assassin, peut-être ! Oh ! j'aurais pourtant besoin d'un coup d'épée <sup>2</sup> ! »

Quelques jours après, il écrivait à son oncle « qu'il désirait qu'on lui fixât une pension, et qu'il ne rentrerait jamais en France <sup>3</sup>. Il a ajouté qu'il quitterait même le nom, si tu le désirais <sup>4</sup>.

« Si cet homme veut, en effet, prendre le parti de s'expatrier, en vérité ce sera un grand service qu'il nous rendra ; car il ne sera jamais bon à rien <sup>5</sup>. » Le

<sup>1</sup> Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, 22 septembre 1782.

<sup>2</sup> Lettre inédite du même à la même, 16 août 1782.

<sup>3</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 20 août 1782.

<sup>4</sup> Lettre inédite du même au même, 7 septembre 1782.

<sup>5</sup> Lettre inédite du même au même, 10 septembre 1782.

marquis ne s'en émouvait pas davantage : « Il me mande , à moi , la même chose qu'à toi , au sujet de sa résidence dans un coin , avec une pension. Mais ce sont de ces lubies qui lui passent , ou qu'il joue ; car ni lui , ni autres , ne savent ce qui passe par bouffées dans cet énorme vide ; et ce qu'il y a de plus dangereux , c'est qu'il joue la fougue , comme il la subit <sup>1</sup> . »

Plus tard , le marquis en jugeait autrement. Il interprétait à sa manière le séjour prolongé à Neufchâtel , où Mirabeau traitait de ses manuscrits : « Je te crois délivré du fardeau que toi et moi t'imposions par suite , toi de bonté , moi de devoir , et de la perplexité où j'aurais été , sans doute , dans un mois ou deux , de prescrire un gîte à ce misérable , et de lui donner des matériaux d'un nouveau manifeste , et d'une nouvelle catastrophe. Cet homme , au fond , ne veut pas , sans doute , se rendre en Provence. Il est lassé de s'humilier sur la trace de ses dettes d'argent , faits , gestes , et procédés ; ou la Providence ne veut pas que le malfaiteur jouisse de son état , comme s'il n'était pas coupable <sup>2</sup> . »

Le marquis se trompait , toutefois ; son fils , cédant aux exhortations d'une sœur également sensée et tendre , avait renoncé à un projet irréfléchi d'expatriation ; et après avoir terminé , à Neufchâtel , ses affaires , et quelques travaux politiques dont nous fe-

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau , 3 septembre 1782.

<sup>2</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau , 4 octobre 1782.

rons plus tard connaître l'objet, il était parti, le 10 octobre 1782, pour la Provence.

C'est ainsi que se terminait, après sept années, le fatal épisode des amours de Mirabeau avec Sophie; épisode dont le développement a été pour nous une œuvre d'autant plus difficile et douloureuse qu'il nous était impossible de taire un tel événement; que nous nous efforcions d'en restreindre autant que possible les détails, et que nous nous trouvions dans la nécessité de présenter tous ceux qui pouvaient, selon notre dessein, notre devoir, notre conviction, placer sous un jour enfin vrai les faits ainsi que les personnages, et les caractériser authentiquement.

Nous avons mis tous nos soins à tracer cette narration, de manière à satisfaire aux légitimes exigences de l'histoire, mais autant que possible sans rien concéder aux fantaisies d'une curiosité maligne, que tant d'autres écrivains ont flattée. Bien loin de les imiter, nous avons exclu de notre récit tout ce qui n'en faisait pas nécessairement partie : et, par exemple, nous nous sommes borné à quelques mentions indispensables en ce qui concerne une des personnes les plus compromises par la correspondance de Vincennes. Nous voulons parler de la plus jeune des sœurs de Mirabeau. Non seulement nous n'avons point rapporté, mais nous n'avons même pas daigné combattre les suppositions également infames et mensongères qu'un historien, sans justice comme sans pudeur<sup>1</sup>, s'est permises au sujet de madame de Cabris. Tout en

<sup>1</sup> Peuchet, tome premier.

les détruisant dans l'intérêt de la vérité, ce qui aurait été une tâche facile, mais une nouvelle occasion de scandale, nous aurions pu, dans l'intérêt de Mirabeau, prouver que parmi les causes extérieures de ses égaremens, il faut compter l'influence que cette sœur exerça sur lui; nous aurions pu expliquer les erreurs et les malheurs de celle-ci par sa constitution morale et physique, par sa mauvaise éducation, par son mariage, imprudemment précocé, avec un époux qui moralement lui était trop inférieur, et qui dès sa jeunesse fut atteint d'une démence incurable; par ses liaisons avec un homme indigne d'elle..... Mais à quoi bon de si tristes éclaircissemens? quel profit en peut-il sortir? l'histoire doit-elle de pareilles révélations à la curiosité frivole ou immorale qui s'en amuse? Si la vie de madame de Cabris a été très orageuse, sa mémoire, du moins, n'est pas forcément enregistrée dans l'histoire; le public n'a qu'à peine remarqué le rôle secondaire que lui assignent quelques passages impurs et suspects du recueil de Manuel, des pamphlets inconnus, et un livre décrédité<sup>1</sup>. L'âge mûr de madame de Cabris a effacé les torts de sa jeunesse;

<sup>1</sup> Nous voulons parler des quatre volumes de Peuchet, et nous nous exprimons ainsi parce que le dédain du public a fait justice de cette compilation pleine de redites, sans addition d'aucune nouveauté. Pour grossir son texte par des citations, Peuchet a copié tous les détails que fournit la correspondance de Vincennes sur le compte de madame de Cabris; mais bien peu de lecteurs iront les chercher dans cet ouvrage souvent mensonger, et toujours ennuyeux et fatigant.

redevendue elle-même, elle s'est montrée, au déclin de sa vie, aussi admirable par les vertus de l'ame, que par les prodigieuses facultés de l'esprit; nous avons été à portée de vénérer en elle le modèle des plus touchantes vertus domestiques; nous l'avons vue, long-temps avant la vieillesse, mourir <sup>1</sup> épuisée par les soins pieux qu'elle prodiguait à la seule personne qui eût le droit de lui faire des reproches, à un époux devenu pauvre, infirme, et dont la démence, long-temps paisible, avait pris avec l'âge le caractère de l'aigreur, quelquefois de la fureur. Telle fut madame de Cabris régénérée, et c'est sous ce seul aspect qu'elle doit être présentée désormais.

Parvenu à cette époque bien éloignée encore du terme de notre travail, nous en compléterons une des divisions naturelles, en exposant ce qui nous reste à dire sur un sujet touchant que la suite de notre narration ne ramènera plus.

On a plusieurs fois imprimé qu'aussitôt après sa sortie du donjon de Vincennes, Mirabeau abandonna tout-à-fait la malheureuse Sophie, qui, un peu plus tard, mourut victime d'une ingratitude si monstrueuse et périt, en quelque sorte, de la main de l'homme à qui, dans son abnégation héroïque, elle avait tout sacrifié.

Grace à Dieu, nous pouvons démentir ce fait, qui, si la fausseté ne nous en avait pas été démontrée, aurait suffi pour nous faire abandonner notre tâche, ou qui, plutôt, nous eût empêché de l'entreprendre.

<sup>1</sup> Le 16 août 1807; elle était née le 4 septembre 1752.

Voici , à la place d'un roman calomnieux , le récit poignant , mais exact et complet pour la première fois , des événemens qui amenèrent et suivirent la cessation de tous rapports entre madame de Monnier et Mirabeau.

Après les deux premières années de séjour au couvent des *Saintes-Claire*s , à Gien , où madame de Monnier avait été conduite le 18 juin 1777 , quelque relâchement avait été apporté à sa détention. De notables habitans de la ville furent parfois admis dans sa cellule ; et l'on voit dans les lettres du donjon de Vincennes <sup>1</sup> , qu'une de ces personnes , notamment <sup>2</sup> , émouvait au plus haut point la susceptibilité excessivement jalouse qui était dans le caractère de Mirabeau , et qui est attestée par des témoignages sans nombre , et surtout le sien propre , consignés dans une foule de lettres même imprimées.

Malgré ses impératives remontrances , et ses défenses très explicites , Sophie continua de recevoir au couvent les visites de M. de Rancourt , et de quelques autres dont elle ne fit aucune mention dans ses lettres devenues , il faut l'avouer , visiblement oiseuses et contraintes ; ces réticences furent révélées et envenimées peut-être par une des personnes affidées qui recevaient et transmettaient la correspondance

<sup>1</sup> Voir les *Lettres du donjon de Vincennes* , tome premier page 29 ; tome troisième , pages 314 , 329 , 336 , 373 , 384 et 437.

<sup>2</sup> M. de Rancourt , mort , à Gien en 1832.

secrète partie de Gien pour Vincennes, *et vice versa*.

Un prêtre récollet, le père Claude Maillet, espèce de directeur spirituel (Mirabeau dit de *moine sultan*)<sup>1</sup>, attaché aux *Saintes-Clares*, et logé dans l'intérieur de leur maison, s'empressa beaucoup auprès de madame de Monnier, lui inspira de l'intérêt, et, dans le désir d'être employé à la cour comme prédicateur, par l'effet du crédit supposé de Mirabeau, alors libéré, le père Maillet obtint de Sophie des recommandations qui furent d'autant plus mal reçues qu'elles étaient pressantes; quelque temps après, un minime, le père Le Tellier<sup>2</sup>, homme assez remarquable par les avantages de la jeunesse, de la figure, de l'élocution, s'adonna à fréquenter le monastère, fut reçu par madame de Monnier, inspira la plus vive jalousie au récollet, et fut par lui dénoncé à l'abbesse qui, en raison de la robe, et de la retenue extérieure du minime, ne crut pas devoir déférer à des accusations intéressées, et par cela même suspectes; cette rivalité fit du bruit dans l'intérieur et au dehors, cette fois encore les officieux jasèrent; la correspondance si long-temps passionnée, mais depuis plusieurs mois languissante des deux côtés, prit un caractère tout nouveau. Mirabeau écrivit des lettres violentes, les réponses furent amères, et Sophie profondément blessée, Sophie qui croyait apercevoir sous de feints emportemens de jalousie, une intention secrète de

<sup>1</sup> Lettres originales de Vincennes, tome 3, page 435.

<sup>2</sup> Dans la révolution il s'est marié avec une religieuse du même couvent des *Saintes-Clares*.

rompre , Sophie se désespérait , lorsqu'un ami commun offrit de lui procurer une explication verbale , bien préférable à des correspondances où , des deux parts , la colère avait tout à coup succédé à l'aigreur , et les incriminations directes aux timides insinuations , et aux doux reproches .

Cet ami commun était le docteur Ysabeau <sup>1</sup> , médecin du couvent , qui , à l'exemple , et après la mort de son père , avait prodigué les soins de l'art le plus habile et de la plus tendre humanité à la triste pensionnaire , dont la santé et l'ame étaient également souffrantes : sensé , calme , prudent comme *le bon ange* du Donjon de Vincennes , et au même degré compatissant et serviable , M. Ysabeau était devenu le zélé consolateur , l'ami dévoué , l'impénétrable confident de Sophie ; il écrivit à Mirabeau ; celui-ci résidait alors et depuis quelques jours au *Bignon*. Il partit seul , furtivement , dans la nuit du 3 juillet 1781 , et vint à franc étrier , à Nogent-sur-Vernisson (trois lieues de Gien). Il y trouva le docteur Ysabeau , qui l'amena en secret dans le pavillon d'un jardin isolé en haut et en dehors de la ville de Gien ; Mirabeau y prit le vêtement et la valise d'un colporteur ; sous ce déguisement , il fut introduit dans l'intérieur du couvent par M. Ysabeau , accompagné d'une religieuse dont , d'accord avec Sophie , il s'était assuré , pour avoir un témoin en cas d'accident et d'indiscrétion ;

<sup>1</sup> Il est souvent mentionné dans les lettres de Vincennes , par les initiales Y—YS—Ysab. , et même par son nom .

tous trois parvinrent sans encombre à la cellule de Sophie<sup>1</sup>; un long entretien eut lieu en présence des deux affidés, qui ne s'écartèrent pas un seul moment; l'explication fut orageuse; Mirabeau affirma avec emportement des faits dont il n'avait pas la certitude; Sophie se défendit avec énergie, et se laissa entraîner à des récriminations véhémentes, car elle aussi avait eu des révélations, et probablement des preuves; des deux côtés la colère passa toutes les mesures : *in amore semper mendax iracundia*. Les deux amans se séparèrent également irrités; et Sophie l'était d'autant plus, qu'en réalité elle ne méritait pas de reproches; nous en avons du moins la conviction d'après le témoignage qui nous a été donné, sur les lieux mêmes, par le vénérable docteur Ysabeau, et par la religieuse, son associée la sœur Louise, encore vivante aujourd'hui (1851), et attachée encore, à quatre-vingt-deux ans, à la même maison devenue l'hôpital de la ville de Gien.

Depuis ce jour décisif, tous rapports, même épistolaires, furent irrévocablement rompus. Sophie resta

<sup>1</sup> Voilà toute la vérité sur cette entrevue dont on a fait des récits complètement erronés, par exemple, Cadet Gassicourt, page 26 de la première édition et 21 de la seconde, et le rédacteur de l'article *Mirabeau* dans la biographie nouvelle des contemporains, par MM. Arnault, Jay, Jouy, Norvins, etc., tome 13, page 351. Accoutumé à nous appuyer de preuves, nous avons demandé au vénérable docteur Ysabeau, qui vit encore, un récit écrit de sa main, qui est en notre possession, et sur lequel le nôtre est fidèlement calqué.

plongée dans une profonde affliction ; sa santé fut très altérée, ses yeux enflammés par les insomnies et par les larmes, furent plusieurs fois frappés d'ophtalmies ; le temps et les soins la guérèrent. Et ce seul fait suffirait pour prouver ce que nous avons dit du refroidissement antérieur à la rupture, car l'effet de celle-ci aurait été la mort instantanée de Sophie, si ses sentimens étaient restés tels que nous les avons présentés dans ses propres lettres, qui parlent de *suicide* à propos de chaque sujet d'affliction vive et profonde.

Madame de Monnier acquit une liberté presque entière en mars 1785, à la mort de son mari<sup>1</sup>, dont, depuis 1776, elle n'avait jamais voulu porter le nom ; tellement qu'elle n'était connue à Gien que sous celui de *madame de Malleroy*. Bientôt sa famille la pressa de retourner à Dijon ; mais madame de Ruffey était morte le 18 avril 1785<sup>2</sup> ; comme nous l'avons vu, madame de Monnier redoutait les reproches et les dédains de ses autres parens, vertueux aussi, mais

<sup>1</sup> Il résulte d'un registre des ordres royaux de détention, déposé à la préfecture de police, que madame de Monnier fut libérée le 31 janvier 1784.

<sup>2</sup> M. de Ruffey a survécu de 11 ans à sa respectable épouse. Il est mort le 10 septembre 1794. Son fils aîné, Frédéric-Henri-Richard de Ruffey, président de chambre au parlement de Bourgogne, a péri, le 10 avril 1794, victime d'une condamnation révolutionnaire. Son second fils, ancien président à la chambre des comptes de Dijon, Charles-Richard de Ruffey, comte de Vesvrotte, dont nous aurons occasion de parler tout-à-l'heure, vit encore à l'époque où nous écrivons (1831).

encore plus austères. Elle refusa de se réunir à eux<sup>1</sup>. Elle voulut rester avec les bonnes religieuses qui l'avaient consolée ; elle occupa une petite maison qui leur appartenait et qui fut disposée exprès pour elle par les soins du docteur Ysabeau ; cette maison était attenante au couvent, y communiquait par une entrée, et avait en outre une porte extérieure. Madame de Monnier, à qui sa famille assurait une pension de mille écus, s'abonna avec les religieuses pour la nourriture et le logement ; et elle continua de recevoir les soins de la sœur Louise, à qui la situation des lieux permettait de vaquer à ce service, sans violer son vœu de clôture.

Bientôt madame de Monnier, profitant de la liberté dont elle jouissait, fit sa société de plusieurs personnes qu'attiraient chez elle ses graces aussi nobles qu'attrayantes, et le juste renom d'amabilité, de douceur, de bienfaisance qu'elle avait acquis ; elle se rendit aux instances qui lui venaient de tous côtés ; elle

<sup>1</sup> Nous avons sous les yeux une lettre du 18 juin 1780, dans laquelle cette résolution est annoncée : « Madame de V. (Villiers) me demandait si, mes affaires finies, je pourrais demeurer avec ma mère ; j'ai répondu que non, n'importe ce qui arriverait ; que je passerais plutôt ma vie au couvent, à cause du passé : ceux qui connaissent ma famille me comprendront sans peine. » Le fait très connu de la persévérance de madame de Monnier à rester à Gien, où elle mourut, n'a pas empêché Peuchet d'écrire, au hasard, comme cela lui arrive trop souvent : « Elle cherchait dans la société de sa famille, un bonheur qu'elle ne connaît plus depuis long-temps. »

fréquenta les principales maisons de la ville ; elle parcourut les campagnes environnantes , et résida souvent pendant plusieurs semaines dans des châteaux voisins , tels que ceux de Beauvoir , de Malartic , de Dampierre , de Dominus , de Thou , appartenant aux familles des Foudras , des Varville , des de Villiers , des Poterat.

Madame de Monnier , débarrassée du récollet et du minime , dont les prétentions repoussées et la rivalité imaginaire l'avaient compromise , était devenue l'objet des soins assidus d'un officier de maréchaussée , nommé Lécuyer , homme qui ne manquait pas d'esprit et de bravoure , et qui jouissait de quelque estime , mais dont le caractère violent , long-temps comprimé par le désir de plaire , reparut bientôt avec toute son âpreté naturelle , quand il eut capté la confiance et l'affection de madame de Monnier. Cette liaison , qui finit bientôt , fut mêlée d'inquiétudes , de chagrins et d'orages ; madame de Monnier fut loin d'y trouver le bonheur qu'elle méritait et qu'elle avait toujours espéré sans jamais l'atteindre.

Quelque temps après , elle se crut près de l'obtenir. Des relations de société l'avaient liée avec un ancien capitaine de cavalerie , déjà veuf , à trente-cinq ans , d'une jeune personne de cette famille de Rancourt , dont l'un des membres inquiéta si vivement la jalousie de Mirabeau <sup>1</sup>. M. de Poterat (Edme Benoît) rencontrait souvent madame de Monnier dans les principales

<sup>1</sup> Lettres du donjon de Vincennes , tome 1<sup>er</sup> , page 29 ; tome 3 , pages 314 , 329 , 336 , 373 , 384 , 437.

maisons de la ville , et dans les châteaux voisins ; des affinités d'opinions et de goûts , la conformité de leurs habitudes mélancoliques , le récit qu'ils se firent de leurs infortunes respectives , jusqu'à la réciproque sollicitude que leur inspirait l'altération de leur santé , affaiblie chez l'un comme chez l'autre par le malheur , tout contribua à les unir par les liens d'une tendre sympathie , qui ne tarda pas à prendre le caractère d'un sentiment plus énergique. Éclairée par une funeste expérience , Sophie essaya , comme Didon<sup>1</sup> , de combattre son penchant , mais elle ne put le surmonter.

Les deux amans étaient également épris ; tous deux étaient libres<sup>2</sup> ; ils arrêtèrent bientôt le projet d'un mariage qu'autorisait l'accord le plus complet de toutes les convenances d'affection , d'âge , de position sociale ; madame de Monnier visita plusieurs fois son ami à la terre de Thon , dont il était propriétaire ; et où le séjour d'une femme était autorisé par la présence d'une sœur et d'une nièce fort aimables ; mais celles-ci , rappelées par des devoirs de famille , furent forcées de s'éloigner ; la santé déperissante de M. de Poterat l'obligea dès lors de quitter la campagne où madame de Monnier ne pouvait plus aller ; il se logea à Gien , tout près d'elle ; il en reçut de longs et tendres soins qui ne

<sup>1</sup> Si mihi non animo fixum immotumque sederet  
 Ne cui me vinclo vellem sociare jugali ,  
 Postquam primus amor deceptam morte fefellit ;  
 Si non pertæsum thalami tædæque fuisset ,  
 Huic uni forsân potui succumbere culpæ .

( *Æneidos* , lib. IV. )

purent vaincre une maladie de poitrine lente mais incurable ; et bientôt madame de Monnier acquit la douloureuse certitude que son ami n'avait plus que peu de temps à vivre.

Dès ce moment son parti fut pris ; elle avait toujours conservé d'affectueux et fréquens rapports avec l'excellent docteur Ysabeau , et avec sa digne épouse , en qui madame de Monnier chérissait la plus sincère et la plus utile de ses amies ; elle répondit à leurs vives interpellations avec un mélange calculé de douleur et de résignation ; elle leur dit que trop habituée à souffrir , parvenue à surmonter des malheurs tels qu'on n'en éprouve de pareils qu'une fois dans la vie , elle ne se laisserait pas abattre par le chagrin bien moindre , quoique fort pénible , dont elle était menacée ; elle parla froidement de projets lointains ; elle amena la conversation sur un fait récent , fort commenté dans la ville , et qui se rapportait à une jeune ouvrière dont une imprudence avait exposé la vie ; madame de Monnier s'enquit , sans affectation , des effets de l'asphyxie par la vapeur du charbon ou de la braise <sup>1</sup> ; elle demanda si la mort s'ensuivait nécessairement et toujours ; le docteur répondit que , dans les cas de suffo-

<sup>1</sup> Un étrange et fatal rapprochement se présente dans une lettre adressée , le 20 mars 1779 , par madame de Ruffey à sa fille : « Vous avez risqué votre vie en vous servant de braise ; quelquefois elle tue , d'autres fois elle donne des accidens qui ressemblent à la mort , sans l'être en effet , mais qui font enterrer vivantes ; ne vous en servez jamais , je vous prie. »

cation graduelle et incomplète, il y avait des exemples de personnes sauvées par l'effort, même machinal, qui les avaient portées à introduire l'air extérieur par l'ouverture d'une fenêtre, ou même par la simple effraction d'un carreau de vitre ; elle recueillit ces informations, parla fort librement de toute autre chose, et sortit.

Cependant, la maladie de M. de Poterat empirait visiblement ; quand son état fut désespéré, la douleur de madame de Monnier, la position où cet événement devait la placer, excitaient beaucoup d'intérêt et attireraient des visites sans nombre ; entre autres une femme *inconsidérée*, épouse d'un conseiller de l'élection, harcelait l'infortunée de ses condoléances et de ses conseils ; elle s'avisa un jour de lui représenter l'état où la mort de M. de Poterat allait prochainement laisser l'amie qui s'était liée à son sort ; l'effet que produirait sur l'opinion des rapports dont l'intimité ne pourrait plus être désormais couverte et légitimée par un mariage ; l'abandon, le discrédit qui en seraient la suite ; la nécessité de quitter la ville, de retourner à Dijon : madame de Monnier entendit tout, ne laissa pas échapper un signe d'émotion, ne dit mot.

Le surlendemain matin, 8 septembre 1789, peu avant le jour, elle reçoit les derniers soupirs de M. de Poterat ; informés sur-le-champ, M. et madame Ysabeau accourent auprès d'elle ; ils l'arrachent au cadavre qu'elle tient embrassé, ils l'entraînent dans son logement ; ils la conjurent d'en sortir pour toujours, de venir s'établir dans leur maison, de ne plus se séparer d'eux ; elle répond avec sensibilité à leurs

tendres empressemens ; mais , pour ne pas s'y rendre tout de suite , elle prétexte des dispositions domestiques à faire ; elle a besoin d'être seule et libre encore un jour ; aussitôt après elle ira se réunir à eux pour ne les plus quitter ; elle convient avec le docteur qu'il la viendra chercher le lendemain à neuf heures du matin , au retour d'une course qu'il doit faire dès la pointe du jour , à Briare , ville très voisine.

Après leur départ , elle mande son jeune domestique et la sœur Louise ; elle leur annonce qu'elle va chez une amie où elle passera vingt-quatre heures ; elle leur donne ses ordres pour le lendemain au matin , et les congédie. Restée seule , elle réunit , enlisse et cache ses papiers , écrit une lettre , se retire dans un très petit cabinet dont elle calcule froidement la sombre exiguité , propice au dessein conçu dès long-temps ; elle ferme et calfeutre soigneusement la porte , et l'unique fenêtre ; deux réchauds pleins de charbon , qu'elle vient d'allumer , sont disposés aux deux côtés d'un fauteuil où elle s'assied. Pour que son projet funeste ne puisse pas être contrarié par quelque effort instinctif et machinal de la nature , elle se lie les deux jambes , dessous d'abord , et ensuite par-dessus les vêtemens ; elle attache un de ses bras à un des côtés du fauteuil ; elle assujétit à peu près son autre bras avec une ligature préparée , que ses dents serrent fortement ; ainsi placée elle attend la mort.

Le 9 septembre , à six heures du matin , le jeune domestique , selon l'instruction reçue de sa maîtresse , se présente pour prendre les ordres du départ qu'il croit convenu. Il entre dans la chambre principale ,

il s'aperçoit que madame de Monnier ne s'est pas couchée ; il appelle inutilement, il essaie en vain d'ouvrir le cabinet, dont la fermeture inaccoutumée l'épouvante ; il brise un carreau de vitre, il voit madame de Monnier sans vie apparente, et sans mouvement ; il appelle du secours, les voisins s'empressent. La nouvelle fatale se répand rapidement dans la petite ville, où cette excellente femme était adorée ; l'autorité est prévenue, M. Rousseau, procureur du roi au bailliage, descend sur les lieux ; un chirurgien l'assiste ; la porte du cabinet est forcée ; le suicide est constaté <sup>1</sup>.

Un exprès était allé chercher M. Ysabeau, qu'il rencontre en route, et qui, accourant au grand galop de son cheval, essayait de tromper sa profonde affliction, en pensant à la possibilité de rappeler à la vie la touchante victime dont l'asphyxie récente pouvait n'être pas entièrement consommée. . . . Hélas ! tout espoir était perdu ! l'inepte chirurgien amené par le magistrat n'avait pas seulement songé à tenter les plus simples secours ; bien plus, s'attachant, sans aucune apparence, à la possibilité d'une

<sup>1</sup> Sophie était née le 9 janvier 1753 ; elle est morte, par conséquent, à trente-six ans et huit mois, et non, comme l'a imprimé Peuchet, à vingt-huit ans ; et à vingt-six ans ; tant est soigneux et bien informé cet écrivain, copié depuis par plusieurs autres, et notamment par le spirituel auteur d'une notice insérée au tome 24 de la *Revue de Paris*. 1831, n. 3, pages 160-162, etc.

grossesse , il avait proposé l'autopsie ; il l'avait sur-le-champ pratiquée avec l'ignorante précipitation d'un barbare ; une heure après le corps n'avait plus forme humaine , et le désespoir de l'excellent Ysabeau fut d'autant plus affreux que des inductions , tirées par les témoins , d'un reste de coloration et de chaleur , encore subsistant avant l'atroce opération , semblaient s'accorder avec les suppositions qu'il avait conçues en accourant.

La lettre testamentaire était destinée au docteur Ysabeau. Madame de Monnier le chargeait de ses dernières volontés : elle léguait ses papiers à un frère , M. de Ruffey , qui vint les chercher plus tard ; elle distribuait quelques effets à des amis , le reste à des indigens , dont , depuis plusieurs années , ses pudiques et secrètes aumônes soulageaient la misère. Cet horrible événement fut un malheur public. Le lendemain toute la population de Gien forma le cortège funèbre ; après quarante - deux ans , la mémoire de madame de Monnier vit encore sur les lieux : dans la classe élevée on s'entretient souvent des graces de son esprit , des touchantes qualités de son caractère , du charme de ses douces vertus ; les pauvres parlent encore de sa charité laborieuse , car elle les aidait de son travail , comme de ses deniers ; le souvenir de sa bienfaisance est une tradition populaire , et , le jour de la Toussaint (1831) , nous avons vu un indigent dont les yeux presque centenaires , éteints mais non desséchés par l'âge , retrouvaient des larmes sur une tombe nue , isolée au milieu du cimetière *du Champ* , où le vieillard s'était fait conduire afin de prier en-

core une fois pour l'ange souffrant qui lui prodigua jadis des secours et des consolations !

Résumons en peu de mots cet épisode lamentable. Dès l'enfance, le caractère de Sophie présentait le rare assemblage d'une extraordinaire énergie et d'une exquise douceur. Cette seconde qualité, plus apparente<sup>1</sup>, fit méconnaître la première; la famille n'aperçut pas davantage des indices d'une excessive sensibilité qui recélait le germe de la plus irrésistible des passions. Une direction habile aurait contenu ce principe incendiaire; et, par un mariage bien assorti, aurait fait de la jeune fille passionnée une épouse chaste, une mère accomplie; des parens vertueux, mais aveuglés par de sordides calculs, la perdirent faute de la comprendre: adolescente, elle fut forcément unie par eux à un septuagénaire; ils firent ainsi subir à la fille la plus soumise et la plus tendre le supplice que les anciens infligeaient aux parricides, ils l'enchaînèrent à un cadavre; aucune autre femme, même vulgaire, même dans un âge fait, même avec des sens et un cœur éteints ou tièdes, n'aurait pu trouver le bonheur dans une pareille union, car l'é-

<sup>1</sup> Mirabeau l'avait expressément déclaré aux frères mêmes de Sophie: « Vos parens ne connaissent pas madame de Monnier; ils l'ont toujours vue douce et modérée, et ils ne savent apparemment point que les passions d'une femme douce, peut-être plus lentes à émouvoir, sont infiniment plus ardentes que toutes les autres, et vraiment invincibles quand elles sont bien enflammées. » (*Lettres originales de Vincennes*.)

poux décrépît était à la fois dur, jaloux, avare, bigot et surtout haineux; son mariage même en était la preuve : profondément refoulée, la brûlante sensibilité de Sophie fermente long-temps dans son cœur. Tout d'un coup, au milieu de l'ennui et de la solitude d'une très petite ville de province, un homme se présente, et c'est le premier, d'un âge assorti, qu'ait vu Sophie, « à qui tous les appuis de la vertu manquaient »<sup>1</sup>, et qui était toujours obsédée de vieillards et de prêtres; cet homme est jeune, il est persécuté, il est malheureux; il est armé de toutes les séductions de l'esprit le plus fascinateur qui fut jamais; il est en proie à une passion, toujours et partout persuasive, mais qui, exaltée à l'unisson de ses facultés prodigieuses, en reçoit une éloquence surnaturelle; nulle femme n'y pourrait résister; quelle égide, dans une position si périlleuse, préservera l'ame ardente et neuve de Sophie? Elle tombe dans les bras de son séducteur; elle y tombe *vierge* après cinq ans de mariage; les excitations d'une jeunesse exubérante; les délices jusqu'alors inconnues de l'amour; ses sacrifices, ses angoisses, des persécutions répétées, une évasion téméraire, une cohabitation inquiète, une arrestation inopinée, le déchirement d'une séparation, le bonheur éphémère d'une maternité dont elle n'a connu que les souffrances; les longues tortures d'une détention rigoureuse; la perte d'un enfant

<sup>1</sup> Second Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau, contre le marquis de Monnier, etc., page 192 de l'édition in-8°.

adoré qu'elle n'a vu qu'une seule fois; une correspondance de tous les jours, et quelle correspondance!.... tout concourt, pendant sept ans, à nourrir cet amour dont les feux semblent s'augmenter à mesure qu'ils se répandent. Pourtant, une époque survient où ces lettres, si long-temps corrosives, deviennent, des deux côtés, languissantes et rares; et peu après, de mutuelles défiances, sinon des torts réciproques, séparent tout à coup deux amans qui semblaient avoir échangé leurs vies. Néanmoins, tant de passion qui a déchiré le cœur de Sophie, ne l'a pas épuisé; après de longues souffrances elle fait un autre choix; mais le sort lui réserve le seul des malheurs de l'amour qu'elle n'ait pas ressenti, la mort de l'amant adoré. . . . . Déjà saturée de douleurs, assez détachée, dès sa jeunesse, d'une existence dont elle ne veut qu'à la condition d'aimer, elle est résolue de ne pas survivre à l'événement qu'elle prévoit, qu'elle attend, qu'elle accepte; le jour qu'il éclate elle se donne la mort. . . . Hélas! ce fut Mirabeau sans doute qui, le premier, engagea Sophie dans l'orageuse carrière dont le terme devait être le suicide; mais, osons le dire, le sort de cette touchante victime de l'amour et de la fatalité était marqué d'avance par la constitution si malheureusement privilégiée de son ame de feu, par l'irréparable faute de sa famille; et Mirabeau n'eût-il jamais paru à Pontarlier, Sophie n'eût-elle eu à défendre son cœur et ses sens que contre un homme ordinaire, sa destinée aurait été la même, et la même catastrophe l'aurait terminée!

On nous pardonnera d'avoir insisté sur cette dé-

monstration, si l'on veut bien considérer combien un tel reproche, attaché au souvenir de Mirabeau, devait douloureusement affecter le sentiment qui nous anime, et que nous avouons partout. Nous n'y avons cédé, toutefois, que parce que d'un côté, nos explications n'ont rien d'offensant pour la mémoire de Sophie; et, d'un autre côté, parce que l'accusation, depuis long-temps enfouie, a été exhumée pour l'avenir par un écrivain qui, au risque de compromettre l'autorité de son nom et la dignité de son sujet, a jugé à propos de mêler plusieurs fois la vie privée de Mirabeau à l'histoire générale; et dans cette occasion encore, n'a pas craint de la salir par une calomnie empruntée aux plus obscurs et aux plus odieux libelles<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> M. Ch. La Cretelle s'exprime en ces termes : « Sorti de Vincennes, il (Mirabeau) oublia cette Sophie dont la pensée avait paru remplir toute son ame, et madame LE MONNIER, RESTÉE SEULE DANS L'UNIVERS, se donna la mort. »

(*Histoire de France pendant le dix-huitième siècle*, t. 6, page 19.)



LIVRE XII.

PLATE VII

## XII.

Nous avons dit que le bailli de Mirabeau, cédant à des défiances inculquées, à la timidité de la vieillesse, à la crainte de voir échouer des projets de réunion, répugnait à recevoir son neveu.

« Je t'avoue que je ne puis m'empêcher de désirer qu'il ne vienne pas ; car je ne puis te cacher que j'ai pris une aversion pour cet homme, qui est surprenante ; et cela d'après les lettres qu'il m'a écrites, et les copies de celles qu'il écrivait soit à toi, soit à quelques autres, qu'il m'a envoyées. Je vois dans toutes un orgueil insupportable, une certitude qui prouve qu'il ne croit que lui-même, et une si furieuse

divergence avec mes idées, que je crois de toute impossibilité de pouvoir m'accoutumer à lui <sup>1</sup>.

« Voilà donc M. le comte tiré des griffes de la Sainte-Hermandad ! Dans la lettre qu'il m'écrit, il me marque qu'il part pour venir ici ; mais, comme il faut du romanesque et du phœbus à cette tête-là, il me dit cela poétiquement : *je pars pour des lieux dont on n'aurait pas dû me rendre l'abord si difficile*. Je l'attends pour lui répondre, et lui demander ce que veut dire cette ridicule phrase ; car, qui lui a rendu l'abord de ce pays-ci si difficile ? Il y a fait descendre notre nom, autrefois et avant lui réellement respecté et honoré, comme n'ayant été porté que par d'honnêtes hommes, et quelquefois par des hommes grands dans leur sphère.

« Enfin, je connais et vois clairement le poids du fardeau dont tu me charges ; et je ne sais si, étant aussi attaché à ce que tu crois tes devoirs que tu l'es, tu ne te fais pas une fausse conscience à ce sujet ; car, en vérité, il n'y a qu'un père qui puisse contenir un homme de ce caractère. . . . .

« Je t'ai répété plusieurs fois que si ce monsieur me fatiguait, je lui céderais la place ; et je le ferai, en effet, parce qu'aucune fleur de rhétorique ne parviendra à me persuader que je puisse être en droit de mettre le fils aîné de la maison hors d'une maison où je pouvais être devenu étranger, comme tant d'autres cadets. Tu as beau dire à ce sujet que tu es le

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 5 octobre 1782.

maître; cela est très vrai, mais tu ne saurais communiquer ton autorité à personne.

.....

« Je te répète de rechef qu'il me semble que cet homme ne devait avoir d'autre domicile que la maison de son père. Je n'ai pas le malheur de l'être, aussi n'ai-je pas le droit de le morigéner d'une certaine façon. Tu me diras, pour la centième fois, que tu me donnes tes pouvoirs, etc. Je te répondrai, pour la centième fois aussi, que cela n'est pas dans ton pouvoir <sup>1</sup>. »

Ces résistances inaccoutumées avaient un moment retenu le marquis; il s'était cru obligé de plier pour ne pas tout rompre; il avait écrit: « Je ne veux pas que cet homme te tourmente, s'il échoue dans quelque roman d'obrepticité digne de son savoir-faire, ou dans le rôle de Rhadamiste pour lequel il a été créé tout exprès. Hélas! il ne me manquerait plus que de te rebuter; ainsi donc, je te prie de m'aider à décider, dès à présent, en quel lieu je l'enverrai vivre par ordre, sitôt qu'il te sera à charge le moins du monde; je ne puis le mettre hors du royaume, ce serait l'air de l'en chasser; hors de la Provence, ce serait l'éloigner de la rejonction, qui est notre intérêt et son droit; d'ailleurs, il irait ravager et mal faire dans une autre province; et dans celle-là, il est connu. Je crois même que ce serait vers les bords de la mer qu'il faudrait fixer sa résidence, afin de tenter

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 12 octobre 1782.

s'il ne passerait pas par cette tête extravagante d'aller chercher fortune aux Grandes-Indes <sup>1</sup>. »

Néanmoins, Mirabeau est en route pour la Provence : « Si ce monsieur n'a pas menti comme d'ordinaire, il est parti le jeudi 10, et doit être arrivé; il a écrit à Saillanette pour la prier de te le recommander : il paraît avoir peur ; *Rarò antecedentem scelestum deseruit pede pœna claudo . . .* Tu lui diras : *Monsieur, ou mon neveu, ceci est ma maison comme celle de votre père ; quand il s'agissait de vous faire ou de vous réparer, vous aviez la porte de secours : aujourd'hui toutes vos épreuves sont faites, je veux bien vous prêter le gîte, puisque mon frère vous envoie à moi, mais uniquement pour vous donner le temps de finir vos affaires, et rien de plus* <sup>2</sup>. »

D'après cette lettre, le bailli attend son neveu. « Monsieur le comte n'est pas arrivé, peut-être n'arrivera-t-il pas ; comme c'est ton fils, et que tu voudrais qu'il eût des enfans, je le recevrai ; mais je lui crois impossible à l'avenir de me regagner, parce que je sais, encore mieux que toi, jusqu'où il sait feindre, et jouer le rôle qu'il veut, de manière que je ne saurais prendre de la confiance en ce galant homme, quand même il ferait le mieux possible <sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 26 août 1782.

<sup>2</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 15 octobre 1782.

<sup>3</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 18 octobre 1782.

« Tou fou arrive enfin , il doit être aujourd'hui rendu au château de Tourettes , où je lui ai envoyé une voiture , ainsi je me flatte d'avoir l'honneur de le recevoir ce soir. Je ne sais s'il sera fort content de mon attitude <sup>1</sup>. »

Mirabeau pourtant avait lieu de l'être. « Mon oncle a fait ce qu'il a pu pour me recevoir tièdement , et n'y a pas réussi ; il avait parsemé la route de fusiliers , de harangueurs , et les feux de joie brillaient de toutes parts. Tout l'appareil qu'il a pu mettre à mon arrivée , il l'y a mis , pour m'en faire honneur dans la province ; il est vrai que le plaisir des gens du pays , en me revoyant , n'était pas feint du tout ; en effet je ne leur ai , au fond , fait aucun mal , et mes pères leur font du bien depuis trois cents ans <sup>2</sup>. » Ce fait est confirmé par quelques mots du bailli : « Une chose qui m'a étonné , c'est la joie de ce peuple-ci , en le voyant arriver , quoiqu'il soit le débiteur de quelques-uns d'entre eux <sup>3</sup>. A te dire le vrai , il est aimé ici , quoiqu'il y doive assez pour le pays <sup>4</sup>. » Ils l'aiment même beauconp , et j'ai été touché des

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau , du 19 octobre 1782.

<sup>2</sup> Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant , du 22 octobre 1782. Nous devons dire que cette citation se trouve littéralement dans une lettre imprimée par Vitry , à qui Mirabeau avait écrit dans les mêmes termes. Voir la page 257 de son recueil.

<sup>3</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau , du 8 novembre 1782.

<sup>4</sup> Lettre inédite du même au même , du 12 novembre 1782.

expressions vives de quelques-uns d'entre eux à ce sujet <sup>1</sup>. » Du reste, le père, plus difficile à émouvoir, répond de son côté : « Je ne suis pas édifié du tout de sa lettre très joviale et très allobroge, où il ne parle que des jubilations du château. Tu aurais dû, je crois, empêcher cette festivité villageoise, car c'est morguer le décret et les créanciers <sup>2</sup>. Quant à la joie des paysans, le voyant arriver, les Égyptiens jetaient des cris de joie en voyant passer un dindon sous le nom de Méléagre. L'homme achète vingt sous deux heures d'émotion à la comédie; le tambourin et le fifre les auraient fait danser devant un chat <sup>3</sup>. »

A peine Mirabeau est-il arrivé, que, pouvant s'expliquer et se défendre, il recouvre l'affection et la confiance de son oncle.

« J'avise, à ce que ton fils ne voie pas tes lettres, car je commence à croire qu'on te le fait juger un peu plus mauvais qu'il n'est, et je suis très content de lui. . . . . Permits-moi de te dire que si je croyais fermement tout ce que tu m'as marqué sur le compte d'Honoré, je ne me serais jamais chargé de le recevoir, et tu aurais été bien injuste envers moi de me donner une pareille commission. Je ne puis te cacher que je fais de mon mieux, depuis trois semaines, pour découvrir quelque tenta-

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 16 novembre 1782.

<sup>2</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 3 novembre 1782.

<sup>3</sup> Lettre du même au même, du 22 novembre 1782.

tive de sa part pour voir mes papiers, et je l'épluche beaucoup, sans en avoir l'air. Jusqu'à cette heure, j'ai lieu d'être content de lui, sauf l'air un peu vif, mais pas trop, et peut-être quelques contes très brodés, mais que je ne puis assurer être faux; enfin, je ne te cacherais rien; mais aussi je ne chercherai pas à t'animer contre tes enfans. Un autre s'en chargea, s'en charge et s'en chargera. *Basta*, Dieu est sur tout <sup>1</sup>. Je ne saurais te dire autrement que ce que je vois; mais un mois de suite sans changer ni laisser percer rien de mauvais à des yeux, peut-être faibles, mais qui y regardent de bien près, c'est chose qui me paraît difficile <sup>2</sup>. Voilà un mois et demi de résidence ici, pendant lequel je ne puis que m'en louer; je ne lui trouve plus d'exubérance, et seulement quelques petites exagérations dans ce qu'il raconte.

« Il avait conservé des papiers et les avait mis en main fidèle; et, depuis qu'il est ici, il m'avait dit beaucoup de choses sur lesquelles j'avais une foi fort chancelante. Mais ces papiers lui étant revenus, j'ai vu, lu et tenu dans les mains les preuves les plus claires, 1<sup>o</sup> que sa mère voulait l'engager dans son parti, et qu'elle lui demandait des lumières sur tes affaires; et j'ai vu, lu, et tenu dans les mains des sortes de menaces que deux affidés de cette femme lui faisaient, ainsi que des espérances qu'on lui don-

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 8 novembre 1782.

<sup>2</sup> Lettre inédite du même au même, du 23 novembre 1782.

nait pour l'engager à faire ce qu'on désirait. A l'égard d'autres affaires, j'ai assez vu de choses, et connaissant bien les écritures et les mains d'où elles sortaient, pour te dire qu'il a fait bien des fautes, mais qu'il a très souvent été plus malheureux que coupable. Tu me connais, je n'ai jamais trompé personne, je ne commencerai pas par toi. Sois assuré que l'on a souvent envenimé des choses dont le principe et les vraies circonstances étant connues, il n'était que malheureux <sup>1</sup>. »

Cette observation du bailli, au sujet des tentatives faites par la mère de Mirabeau sur son fils, était suggérée par un fait que nous raconterons, en rétrogradant de quelques jours, pour prouver encore une fois combien le fils était mal jugé par le père.

« Lefebvre » m'a dit qu'il venait de passer à ma porte un paquet de l'écriture du fils, adressé à la mère, et taxé trois livres douze sous. Je grondai de ne l'avoir pas retenu, mais c'était fait. Or, j'ai eu, ces jours-ci, notice d'un Mémoire atroce fait contre moi au nom de ma partie <sup>3</sup>. On a vu l'original, avec des corrections d'une écriture qui ressemble à celle du comte contrefaite. Ce Mémoire est un rebouilli des précédens, avec le ton de la fureur et de la méchanceté du Démon. Les premières pages ressemblent absolument au pathos de ce monsieur. . . . Je ne

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 30 novembre 1782.

<sup>2</sup> Concierge de l'hôtel de Mirabeau, à Paris.

<sup>3</sup> La marquise de Mirabeau.

saurais penser à ce borbier sans une rage froide , dont je ne connaissais pas le principe chez moi. Dieu, qui voit tout, a vu le fond de mon ame, et le jeu cruel par lequel ces misérables croyaient traîner à l'abyme leur unique protecteur; s'il m'eût accordé moins de courage, j'y serais en effet, mais ils ne parviendront, par cette voie, qu'au terme de tous les malfaiteurs. Charlemagne et Li-chi-min, les deux plus grands hommes que la terre ait portés, eurent chacun un fils parricide. Qui suis-je, moi, pour me plaindre de moins que cela, si moins est, toutefois ?»

Le démenti que méritaient ces suppositions odieuses ne se fait pas attendre : « Je n'ai rien à dire à ce que tu me dis du paquet de Lefebvre, adressé à madame de Mirabeau, si ce n'est que ton fils a de bonnes protections auprès de toi, et qu'il y a bien donné prise, aussi le sert-on bien. Je tâcherai de tirer cela au clair. — Dans le moment que j'écrivais ceci, il est entré dans ma chambre; et, dans la conversation, m'a dit de lui-même que sa mère lui ayant écrit qu'elle était étonnée qu'il ne l'instruisit pas de son procès, il lui avait adressé copie de la transaction et de l'arrêt. Ainsi, voilà l'histoire du paquet suspect, que le hasard a fait qu'il m'a dite lui-même ».

« J'y ai voulu revenir. — Après trois ou quatre jours, je le questionnai froidement sur le respect dû

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 31 octobre 1782.

<sup>2</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 12 novembre 1782.

à sa mère par lui, pour savoir s'il lui avait rendu compte de son affaire de Pontarlier, et s'il lui avait écrit à ce sujet. Il me montra les lettres de sa mère qui lui reprochait amèrement de ne lui avoir pas rendu compte de cette affaire, et qui, dans le style que tu lui connais, lui reprochait ses bienfaits, et son ingratitude de ne pas lui écrire. Voilà, de rechef, l'histoire du paquet chez ton suisse <sup>1</sup>. »

Ces explications apaisent le marquis sur le fait supposé, car il n'en parle plus, mais ne le rendent pas plus favorable à son fils : « Je te vois d'ici faisant, ou à peu près, avec ce monsieur, le beau cours de ratiocinations dont il m'a amusé pendant huit mois et demi <sup>2</sup> tous les matins; et quand le Diable nous avertirait cent trente-cinq fois par heure, il est impossible de ne pas se prendre à sa manière d'enchérir et de raisonner, d'autant qu'étant capable du pis comme du mieux, cela lui est égal, et le vrai ou le faux lui étant absolument tout un, et le droit et le tortu tout de même, je croirai moi-même, Dieu me le pardonne! qu'il en pense alors la moitié. Comme aussi il est de fait que je t'en ai mandé, bout à bout, qu'il est impossible d'en retenir que les points cardinaux,

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au Marquis de Mirabeau, du 16 novembre 1782.

<sup>2</sup> Depuis le 20 mai 1781, jusqu'au 2 février 1782, comme on l'a vu dans les chapitres précédens. Chaussard dit, page 64, que Mirabeau *passa seize mois* auprès de son père; c'est une erreur à joindre à tant d'autres que les biographes ont commises, parce qu'ils ont voulu écrire sans s'être, avant tout, pourvus d'informations suffisantes.

à savoir mensonge volontaire ou non , toujours mensonge. Je n'aurai de méthode sur ce , que de te tenir toujours au courant. . . . .  
 Tu mandes à Caroline , *que je te l'ai envoyé pour m'en débarrasser* ; je puis te promettre que , cette besogne finie , il ne t'embarrassera jamais plus de ma vie , ni moi <sup>1</sup>. Je suis désabusé de mettre ma prudence à la place de l'opinion d'autrui ; je l'ai voulu faire à l'occasion de ceux dont j'avais charge ; mais mon Plutarque dit , à l'occasion des fols , qu'un jour la lune demanda à sa mère de lui faire faire *un petit surcot* qui allât à sa taille. Eh ! le moyen ! dit sa mère ; je te vois tantôt mince , tantôt ronde , tantôt cornue , croissante et décroissante... Au diable l'entreprise d'habiller les fols à leur propice <sup>2</sup> !

« Mais pourquoi , » répond le bailli , « la fin de ta lettre du 19 lance-t-elle un anathème contre ton fils ? Tu dis *qu'il ne t'embarrassera plus de la vie* ; lui ayant pardonné , pourquoi le répudies-tu ? quel tort a-t-il maintenant ? dis-moi de qui c'est le devoir de le soutenir <sup>3</sup> ? Tout ce que tu m'écris me confirme que , de loin , il est difficile de s'entre-entendre ; et que , de plus , on te fait saisir avidement tout ce qui est contraire à ton fils <sup>4</sup>. »

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau , du 19 novembre 1782.

<sup>2</sup> Lettre inédite du même au même , du 22 novembre 1782.

<sup>3</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau , du 23 novembre 1782.

<sup>4</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau , du 7 décembre 1782.

Les citations que nous empruntons au père nous présentent presque continuellement le langage de la défiance et de l'animosité ; voici celui de l'orgueil seigneurial et paternel : quelques expressions échappées à la plume de l'intendant Gressien <sup>1</sup>, et de Mirabeau lui ont déplu : « Ils sont tranquilles , à ce qu'il paraît, sur les créanciers. *C'est moi qui vous en assure*, dit l'un ; phrase qui m'a rappelé un *c'est moi qui vous le dis* de ce fat de des Birons <sup>2</sup>. Peu accoutumé à ce ton là, de la part des gens d'affaires , j'admire l'influence du contact pour m'insolenter ; pour l'autre , il me dit : *les huissiers ne me viendront pas chercher chez moi*. Si j'eusse mandé un tel mot à mon père, eussé-je eu trente-trois ans, il m'aurait donné d'un bâton. Quant à toi, indépendamment des parités, tes lettres portent toujours un caractère d'équité et de tendresse qui me met du baume dans le sang, quand tu ne me grondes pas ; mais je ne puis souffrir contubernalité d'aucun autre, voyant d'ailleurs ici tant et tant de blêches, de cour et de ville, qui ne m'abordent qu'avec l'attitude, et la forme, et les manchettes de l'infériorité, morale du moins <sup>3</sup> ! »

Mais ce n'est pas seulement la morgue, c'est aussi l'aversion paternelle qui éclate dans les lettres du

<sup>1</sup> Avocat aussi loyal qu'éclairé, qui d'ailleurs, avait l'affection et la confiance du marquis et du bailli.

<sup>2</sup> L'avocat des Birons, qui avait accompagné Mirabeau à Pontarlier.

<sup>3</sup> Lettres inédites du marquis au bailli de Mirabeau, des 22 novembre 1782, — 27 janvier 1783.

marquis : « On m'écrit d'Aix : *Je souhaite que cet homme ne donne plus de sujet de regret et de repentir à ceux qu'il trouve le moyen de gagner. Je sais qu'il a un talent surprenant et inconcevable pour y parvenir.* Tout de suite, tu vas dire que l'écrivain est gagné; mais, seulement, souviens-toi de la fable de celui qui tenait un serpent dans sa main, et qui assurait que c'était un fouet très flexible <sup>1</sup>. — Soit, » répond le bailli, avec autant d'à propos que de justesse; « mais pourquoi, en me servant de la fable que tu me cites, me mets-tu dans la main ce serpent qui doit me piquer <sup>2</sup>? »

Le bailli n'en continue pas moins ses bons témoignages, et laisse échapper quelques remontrances moins fructueuses que véridiques : « Honoré persiste à être docile, sans rien penser de pareil à ce que tu marques, et beaucoup plus uxorieux par calcul, ou autrement, que tu ne crois. Ah! que tout s'arrangerait bien vite si tu étais ici! Mais, dis-moi si tu n'as jamais aperçu que l'on se faisait des devoirs selon son goût? Peut-être t'y prendrais-je; car celui qui se donne la discipline jusqu'au sang, ne voudrait peut-être pas souffrir une légère contradiction. Examine bien la chose. Toi, dont le grand-père disait, il y a cent ans : *il n'y a plus d'honneur que dans les châteaux*, est-ce ton devoir ou ton goût qui t'a porté à habiter Paris,

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 26 février 1783.

<sup>2</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 7 mars 1782.

le plus infect cloaque dont le soleil éclaire de ses rayons les noires vapeurs et les immondes reptiles ? à venir humer l'air de cette puante et financière capitale, où la transpiration même est corrosive et pestilentielle, où, d'ailleurs, toi qui étais lumière et qui t'es contenté d'être reflet, tu n'étais bon à rien, vu ton incapacité et ton aversion pour le valetage, qui là est d'instinct aux gens de cour et de ville à visage et cœur de plâtre, comme le barbotage aux canards ? Je sais bien que tu m'as dit que, par rapport soit à tes enfans, soit à ta femme, il t'avait été nécessaire d'habiter à portée de l'autorité ; mais tu n'aurais pas eu besoin d'elle, si tu avais tenu ta famille en province. La célébrité que tu as acquise à Paris, tu l'aurais acquise autre part tout de même. D'ailleurs tu pouvais t'en passer, et elle n'est pas même du genre qui convient le mieux aux gens de qualité, d'autant que la soif de la réputation est une hydropisie d'autant plus malheureuse, que le public nous redemande toujours ses applaudissemens au centuple. Tu as de belles terres en Provence, elles ont été abandonnées à un agent fripon, et cela en faveur d'un boubier, au milieu duquel il y a une petite gentilhommière <sup>1</sup>. Tes terres de Provence ont diminué, sont effruiées, ton château dépenaillé ; les autres terres, sans aucune dépense, ont doublé par le temps ; les

<sup>1</sup> La terre et le château de Bignon, que le marquis appelait *un joli petit panier d'herbes*, et dans laquelle il avait, de son aveu, dépensé plus de 300,000 fr. en essais ruraux qui avaient plutôt détérioré qu'amélioré cette propriété.

tiennes , avec de grandes dépenses , n'ont pas doublé , à beaucoup près. Avoue que tu t'es fait des devoirs selon ton goût à cet égard. Au reste , je ne trouve de répréhensible en tout cela que la confiance qui te fit traiter avec les plus malhonnêtes gens du monde , comme si tu eusses eu affaire avec la probité même <sup>1</sup>. — Sans lire de nouveau tes lettres , je me rappelle , en gros , tout ce que tu m'as marqué sur Honoré , et je ne le perds pas de vue. Cependant , je ne puis pas , en honneur ni conscience , dire ce qui n'est pas. Il est très docile ; si , jadis , il ne mettait de suite à rien , il a bien changé , car il suit assidument sa besogne ; je te dirai même qu'il me semble que cet homme a la partie de la tête qui nous manque , et je crois que c'est la meilleure ; car nous ne sommes , nous , guère propres qu'à faire des *vises en l'air* , et des républiques de Platon. Je ne puis donc qu'en être content ; cependant , je dors d'un œil ouvert , mais je crois que je pourrais le fermer <sup>2</sup>. »

Le marquis , provisoirement désarmé par ces apologies , se contentait d'écrire : « Je ne répondrai pas quant aux faits , il n'appartient qu'à un sot , ou à un ministre , d'être décisif de si loin. Quant à mes ouvrages , tu te connais en ames voraces ; si elles ne

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau , du 28 novembre 1782. Nous avons , comme cela nous arrive souvent , rassemblé ici plusieurs traits épars dans diverses lettres.

<sup>2</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau , du 16 décembre 1782.

s'occupent pas en dehors , elles se rongent en dedans ; eh ! qu'aurais-je fait sans mes livres que tu me reproches ! et que ferais-je , bon Dieu ! si je ne me jetais hors de moi ? si je n'écartais tant de pensées qui t'abrégeraient trop ton frère ? Mets-toi à ma place dans tous les sens et générations , positions et affaires , et ton ame forte aura une mauvaise compagnie dans ses promenades. Du reste , nous avons reçu un nom respecté ; tu l'as rendu illustre , je l'ai rendu célèbre. Quant au surplus , j'ai accepté les volontés du sort et du devoir ; j'ai pu être dupe de ma tête et de mon cœur , dont le procès est fait et parfait , depuis longtemps , dans ma conscience et dans mes aveux ; mais j'ai fait comme j'ai conçu , senti , cru et pu ; car quiconque ne prend pas sa propre conscience pour juge unique , plaide avec soi-même toute sa vie <sup>1</sup>. J'ai presque toujours exagéré et déplacé ma conscience , mais jamais volontairement en mal. Dieu est mon bon et juste juge ; et , sans doute , j'ai agi de manière à n'en avoir plus guère d'autre que lui <sup>2</sup>. »

Nous avons un peu prolongé les citations qui précèdent , parce qu'elles nous ont paru utiles pour compléter le développement des caractères. Nous allons maintenant présenter le récit des tentatives faites pour opérer une réunion entre Mirabeau et sa femme , séparés de fait depuis plus de huit ans.

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau , du 18 décembre 1782.

<sup>2</sup> Lettre inédite du même au même , du 20 décembre 1782.

Les plus grandes difficultés avaient été dès longtemps prévues : « Je ne connais rien de pire que d'avoir à allier du feu et de l'eau ; ou qu'à faire rebondir une balle de paume qui tombe sur un matelas ; et ton fils , avec beaucoup d'esprit , mais toujours agité par la chaleur du cœur , et toi et moi , nous avons affaire à des gens qui ne manquent pas d'esprit , mais qui n'ont pas plus de sensibilité que les pagodes chinoises dont leur bon goût s'entoure.

« Je pense qu'il convient qu'Honoré fasse tous les pas vis-à-vis de sa femme et de son beau-père ; mais je n'en espère rien. Ces gens-là affectent de m'aimer et considérer , mais ne songent à moi que quand ils me voient ; et il ne saurait y avoir moins de correspondance entre La Mecque et le Saint-Sépulcre , qu'il n'y en a entre nous. Ils ne songent qu'à leur plaisir. Ils ont une société , ou comédie , musique , et enfin tout ce qu'ils imaginent pour prendre leur revanche sur le temps , en le tuant puisqu'il les tue ; c'est le fond de leur occupation ; tout cela est arrangé , et ta belle-fille étant la principale divinité de la société , 1<sup>o</sup> parce qu'elle est la plus riche ; 2<sup>o</sup> parce que les collatéraux (*impia gens* !) ont intérêt à la tenir dans cette situation , son mari deviendrait un trouble-fête d'autant plus fâcheux qu'il a plus de feu au milieu d'une glacière <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau , du 6 novembre 1781. Voici , dans des lettres antérieures et postérieures , des détails que nous insérons hors texte , pour ne pas trop étendre notre narration. « Je vois que depuis la sortie

« Ton fils pense qu'en ces circonstances, de leur  
 « d'Honoré, on redouble d'efforts pour faire que cette jeune  
 « femme lui donne de l'humeur. Le Tholonet (château du  
 « comte de Galiffet, à une lieue d'Aix), des parties à Marseille,  
 « sans père ni même tante (la comtesse de Grasse, du Bar \*),  
 « une comédie où, faute d'actrices et d'acteurs de société, on  
 « a introduit une comédienne par état, et un comédien de  
 « même, etc. : quelques invitations et instances qu'on m'ait  
 « cent fois faites, j'ai toujours affecté de ne vouloir jamais  
 « aller ni au Tholonet, ni aux comédies; on n'a pas paru  
 « sentir cela. Enfin, hier, on me reprocha obligeamment  
 « qu'on ne me voyait plus tant; je lui dis, devant sa tante,  
 « qu'on ne saurait bientôt plus sa résidence, ni même son  
 « nom; et qu'on l'appellerait, à l'avenir, *madame du Tho-*  
 « *lonet*, et non *madame de Mirabeau*. Elle ne parut pas  
 « entendre la valeur de ce mot; mais la tante, que j'exami-  
 « nai, parut un peu surprise. » *Lettre inédite du bailli au*  
*marquis de Mirabeau*, du 14 mars 1781. Le marquis ap-

\* La famille de Grasse était liée à la comtesse de Mirabeau par les liens les plus étroits de l'affection et de la parenté. Lors du procès en séparation qui va nous occuper, la résistance inattendue de *madame de Mirabeau*, et ses défenses diffamatoires, furent attribuées aux obsessions des collatéraux. Le comte de Grasse, le chef du nom, fut hautement signalé, comme s'étant mis à la tête de cette ligue, par *Mirabeau* qui, à ce sujet, lui écrivit, les 20, 27 et 30 décembre 1783, des lettres brutales et insultantes, imprimées depuis aux pages 51 et 53 de son *Mémoire au grand Conseil*, en appel de l'arrêt du parlement de Provence. *Mirabeau*, du reste, garda rancune au comte de Grasse, et la lui témoigna en toute occasion: Par exemple, il en parlait plus tard en ces termes: « Si M. de Grasse a montré aux Anglais que l'intrigue pouvait encore dicter en France des choix imbécilles, nos *d'Orvilliers*, nos *Suffren*, nos *Vaudreuil* auront appris que nous avons des marins, et que la race des *Duquesne*, des *Jean-Bart*, des *Dugué-Trouin*, des *La Bourdonnais* (je mets les plébéïens à la tête), des *Tourville*, des *d'Estrées*, des *Relingue*, que cette race de grands hommes de mer qui parurent au signe du monarque, peut renaitre à sa voix. (*Doutes sur la liberté de l'Escout*, page 78.)

part une demande en séparation serait un sacrilège ;

prouvait cet avertissement indirect , car il écrivait , le 22 mars , à son frère : « Il me paraît que tu as dit ton mot bien « délicatement..... Le mot est très à sa place , et à la « tienne. » Le bailli écrivait dans une autre lettre : « L'on est « fâché que des comédies , des bals soient dérangés par notre « existence. Une marchande de modes disait l'autre jour , « *qu'il était venu un monsieur qui dérangeait les bals et « les comédies du Tholonet , et que l'on ne vendait plus « rien.* Celle-là ne comptait pas les petits soupers qui accom- « modent une foule de gens , une maison très gaie , où l'on « chante tout le jour , et à qui cela coupe le sifflet. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau , 19 janvier 1783.*) « Marignane est très entiché de cette personnalité que « tu appelles les humeurs froides de l'amour-propre ; sa fille « lui devient nécessaire pour avoir une maison , une société , « où il est *Epicuri de grege porcus.* Les collatéraux lui ont « persuadé qu'il était très mal avec son gendre , avec qui il « polissonnait tout le jour , quand ils étaient ensemble ; et il « sent bien qu'un mari finirait , par sa seule présence , tout « cet abus de comédie , de musique , de soupers et de dis- « sipations , si ce n'est de désordre ; voilà le nœud. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau , du 7 février 1783.*) Remarquons que ces explications , qui attribuent à l'égoïsme du marquis de Marignane la principale cause du procès , sont justifiées par le passage suivant d'une lettre de sa fille. « Je ne cesse de dire et de penser qu'il n'y a pas de « comparaison entre une vie très dissipée , et remplie de ce « qu'on appelle plaisirs bruyans , et la douceur qu'on goûte « dans une famille bien unie , où chacun tâche de s'aider au « bonheur des autres. Je te l'ai dit cent fois ; je le dis tous « les jours à papa , qui prétend que je m'ennuierai quand je « ne jouerai plus la comédie. Je t'assure qu'il sera beaucoup

mais les cœurs froids ne regardent pas si haut, ils

« plus fâché de ne plus me la voir jouer, que moi de ne plus  
« la jouer ; et en cela, je crois que j'ai raison (tant les pères  
« ont d'amour-propre pour leurs enfans !), et j'espère le lui  
« prouver bientôt.

« Je te dirai , pourtant , qu'il y a une autre personne qui  
« serait fâchée de ne plus voir jouer la comédie , et cette  
« grande personne-là, c'est mon fils. Il est fort plaisant à voir,  
« quand je suis au Tholonet , jouant la comédie toute la  
« journée avec la petite de Galiffet. Ce qu'il y a de singulier,  
« c'est qu'il retient toutes les pièces que nous jouons. Tu  
« ne te douterais pas que les deux rôles qui l'ont le plus sé-  
« duit sont le *Déserteur*, et *Alcindor* dans *la Belle Arsène* ;  
« rien ne me divertit comme de lui voir faire les beaux bras  
« toutes les fois qu'il peut grimper sur le théâtre. » (*Lettre  
inédite de la comtesse de Mirabeau à madame du Saillant*,  
du 19 juillet 1778.)

Ajoutons , pour justifier madame de Mirabeau par les exi-  
gences paternelles , que le bailli écrivait plus tard. « Mari-  
« gnane, ou ses ayant-cause, ont eux-mêmes forcé ta belle-  
« fille à retourner dans le lieu où elle avait perdu son fils,  
« et à jouer la comédie sur ses cendres. Cette femme se  
« trouva mal trois fois , et ne put tenir à table. Cela ne fit  
« rien à ce tas d'égoïstes. » (*Lettre inédite du bailli au mar-  
quis de Mirabeau*, 4 janvier 1783.)

Nous trouvons , dans la même lettre, tout-à-l'heure citée,  
de la comtesse de Mirabeau, la preuve que l'irritation et  
l'animosité montrées par M. de Marignane dans le procès  
d'Aix , tenaient à un motif ancien et beaucoup plus sérieux.  
M. de Marignane , comme on l'a vu , avait un genre de vie  
épicurienne et insouciant, dont ses affaires souffraient beau-  
coup ; sa fortune était obérée , il y avait lieu de craindre  
qu'il n'aliénât des immeubles substitués ; le marquis de Mira-

vont à leurs fins ; et Honoré doit bien savoir que,

beau voulait en faire *insinuer* la substitution dans l'intérêt de son petit-fils, dont il ne prévoyait pas la mort prochaine ; et cette précaution , qui fut brusquement prise , dut blesser vivement M. de Marignane , si nous en jugeons par le paragraphe suivant de la lettre de sa fille , dont nous venons d'extraire une partie. « Il y a une affaire pour laquelle je  
« voudrais que tu te joignisses à moi pour parler à mon beau-  
« père. Il s'agit des substitutions de papa , que mon beau-  
« père veut faire insinuer. J'ai mandé à mon beau-père les  
« raisons qui m'ont forcée d'en parler à papa. Cela a produit  
« un effet encore plus fâcheux que je ne craignais. Et, quoi-  
« que papa sache que cela ne vient pas de moi , il n'a pas  
« laissé de me dire à ce sujet des choses désagréables. Je n'ai  
« pas osé mander des détails à mon beau-père , dans ma  
« dernière lettre ; mais , en ayant reçu par le dernier cour-  
« rier une de lui , où il me paraît persister , je vais lui écrire  
« encore. Je t'avoue que cette difficulté me donne bien du  
« chagrin ; et , pour ne te rien cacher , je te dirai que papa  
« m'assura , quand je l'instruisis du projet de mon beau-  
« père , qu'en cas qu'il eût lieu , non seulement il mettrait  
« en vente , le lendemain , ses terres libres ; mais qu'à la fin  
« de l'année il ferait un testament qui priverait mon fils. Je  
« répondis à cela qu'il était le maître de sa fortune , parce  
« que je ne sais ce que c'est que de capter un héritage ,  
« même celui de mon père ; mais tu peux juger que ce coup  
« m'est fort sensible. Ma tante , qui était présente au propos  
« de papa , voulut me rassurer sur le testament. Mais le  
« moins qui pût m'arriver serait de lui voir démembler son  
« marquisat de Marignane , en vendant Vitrolles qui n'est  
« point substitué , non plus que les terres de ma grand'mère  
« et les îles d'Or ; ensuite des tracasseries qui me mettraient  
« fort mal à l'aise entre mon beau-père et mon père , et

dans ce temps-ci, on trouve que celui qui réussit a

« auxquelles mon fils ne pourrait que perdre. Voilà quelle  
« est ma position dans ce moment-ci. Je te prie de vouloir  
« bien la faire sentir à mon beau-père, et de l'engager à ne  
« pas pousser plus loin ces formalités, qui finiraient par  
« nuire beaucoup à mon fils. » (*Lettre inédite, déjà citée, de  
« la comtesse de Mirabeau à madame du Saillant, 19 juillet  
« 1778.*)

Le marquis de Mirabeau, toujours et partout inflexible, n'en fit pas moins insinuer brusquement les substitutions \*; nous l'apprenons par cette phrase d'une de ses lettres : « Moi qui suis grand insinueur de substitutions, je l'ai mis  
« hors d'état de faire grand mal à ses petits-enfans. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 25 décembre 1782.*) Et cette mesure naturelle, et légitime d'ailleurs, mais que les circonstances rendaient offensante, et qui, bientôt devint inutile, puisque le petit-fils mourut moins de trois mois après, cette mesure, disons-nous, ulcéra profondément M. de Marignane, et porta jusqu'à la haine, bien prouvée plus tard, l'aversion qu'on lui avait déjà suggérée contre Mirabeau, dont le sort fut, en tout temps, de souffrir des fautes d'autrui, non moins que de ses propres fautes \*\*.

\* « Je dois encore à mon état de père de famille une seule formalité, qui est de faire insinuer les substitutions de Marignane. Ceci entre nous. Les miennes le sont, et je le leur ferai passer sur le nez. (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 23 mai 1778.*) Le prudent et conciliant bailli répond : « Ne te semble-t-il pas que c'est mettre cette petite femme à le doigt entre deux pierres ? et que ce procédé serait un peu sec ? (*Lettre inédite du 7 juillet 1778.*) » Le marquis réplique : « Marignane n'est vraiment lié que de la dot de sa fille, et voilà tout; et c'est pour qu'il le soit à des substitutions, que je dois, et par conséquent, que je veux agir; auprès de cela les petites animadversions sont des misères (1278).

\*\* Le marquis prétendait cependant que le ressentiment excité par les insinuations était tombé sur lui seul. — « Quand vous serez au pied du mur,

raison, sans scrupule sur le choix des moyens<sup>1</sup>. »

Soit répugnance réelle, soit précaution anticipée, le marquis avait, de bonne heure, déclaré qu'il ne prendrait pas une part directe aux démarches à faire pour parvenir à la réunion : « Je n'ai, au fond, pas plus d'envie d'aller aux pieds de cette troupe de baladins », quémander ma postérité, que de demander une servante Agar à mon bon ange. Ce que je dois, c'est de mettre Honoré à même; et, par ma foi, après cela, ils s'arrangeront ou ne pourront<sup>3</sup>. »

Le bailli est persuadé que les voies amiables seront sans résultat : « Que veux-tu espérer de ces gens-là? et par où les agresser? La femme n'a ni sensibilité, ni force, et, même vis-à-vis de son père, n'en saurait avoir. Celui-ci est bon homme, et homme d'honneur à la française et à la moderne, mais d'une inertie qui le tient, tous les matins, quatre heures les jambes sur la tablette de sa cheminée, avec un *Mercur*e ou un roman. La plate vie qu'il mène lui paraît douce; toute turbulence lui serait insupportable; et l'incident d'une rejonction serait un rude pli aux roses sur lesquelles

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 6 novembre 1781.

<sup>2</sup> Allusion aux comédies de société, où figurait madame de Mirabeau.

<sup>3</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 12 novembre 1781.

« et que M. Loyal, s'il le faut, marchera, ce sera moi qui en porterai le mal incomès, comme au temps, quand je fis insinuer leurs substitutions. (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 1<sup>er</sup> mars 1782.*)

le bonhomme aime à s'étendre. Son petit-fils ne serait pas de son nom, et après lui la fin du monde <sup>1</sup>. Quant à la fille, elle s'est accoutumée à être le coryphée d'une société très bruyante, qui passe du concert à la comédie, de là au bal, de là aux quatre points cardinaux, sur la plus petite apparence de fête; elle est la divinité de tout ce monde, et tient à son piédestal, dont il faudrait descendre <sup>2</sup>. »

\* Le marquis de Mirabeau, aux variations de qui nous sommes accoutumés, prend un moment le projet au sérieux, et annonce quelque velléité d'agir personnellement. « Je suis heureux de ce que Marignane n'a point répondu ni accepté, lors de la sortie d'Honoré, l'offre que je faisais de ne pas l'envoyer sans permission. Quand il faudra, c'est en mon nom que marchera *M. Loyal* <sup>3</sup>. » Tout d'un coup, s'irritant des difficultés, il les attribue à son fils : « Tout céderait à l'ascendant de M. le comte, car, de loin, tous le renient, mais de près nul ne lui résiste, que lui-même <sup>4</sup>. Si escarpées que puissent être les choses, il aura sa femme et même son beau-père, s'il le veut. Mais le maraud ne le veut pas; il veut être bateleur de campagne, et finir dans un cachot <sup>5</sup>. S'il avait voulu

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 23 janvier 1782.

<sup>2</sup> Lettre inédite du même au même, 13 février 1782.

<sup>3</sup> L'huissier du cinquième acte du *Tartufe* (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, du 1<sup>er</sup> mars 1782.

<sup>4</sup> Lettre inédite du même au même, 21 juin 1782.

<sup>5</sup> Lettre inédite du même au même, du 31 octobre 1782. Quelque temps après, malgré les représentations de son

sa femme, il l'aurait eue; mais il fallait des années de sagesse pour la reconquérir, et de la douceur, et du respect, au lieu de ses insinuations offensantes sur la vie qu'elle mène, et qui est irréprochable<sup>1</sup>. » Son frère lui répond tout de suite : « *Des années de sagesse?* soit; mais ta postérité, l'aurais-tu été demander à cette femme quand elle aurait eu soixante ans? *De la douceur?* mais comment en témoigner à gens qui ne veulent pas vous voir, et qui ne lisent pas vos lettres? *Du respect?* je le veux bien, et apparemment que tu sais mieux, à Paris, ce qui se passe à Aix, que nous qui y sommes. Mais, comme tu sais que la Sainte-Vierge elle-même ne fut pas exempte de calomnie, crois-tu que d'avoir joué toujours la comédie, avoir reçu la nouvelle de la sentence rendue contre son mari, sur les tréteaux plantés sur les cendres de son fils, n'aient pas mis ta belle-fille, attendu le point d'honneur des femmes, un peu au niveau ou à peu près<sup>2</sup>? »

Quelques jours à peine se sont écoulés, et déjà le marquis ne tient plus au projet de réunion : « Je ne veux pas plus de la femme qui jouait la comédie

frère, le marquis persistait dans cette injuste opinion, car il écrivait : « Cet homme a eu sa femme quand il l'a voulu avoir, et aujourd'hui il ne veut rien qu'un éclat, et du scandale; c'est l'air dont il vit. (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant*, 23 janvier 1783.

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 20 décembre 1782.

<sup>2</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 30 décembre 1782.

quand on coupait la tête à son mari, qui n'a eu aucun égard pour ma bonté toujours soutenue, pas même ceux de bonne année, pas plus, dis-je, que de son mari. J'ai payé mon écot, mes frais sont faits; j'ai été assez long-temps joué, trahi, je ne veux désormais vivre que pour moi<sup>1</sup>. »

Le bailli persiste, au contraire : « Où as-tu trouvé qu'un pareil procès a l'air de l'intérêt le plus dégoûtant ? Mais, d'abord, pourquoi m'as-tu, malgré moi, envoyé ton fils, si malheureusement attelé à la plus sottise et à la plus étroite bégueule de son sexe ? Est-ce pour l'empailler, ou le mettre sous verre ? ou nous exposer tous trois à un camouflet si singulier ? Et d'ailleurs, depuis quand donc est-on devenu si délicat à Paris, au milieu de toutes les infirmités et caducités sociales, et de l'éroulement des mœurs qui se passe à tes pieds ? L'intérêt de continuer sa famille n'est donc plus rien ? Passe, si l'on pouvait se démarier en se séparant, et puis prendre une autre femme ; mais on reste marié, et l'on perd sa famille. Quoi ! c'est dans un pays où robins, et plumiers, et financiers, et péculataires s'accordent si bien pour engourdir les têtes et aplatir les ames, dans un pays où la haute noblesse recherche les filles des publicains, qu'on accuserait d'intérêt un homme qui demande sa femme ? Et quel intérêt, puisqu'elle n'a rien à elle, et que la fortune, si fortune reste, ne sera que tout au plus pour les enfans<sup>2</sup> ? » J'ai écrit

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 10 novembre 1782.

<sup>2</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 26 dé-

à sa femme une lettre où je lui montre l'impossibilité d'être séparée par justice ; car , enfin , je connais son écriture , et j'ai en main vingt lettres d'elle , très tendres pour lui , écrites depuis qu'ils ne se sont pas vus ; et tu sais qu'une seule lettre d'amitié fait disparaître des sévices bien prouvés. Or, il n'y en a jamais

cembre 1782. Cette juste remarque , et les explications que nous avons données ailleurs , prouvent que ce n'était pas , comme on l'a dit , le désir effréné de parvenir enfin à une situation opulente qui excitait Mirabeau à réclamer sa femme , dont toute la fortune actuelle se réduisait à une modique pension dotale , mais payée ; quels reproches , dès-lors , n'aurait-on pas le droit de faire aux biographes qui insistent sur cette supposition mensongère ? et à Peuchet , surtout , qui , tome I , pages 126 , 217 , 218 , 380 ; tome 2 , page 135 , s'efforce d'expliquer ainsi l'insensé projet que , selon lui , Mirabeau aurait eu , en 1776 , d'enlever sa propre femme , et de l'emmener en Hollande , auprès de Sophie apparemment ? Il est juste , cependant , de dire que cet écrivain , qui trop souvent ne voit qu'un côté de la question , a été trompé par le marquis lui-même , qui écrivait au marquis de Marignane , le 5 septembre 1777 : « Il (Mirabeau) n'a plus , dans le fait , « d'autres expéditions à faire que d'enlever sa propre femme , « pour s'en faire un otage , et tirer par elle le parti qu'il pourra « de vos biens. » (*Mémoire à consulter pour la comtesse de Mirabeau* , page 32.) Il a pu aussi puiser l'erreur que nous relevons , dans les documens judiciaires : par exemple dans la suite du même *Mémoire à consulter* , pages 25 , 87 , etc. Mais puisque , sans mission , il se constituait , devant la postérité , le rapporteur du grand procès que tant de passions ont fait à la Mémoire de Mirabeau , il aurait dû lire aussi et apprécier les irrésistibles réfutations de celui-ci , dans sa *Réponse à un libelle diffamatoire* , etc.

eu de cette espèce; elle en est vingt fois convenue avec moi<sup>1</sup>. »

« Tu as tort d'insister, » répond le marquis. « Qu'est-ce que des déclarations d'amour sur papier marqué? Qu'est-ce qu'une femme acquise par arrêt? Tout cela n'est que querelles de voleurs et de catins. Quant à lui, il s'opiniâtrera pour faire du bruit; *orgueil marche devant écrasement*, dit un vieux proverbe; il est bien fils de madame sa mère, qui veut bien qu'on le pende pourvu qu'il soit question d'elle<sup>3</sup>. »

Le bailli et son neveu avaient épuisé tous les moyens de conciliation; après avoir écrit<sup>4</sup> des lettres respectueuses pour M. de Marignane, tendres pour sa fille<sup>5</sup>, le comte n'avait obtenu que des réponses

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 8 novembre 1782.

<sup>2</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 19 novembre 1782.

<sup>3</sup> Lettre inédite du même au même, 22 novembre 1782.

<sup>4</sup> Les 22 octobre, 3—4—6—10 novembre 1782; 1<sup>er</sup>—27 janvier, et 28 février 1783.

<sup>5</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 8 janvier 1783. Quoique ces lettres, dont plusieurs sont des chefs-d'œuvre, soient parfaitement explicatives, fort intéressantes et à tous égards remarquables, nous ne les rapportons point parce qu'elles sont imprimées ailleurs, pages 27 à 60 des *Observations pour le comte de Mirabeau*. Aix, Joseph David, 1783. In-4<sup>o</sup>, 73 pages; dans le recueil de Vitry, p. 260 à 280—300 à 305; dans le livre de Peuchet, t. 2, p. 131—132—135—136—137—139 à 148—155 à 157—158—161.

d'abord sèches ensuite menaçantes et injurieuses. « Non seulement on avait injurié, mais, avant que nous ne demandassions rien, avant même que nous fussions à Aix, on avait publiquement consulté sur la séparation, et appelé d'avance, et depuis six mois <sup>1</sup>, vingt avocats <sup>2</sup>, uniquement pour que nous ne pus-

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 30 novembre 1782.

<sup>2</sup> Cette singulière précaution, qui prouvait si peu de sécurité sur le fond du procès, si peu de délicatesse sur le choix des moyens, ne laissa pas d'embarrasser Mirabeau. Il n'eut d'abord, en quelque sorte, d'autre secours que celui de M. Jaubert, en qui il trouva beaucoup de dévouement et de courage, de science et d'habileté; mais qui avait peu de chaleur, peu d'habitude de la plaidoirie orale, circonstance qui, plus que toute autre, sans doute, détermina Mirabeau à plaider en personne. Heureusement, dès le début du procès, la séduction irrésistible de Mirabeau, son bon droit et surtout l'isolement dangereux où le laissaient les manœuvres de ses parties, intéressèrent à sa cause un jeune avocat qui, spontanément, lui fournit, d'abord sans se nommer, des moyens et des argumens, et plus tard une assistance ouverte. Ces secours inattendus servirent beaucoup à Mirabeau. Mais les suites lui en furent encore plus utiles; car il se lia d'une étroite amitié avec son généreux auxiliaire, M. Pellenc, dont il apprécia bientôt la loyauté, la science et l'immense talent; et à peine Mirabeau eut-il pris sa place à l'assemblée constituante, sa première pensée fut d'appeler à lui M. Pellenc, qui devint bientôt, comme nous l'expliquerons plus tard, le plus sage de ses conseillers, le plus intime, le plus habile et le plus occupé de ses collaborateurs.

sions pas les employer <sup>1</sup>. On était allé jusqu'à prendre les précautions les plus singulières pour se défendre contre des emportemens qu'on feignait de redouter. « La maison est barricadée pour le mari. Imagine-toi qu'ils ont préposé un cerbère pour défendre leur porte, chose inusitée et inouïe, comme tu sais, dans cette ville <sup>2</sup>. Ils ont d'autant plus de peur et de honte, qu'il a tout le monde ici, car je vois, malgré moi, l'affection de bien des gens de toute sorte, même de ses créanciers; je vois le désir des domestiques de Marignane même qu'il se rapatrie, quoiqu'on ait voulu les faire déposer de prétendus sévices, ce qu'on n'a pas pu <sup>3</sup>. L'un d'eux, qui est ici, et à qui l'on a dit qu'il courait un bruit que l'on faisait garder le château de Marignane par des paysans, pour qu'il n'entrât pas, a répondu : *Bon! on n'aurait pas trouvé de gardes, et il n'y a pas un paysan qui ne le mît dans sa poche pour le faire entrer* <sup>4</sup>! »

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 6 avril 1783.

<sup>2</sup> Même lettre.

<sup>3</sup> Quoique cette tentative odieuse n'eût pas réussi, Mirabeau, quelque temps après, y faisait allusion dans cette tirade vigoureuse : « Des témoignages! eh! que feraient-ils ici? « Qu'est-ce que la preuve par témoin, après la preuve par « l'absurde? Qui ne sait ce que les hommes riches et puis-  
« sans peuvent, même sans le vouloir, sur une certaine classe  
« d'hommes? qui ne connaît pas la théorie et la facilité de  
« suborner sans subornation? (*Observations sur un libelle  
« diffamatoire, etc.*, page 183.)

<sup>4</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 10 janvier 1783.

Plus tard, les lettres de Mirabeau lui avaient été rapportées, sans qu'on eût daigné les ouvrir, et tout annonçait que les hostilités commenceraient bientôt.

« J'apprends que les Marignane font tout ce qu'ils peuvent pour prévenir le public contre Honoré, et qu'on emploie tous les moyens, en accaparant les avocats, en amentant les créanciers, en faisant écrire par Castillon <sup>1</sup> des dénonciations sur les *Lettres de cachet*. Ils vont, la bourse à la main, quêter de faux témoins pour affirmer de mauvais traitemens imaginaires; et, pourtant, il est bien certain pour eux, comme pour nous et le public, qu'il n'y a pas eu de sévices; les preuves du contraire abondent; qu'espèrent-ils donc ? »

<sup>1</sup> Leblanc de Castillon, procureur-général. Il haïssait Mirabeau, et le dénonça plusieurs fois au ministère. Peuchet a imprimé une de ses dénonciations (tome 2, p. 252); nous avons d'autres lettres du même genre.

<sup>2</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 15 janvier 1783. « Si tu observes que, dès le commencement, nous avons offert de subir des épreuves, fussent-elles de six mois, un, deux, trois ans; qu'on a répondu *jamais* à nos vingt entremetteurs; qu'on a refusé plusieurs propositions d'arbitrage par quatre gentilshommes d'épée et de robe; qu'on a redoublé chaque jour l'insolence des propos; qu'on est arrivé enfin au procédé inouï, après avoir reçu toute explication du mari à la femme, même devant témoins, de renvoyer les lettres du mari sans les décheter, tu verras que de notre part la mesure est plus que comblée. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, du 26 mars 1783.)

Nous trouvons dans une autre lettre le détail de cet acte

Cependant, le marquis s'obstine à ne point prendre une part active dans les démarches de son frère et de son fils. Le bailli le presse de se décider. « Si tu désires la réunion qui, seule, peut perpétuer ta famille, il faut répondre, pour que ces gens-là ne puissent pas dire ce qu'ils disent, que tu ne fais, tout au plus, que tolérer qu'Honoré soit ici; mais, dans ce cas, je ne te demande que la grace de mettre en bon français ce que je vais te dicter; car, je dois te le dire, le cœur pense beaucoup trop chez toi. Ta plume, après t'avoir attiré bien des chagrins, est ce qui rend cette réunion si difficile; et, en vérité, on te prend de partout sur tes écrits quelconques; et tous les malheurs ont distillé de ta plume, parce que tu as écrit toute la vie suivant la pensée du moment, sans réfléchir que les circonstances changeant, les idées peuvent et doivent même changer <sup>1</sup>. »

Remarquons, en passant, que cette observation si juste du véridique bailli explique parfaitement les va-

décisif d'hostilité : « Tout cela fut couronné, vendredi dernier, jour où tu nous lâchas la bride, par une insolence inouïe. Ton fils écrivit une lettre à sa femme. Après bien des ridicules cérémonies, le laquais de cette femme se chargea de cette lettre, et la porta à sa maîtresse qui, quelques momens après, la renvoya sans être décachetée; l'intervalle fut rempli par une scène violente entre elle, qui résistait, et les obsesseurs et son père qu'ils ont rendu sourd et aveugle, et impudent comme eux. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, 3 mars 1783.

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 3 décembre 1782.

riations où nous voyons continuellement tomber son frère : celui-ci, au surplus, ne s'en défendait pas. « Soit dit pour le passé, le présent et le futur ; j'ai écrit dans le temps selon l'état des choses ; quand les choses ont changé, mes lettres ont changé ; il en sera, selon les apparences, de même au futur, quand les choses changeront <sup>1</sup>. »

« Je répondrais, à ta place, continue le bailli, « que l'on doit sentir que c'est par ton ordre qu'Honoré est ici ; que tu ne l'es jamais mêlé des affaires de femme à mari ; que le débat est entre eux, et se conciliera sans doute ; mais que tu ne saurais trouver mauvais qu'un mari redemande sa femme, et que l'autorité paternelle ne va pas jusque là. Ce serait d'autant plus à propos qu'il est possible que la jeune femme désire un arrêt qui la contraigne, pour éviter de paraître aller contre son père. Quant à Honoré, il n'en voudrait pas par arrêt, s'il ne pensait que c'est cette crainte qui la retient ; bref, sa femme a eu plus de torts que lui, car, pendant ses souffrances, elle était sur les tréteaux ; et, à dire vrai, Honoré, quoique bien coupable, a été encore plus malheureux ; je n'en finis pas s'il fallait te rapporter tous les témoignages qui le prouvent. Ainsi, veux-tu le rapatriement, ou ne le veux-tu pas ? Décide-toi. Quant à moi, peu m'importe <sup>2</sup>. »

Mais, rien ne peut dissiper les préventions du père ;

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 8 janvier. 1783.

<sup>2</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 3 décembre 1782.

il s'en explique en toute occasion. « Quant à votre frère , c'est toujours le même engouement ; je ne vis jamais tant de gens respectables pleiger un homme qui l'est si peu ; il en est de Pontarlier , de Besançon , d'Aix , de Mirabeau , de Marignane ; et tous se réunissent ; c'est à ne savoir à qui entendre dans ce concert de panégyristes ! »

Le bailli n'en veut pas moins une solution : « Quelle est donc ta volonté fixe , à l'égard de ton fils ? qu'est-il venu faire en Provence ? car je t'ai averti mille fois qu'il faudrait faire marcher l'huissier , dont tu ne veux plus , aujourd'hui que nous sommes au pied du mur. Tant qu'Honoré a été avec toi , tu m'en as chanté les louanges , quoique avec la retenue que le passé inspirait. Depuis que tu ne l'as vu , on l'a fait redevenir à tes yeux un homme terrible. Tu prétends lui avoir défendu mille fois l'huissier ; tu n'aurais eu qu'à me marquer cela à temps , et je t'aurais répondu qu'en ce cas , son voyage en Provence serait inutile et ridicule , pour ne pas dire pis <sup>2</sup>. »

« Je sais bien que , dans ce pays-ci , on reproche à ton fils un caractère fougueux ; mais on ne saurait nommer personne qui en ait souffert ; et l'on paraît penser que de souffrir encore quelque temps cette excommunication , ce serait renoncer à sa femme , ce serait avouer tous les torts qu'on veut lui imputer vis-

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Sallant, 17 janvier 1783.

<sup>2</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau , du 25 décembre 1782.

à-vis d'elle, et qu'il n'a pas eus. Il appelle cela se déshonorer : c'est, en effet, laisser toute la province persuadée qu'il a maltraité sa femme, et qu'on a réellement les plus forts griefs à objecter, sans quoi il ne serait pas les bras croisés après quatre mois de tentatives qui, au lieu de servir, ne font qu'aigrir, et après toutes sortes d'insultes tout aussi bien faites à toi et à moi, qu'à lui.

« Au fait, de ses torts, je ne vois d'avéré que celui de s'être endetté beaucoup ; mais, quoiqu'il avoue n'y avoir pas été poussé par elle, sur les comptes des marchands, il y a souvent les trois quarts, et toujours les deux tiers pour en faire des présens à cette femme. Cela ne s'appelle pas de mauvais traitemens <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 4 janvier 1783. Le bailli revient sur le même sujet dans le passage suivant : « Ce que j'ai vu de relatif aux dettes de ton fils est, « pour les trois quarts au moins, pour présens faits à sa « femme. Qui plus est il y en a pour le beau-père, c'est-à- « dire des comptes de libraires, pour des livres que M. de « Marignane a reçus, etc. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, 27 janvier 1783.) Bien plus, nous trouvons cet aveu sous la plume même du marquis : « La « séparation de biens était d'autant moins nécessaire et con- « venable, que la plus grande partie des créances valables est en « fourniture d'utilité féminine. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, du 12 décembre 1777.) Remarquons enfin que ces témoignages confirment complètement les assertions contenues dans le Mémoire apologétique adressé par Mirabeau à son père, le 2 mars 1778. (*Correspondance de Vincennes*, t. 1<sup>er</sup>, p. 321), et dans les Mémoires publiés

« Je n'ai rien à changer à tes plans ; mais tu m'envoies ton fils , est-ce pour le faire bouillir ou rôtir ? Veux-tu qu'il se réunisse à sa femme ? qu'il paie ses dettes ? Il me faut un oui ou un non , je ne suis pas d'âge à être lanterné. Vois et décide ; mais , au nom de Dieu ! décide par toi-même , et point d'avis femelle , si ce n'est Saillanette <sup>1</sup>. »

Le marquis persiste à ne pas vouloir les moyens , après avoir voulu la fin : « Je reçois ta dernière lettre qui , selon la fièvre tierce qu'elles ont depuis que tu as un pupille , devait être corrective ; aussi me dit-elle mon fait ; et je ne dirai autre , sinon que tu te trompes en prétendant avoir été contrarié plus que monsieur ton frère aîné ; cela eût-il été , en ce cas la contradiction se tenait à distance , sans quoi tu l'eusses jetée par la fenêtre. Quoi qu'il en soit , tu me demandes absolument de décider si je veux que l'on plaide , *oui* ou *non* ; tu veux que je prononce , et je dis *non* , absolument *non* , quant à présent *non*. Je tiens par tous les bouts , mais je ne tiens qu'à des roseaux tranchans , à des branches épineuses , à des barreaux de fer rouge. Puisque le public aime les tragédies et les drames en cinq actes , qu'il aille en demander à Molé ; moi et les miens nous n'avons été , et ne sommes que trop en spectacle. Mon propre procès bruit encore , et je suis chaque jour braillé en pleine audience au palais : je

par le comte , lors du procès dont nous racontons les préliminaires.

<sup>1</sup> Lettres inédites du bailli au marquis de Mirabeau 6 janvier et 7 février 1783.

ne veux pas grossir ce cri universel : *n'entendrons-nous jamais parler que de cette race effrénée des Mirabeau* <sup>1</sup> ? Il nous faudrait, à toi et à moi, des épaules d'Atlas pour soutenir le poids de tant d'attaques à l'encontre de notre maison. Je t'ai de reste annoncé qu'il fallait s'attendre à la défense la plus injurieuse ; et, quand des sottises de valet t'ont paru des provocations, ce sera bien pis quand le torrent d'accusations et d'inculpations, et même de calomnies, qui sont le dû de ces sortes de causes, arrivera. C'est à toi à rire de cette marche des passions humaines, et à contenir un homme qui, accoutumé à provoquer tout le monde, et à tourner le dos aux représailles, trouvera tout neuf de voir qu'on lui dit en face et qu'on dénonce à la publicité tout ce qu'on a dit sans qu'il l'entendît <sup>2</sup>. »

L'oncle et le neveu savent que l'on prépare, au nom de leurs adversaires, un Mémoire excessivement injurieux, dont les matériaux sont principalement pris dans les lettres écrites sur le compte du fils, par le père. Celui-ci, questionné à ce sujet, répond : « Oui, oui, j'avertis, et très fort, et par *duplicata, triplicata*, qu'ils ont des lettres de moi, et plusieurs, où je manque de respect à ce Caton de nouvelle fabrique, où, entre autres vers à sa louange, je le traite de ce qu'il était alors, c'est-à-dire de scélérat achevé, et qu'il fallait soustraire au souvenir des humains ; rappelle-

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 27 janvier 1783.

<sup>2</sup> Lettre inédite du même au même, 13 mars 1783.

toi qui nous fûmes, ce qu'étaient nos pères, et tu décideras, jugeras, quand ces lettres paraîtront, si je le jugeais trop rigoureusement; et s'il imagine que ces témoignages de la part d'un père, pour un fils qui avait alors trente ans, relèvent mal son honneur, et nuisent à son affaire, qu'il se souvienne que c'est lui qui a voulu en courir les risques. S'il veut encore copie de ces lettres-là, pour en peser et savourer la substance, je les lui offre amiablement. — Je sais que cela ne fait rien pour la femme; mais *molti pochi fanno un assai* <sup>1</sup>.

C'est sur ce ton que le marquis de Mirabeau parlait des lettres qu'il avait écrites; l'oncle et le neveu en pressentaient mieux l'effet, ou plutôt le craignaient avec raison; aussi, le dernier s'écriait-il plus tard, en parlant à sa femme et à ses obsesseurs: « Des haines entre époux! des diffamations entre beau-père et gendre, entre beau-père et belle-fille, entre père et

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 11 février 1703. A l'appui de cette citation, nous rapporterons quelques mots d'une lettre que Mirabeau écrivait, le 17 novembre précédent, à madame du Saillant: « Toutes les diffi-  
« cultés que nous rencontrons ici, vis-à-vis des Marignane,  
« à qui leurs vingt-trois avocats ont dit nettement qu'ils n'a-  
« vaient pas l'ombre d'un moyen juridique pour demander  
« la séparation, viennent d'une douzaine de lettres de mon  
« père, où il me peint comme le plus scélérat des hommes;  
« et en outre de deux où il donne sa parole d'honneur qu'il  
« ne souffrira jamais que je réclame madame de Mirabeau.»  
Vitry, à qui Mirabeau écrivait en même temps, a cité, page 285, une partie de ce passage.

filz ! Dieu ! Dieu ! quel système. . . . . Vous , qui deviez vous précipiter entre votre père et votre époux, les retenir, les désarmer, vous qui deviez joindre leurs mains dans vos mains pacifiques , seul gage de leur alliance, vous vous efforcez de la rompre ! vous secouez entre eux la torche des Furies ! arrêtez ! épargnez-vous de longs repentirs ; arrêtez ! la mort n'est que le milieu d'une longue vie ; et le grand juge qui pèsera vos conseils n'en pèsera pas moins votre faiblesse <sup>1</sup> ! »

Certes , les craintes de Mirabeau étaient bien fondées ; mille citations répandues dans le cours de notre ouvrage, et surtout celles qui se rapportent à l'époque des principaux égaremens, et de la fuite de l'infortuné, ont pu faire apprécier la terrible véhémence des lettres qu'avait adressées à M. de Marignane un père tel que celui que nous connaissons <sup>2</sup> ; lettres où étaient entassés de prétendus faits ou projets de spoliations , de violences , d'empoisonnemens , d'assassinats, enfin toutes les exagérations folles, ou les atroces fictions qu'avait accueillies l'animosité crédule du marquis, toujours emporté , comme nous le savons , par ses premiers mouvemens ; du reste, quoi que l'on puisse supposer sur ces lettres , pour s'en faire cependant une juste idée , il faudrait lire , et nous nous gardons

<sup>1</sup> Observations sur un libelle diffamatoire, etc., page 44.

<sup>2</sup> « Un père mécontent, ulcéré, dont la colère n'est ja-  
« mais mesurée dans ses paroles, qui se nourrit d'hyperbo-  
« les, et qui, dans le fils dont l'inconduite l'excita, vit tou-  
« jours le dernier des hommes. » ( *Observations sur un  
libelle diffamatoire, etc.*, page 118.

bien de rapporter, les citations contenues dans les Mémoires publiés par les adversaires de Mirabeau, lors du procès dont nous rendons compte; Mémoires dont les horribles diffamations, survivant à un litige éphémère, ont fourni, plus encore peut-être que la correspondance falsifiée de Vincennes, la substance d'une multitude de pamphlets publiés dans la révolution de 1789, et de plusieurs prétendues biographies, qui ne sont que des libelles; nous relèverons seulement le flegme barbare, la menaçante résignation avec lesquels le marquis de Mirabeau reçoit l'avis d'une prochaine publication de ses lettres; publication qui, pourtant, comme on le verra plus tard, remua fortement cet homme, aussi sensible au fond que dur et altier dans la forme; et nous nous bornerons à établir que, six ans avant de porter M. de Marignane à se déclarer ouvertement l'ennemi de son gendre, ces lettres l'avaient déterminé à s'associer aux rigueurs du marquis de Mirabeau: la preuve en est dans cette phrase: « D'après provocation faite à Valbelle, Marignane a écrit au ministre une lettre, qui est de la plus grande force, concernant ce scélérat, et motivant l'accession pleine et entière aux mesures prises pour jamais <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Lettre du marquis de Mirabeau au marquis du Saillant, le 7 septembre 1777. Une seule citation suffira pour indiquer le parti que les adversaires de Mirabeau tirèrent de ces lettres: « Mais, que peuvent donc prouver, dit-on déjà, des lettres écrites par un père, peut-être injuste, ou du moins irrité contre son fils?

« Ce qu'elles peuvent prouver!.... qu'il serait affreux,

Après cette digression passagère, nous continuons notre récit. Rebuté par les tergiversations de son frère, le bailli s'était un moment découragé. « Les dernières lettres que j'ai du bailli ont un fumet non distinct, mais sensible de mécompte, il n'a pas du tout le même air d'assurance : jusqu'à présent il avait été impossible de faire ployer les reins, et affaïsser la tête à cet homme-là ; mais son triomphant boute-en-train saura bien le remonter <sup>1</sup>. »

Le bailli veut donc un ultimatum : « Comme il est

« Même dans cette supposition, que l'on vint faire un reproche à la dame de Mirabeau, de l'impression profonde qu'elles ont faite dans son ame ; que la famille de Mirabeau devrait respecter des répugnances qui seraient dès-lors son ouvrage ; et que cette famille aurait perdu le droit de forcer la volonté d'une épouse, dont elle aurait, par ses manœuvres, séduit l'esprit et flétri le cœur.

« Serait-ce, en effet, après avoir peint un fils, un neveu sous les couleurs les plus noires, après avoir déposé les plus funestes et les plus terribles confidences dans le sein d'une épouse timide et sensible, que l'on pourrait subitement opérer une réunion que l'on aurait travaillé si longtemps à rendre impossible ? »

« Non, dans ce cas, les lois, en gémissant de l'imposition des pères, ne se hâteraient pas de prononcer sur le sort des enfans. Elles ne livreraient pas au malheur et au désespoir, une épouse trop autorisée à tout craindre. »  
(*Mémoire à consulter pour la comtesse de Mirabeau, etc.*, page 92.)

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant, 1<sup>er</sup> avril 1783.

temps de correspondre, tandis que tu ne fais que répondre, comme tu es de droit le maître d'ordonner du parti que nous prendrons, et quoique je puisse peut-être me plaindre d'avoir été singulièrement compromis, chose que je crois avoir peu méritée, je sacrifierai toutes mes répugnances, à la charge que tu écriras à ton fils une lettre ostensible, par laquelle tu lui défendras nettement d'attaquer, et de plaider le premier, parce qu'alors nous pourrons quitter la partie avec décence <sup>1</sup>. Prends bien garde que le rôle que je joue ici est pis que bouffon; je sais et je suis la fable du meunier, son fils et l'âne; ainsi, de quelque manière que je fasse, et que nous fassions, *laudatur ab his, culpatur ab illis* <sup>2</sup>. »

Le marquis comprend qu'il ne pourra pas toujours résister : « On me persécute pour la plaidoirie; et je lâcherai finalement la main, ne pouvant plus tenir, ce qui sera le bout de tout. Ce monsieur, s'il le voulait, ne laisserait pas d'avoir de quoi se trouver humilié, lui et ses graces; mais, pourvu qu'ils occupent d'eux, fût-ce pour être fouettés et marqués, ils sont toujours très contents <sup>3</sup>. Mon frère est toujours aussi infatué et piqué au jeu. J'ai tout dit, je viens de permettre la plaidoirie. Mais ce qui fâche mon frère, c'est qu'il voudrait que ce fût plus que permis-

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 11 février 1783.

<sup>2</sup> Lettre inédite du même au même, 21 février 1783.

<sup>3</sup> Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant, 11 février 1783.

sion arrachée , et je ne sauterai pas ce mur-là <sup>1</sup>.

Le marquis croit que la famille Marignane se fera scrupule d'imprimer des lettres confidentielles : « De l'honneur à ces gens-là ! » s'écrie le bailli, « si jamais tu trouves la statue d'Annibal, des Tuileries, sensible à l'honneur d'être à côté de César, tu trouveras de la communicabilité entre un cœur droit et bon, et un gésier absolument et exclusivement personnel <sup>2</sup>. »

On a vu tout-à-l'heure que le marquis n'exprimait nul regret sur les lettres, injurieuses à son fils, qu'il avait jadis écrites, et dont on avait l'intention d'abuser, en en faisant, comme on fit en effet, un moyen terrible de diffamation contre Mirabeau. Le bailli démontre à son frère que les menaces faites à cet égard seront bientôt accomplies.

« J'ai vu quelques-unes de tes lettres sur les épreuves de leur Mémoire; je ne pouvais pas en croire mes yeux; où as-tu été chercher tout ce que tu y dis. et dont tu dis que j'ai eu les preuves, ce qui n'est pas? Il faut que le diable de la scribomanie t'ait étrangement possédé, quand tu écrivais d'un pareil style. Et eux, que je croyais d'honnêtes gens, imprimer de pareilles choses <sup>3</sup>! » Le marquis n'est nullement ébranlé par cette annonce : « Je suis comme David,

<sup>1</sup> Lettre inédite du même à la même, 17 février 1793.

<sup>2</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 19 février 1783.

<sup>3</sup> Lettre inédite du même au même, du 26 février 1783.

qui gémit de la révolte de son fils, et ensuite de sa punition. Mais que veux-tu ? tout est bon à des plaideurs enragés ! Nous boirons encore celle-là, et la honte ne sera pas plus pour nous, que la coulpe nôtre <sup>1</sup>. » Mais, chose bizarre ! l'homme qui s'endurcit d'avance contre une pareille publication, l'homme qui, dans ses nombreux Mémoires contre sa femme, ne l'a guère plus ménagée qu'il n'en a été épargné, le marquis trouve mauvais qu'on lui propose d'user, et que son fils use du moyen le plus naturel de la défense la plus légitime, en opposant à la femme qui veut être judiciairement séparée de lui, les témoignages de tendresse qu'elle lui a prodigués à l'époque même où elle fait remonter ses prétendus griefs. « Ces lettres, » avait dit le bailli, « font honneur à tous deux, puisque ce sont les lettres d'une maîtresse à un amant chéri, plutôt que des lettres d'une femme à son mari ». » Mais son frère lui répond : « Quant à cette correspondance de la comtesse, j'ai toujours pensé que les lettres étaient un dépôt de confiance, et qu'en conséquence une lettre à moi adressée ne devait jamais paraître en justice, que de mon aveu. J'ai pu m'en servir utilement dans mes propres affaires, et je ne l'ai pas voulu ; je te prie de compâtir en cela à mes vieux principes <sup>3</sup>. Quant à ce que tu me parles d'im-

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 7 mars 1783.

<sup>2</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 16 février 1783.

<sup>3</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 8 jan-

primer les lettres de tendresse que ton neveu a reçues de sa femme, je sais 1<sup>o</sup> que ce monsieur n'a nulle pudeur ; 2<sup>o</sup> qu'un sentiment intérieur lui dit, sans doute, qu'il est peu fait pour être baisé ; 3<sup>o</sup> que si sainte Vergogne ne fut jamais la patronne de ces gens-là, elle fut toujours la nôtre ; 4<sup>o</sup> que toutes les fois que j'ai vu de ces lambeaux dans des Mémoires, ils m'ont dégoûté, et rendu méprisable celui qui s'en jactait ; 5<sup>o</sup> que le mariage est un lien d'honneur et de pudeur ; et que pour peu qu'il y ait de passion dans ces extraits, c'est déhoner sa femme, et déflorer ses filles ' . »

Que pourrions-nous dire de plus pour démontrer l'irrésistible empire des préventions qui portaient le marquis, contre ses propres vues, à contrarier les démarches de son fils ? Pressé d'arriver au dénouement de ce triste litige, nous ne rapporterons plus, dans ce livre, qu'un passage qui indique l'époque où, après tant de ménagemens et de pacifiques tentatives, les hostilités furent commencées.

« Poussés à bout par les obsesseurs, les collaté-

vier 1783. Le bailli répondit ainsi : « Je compâti, puisque « je ne puis pas faire autrement, à tes *vieux principes* sur « les lettres. Tu en uses vis-à-vis de gens qui n'en font pas « grand cas, et qui se targuent et abusent des tiennes. Je « n'ai jamais eu de goût pour tuer personne ; mais, si je ne « pouvais me défendre autrement, je tuerais quiconque vou- « drait me tuer. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, 15 janvier 1783.)

' Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 26 février 1783.

raux, les dîneurs, soupeurs, parasites, flatteurs, histrions, etc., nos adversaires ont comblé la mesure. Je ne te cache pas que ton fils s'est plus longtemps tenu et retenu que moi; enfin, nous nous sommes réciproquement lâché la bride; il a donc présenté sa requête, et nous voilà en danse<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 3 mars 1783. Le 28 février, Mirabeau avait présenté requête à fin d'obtenir qu'injonction fût faite à sa femme de venir se réunir à lui. Le 8 mars, la comtesse, par une contre-requête, demanda que la prétention de son mari fût repoussée. Mirabeau persista dans une nouvelle requête qu'il fit signifier; et, en même temps, il publia, sous le titre d'*Observations pour le comte de Mirabeau*, etc. (Aix, Joseph David, 1783, 73 pages in-4°), un Mémoire rempli des égards les plus affectueux pour sa femme, et dont la première moitié ne se compose guère que de transcriptions ou d'extraits de trente-cinq lettres, fort tendres, en effet, qu'elle lui avait écrites avant leur séparation de fait, qui n'eut d'autre cause que l'incarcération du mari dans des prisons, où la femme ne voulut pas le suivre.

LIVRE XIII.

PLATE XLII

### XIII.

Tout concourait à donner un très grand éclat à ce procès, agité entre deux familles qui étaient des premières de la province, par leur ancienneté et leur illustration toute provençale. Le public entier se partageait entre les deux parties; et dans ce pays, où les passions sont vives, personne ne se piquait d'être impartial et neutre. Des incidens de toute sorte naquirent de cette circonstance; nous en avons un récit piquant, écrit par Mirabeau lui-même, et qu'il ne publia pas, malgré son intention première, parce que le plaideur, involontairement entraîné par le publiciste, avait rompu, sans y penser, toute proportion entre le principal et l'accessoire, et fait de celui-ci celui-là; bientôt Mirabeau reconnut que des vues

sur les vices de la législation et de la procédure avaient pris sous sa plume abondante un développement démesuré; il réserva son travail pour en faire une dissertation spéciale, à la fois historique et théorique, dont nous placerons ailleurs une partie, quand nous parlerons de ses travaux de politique spéculative 1.

Voici comme dans la première de ces lettres il s'exprime sur l'ouverture du procès : « On plaide ici

1 Le manuscrit autographe que nous possédons porte ce titre : *Lettres écrites par un ancien magistrat à un ami, sur le procès du comte et de la comtesse de Mirabeau*. Ces lettres, au nombre de trois, sont datées des 8, 29 mars, et 10 avril 1783, le tout formant 105 pages.

C'est sans doute à ce projet que Mirabeau faisait allusion, quand il disait : « Je vois tout, je sais tout ; le théâtre de tant d'intrigues est trop resserré pour qu'il soit nécessaire de les développer au public ; mais, je l'annonce, un jour viendra où la nation entière en connaîtra l'histoire, et ma voix, dès long-temps essayée aux vérités hardies, dévoilera tous les détails des trames les plus odieuses qui aient jamais déshonoré l'ordre judiciaire et le temple de la justice (page 3 de l'imprimé intitulé, *Réplique au plaidoyer de madame de Mirabeau, etc., du 10 juin 1783*. Aix, André Adibert, p. 3 *des Observations du comte de Mirabeau sur une partie de sa cause*. Aix, André Adibert, 1783, 43 pages in 4°. Enfin, page 14 de l'Avantissement qui précède le *Mémoire du comte de Mirabeau, supprimé, au moment même de sa publication, par ordre particulier de M. le garde des sceaux, et réimprimé par respect pour le roi et la justice, avec une conversation de M. le garde des sceaux et du comte de Mirabeau à ce sujet*, 1 vol. in-8. 1784.

comme ailleurs ; on plaide pour les biens ; on plaide pour la vanité, pour l'honneur : mais, ce qui est plus étrange, on plaide pour obtenir la permission de voir sa femme, non séparée, de lui parler, de s'expliquer avec elle.

« Le fait est exact ; et c'est tout de bon qu'une pareille demande forme en ce moment, à Aix, une discussion judiciaire de la plus grande difficulté, un procès de la plus haute importance, et même une affaire de parti.

« Il paraît singulier aux gens raisonnables que les litiges sur les suites du mariage soient portés devant les tribunaux, et dépendent des intrigues tortueuses du palais, des ressources inépuisables de la chicane. Il ne l'est pas moins qu'un mari, contre lequel sa femme n'a point proféré de plainte en justice, soit obligé d'y demander l'accès auprès d'elle. Mais le comble de la bizarrerie, c'est que dans les milliers de livres de jurisprudence, qui surchargent nos bibliothèques, on ne trouve pas une loi, ni même une théorie, qui fixe avec précision et clarté les droits des deux époux sur la personne l'un de l'autre.

« Vingt millions et plus d'habitans vivent en France : tous sont intéressés aux lois matrimoniales, sinon comme époux, du moins comme enfans et parens. Cependant, magistrats et citoyens, tous ignorent quelle est précisément la force du lien conjugal. Chacun l'étend ou le resserre suivant ses affections, ses préjugés, ou son intérêt.

« C'est une chose vraiment curieuse que d'entendre raisonner sur de pareilles questions les maris, les

femmes, la jeunesse, les vieillards, les prêtres, les juges, les aboyeurs de palais. On ne trouve pas deux opinions semblables, parmi les gens de même sexe, de même âge, de même état, de même espèce.

« L'affaire solennelle qui commence ici ouvre un champ vaste à la dispute, et doit faire époque. Les principes seront apparemment exposés de part et d'autre. Le jugement fera bruit, sans doute, et sera scrupuleusement examiné. Peut-être sera-t-il l'occasion d'une loi qui déterminera chez nous, à la fin du dix-huitième siècle, ce que c'est que le mariage.

« L'époux qui réclame sa femme est un homme que l'on regardait au moins comme mort civilement; son apparition a fait presque autant de peur que celle d'un revenant, qui viendrait troubler les plaisirs d'une brillante société. Celle de l'épouse a pris l'épouvante. Elle craint d'être dispersée pour jamais, et se resserre tendrement près de la femme aimable qui fait ses délices. Cette petite souveraine ne veut pas s'éveiller pour voir finir le songe d'un trop charmant veuvage; et tous ceux qui profitent de son sommeil la bercent pour le prolonger.

« Le mari ressuscité s'appelle le comte de Mirabeau. Sa destinée est un orage continuel, et sa vie un roman. Peut-être l'esquisserai-je quelque jour; il suffit de savoir aujourd'hui qu'il est sorti depuis deux années du tombeau de Vincennes; après avoir fait anéantir une sentence qui le condamnait à être décapité pour avoir enlevé la femme du vieux président de Monnier, il vient demander la sienne à la justice.

« On craignait d'autant moins cette démarche, qu'ou

le savait plus surchargé de chaînes et d'entraves. Écrasé de dettes, suite du dérangement de sa première jeunesse, poursuivi des préventions qui ont résulté de ses écarts, et surtout du manège et des relations officieuses des intéressés à sa perte, entouré d'ennemis, mal servi, dit-on, par son père; désagréable au gouvernement, qui lui attribue un ouvrage, soi-disant posthume, sur les *Lettres de cachet et les prisons d'état*, où la vérité a dû plus d'une fois faire pâlir les visirs et les demi-visirs<sup>1</sup>; c'est dans une province où il lui reste peu de parens, peu d'amis secrets, et presque pas un avoué, qu'il vient lutter contre la famille la plus accréditée; contre le particulier de la ville d'Aix, qui en fait les honneurs, et qui passe pour avoir la société la plus aimable, les plus puissans amis, le meilleur cuisinier. Il faut que le revenant compte beaucoup sur la bonté de sa cause et sur l'équité de ses juges. Mais, dans cette supposition même, il est difficile d'expliquer le désir qu'il a de recouvrer une femme qui n'a pris nul intérêt à ses longues traverses, et qui coulait dans les plaisirs et les fêtes les jours qu'il consumait dans la douleur et les fers.

« Plusieurs personnes enfin s'étonnent que celui qu'on accuse d'avoir enlevé la femme d'un autre, se laisse paisiblement soustraire la sienne, qu'on lui re-

<sup>1</sup> Le livre avait paru quatre mois auparavant, dans les premiers jours de novembre 1782. Nous en rendrons compte au livre XIV, ainsi que des autres ouvrages publiés ou inédits de la jeunesse de Mirabeau.

tient sans titre. S'il en est amoureux, comme on le suppose, un peu gratuitement peut-être, que ne s'en empare-t-il? S'il ne l'est pas, pourquoi la veut-il? Nous aurons un jour, ou nous n'aurons pas le mot de cette énigme. En attendant, le procès commence. On lit avidement le Mémoire de cet homme extraordinaire, dont j'entends raconter tous les jours des choses si étranges, et même si odieuses, qu'il ne pourrait pas, sans infamie, se dispenser de les faire éclaircir par un débat judiciaire.

« Ce premier Mémoire, auquel il a donné le titre d'*Observations pour le comte de Mirabeau*, n'est qu'un recueil de lettres de sa femme, écrites à des époques depuis lesquelles les époux ne se sont pas revus; et ce recueil est assurément une défense d'un genre bien nouveau dans un procès en séparation, car tout y respire une tendresse vive et profonde. Le comte de Mirabeau le publie sans aucune autre réflexion que cette phrase, bien énergique dans sa simplicité, qui termine chacune des transcriptions de lettres :

« ET MADAME DE MIRABEAU N'A JAMAIS REVU, DEPUIS QU'ELLE ÉCRIVAIT AINSI, LE MARI DONT ON PRÉTEND QU'ELLE VEUT ÊTRE SÉPARÉE!

« L'épigraphe du Mémoire est :

« DIEU VEUILLE NOUS REJOINDRE BIENTÔT, CAR NOUS NE SOMMES PAS FAITS POUR ÊTRE SÉPARÉS.

« (*Lettre de la comtesse de Mirabeau à son mari, qui ne l'a jamais revue depuis sa date.*)

« L'épigraphe et le refrain ont un très grand succès. De bonnes ames disent : LE PROCÈS EST JUGÉ PAR LA CORRESPONDANCE. Mais les connaisseurs en manœuvres

de palais soutiennent, au contraire, que le comte de Mirabeau perdra certainement sa cause; car, disent-ils, madame de Mirabeau ne plaiderait pas contre l'évidence, si elle n'était pas sûre d'un parti maître de fixer la victoire. Au reste, ses instigateurs ne connaissent, pour la plupart, le comte de Mirabeau, que sur des relations bénévoles. Peut-être espèrent-ils qu'il donnera prise par quelque démarche téméraire ou emportée. Quoi qu'il en soit, on lit avec avidité les lettres bien écrites, bien senties, bien pensées; et, chose inouïe dans de tels débats, très honorables aux deux époux.

« Il en résulte incontestablement que madame de Mirabeau se louait de sa cohabitation; qu'elle n'a quitté son mari qu'à sa prière et pour le servir, qu'elle a regretté amèrement son absence, et cette séparation qui, ne devant être que de peu de jours, a duré huit années; qu'elle soupirait après la réunion; qu'elle a pressé vingt fois son mari de la rappeler auprès de lui, qu'elle n'a refusé de le rejoindre qu'au moment où il a invoqué son retour. Non seulement elle le traitait comme un amant chéri, et digne de l'être, dans un temps depuis lequel elle ne l'a pas revu; mais à une époque où son mari lui écrivait avec humeur et dureté sur son séjour à Paris, elle a consigné dans une lettre apologétique ces propres mots :

« JE NE CRAINS PAS DE M'EN REMETTRE A TON PROPRE TRIBUNAL, IL A TOUJOURS ÉTÉ JUSTE POUR MOI.

« La correspondance paraît avoir eu pour terme l'humeur du mari qui, détenu alors dans des châteaux, par ordre du roi, redemandait vainement sa femme.

Telle est la conséquence nécessaire de ces lettres ; elles forment un contraste bien frappant avec celles qui ont été écrites respectivement depuis le retour du comte de Mirabeau en Provence. Il est impossible de se figurer avec quelle hauteur la femme et le beau-père ont traité le mari. »

Nous croyons devoir supprimer même ce qui n'est que simple récit dans ces lettres piquantes, dont les développemens déborderaient le cadre où il convient de nous renfermer, et risqueraient de nous faire tomber dans l'inconvénient de la disproportion que l'auteur reconnut lui-même. D'un autre côté, quels que soient l'habileté, la dialectique, l'érudition très inattendue, en un mot l'art admirable que Mirabeau déploya dans ses Mémoires encore plus éloquens, s'il est possible, que ceux de Pontarlier, nous ne suivrons pas l'exemple de Peuchet et Vitry, qui ont transcrit, l'un cent cinquante, l'autre deux cents pages de la collection qui réunit ces volumineux *factum*, et qui ne laisse pas d'être assez répandue. Toujours résolu, quand aucune nécessité ne nous domine, à ne point compiler et reproduire des documens déjà imprimés, nous nous contenterons de rapporter brièvement les incidens principaux du procès, et nous n'y ajouterons qu'un petit nombre d'extraits de nos correspondances.

Nous avons dit que des requêtes avaient été présentées, de part et d'autre, les 28 février, 7 et 8 mars ; et que Mirabeau avait imprimé des *Observations*, écrites sur le ton le plus flatteur pour sa femme, et le plus conciliant. Le 20 mars, armé de cette con-

fiance en soi, qui était dans son caractère, qui tenait au sentiment intime de sa force, plus qu'aux illusions de l'amour-propre, et qui le suivit et le servit dans toutes les circonstances de sa vie, même politique, il se présenta en personne devant *le Siège*, et plaida. Son oncle en parle ainsi : « Le comte a plaidé hier; il y eut, comme tu le penses bien, une foule <sup>1</sup>; Marignane y fut; et, dans le commencement, il ricanait; au milieu il baissa la tête, on assure même qu'il finit par pleurer, comme la bonne moitié de l'auditoire <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> « Portalis, qui avait juré de ne pas plaider, a paru sur la barre. Il avait amené à son secours le marquis de Marignane, et quelques-uns des coryphées de la société. L'auditoire était aussi nombreux que la salle pouvait le comporter; et l'on y aurait étouffé, si le lieutenant n'eût pas permis qu'on enfonçât les fenêtres. M. de Mirabeau n'avait avec lui que milord Peterborough, et deux autres Anglais de ses amis; pas un Français n'a osé s'afficher. » (Relation inédite de Mirabeau, précédemment citée sous le nom de *Lettres écrites par un ancien magistrat*, etc.)

<sup>2</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 21 mars 1783. « Le marquis de Marignane a été très embarrassé. Il est singulier qu'il n'ait pas senti combien sa situation était critique, et son rôle immoral. Au commencement, il regardait son gendre en ricanant. Mais, bientôt, il a détourné la tête; ensuite il l'a baissée, et ses traits ont changé. Il avait l'air si profondément affecté, que l'opinion générale des spectateurs a été qu'il allait se lever, embrasser son gendre, et l'emmener chez lui. C'était le vœu commun, et il me semble que ce procédé eût été bien honorable à tous les deux, mais surtout à M. de Marignane, qui eût laissé à son gendre la gloire de bien dire, et se fût ré-

Marignane , en sortant , dit : *Il a plaidé avec bien de la douceur et de la modération ; et , en effet , cet homme , fait pour les choses disparates , a trouvé le secret de donner beaucoup d'eau bénite de cour à son beau-père , à sa femme , et de les louer beaucoup , quoique les réduisant à l'absurde <sup>1</sup>. Ton fils lui a arraché l'aveu qu'il y avait mis bien de la décence et de la modération , en ajoutant qu'il n'y manquait que la vérité. Mais , à dire vrai , tout ce qui n'est pas intéressé a trouvé qu'on pouvait retrancher cette finale <sup>2</sup>.*

Cette plaidoirie personnelle du fils déplaisait beaucoup au père : « Voilà donc M. le comte à son apogée ! car de toutes les facilités et jovialités que la Provi-

« servé celle de bien faire. Mais une démarche si décisive  
« n'appartient pas à un homme sans caractère. » (Même relation inédite , déjà citée.)

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau , du 22 mars 1783.

<sup>2</sup> Lettre inédite du même au même , du 24 mars 1783.

« Plusieurs personnes blâment le comte de s'être donné en  
« spectacle. Mais il paraît y avoir infiniment gagné , et l'on  
« pourrait dire des critiques : *Vous êtes orfèvre , M. Josse.*  
« Le nombre des partisans du plaideur a décuplé ; il semble  
« avoir inspiré un grand enthousiasme. . . . .  
« Le plaidoyer du comte a été applaudi par des battemens de  
« mains universels auxquels il a voulu se dérober , et qui l'ont  
« suivi jusque dans son carrosse , où il a été comme porté.  
« Vous croyez bien que ces malheureux battemens de mains  
« ont paru à M. de Marignane autant de soufflets appliqués  
« sur sa joue. » (Relation inédite de Mirabeau , précédemment citée sous le titre de *Lettres écrites par un ancien magistrat.*)

dence a mises à sa portée, il va exploiter la plus bruyante: il va plaider lui-même; il fait des Mémoires, et sans doute on lui dit que c'est beau, et qu'il est autant au-dessus de ses confrères, les autres marchands de paroles, que les étoiles sont au-dessus des coquelicots. Et, attendu la rapidité et la rareté des gens de son espèce, il ajoute, *in petto*, que c'est un prodige. Il va haranguer le chapeau sur la tête, et tous lui diront que c'est mieux. Je souhaite que ses juges ne soient pas des hommes, et que sa voix ait la même force que celle des Grecs réunis, quand leur cri de joie, au nom de liberté annoncé par les Romains, fit tomber les oiseaux du ciel. Mais je crains bien qu'il n'en retire autre fruit que les complimens des Hollandais au cardinal de Polignac, qui leur fit une belle harangue à Saint-Gertruidenberg : *On voit que monsieur l'abbé a bien fait ses études* <sup>1</sup>. »

« Quoiqu'ayant peine à avaler l'idée que le petit-fils de notre père, tel que nous l'avons vu passer sur le Cours, toute la foule, petits et grands, ôtant de loin le chapeau, va maintenant figurer à la barre de l'avant-cour, disputant la pratique aux aboyeurs de la chicane, je me suis dit ensuite que Louis XIV serait un peu plus étonné, s'il voyait la femme de son arrière-successeur, en habit de paysanne et tablier, sans suite, pages, ni personne, courant le palais et les terrasses, demander au premier polisson en frac, de lui donner la main, que celui-ci lui prête seulement

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 23 mars 1783.

jusqu'au bas de l'escalier. Autre temps, autres soins<sup>1</sup>.

Du reste, le marquis ne voulait pas absolument croire à la modération de son fils : « Si cet homme pouvait réformer son ton tranchant et dur, et féroce jusque dans ses caresses, et transformer son beau style dans le mien brut, il en serait beaucoup mieux<sup>2</sup>. » Peu après. « Ce monsieur en est où il voulait être, c'est-à-dire, à écrire, à hurler, et il perdra tout d'une voix; et vous verrez que ce sera moi, et mes entours,

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 26 mars 1783. Par un hasard assez singulier, tandis que la mauvaise humeur du marquis laissait échapper cette boutade, suggérée par les délassemens d'une jeune reine, Mirabeau rendait à celle-ci un hommage dont l'occasion lui était fournie par la présence de l'archiduc de Milan, frère de cette princesse : « Qui de nous, s'il voulait consacrer l'image vivante de la justice, et l'embellir de tous les charmes de la beauté, n'y placerait pas l'auguste effigie de notre reine? Un heureux hasard nous offre ici ses traits adorés, et re-tracés par la nature même, le plus grand, le seul vrai peintre pour les cœurs sensibles; nous avons tous saisi avec transport cette ressemblance frappante; et combien mon cœur en est rassuré! Quel plus heureux présage pour cette cause solennelle, qui doit tant étonner ceux dont le rang suprême ne donne que plus d'éclat à leurs douces mœurs, à la concorde, aux vertus domestiques, dont ils offrent de si touchans exemples! » (*Réplique au plaidoyer de madame de Mirabeau*, etc., page 7.)

<sup>2</sup> Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Sail-lant, du 22 avril 1783.

qui lui auront tordu le col <sup>1</sup>. Tout est de ma faute, si j'en crois mon frère, qui me donne des saccades à chaque courrier. Je n'aurais jamais cru sa tête si susceptible d'ébranlement, d'oubli et de passion, et de ne voir que par les yeux de cet homme, dont les idées rapaces et turbulentes le poussent et le harassent <sup>2</sup>. »

Le marquis croyait même, ou feignait de croire que Mirabeau n'avait pas un désir sincère de rentrer dans ses droits d'époux. « Je te dis qu'il répugne à se retrouver en ménage. Il a cherché un éclat, espérant, à cette occasion, de jeter de la poudre aux yeux, et de faire prendre ses vessies pour des lanternes; je savais bien qu'il n'en serait pas ainsi, car l'éclair qui noircit même les nuages blancs, relève la noirceur des autres <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant, du 18 mai 1783.

<sup>2</sup> Lettre inédite du même à la même, 29 juin 1783. Le marquis revint plusieurs fois sur ce sujet dans d'autres lettres. « Le mal véritable est qu'il me gêne, et tourmente mon « digne et respectable frère, qui m'a passablement exercé « depuis sept mois. » (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis Longo*, du 18 juillet 1783.) « Ce fol s'est « emparé de mon digne frère, avec qui, depuis soixante « ans, j'ai vécu dans la plus grande union, et il m'a fait voir « la corde de ce grand caractère, chose qu'il est dans le mien « de ne jamais prévoir dans les gens que j'aime véritablement, c'est-à-dire par estime. » (*Lettre inédite du même à la même*, du 30 septembre 1783.)

<sup>3</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 7 avril 1783.

Le bailli ne laisse pas cette injuste supposition sans réponse.

« Tu ne m'as de ta vie cru à temps, quoique tu aies souvent dit que le bailli avait toujours raison. » (Combien de fois nos lecteurs n'auront-ils pas fait la même réflexion !) « Tu me crois prévenu, mais je t'assure que ton fils avait grande envie de ravoir sa femme ; mais, grace à un commerce de lettres venues non de toi, mais de chez toi, on a su que tu ne t'en mêlerais pas, et on a cru tout ce qu'on a voulu. On l'a provoqué de mille manières. A moins que tu ne le juges physiquement fol, quel intérêt a-t-il à faire un éclat en ce genre, dans lequel, moi, je ne puis m'empêcher de voir qu'il a, dans tout le cours de sa cohabitation, mis beaucoup plus de modération dans les choses essentielles que je n'en aurais mis assurément, et qui vois cela comme le jour à midi du mois de juin ? Crois-tu qu'il n'ait pas senti les châtimens ? crois-tu qu'il n'a pas vu que son rôle remarié était tout autrement brillant ? Je ne connais rien au style figuré, dont tu uses trop, et trop souvent pour mon intelligence : *l'éclair noircit ou blanchit les nuages*... Je ne vois pas ce que cela veut dire à ceci, mais je vois très bien qu'il sent sa position, et qu'il éteint, même malgré lui, et sans pouvoir l'empêcher, sa famille, parce que ce qui est par contrat de mariage ne peut se rétracter....

Mais, permets-moi de te dire que te connaissant, je n'ai pas cru que tu aies écrit tant de lettres de cette espèce à un homme <sup>1</sup> dont tu avais connu l'égoïsme

<sup>1</sup> M. de Marignane.

et l'esprit étroit ; un de ces hommes qui ne voient jamais que le plaisir ou la distraction du moment , pour qui les suites domestiques et sociales ne sont rien , et qui , comme tu le disais de lui-même , sont de ces vrais habitans des villes , hommes de l'éclogue , pour qui le ciel et l'espace ont trois aunes de tour. Au reste , tu dis que j'ai les preuves de tout ce que tu as écrit , et assurément je n'en ai pas sur le moindre des points <sup>1</sup>. »

.....

La demande de Mirabeau , à fin de réunion provisoire , avait été accueillie par sentence du 24 mars , qui enjoignait à la jeune femme de se rendre dans trois jours auprès de son mari , ou de se retirer dans un couvent , et d'y recevoir ses visites. « Après avoir gagné le provisoire , nous proposâmes qu'elle allât au couvent , où elle ne verrait son mari que lorsqu'elle le demanderait ; à charge de ne recevoir aucune visite , sauf son père , ou de rester chez lui , à la charge que le mari pût la voir. Refusé net , en ne proposant jamais autre chose que de se laisser condamner *par un arrêt d'expédient* , et renoncer à tous les droits de mari. Peut-être y eussé-je consenti , si l'on eût voulu mettre un terme , fût-il d'un , deux , trois ans. Mais *jamais* , et l'éternel *jamais* ! Pendant ce temps on se jactait d'un Mémoire terrible ; on montrait tes lettres à mille personnes ; et , dans le fait , on accablait de calomnies ton fils , et même nous

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau , du 15 juillet 1783.

tous , à quelques égards ; Marignane fut jusqu'à dire que l'état de plaidoirie nous était naturel, toi contre ta femme , moi contre ma nièce <sup>1</sup> ( quoique , quant à celle-ci, il n'y ait point eu de plaidoirie entre nous ) ; on pouvait lui répondre que sa fille veut être séparée, qu'elle est fille d'une femme séparée <sup>2</sup>, petite-fille d'une femme séparée <sup>3</sup>. »

Commencées long-temps avant l'instance , ces menaces d'une publication diffamatoire étaient d'autant plus injustes , et montraient d'autant plus d'animosité , qu'après l'impression des *Observations écrites* dans l'esprit le plus conciliant , après une plaidoirie fort touchante , pour que son effet ne fût pas circonscrit dans un auditoire limité , quoique nombreux , Mirabeau avait fait distribuer dans toute la province son plaidoyer extrêmement honorable pour la comtesse <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Des requêtes avaient été présentées contre le bailli de Mirabeau , par madame de Cabris , qui prétendait , à tort , qu'il s'était obligé à lui fournir un supplément de dot.

<sup>2</sup> Madame de Marignane était séparée de son mari , depuis plus de vingt-cinq ans. (*Mémoire au grand conseil , supprimé au moment de sa publication , etc. , page 149.*)

<sup>3</sup> Madame de Maliverny était en état de séparation avant son veuvage.

<sup>4</sup> Deux autres publications avaient suivi , l'une et l'autre également modérées : la première était un *Précis sur la demande de madame la comtesse de Mirabeau en surséance*. Aix , J. David , 1783 , 4 pages in-8° ; la seconde : *Requête du comte de Mirabeau , etc.* Aix , J. David , 1783 , 39 pages in-4°. Mais on avait argumenté contre Mirabeau de la retenue

Cependant, tant d'efforts étaient restés inutiles : « Enfin nous avons été jusqu'à proposer de nouveau un arbitrage de quatre gentilshommes, ou de quatre magistrats ; Gassier y a perdu son temps et sa peine <sup>1</sup>.

Quelqu'indifférence que le marquis eût opposée, comme nous l'avons vu, à la première menace d'imprimer ses lettres, il avait été amené à en juger autrement, non par des impulsions extérieures, car on ne le vit jamais obéir qu'à lui-même, mais par de sérieuses et mûres réflexions. Il s'était efforcé, dans son propre intérêt, sans doute, plutôt que dans l'intérêt de son fils, d'empêcher la publication annoncée. Dès le 10 janvier 1783 <sup>2</sup>, il avait écrit à sa belle-fille une lettre spirituelle, mais assez froidement badine, qui fit un mauvais effet, et que le bailli blâma juste-

même qu'il s'était imposée : « Il m'est impossible de ne pas être profondément affligé, quand je vois qu'on a tourné contre moi presque toutes les actions qui m'honorent, tous les actes de ma modération. Mon procès, surtout, n'a pas échappé à la fatalité de cette destinée. N'a-t-on pas tourné contre ma cause les supplications qui l'ont précédée ? N'a-t-on pas dit : *il est mari, et il prie, donc il est coupable ?* On attribuait mon silence au sentiment de mon indignité ; mon consentement pour toutes médiations, au désespoir de ma cause. » *Observations du comte de Mirabeau sur une partie de sa cause, etc.*, page 39.

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 6 avril 1783. Gassier, habile avocat, ami des deux familles.

<sup>2</sup> *Requête du comte de Mirabeau présentée à nos seigneurs du parlement, etc.* Aix, J. David, in-4<sup>o</sup>, 1783, page 21.

ment <sup>1</sup>. Le marquis écrivit, le 25 février <sup>2</sup>, à la fille, et le 12 avril <sup>3</sup>, au père <sup>4</sup>, deux lettres admirables par

<sup>1</sup> « Sauf ton respect , quoique je sois satisfait de tout ce  
« que tu as bien voulu faire , et penser , et marquer dans  
« cette lettre-ci , je ne suis pas bien aise que tu aies pris la  
« chose au badinage , dans ta réponse à ta belle-fille ; il n'y  
« a point le mot pour rire , et l'on ne rit point du côté des  
« Marignane. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mira-  
beau* , du 17 janvier 1783.) « Tous nos amis ont trouvé que  
« le ton badin avec la fille était de trop. Je la vis hier chez  
« son père , qui m'avait rendu ma visite. Elle se plaignit , et  
« elle avait raison , que tu lui avais écrit en badinant sur un  
« article qu'elle ne trouve pas plaisant. Elle m'ajouta que ,  
« quant au fond , tu ne paraissais pas y prendre grand inté-  
« rêt. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau* ,  
du 19 janvier 1783.)

Peu après le bailli , se reufermant dans la mesure qu'il recommandait à son frère , écrivit une lettre grave et noble à la comtesse de Mirabeau , qui lui répondit sur un ton fort inconvenant. (Pages 31 et 33 de la même *Requête du comte de Mirabeau* , etc. Aix , J. David , 39 pages in-4<sup>o</sup>.)

<sup>2</sup> *Ibidem* , pages 26.

<sup>3</sup> *Observations sur un libelle diffamatoire intitulé : Mémoire à consulter et Consultation pour madame la comtesse de Mirabeau* , etc. — Aix , J. David , 1783 , page 18.

« Comme je t'ai donné , ou pour mieux dire , à mon fils ,  
« toute liberté , quant à moi , d'entrer dans les voies judi-  
« ciaires , j'ai cru devoir , en prenant congé des voies de la  
« paix , écrire une lettre sérieuse , grave et forte , et pourtant  
« pacifique , sur ses propres intérêts ; en voici une copie , tu  
« en seras content. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau* , du 25 février 1782.)

<sup>4</sup> « J'ai écrit , à M. de Marignane , une lettre que M. le

la raison la plus noble et la plus éloquente, lettre dont nous ne nous refusons l'insertion que pour ne pas manquer à l'engagement, pris avec nous-même, d'éviter, hors les cas de nécessité, toute compilation de documens déjà imprimés.

Mais, une autre lettre dans le même sens, remarquable aussi, et, cette fois, ostensible, ayant été écrite par le marquis à son frère, nous croyons devoir la transcrire, parce qu'elle est inédite :

« On a toujours tenu Marignane pour homme d'honneur, et à moins d'avoir vu, je ne puis croire à l'indignité d'imprimer des lettres écrites dans la confiance intime et domestique, à l'occasion des divers écarts de mon fils; je te dirai que j'aime mieux que ce soit lui que moi qui ait fait telle chose. C'est là, je crois, une manière peu honorable de rendre raison de la répugnance pour écrire<sup>1</sup>. En aurait-il prévu les conséquen-

« président d'Entrecasteaux a trouvée un chef-d'œuvre. Ce sera toute ma réponse. » (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant, du 22 avril 1783.*)

<sup>1</sup> Cette répugnance nous est expliquée par le passage suivant d'une lettre, de deux ans antérieure, de la comtesse de Mirabeau : « Je suis souvent retenue quand j'ai envie d'écrire, surtout à mon beau-père, parce que je sais que *tout reste*, et je crains toujours qu'il n'échappe quelque chose à ma plume, qui reparaisse quelque jour, et ne me donne du chagrin. » (*Lettre, déjà citée, de la comtesse de Mirabeau à madame du Saillant, du 5 juin 1781.*) La publication de l'atroce Mémoire dirigé contre Mirabeau prouva qu'il aurait pu dire aussi, de son côté, *tout reste* dans la famille Marignane, qu'il y avait plus de calcul et de prudence, que

ces d'après ses propres dispositions? Au reste, qu'est-ce que cela fait à la cause? A quel propos manquerait-il de la sorte envers moi, et me porterait-il pour dénonciateur de mon fils, tandis que tous les tribunaux me récuseraient comme incapable de prononcer sur lui, à charge, ni à décharge? Où donc irait-il chercher mon témoignage dans des lettres écrites au père commun de nos enfans? *Homo et humanitatis expers, et vitæ communis ignarus!* aurais-je le droit de m'écrier avec un jurisconsulte mémorable, *at etiam litteras, etc.*<sup>1</sup>. Serait-ce le droit d'une défense légitime qu'il pourrait invoquer? Mais ceci ne fait rien à la cause présente. Personne n'ignore que mon fils eut une jeunesse orageuse; que je pris toutes les précautions possibles pour en arrêter les effets. Il fallut pour cela se concerter avec son beau-père. J'ai parlé dans le temps, selon le temps, vis-à-vis de celui que je regardais comme aussi intéressé que moi à la chose. Personne n'a douté de ma sensibilité aux chagrins que me donnaient bien des maux accumulés; mais j'ose dire qu'on a remarqué aussi mes ménagemens pour la décence publique, et mon éloignement pour la lâ-

de négligence et de loyauté, dans la *répugnance* qu'elle avait à répondre, et le marquis de Mirabeau avait raison d'y voir *les conséquences des propres dispositions* de cette famille.

<sup>1</sup> Dans le temps même que le père appliquait aux adversaires de son fils cette exclamation éloquente et si souvent citée de l'orateur romain, Mirabeau en faisait l'épigraphe de sa réponse intitulée : *Observations sur un libelle diffamatoire, etc.* Aix, J. David, 1783; 202 pages in-4<sup>o</sup>.

cheté de dévoiler les plaies domestiques. Peut-être est-ce avec trop peu de ménagemens dans mes expressions que je rentrais ensuite au sein de la confiance, avec un homme aussi intéressé que moi à ne pas déshonorer le père de son petit-fils, alors vivant. Eussé-je pu prévoir qu'on aurait un jour la barbarie de vouloir se faire un titre contre lui, des alarmes d'un père justement irrité?

« On sait à présent que plusieurs des accusations qu'on portait contre lui se sont trouvées dénuées de preuves, d'autres exagérées; il n'en reste d'autres que des délits contre moi, que j'ai sincèrement et profondément pardonnés. J'ai cédé aux instances de mes enfans, j'ai cédé aux témoignages de son repentir. Je n'ai pas cru qu'aucune autorité dût être vengeresse, mais seulement juste et préservatrice; j'ai pensé qu'aucune scission ne devait être sans retour. Persuadé que le pardon d'un père devait entraîner la restauration entière, je l'ai aidé à effacer les traces de ses imprudences; je te l'ai envoyé, parce que tu fus toujours un second père pour mes enfans; me voilà, moi.

« Mais ce ne devrait pas être de moi dont il fût question, et cependant, c'est vis-à-vis de moi qu'on viole les droits de la confiance la plus intime, pour me rendre en public l'accusateur de mon fils! Quand je le crus méchant, et que je l'ai dit tel à un homme avec lequel je devais combiner les mesures que demandaient les circonstances, j'ai tâché de le soustraire à la société, à laquelle nous sommes responsables de nos actions et juridictions. Lorsqu'ensuite, après l'avoir gardé auprès de moi, je l'ai remis à portée de repren-

dre une meilleure conduite, on a dû penser que je le croyais en état de réparer le passé. La façon de m'exprimer dans les temps d'alarmes ne décide donc rien pour le temps présent; et il n'y a aucun avantage à tirer de mes lettres écrites autrefois, quand il est question de savoir s'il doit être séparé de sa femme par la loi.

« Quoique très inexpert sur la question d'un mari qui demande sa femme, j'ai ouï dire que la dissipation autorisait la séparation de biens, et que les seuls sévices entraînaient la séparation de corps. Quant au premier de ces deux points, madame de Mirabeau est séparée de biens, et l'on ne songe pas à revenir de cette disposition. A l'égard des sévices, on peut avoir beaucoup inventé, présumé, rapporté sur un jeune homme qui ne montra que trop de fougue dans le temps; mais ma belle-fille l'a toujours excusé de toute espèce d'inculpation sur cet article; elle me l'a même spécialement écrit deux fois, en 1774, avant de me venir joindre, et deux ans après son mariage. *Non ego litteras, etsi jure poteram*, etc.

« Où va donc tant d'acharnement? Et sur quel espoir pousserait-on contre moi le manque d'égards naturels, jusqu'à m'afficher pour le dénonciateur de mon fils, et son ennemi implacable, dans le temps même où je lui tends la main? Espère-t-on, d'après ce que j'écrivais au temps de ses folies, le faire passer aujourd'hui pour un monstre auquel on ne saurait confier une jeune femme? Mais il est depuis six mois au milieu de ses citoyens. Chacun peut le comparer à ce qu'il fut au temps de sa jeunesse, et le juger; mais nous ne sommes pas au pays des anthropophages;

mais il ne demande pas à dépayser sa femme , à l'éloigner de ses parens et de ses amis ; mais tu avais eu la bonté de leur offrir une maison où elle serait la maîtresse , et où tu demeurerais le maître , et cela dans un pays où , connu depuis soixante ans , personne n'a jamais douté de ta bonté et de ta justice.

« Je veux que ces considérations ne touchent guère des gens qui ont pris des craintes et des répugnances pour des raisons ; mais des juges qui sont aux pieds de la loi ne sortiront pas pour cela de son enceinte ; et ne fussent-ils que prud'hommes , et ce qu'on appelle ailleurs des *jurés* , encore ne les verrait-on pas prononcer sur toute la vie future d'un homme , sur ses droits naturels et acquis sur sa postérité , sur tout son être enfin , d'après des impressions prises et manifestées , lors des écarts de sa jeunesse , sur la révélation de confessions domestiques. Et pourquoi encore , à supposer les choses légales , n'entreions-nous pas pour quelque chose dans ces dernières considérations ? Notre nom a-t-il mérité d'être rayé de la liste de nos compatriotes ? Nous ne leur avons jamais fait ni mal , ni déshonneur ; et si MM. de Mari-guane ont obtenu tant de crédit et de partisans dans ces mêmes lieux , c'est pareillement de l'extinction de leur postérité dont les juges auraient à décider , en déférant à des impressions passagères. Le premier devoir d'un citoyen est de rendre à sa patrie ce qu'il en reçut , c'est là ce qui demeure ; et les petites répugnances , les contrariétés irritées , les duretés respectives , et autres ingrédiens dont les passions du jour composent les agitations passagères de la vie , ne sont

que vent et fumée auprès des considérations majeures, et des effets durables qui résultent de l'accomplissement des devoirs primitifs.

« Mais il ne m'appartient pas de parler de si loin du fond de la cause; c'est du délit de me traduire en public, et de l'abus de la confiance, que j'ai seulement à me plaindre. Que l'acte de ceux que j'ai toujours prévenus, bien traités, choyés dans tous les temps de mon mieux, que la récompense, dis-je, que j'en ai reçue leur demeure. Si elle les prive à jamais de la confiance de tout homme d'honneur, si l'on se dispense envers eux des égards dont ils ont cru pouvoir se dispenser envers un vieillard affligé et sans reproche, qui ne leur fit jamais de mal, et qui se mit toujours en avant, au contraire, pour prévenir ce qui pouvait troubler leur repos, qu'ils ne s'en prennent pas aux objets extérieurs, mais à l'ordre de la nature qui veut qu'on recueille toujours, ou à peu près, ce qu'on a semé. J'ai péché par trop de confiance, sans doute, et j'en suis sévèrement puni; mais on aurait peine à me faire sentir le reproche d'avoir manqué à la confiance, et d'avoir sciemment fait à autrui, et voulu faire ce que je ne voudrais pas qui me fût fait.

« Je te parle ici d'un fait comme positif, tandis que je ne saurais encore le croire. Si, toutefois, la chose était, mes conseils, dont je t'enverrai l'avis en règle, pensent que je suis en droit de me plaindre, et de m'opposer à l'impression et publicité, s'il en est temps, ou de demander que les lettres me soient rédues en original, et les Mémoires supprimés; supposé que ce soit aussi l'avis de vos jurisconsultes, je t'y autorise

en mon nom , par cette lettre ; non que mes intentions pour la paix ne soient toujours les mêmes , non que toute démarche hostile ne me coûte beaucoup ; mais je m'aperçois , quoique bien tard , que cette disposition dans le cœur n'est pas celle qui va le plus directement au but , bien au contraire , et qu'elle nous conduit finalement à négliger , et à faire oublier aux autres , ce que nous devons à nous-mêmes , et ce qu'on nous doit de ménagement , d'égards et de réciprocité équitable. Adieu , que Dieu te récompense des travaux , des dépenses et des peines que ta famille ne pourra jamais te revaloir <sup>1</sup> !

Tout était inutile , et le fatal Mémoire avait paru . Voici , de la main de Mirabeau , le récit des circonstances qui en précédèrent la distribution :

« Pausanias raconte qu'à trente stades de la ville de Sparte on voyait une statue de la Pudeur , qui avait été posée là par Icarius , à l'occasion que voici :

« Icarius , ayant marié sa fille à Ulysse , voulut engager son gendre à fixer son domicile à Sparte , mais inutilement ; frustré dans cette espérance , il tourna ses efforts du côté de sa fille , la conjura de ne point l'abandonner ; et , au moment où il la vit partir pour Ithaque , il redoubla ses instances , et se mit à suivre son char. Ulysse , lassé de ses importunités , dit à sa femme qu'elle pouvait opter entre son père et son

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau , du 5 avril 1783.

<sup>2</sup> *Mémoire à consulter et Consultation pour madame la comtesse de Mirabeau.* Aix, J.-B. Mouret, 1783; 162 p. in-4°.

mari, et qu'il la laissait maîtresse ou de venir avec lui en Ithaque, ou de retourner à Sparte, avec son père. Alors la belle Pénélope rougit, et ne répondit qu'en abaissant son voile sur son visage. Icarius entendit ce langage muet, et laissa sa fille aller avec son mari; mais, touché de l'embarras où il avait vu sa fille, il consacra une statue à la Pudeur, dans l'endroit où Pénélope s'était couverte d'un voile, qu'après, toutes les femmes durent porter.

« Voilà du beau antique. Voici du moderne : Au moment où madame de Mirabeau allait *communiquer*, le *Mémoire forcené* qu'elle a rendu public, elle en envoya un exemplaire au bailli de Mirabeau, par le marquis de Castellane-Mazaugue. Peu de momens après, elle le réclama à diverses reprises, et avant que le bailli l'eût pu lire. Gassier, qui sentit combien ce moment était critique, vit, dans cette journée, plusieurs fois et avec beaucoup de zèle, les parties, il proposa pour la troisième fois un arbitrage de quatre gentilshommes. MM. de Mirabeau y consentirent. Madame pleurait, et ne contredisait pas l'ambassadeur, lorsque son procureur, qui est celui de la famille de Grasse, entra en disant que tout était perdu si le *Mémoire* n'était pas *communiqué* dans l'instant (or, ce *Mémoire* était le gage du combat à outrance); que ses conseils l'abandonneraient parce qu'ils avaient la *certitude* que la réponse à ce mémoire était déjà imprimée, et qu'elle paraîtrait avant l'écrit de madame de Mirabeau, si la communication n'en était pas faite à l'instant, les propositions d'arbitrage n'ayant d'autre objet que de gagner du temps.

« Trois fois le fatal procureur s'était présenté à la porte de la salle de la conférence , et trois fois elle lui avait été refusée par madame de Grose <sup>1</sup>, qui devinait sa mission , et voulait à tout prix la fin d'un procès qui rend son ami malheureux , et ne lui fait nul honneur. Mais , la quatrième fois , madame de Grasse du Bar , sœur de M. de Marignane , ouvrit la porte fatale , et jeta l'homme noir à la tête de l'ange de paix. Tout était disposé , et l'incendiaire procureur n'eût pas plus tôt obtenu la permission de *communiquer*, que l'odieux Mémoire fut signifié <sup>2</sup>. »

Voyons présentement ce qu'en dit le bailli : « Enfin le Mémoire a paru , et il est d'un nature où je suis très persuadé que tu dois intervenir , et te plaindre de l'abus de confiance , car on y a imprimé tes lettres , et elles font la plus forte partie d'un Mémoire de plus de 160 pages.

« Tu me connais , cher frère , je ne hasarde pas ; mais je puis t'assurer que , sur faits et articles , et caractères écrits que je connais bien , ton fils a raison de dire dans son plaidoyer que tout le monde a

<sup>1</sup> Amie de M. de Marignane.

<sup>2</sup> Extrait de l'écrit inédit de Mirabeau , précédemment cité sous le titre de *Lettres d'un ancien magistrat*, etc.

« Madame de Mirabeau passa cette journée entière dans les larmes ; trois fois elle demanda la paix ; ne se vit arracher le fatal Mémoire , qu'on n'a fait paraître en son nom , que par la ruse du procureur dévoué aux collatéraux cupides que le public a nommés les auteurs du procès. » (*Mémoire du comte de Mirabeau , supprimé au moment même de sa publication*, etc., page 56.)

peut-être le droit de se plaindre de lui, excepté elle, pour qui il a eu les procédés les plus généreux; chose que je ne croirais pas d'après lui seul, si je n'en avais des preuves incontestables, verbales, de gens dignes de foi, et par écrit, qui ne sauraient laisser aucun doute.

« Cet infame mémoire est précisément un libelle diffamatoire, ne faisant tout au plus qu'effleurer la question réelle; mais dont le tissu n'est autre que d'accuser ton fils de toutes sortes de crimes; le tout fondé sur les lettres par toi écrites à Marignane et à cette indigne femme; lettres qu'elle met de pair avec celles que nous lui transcrivions, et qui lui font cent fois plus d'honneur qu'elle n'en a, tandis que les tiennes, remplies d'erreurs et d'exagérations, prouvent que tu étais trompé, non seulement par ton fatal entourage, mais encore par ceux-là mêmes qui se servent aujourd'hui de ce qu'ils te faisaient écrire. Nous allons examiner si la voie criminelle peut être prise contre le père qui a lâchement trahi la confiance d'un père irrité qui dépose ses peines dans le sein des gens qu'il doit croire avoir les mêmes intérêts que lui, et ne ménage pas les termes. Je ne saurais, ni même ne voudrais empêcher ton fils de pousser les choses aussi loin qu'elles pourront aller.

« Je crois que tu as eu tort de ne m'avoir pas averti, dès le commencement, des lettres que tu avais écrites; peut-être, alors, aurions-nous pu prendre un tour qui aurait tout empêché; mais le mal est fait, et malheureusement il y a une de tes lettres qui, je crois, ensanglantera la scène, car tu y dis que ton fils n'ira pas chercher les *batailles*, parce

qu'il n'y en a pas , et qu'il *n'aime pas les batailles* <sup>1</sup>. Je ne sais ce qui en est ; mais il pourrait bien être arrivé que tu te fus ses trompé , et que cela , publié , l'engage à prouver le contraire.

« Je sais que quand on ne réussit pas , on a tort ; et c'est là la première phrase des Mémoires de *La Châtre* ; mais ceux qui savent que cette femme était entourée de manière que l'on ne pouvait lui parler sans témoin , et que jamais il n'a été possible d'obtenir une conférence de son mari avec elle , et ont vu l'insolence de ces gens-là , sentent bien qu'ils ont tout le tort ; car , si cette femme eût accepté des conférences , et eût assuré qu'elle ne voulait plus vivre avec lui , je l'aurais bien empêché , et j'y aurais eu peu de peine , de s'obstiner à la vouloir par huissier ; ce qui , même en cas de succès , n'aboutirait à rien , car nous n'en voudrions plus <sup>1</sup>. »

Le marquis était de même avis : « Je lui recommande de dire que c'est sa dernière défense ; qu'il ne veut pas forcer les cœurs ; et que , quel que soit le jugement , il déclare que sa femme se fera son sort à elle-même <sup>2</sup>. »

Une fois ce *factum* répandu dans le public , tout espoir de conciliation était perdu. Nous voyons le bailli encore plus irrité quelques jours après la lettre

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau , du 6 avril 1783.

<sup>2</sup> Lettre inédite du bailli de Mirabeau à madame du Sallant , du 22 avril 1783.

<sup>3</sup> Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Sallant , même date.

que nous venons d'extraire : « Ce fatal Mémoire a paru, et a révolté tout ce qu'il y a d'honnêtes gens, même partisans de Marignane. C'est un tissu de mensonges, de calomnies, toutes à côté de la cause, dites pour diffamer, dites pour rendre toute réunion impossible. Tes lettres font la plus grande partie de ce Mémoire, en fait; la glose a été vomie par l'enfer <sup>1</sup>. Il ne faut plus répondre que pour démentir ces infamies, et non pour demander cette femme, qui, si tu m'en crois, ne doit pas, désormais, entrer dans la maison de notre mère; n'en parlons plus <sup>2</sup>! »

<sup>1</sup> C'est pourtant dans ce mémoire, autant et même plus que dans la correspondance de Vincennes, qu'ont été jusqu'à présent puisées les biographies de Mirabeau, en ce qui touche la vie privée.

<sup>2</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 11 avril 1783. Nous voyons, dans une lettre du marquis de Mirabeau, l'effet que produisit sur lui la révélation de ses trop intimes confidences, révélation si odieuse qu'il n'avait pas voulu y croire, malgré les avertissemens et menaces dont nous avons rendu compte : « L'idée de cet éclat attentatoire « m'a fait pâlir pour la première fois dans ma vie. Quoique « endurci et cicatrisé, je me suis, un moment, trouvé trop « malheureux, aussi, car je ne vous dis pas là toutes mes an- « goisses, et surtout cette espèce de découragement qui in- « terroge la Providence, et lui dit : *Protectrice auguste du* « *cèdre et de l'arbrisseau, que veux-tu donc faire de moi?* » (Lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis Longo, du 9 juin 1783.

Quelles que fussent les atroces diffamations de ce Mémoire imprimé, il paraît que les adversaires trouvèrent le moyen de se surpasser. « Ils l'ont étendu dans les plaidoi-

Qu'aurions-nous à dire de plus, nous-même? Quels détails utiles pourrions-nous ajouter à cette énergique et juste appréciation d'un des libelles les plus violens que la haine ait jamais enfantés! Mirabeau sut pourtant se posséder encore. Il fit paraître, peu après, une réponse <sup>1</sup>, comparativement modérée, et d'ailleurs de la plus haute éloquence. Il démontra ce qu'il y avait de gratuitement odieux dans la publication des lettres de son père <sup>2</sup>. Il en prouva,

« ries, et les sévices en forment un des plus touchans épi-  
 « sodes; écoutez ce qu'ils ont osé plaider; je n'y change pas  
 « un mot; je transcris d'après les notes prises à l'audience,  
 « certifiées de l'avocat qui m'assistait, etc. » (*Mémoire du*  
*comte de Mirabeau, supprimé au moment même de sa pu-*  
*blication, etc., page 168.*)

<sup>1</sup> *Observations sur un libelle diffamatoire intitulé: Mé-*  
*moire à consulter et Consultation pour la comtesse de Mira-*  
*beau.* Aix. J. David, 1783; 202 pages in-4<sup>o</sup>, suivi d'une  
 Consultation de 67 pages; Aix, A. Adibert, 1783.

<sup>2</sup> Pour se faire une idée de l'acharnement inouï des adver-  
 saires de Mirabeau, de leur déraison, de leur mauvaise foi,  
 du peu de soin qu'ils prenaient pour colorer leurs outrages,  
 il faut voir comment ils justifient la publication des lettres  
 par lesquelles le père diffamait le fils. « Eh! quoi, disent-ils,  
 « serait-ce à ceux qui, les premiers, ont donné, sans néces-  
 « sité l'exemple d'une communication de lettres, qu'il  
 « appartiendrait de réclamer les principes de la délicatesse  
 « et de l'honneur? » (*Mémoire à consulter et Consultation*  
*pour la comtesse de Mirabeau, page 91.* (Le ridicule d'un  
 pareil moyen, la faiblesse d'une telle argumentation sont  
 palpables, car les lettres publiées par Mirabeau honoraient  
 sa femme, tandis que celles qu'elle imprimait étaient désho-

avec autant d'adresse que de force , les exagérations et les erreurs ; il discuta et réfuta , une à une , les ac-

norantes pour lui ; aussi s'écriait-il : « Vous poussez une  
 « infortunée à la guerre , sans avoir une raison spécieuse à  
 « lui donner ! Vous exigez d'elle un procédé infame , et  
 « vous ne pouvez pas même essayer de le défendre , sans  
 « que vos principes retombent sur votre tête ! *J'ai commu-*  
 « *niqué , sans nécessité , les lettres de ma femme ?* Sans né-  
 « cessité !... et pourquoi m'accusiez-vous , en son nom , d'a-  
 « voir étouffé dans son sein , l'amour conjugal ? Il m'a bien  
 « fallu le montrer vivant à l'époque où nous nous sommes  
 « quittés. Vous prétendiez qu'il n'était pas possible que mon  
 « épouse supportât ma vue , et j'ai répondu par les regrets  
 « qu'elle témoignait de notre séparation ; vous souteniez que  
 « je l'avais maltraitée , et j'ai montré , par son propre témoi-  
 « gnage , que j'avais toujours été juste et tendre pour elle ;  
 « est-ce ainsi que *j'ai rompu le sceau des secrets domesti-*  
 « *ques ?* La tendresse que mon épouse avait pour moi devait  
 « elle être *un secret ? un mystère ?* devais-je laisser croire  
 « que je l'avais démeritée ? que j'en étais dépouillé ? Qu'ai-je  
 « dit qui l'ait pu faire rougir ?... Ah ! si elle prétend avoir à  
 « se plaindre , qu'elle regarde autour d'elle ! qu'elle accuse  
 « ceux qui supposent qu'elle possédait l'art de se contrefaire ,  
 « au point de peindre avec cet air de vérité que le public a  
 « tant accueilli , des sentimens qu'elle n'avait pas ! qu'elle  
 « accuse ceux qui soutiennent que son cœur démentait sa  
 « bouche et sa plume ! qu'elle ne m'aimait pas , qu'elle me  
 « regardait avec terreur , ou moment même où elle me disait :  
 « *je t'adore !* Que ceux qui lui ont fait signer ces étranges  
 « assertions lui soient en horreur ! eux seuls l'ont calomniée ,  
 « l'ont diffamée , en lui imputant la plus lâche duplicité ;  
 « en l'accusant d'avoir pu se dégrader jusqu'à tracer dans  
 « ses lettres les sermens d'un amour éternel pour l'indigne

cusations sciemment calomnieuses de ses adversaires. Il soutint, avec raison, qu'avant que les prisons et l'exil l'eussent séparé de sa femme, qu'il n'avait pas revue depuis, elle n'avait jamais eu à lui reprocher un seul tort direct et grave. Il établit, par les faits et les textes, qu'en équité comme en droit, elle ne devait pas obtenir la séparation accordée par les lois et les tribunaux aux seuls sévices réels et certains. Quant au procès de Pontarlier, dont il écartait habilement les conséquences légales, parce que sa représentation volontaire avait fait tomber la sentence, et que le sujet en était détruit par la transaction homologuée. et par la mort du plaignant, Mirabeau essaya d'en atténuer la conséquences morales, en alléguant sa jeunesse, surtout l'abandon où l'avait opiniâtrément laissé sa femme, et en faisant un parallèle frappant, quoique mesuré, entre ses propres souffrances et l'enchaînement notoire des dissipations et des plaisirs où vivait depuis huit ans la comtesse, qui ne plaidait que pour continuer d'en jouir.

« époux qu'elle avait tant de sujet de haïr. . . . .  
 « Enfin, et quoi qu'il en puisse être, j'ai imprimé les lettres  
 « de madame de Mirabeau qui m'appartenaient, exclusive-  
 « ment même, parce qu'elles m'étaient adressées; ces let-  
 « tres, qui contiennent des moyens de défense, et pas un  
 « d'attaque, et quelle défense! ces lettres qui honorent  
 « celle qui les a écrites, bien loin de la diffamer; ces lettres  
 « qui ne renferment que la confiance des sentimens dont  
 « on doit faire gloire; ces lettres sont décisives au procès;  
 « elles pouvaient et devaient l'empêcher. » (*Observations  
 sur un libelle diffamatoire, etc, pages 35 — 36 — 37.*)

Enfin , en rappelant le ton suppliant <sup>1</sup> de ses demandes , la solennité de ses éloges décernés à son

1 « Eh ! qu'ai-je fait , qu'ai-je dit , depuis qu'il est question de ce fatal procès , dont on ne doit me savoir gré ?  
 « J'ai prié , j'ai supplié , j'ai patienté ; j'ai reçu les injures  
 « avec calme , je les ai redressées avec modération ; j'ai  
 « loué mon beau-père ; j'ai vanté ma femme. . . . Je l'ai  
 « redemandée , à la vérité ! Mais ne le devais-je pas devant  
 « Dieu et les hommes ? L'ai-je fait avec brusquerie , avec  
 « hauteur , avec précipitation ? Où voulait-on que je vinsse  
 « montrer ma régénération , si ce n'est dans ma patrie ? A  
 « quels témoins devais-je mes premières satisfactions , si ce  
 « n'était à mes compatriotes ? Quelle contrée a plus de droits  
 « à l'hommage de mon repentir , au redressement de mes  
 « erreurs et de mes torts , que celle qui fut le berceau de  
 « mes pères , où tant d'affaires m'appelaient d'ailleurs ? où  
 « J'étais le gage nécessaire de mes créanciers trop nombreux ?  
 « Comment était-il possible que j'y vinsse , que j'y demeure  
 « rasse si voisin de ma femme , sans lui offrir le tribut de  
 « mes premiers sentimens ? Ai-je fait autre chose ? Loin d'at-  
 « tenter à sa liberté , je n'ai demandé que celle de la voir ;  
 « on me l'a refusée , on me l'a refusée avec outrage ; on a  
 « repoussé tous mes vœux , on m'a déclaré , sans retour , que  
 « j'étais *pour jamais* proscrit du sein de ma famille adoptive ,  
 « que ma femme m'était *pour jamais* ravie. . . . Et ce sont  
 « eux qui se jactent de leur modération ! Ce sont eux qui  
 « se plaignent d'être *forcés* de rompre le silence ! . . . Ils  
 « sont *forcés* ! . . . Eh ! qui donc les a *forcés* de refuser toute  
 « conférence , toute conciliation ? d'accumuler outrages sur  
 « outrages ? de publier *pour première production* , un tissu  
 « d'horreurs et de calomnies ? de me poignarder de la main  
 « d'un père irrité ! » (*Observations sur un libelle diffamatoire*, etc., pages 6 à 10.) Une chose remarquable, c'est que le

beau-père et à sa femme , il montra le contraste de sa propre conduite , avec la dureté de leurs refus , avec l'atrocité de leurs outrages.

Après la publication de ce Mémoire , Mirabeau comparut en personne devant la grand'chambre <sup>1</sup> , et

plan et le ton de cette apologie avaient été indiqués par le marquis de Mirabeau lui-même , qui n'en persistait pas moins dans son habitude de blâmer tout ce que faisait son fils : « Je pense , à ma part , que si le comte observait d'a-  
« doucir toujours toutes choses , au lieu de les aigrir ; de  
« recevoir les injures avec calme , les redresser avec modéra-  
« tion ; demander en quels lieux on veut qu'il affiche une  
« régénération sincère , si ce n'est dans sa patrie ; à quels  
« témoins il doit ses premières satisfactions , si ce n'est à ses  
« compatriotes ; quelle contrée a plus de droits à ses ser-  
« vices , que le berceau de ses pères ; et comment il était  
« possible qu'il y vint , qu'il y demeurât si voisin de sa  
« femme , sans lui faire hommage du retour de ses pre-  
« miers sentimens ; s'il a fait autre chose , et , que loin  
« d'attenter à sa liberté , il ne demande que celle de la  
« voir , je pense qu'on aurait bien de la peine à les sépa-  
« rer. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*,  
du 23 mars 1783.

<sup>1</sup> « La grand'chambre est hautement contre nous , et l'on  
« ne saurait voir un exemple plus frappant de ce que peut une  
« maison montée , et un grand crédit dans une petite ville. »  
(*Lettre du bailli*, du 11 avril , ci-dessus citée). « Que voulez-  
« vous ? Les Marignane ont tout le monde pour eux , et nous  
« sommes ici sans parens , attendu que votre mère n'est pas  
« dans ce pays-ci ; la famille de ma mère , ou , du moins , sa  
« branche est éteinte. Ma grand'mère (Élisabeth de Roche-  
« more) était Languedocienne ; ma bisaïeule (Anne de Pon-  
« tevès) était d'une maison éteinte. Ma trisaïeule (Margue-

y plaida les 23 mai <sup>1</sup>, 17 <sup>2</sup> et 19 juin, avec une vigueur bien rarement offensive; cependant, irrité à la fin, par des calomnies sciemment imprimées, sciemment redites à l'audience, il opposa à des accusations de sévices imaginaires, la citation d'une lettre, du 28 mai 1774, qui prouvait un tort grave de la femme, un pardon généreux du mari; adroitement provoqué par de formels démentis, et défié de produire la let-

« rite de Glandevès ) de même ; ainsi nous sommes isolés ;  
 « votre père n'a jamais été dans ce pays-ci , où il y a une  
 « administration provinciale , où la noblesse a des places de  
 « premiers procureurs du roi , de procureurs joints , de  
 « syndics de la noblesse , etc. Nos adversaires ont passé par  
 « ces places , et y sont encore ; cela donne un ressort , dans  
 « le pays , que nous n'avons pas , et que nous avons contre  
 « nous. » (*Lettre inédite du bailli de Mirabeau à madame du Saillant*, du 23 juin 1783.)

<sup>1</sup> Cette plaidoirie du 23 mai fut imprimée par extrait, dans une *Réplique au plaidoyer de madame de Mirabeau, du 13 juin*. Aix, A. Adibert, 1783. Mirabeau publia depuis *des Observations du comte de Mirabeau sur une partie de sa cause*. Aix, A. Adibert, 1783, 43 pages in-4<sup>o</sup>; et enfin un *Précis pour le comte de Mirabeau*, Aix, 1773, A. Adibert, 13 pages in-4<sup>o</sup>.

<sup>2</sup> Entre un plaidoyer au nom de la femme, prononcé le 13 juin, et la réplique du mari, annoncée pour le 17, on avait fait de nouvelles tentatives d'accommodement; des conditions acceptables ne furent portées à Mirabeau que quelques momens avant l'audience, pour le déterminer à énerver sa plaidoirie; il s'y décida, et les propositions ayant été retirées dès le lendemain, ce fut seulement après s'être laissé entraîner dans le piège, qu'il le reconnut.

tre citée, il la montra, la lut, la commenta : ses adversaires, à leur tour, la lurent, la commentèrent, mais sans la dénier, sans songer, quoi qu'on en ait dit<sup>1</sup>, à la présenter comme un fait de diffamation pu-

<sup>1</sup> Voir *Biographie universelle*, etc., t. 35, p. 450, première colonne. D'autres ont écrit, notamment Cadet Gassicourt (p. 7 de la première édition, et p. 5 de la seconde), que Mirabeau, en 1774, extorqua cette lettre à sa femme, EN LA MENAÇANT D'UN PISTOLET. Nous déclarons qu'aucune espèce de preuve ni d'indice ne peut appuyer cette imposture, trop légèrement accueillie et reproduite. La preuve contraire résulte d'un passage que nous citons d'autant plus volontiers qu'il fait honneur à l'illustre Portalis qui plaidait pour madame de Mirabeau. « Si la force vous a contrainte à  
 « vous accuser par l'aveu écrit d'une faute imaginaire, je  
 « suis le plus abominable des hommes, et vous la plus in-  
 « fortunée des victimes; mais, croyez-vous qu'il vous suffira  
 « de le dire, surtout quand vous avez oublié ce sévère hor-  
 « rible, dans votre roman de sévices? Surtout quand vous  
 « avez vécu libre pendant dix années, et déjà consommé  
 « quatre mois dans la discussion de votre procès, sans avoir  
 « réclamé contre cet attentat effroyable? O quelle lâche et  
 « criminelle tiédeur vous aurait donc engourdie sur le soin  
 « de votre honneur! Et quel téméraire et féroce tyran ne  
 « suis-je pas? quel monstrueux assemblage de perfidie,  
 « d'audace et de scélérateuse ne recèle pas mon ame? Que  
 « ne l'avez-vous dévoilée tout entière? Vous en aviez trop  
 « dit pour ne pas tout craindre, pour ne pas achever!. . .  
 « Hélas! dans quel défilé vous engagez-vous? Par quels en-  
 « gagemens les hommes seraient-ils liés désormais, si l'ar-  
 « ticularion du mot *force* avait la vertu de les dissoudre!  
 « Avec ce mot, il n'est point de mauvaise action qui ne pût  
 « être excusée; et tel serait le prestige de ce mot, qu'il n'y

blique ; moyen qui, chose étrange ! fut saisi et plaidé

« aurait plus de moralité dans les actions humaines. . . .  
 « Ah ! vous comptiez sur d'autres ressources ; mais elles  
 « vous manquent au besoin. Il est notoire que vous avez  
 « conspiré pour trouver des appuis à votre dénégation ; et  
 « ne me forcez pas de tracer l'histoire de vos complots et  
 « de vos complices. Mille et un contes ont été répandus dans  
 « le public par madame de Mirabeau , et par ses partisans ,  
 « sur la manière dont la lettre a été écrite. Pourquoi donc  
 « a-t-elle paru devant la Cour, sans un de ces merveilleux  
 « appuis qu'elle s'est procurés ? Pourquoi n'a-t-elle pas dé-  
 « bité un de ces contes ? Le fatal portefeuille que j'ai entr'ou-  
 « vert à ses yeux aurait-il été pour elle la tête de Méduse ?  
 « Non, messieurs , rendez grace à l'esprit , à l'honnêteté de  
 « son défenseur, si vous n'avez pas entendu , s'il ne vous a  
 « pas fallu longuement savourer le plus atroce, le plus ca-  
 « lomnieux des romans ; il l'a trouvé trop absurde, trop im-  
 « moral ; il n'a pas voulu en souiller son organe , ni sa pro-  
 « fession ; et je lui dois cette justice que , depuis le jour où  
 « je l'accusai , à vos yeux , d'avoir ourdi le fatal procès , il  
 « s'est efforcé de le terminer avec un zèle qui montre assez  
 « combien il avait été cruellement trompé. C'est la plus  
 « noble vengeance qu'il ait pu prendre de mon reproche ; et  
 « je lui devais cette déclaration et cet hommage. » (*Réplique  
 au plaidoyer de madame de Mirabeau, etc.*, pages 36, 37,  
 38). Voilà bien sans doute Mirabeau, voilà Portalis ; mais  
 que dire d'un écrivain assez léger pour répéter, après tant  
 d'années, une infame imposture, si victorieusement détruite  
 dans les documens publics, qu'il pouvait consulter comme  
 nous ?

Notons, sans citer davantage, que plus tard Mirabeau re-  
 vint, avec plus d'énergie encore, sur l'odieux mensonge  
 d'une supposition de violence, dans son *Mémoire du comte*

d'office par le ministère public lui-même <sup>1</sup>, dont l'incroyable partialité saisit avidement le prétexte d'un sévice actuel et flagrant, pour trouver au moins un grief dans cette cause de séparation, où l'on en avait allégué mille, sans avoir jamais pu s'appuyer de la moindre preuve, ni résister à des réfutations accablantes. Ainsi secourus, les adversaires de Mirabeau abandonnèrent tous les moyens plaidés jusqu'alors pour s'attacher à celui-là seul; en vain Mirabeau s'efforça-t-il d'interpréter la lettre de manière à établir que nulle preuve de crime n'en résultait; que la production n'avait rien de réellement diffamatoire <sup>2</sup>,

*de Mirabeau, supprimé au moment même de sa publication, etc., pages 120 et suivantes.*

<sup>1</sup> « L'avocat de madame de Mirabeau n'osa pas présenter  
« ce nouveau fait comme un moyen de séparation, ni le  
« proposer par une nouvelle requête, comme le prescrit  
« l'ordonnance de 1667, titre II, article 26. Il sentit qu'a-  
« près l'horrible libelle du 6 avril, ce n'était pas à lui à dis-  
« cuter jusqu'à quel point la défense des deux époux plai-  
« dant en séparation devait être modérée. Ainsi, ce nouveau  
« moyen de séparation n'a été PROPOSÉ FORMELLEMENT  
« COMME TEL QUE PAR LES GENS DU ROI, qui n'avaient ni ne  
« pouvaient avoir le droit de suppléer la plainte de madame  
« de Mirabeau. » (*Mémoire du comte de Mirabeau, supprimé  
« au moment même de sa publication, etc., page 66.*)

<sup>2</sup> Voir, notamment, les *Observations du comte de Mirabeau sur une partie de sa cause*, pages 26, 27, 28. Voir aussi *Mémoire du comte de Mirabeau, supprimé au moment même de sa publication, etc.*, pages 63 à 71. Avant cette circonstance accidentelle, qui fournit un moyen, saisi à l'audience même, on avait prétendu que madame de Mirabeau

qu'elle n'avait été suggérée que par le légitime intérêt de la défense. Un arrêt de séparation s'ensuivit , le 5 juillet <sup>1</sup>.

avait été diffamée par les requêtes que son mari présenta en 1776 , quand il fit , auprès du ministre Malesherbes , les démarches dont nous avons rendu compte. Cette accusation avait été écartée facilement , et le marquis l'avait lui-même réfutée , dans le paragraphe d'une de ses lettres. « A l'égard  
« de la diffamation , je sais qu'on excipe d'un libelle auquel  
« on a donné le nom de Mémoire , et j'ai dû savoir l'histoire  
« de ce Mémoire-là. Ce jeune homme plaidait sa très mau-  
« vaise cause devant le ministre ; ce principe entraîne les  
« mauvaises raisons , et celles-ci la très mauvaise forme.  
« Mais il écrivait au ministre ; et précisément à cause de ce  
« que je viens de dire, il n'avait nul intérêt à publier sa dé-  
« fense. Il en avait envoyé la copie seulement , en de très  
« mauvaises mains ( la marquise de Mirabeau ) qui prenaient  
« sa défense. On habilla , long-temps après , le tout en  
« forme de Mémoire , au moyen de la consultation d'un va-  
« nu-pieds ( l'avocat Groubert de Groubenthal ). Voilà , du  
« moins , ce qu'on m'a dit dans le temps que personne ne  
« tentait de le justifier. — Or, quand il serait vrai qu'il eût  
« écrit tout ce qui est dans ce Mémoire, accuser dans le se-  
« cret du propos ou de la correspondance , n'est point diffam-  
« er, car la diffamation c'est la divulgation , c'est la pu-  
« blicité ; et d'ailleurs , sur ce point , le Mémoire n'a aucun  
« de ces caractères-là. » (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis Longo , du 3 avril 1783*). Mirabeau s'exprime dans le même sens ; voir lettres originales de Vincennes.

<sup>1</sup> Cet arrêt est imprimé à la page 72 du *Mémoire du comte de Mirabeau , supprimé au moment même de sa publication , etc.*

Cherchons quelques détails dans les lettres du marquis : « Ils sont au moment d'être jugés. Mon frère dit que son neveu se défend comme un diable , et sait plus de latin qu'avocats et juges ; je le crois sans peine : il est de fait qu'il a reviré tous les hommes , et que la généralité du public est maintenant pour lui. C'est la version générale ici : c'est ce que disent les lettres sur les lieux , et de Grenoble et d'Avignon. Ce qu'il y a de particulier , c'est qu'on me le mande d'Italie ; vous en serez pourtant moins surpris , quand vous saurez que l'archiduc de Milan est à Aix , avec sa femme , et qu'il a voulu l'entendre plaider <sup>1</sup>. Que de gloire pour le petit-fils de nos pères <sup>2</sup> ! »

<sup>1</sup> L'archiduc et l'archiduchesse voyageaient sous le nom du comte et de la comtesse de Nellenbourg. Voici ce que , à cette occasion , le marquis de Mirabeau écrivait dans une autre lettre : « J'avais , il y a trente ans , un frère à Avignon (Alexandre-Louis), bonne tête aussi , et qui , par un éclat , me fit faire mes premières armes dans le bon métier que j'ai fait depuis. Il était à bout de fusée , remboursé en totalité de sa légitime , dont il n'avait fait que trois morceaux. Faut-il pas qu'il pleuve là un Margrave , beau-frère du roi de Prusse , et sa femme , princesse fort éclairée ? Ils allaient en Italie ; ils s'engouent de mon homme , et obtiennent , de sa générosité , qu'il veuille bien les accompagner. Il fut régner en Allemagne , et nous débarrassa de sa personne. Si les archiducs voulaient emporter l'échantillon , je le leur céderais à bon marché. Mais je ne crois pas les Italiens aussi faciles aux grands airs que les bons Allemands. » (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis Longo , du 18 juillet 1783.*)

<sup>2</sup> Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant , du 13 juillet 1783.

Nous trouvons dans ces mêmes lettres la mention d'une circonstance qui n'était jusqu'à présent connue que par tradition, et qui même a été révoquée en doute, quand l'avocat de madame de Mirabeau, Portalis, eût atteint une haute position politique. « Les parties de votre frère sont plus folles que lui, c'est tout dire. Elles inondent ce pays-ci d'intrigues, et de clameurs, et de Mémoires atroces, qu'on va réimprimer pour les répandre; outre qu'ils avaient consulté tous les avocats, pour les accaparer, ils en ont pris un célèbre par son emportement <sup>1</sup>; votre enragé de frère a fait un plaidoyer terrible, parce qu'il se trouvait vis-à-vis d'un autre furieux, choisi exprès, et qu'il a écrasé <sup>2</sup>. Son avocat adverse, qu'il a fallu emporter évanoui et foudroyé, hors de la salle, n'a plus relevé du lit, depuis le terrible plaidoyer de cinq heures <sup>3</sup>, dont il le terrassa. Vous ju-

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant, du 28 avril 1783. Le marquis avait déjà eu occasion de s'en plaindre, car en plaidant, en 1778, pour madame de Cabris qui réclamait, devant le parlement d'Aix, sa liberté, ainsi que la tutelle de son mari aliéné, et de leur fille mineure, Portalis, alors jeune, s'était laissé aller à des emportemens qui le firent réprimander.

<sup>2</sup> Lettre inédite du même à la même, du 9 juin 1783.

<sup>3</sup> « Mon pauvre frère m'écrit que son neveu a plaidé et « parlé comme un Cicéron, depuis huit heures un quart jus- « qu'à une heure, sans cracher ni moucher; et moi je vous « dis que ce Cicéron posthume n'est qu'un claque-dents et « un fol. » (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis Longo, du 9 juin 1783.*)

gez bien que ce monsieur, qui place toujours sa vanité si fort au rebours du bon sens et du bon cœur, en doit être très fier <sup>1</sup>. »

D'autres détails nous sont donnés par le marquis : « Figurez - vous le triomphe de ce saltimbanque : le jour des grandes marionnettes ; malgré la garde triplée, portes, barrières, fenêtres, tout a été envahi et enfoncé par la foule hébétée ; il y en avait jusque sur les toits pour le voir, sinon l'entendre ; et c'est dommage que tous ne l'entendissent pas, car il a tant parlé, tant hurlé, tant rugi, que la crinière du lion était blanche d'écume, et distillait la sueur <sup>2</sup>. »

Le bailli écrivait de son côté : « Je n'eus pas la force de vous marquer la fâcheuse issue du procès de votre frère ; je sais que les plaideurs prétendent toujours avoir été mal jugés, ainsi je me croirais dans cette catégorie, si je n'avais, à l'appui de mon avis à cet égard, celui non seulement de toute la ville, car la clameur publique a forcé mes adversaires de se retirer à la campagne, avec honte, et seuls <sup>3</sup>, mais en-

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant, du 22 juin 1783.

<sup>2</sup> Lettre inédite du même à la même, du 15 juillet 1783.

<sup>3</sup> « On sait maintenant pour qui l'arrêt aurait été favorable, si l'opinion publique eût été consultée ; on sait quels témoignages de sensibilité et de bienveillance ont, dans le cours et à la suite de ce procès, honoré le vaincu, et mis en fuite les vainqueurs ; on sait avec quels transports les sentences du premier juge, favorables à ma cause, ont été reçues, et mes plaidoyers écoutés. » (*Mémoire du comte*

core celui de tous les magistrats qui ont quelque réputation, tandis que les voix qui ont fait perdre sont très légères dans l'opinion publique; quelques-uns même sont pis que cela, à ce qu'on dit. Sans le vouloir, votre père nous a beaucoup nui; et la femme que vous savez lui persuadait qu'il voyait mieux ce qu'il y avait à faire, de deux cents lieues, et sans connaître les personnages, que moi qui étudiais les hommes et les choses depuis cinq ans. Cet arrêt a révolté toute la province; on ne le croira pas, mais c'est vrai <sup>1</sup>. » Tout en écrivant ainsi à sa nièce, le bailli ne se cachait pas auprès de son frère, de l'opinion qu'il avait conçue : « Au reste, c'est Paris qui nous a ruinés ici, car il y a toujours eu une correspondance entre une certaine personne que tu ne connais pas assez, et que je connais trop bien, et cette femme-ci : tu ne m'en croiras pas, mais il est certain qu'on

*de Mirabeau, supprimé au moment même de sa publication, etc.)*

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli de Mirabeau à madame du Sailant, du 30 août 1782.

Voilà, ce nous semble, un témoignage d'une autorité irrécusable; mais nous devons ajouter que la plus complète notoriété publique l'avait précédé, et que le contraire n'a jamais été dit que par les écrivains qui voulaient diffamer Mirabeau. On s'étonne de voir dans ce nombre M. Ch. La Grotelle qui, ne craignant pas, cette fois encore, d'abaisser l'histoire en la mélangeant de mesquines et fausses anecdotes empruntées à des pamphlets, dit que *Mirabeau succomba sous sa mauvaise réputation. (Histoire de France pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle. Paris, 1821, tome VII, page 19.)*

a toujours su ton dégoût pour la plaidoirie. On se croyait assuré que tu nous empêcherais de plaider ; et, en conséquence, tous les propos, toutes les insultes, toutes les jactances, même gladiatrices. Tu es aîné de Provence, et, en conséquence, tu ne croiras pas que ton cadet y entende rien ; tu le croiras préoccupé, abusé, mais il n'en est pas moins certain que c'est ce beau et utile commerce de lettres qui a tout perdu <sup>1</sup>. »

Sans avouer ni même mentionner la cause signalée par son frère, le marquis, cette fois, ne se refusait pas à l'évidence : « Dans le fait, les juges sont fort embarrassés ; dès qu'on ne prend pas acte de diffamation de tout-à-l'heure, il n'y a pas, dans tout le reste, de motifs suffisans de séparation, d'autant qu'ils disent qu'il se conduit bien sous leurs yeux, depuis six mois. D'une autre part, les juges ne sauraient donner ce soufflet à Marignane et à sa clique. Les valets disent ici que cela aboutira à quelques années de couvent, avant de prononcer ; qu'ils s'égrotteront à la première visite, s'expliqueront à la seconde, et feront un enfant à la troisième. J'aurais pu jongler cela depuis que je vois qu'ils se rendent justice réciproque, en se traitant de fripon, et de catin. C'est un grand acheminement <sup>2</sup> ! »

Nous trouvons dans la même lettre du marquis

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 2 septembre 1783.

<sup>2</sup> Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Sailant, du 15 juillet 1783.

quelques détails sur les circonstances qui accompagnèrent le prononcé de l'arrêt : « Votre frère a perdu son procès , c'est-à-dire qu'on a déclaré que les choses demeureraient en l'état actuel ; *que la femme serait chez son père , et que les époux seraient séparés de corps et de biens , jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.* Cette dernière formule est chez nous , parce que les hommes ne peuvent , dit-on , rompre les liens que Dieu a formés. Au fond , il ne s'agissait que du convent , puisque , dans ses conclusions , il disait qu'il n'en voulait pas. Le partage a duré quatre heures , entre huit juges , les autres s'étant abstenus. Entre les quatre pour lui <sup>1</sup> , les uns voulaient deux ans de convent , les autres jusqu'à ce que la femme eût trente-cinq ans. Le premier président a proposé de juger seulement le provisoire , et renvoyer le fond au premier juge , ensuite de faire registrer cet appointé ; on a tout refusé. Il leur a dit qu'ils seraient donc vingt-quatre heures : à la fin , on est parvenu à détacher un jeune <sup>2</sup>. Le premier président a refusé de mettre , selon l'usage , que l'avis était unanime , disant qu'il voulait qu'on sût le sien. On a sifflé l'avocat-général. Votre frère avait gagné tout le pays , peuple , et les bons juges ; il est étonnant comme ce

<sup>1</sup> Le premier président M. de la Tour , MM. Dénoyer , de St.-Jean , du Peyrier. (*Mémoire du comte de Mirabeau , supprimé au moment même de sa publication , etc. , page 141.*)

<sup>2</sup> Le président de Jouques , « qui ne se rangea du parti « de madame de Mirabeau , *que pour ne pas donner (dit-il « alors) , dans une cause si solennelle , le scandale d'un « partage.* » (*Ibid. , page 142.*)

bourreau-là s'empare de tout le monde ! Cela, je le vois par d'autres lettres, car eux ne me détaillent rien <sup>1</sup>. »

Quoique bien éclairé sur les circonstances, le marquis ne veut pas entendre parler d'un recours <sup>2</sup>. « Je vous ai mandé ce qui est de votre frère : on assure que sa femme et son beau-père, chassés par le décri public, viennent à Paris ; en même temps l'autre y veut venir, pour faire casser, mais je n'en veux pas ; et ce ménage que j'aurais fort voulu voir recoudre en Provence, même après l'éclat, n'est plus digne de moi aucunement en présence, et je ne varierai pas <sup>3</sup>. »

De son côté, le bailli nous confirme ce fait : « Votre père s'oppose à l'appel. Il ne veut pas comprendre qu'il ne s'agit pas d'une femme, mais de l'honneur de nous, qui y est engagé. Je compte lui renvoyer votre frère, peut-être il le convertira. Il était devenu l'idole du pays. Il a essuyé avec sagesse quelques insolences, que les lettres de votre père avaient enhardi à lui faire. Il a montré, de la manière la plus nette, la plus claire et la plus précise, quand il en a été

<sup>1</sup> Lettre inédite, déjà citée, du marquis de Mirabeau à madame du Saillant, du 15 juillet 1783.

<sup>2</sup> Le bailli lui avait pourtant écrit : « Les magistrats les plus respectés sont les premiers à nous solliciter de faire casser cet arrêt. » (*Lettre inédite du bailli à madame du Saillant*, du 30 août 1783.)

<sup>3</sup> Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant, du 2 août 1783.

temps , qu'il n'était pas bon d'être insolent avec lui <sup>1</sup>. »

Mirabeau, en effet , s'était plus long-temps contenu qu'on n'aurait pu l'attendre de sa fougue naturelle , et de sa bravoure éprouvée. Quelque temps auparavant , le bailli avait écrit : « Je suis très content de votre frère ; et sa femme avait raison de dire que , dans les grandes choses , il avait de la force d'ame. On lui fait ici tous les mauvais tours que l'on peut ; on lui fait essayer les plus étranges procédés , et les plus odieux ; il s'est retenu et se retient ; et il m'en donne l'exemple , car j'avoue que , à l'âge où il est , si l'on en avait eu de la même espèce pour moi , je me serais perdu vraisemblablement <sup>2</sup>. »

Antérieurement encore , le bailli avait cité un exemple de la modération patiente et réfléchie de son neveu : « Il y a ici un homme <sup>3</sup> que tu devineras , à qui son père avait ordonné de ne pas se mêler ; qui , non seulement se mêle , mais même est réputé le moteur de tout cela. Ton fils s'est conduit ici très honnêtement ; et même avant-hier il sauva à cet homme un encombre que son impertinence lui aurait attiré. Il y a ici un jeune Anglais lord <sup>4</sup> , qui connaît et aime

<sup>1</sup> Lettre , déjà citée , du bailli de Mirabeau à madame du Saillant , du 30 août 1783.

<sup>2</sup> Lettre , déjà citée , du même à la même , du 23 juin 1783.

<sup>3</sup> « Galiffet , héros de province qui a 500,000 fr. de rente , qui se déclare. — Tout cela , d'ici , me paraît le plus plat du monde. » (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant* , du 23 janvier 1783.)

<sup>4</sup> Lord Peterborough.

beaucoup ton fils. Cet Anglais, et trois des premières dames de la province, se promenaient sur le Cours : ce capitain passa les regardant avec dédain, et ne salua pas, quoiqu'il connaisse ces dames, mais est mal avec elles, parce qu'elles sont du parti de ton fils. Le lord était prêt à le charger. Ton fils l'arrêta en lui disant qu'il était, pour à présent, *le capitaine des gardes de cet homme* <sup>1</sup>. »

Le jour même de l'arrêt, Mirabeau fit appeler M. de Galiffet, dont la partialité très connue était d'ailleurs malignement interprétée par le public : « Le même jour, autre pètarade avec M. de Galiffet, autre vesse de loup ; mais le bailli en est tout fier, et il ne fait pas bon lui rien disputer ; au reste, tous ces détails, je les ai vus dans des lettres adressées à d'autres, et l'on se moque de Galiffet <sup>2</sup>. »

Celui-ci avait été blessé. « Je vous ai mandé qu'il y avait eu combat entre lui et Galiffet ; ils s'étaient donné un autre rendez-vous à Vaucluse ; lui y a été, l'autre a été empêché d'y aller <sup>3</sup>. » Un officier de maréchaussée, que Mirabeau n'attendait pas, l'avait dissuadé d'attendre, et ce fut aussi sans plus de succès qu'un rendez-vous fut donné à Lisle (cinq lieues d'Avignon), où Mirabeau s'impatienta vainement pendant toute une semaine <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 6 avril 1783.

<sup>2</sup> Lettre inédite, déjà citée, du marquis de Mirabeau à madame du Saillant, du 17 juillet 1783.

<sup>3</sup> Lettre inédite du même à la même, du 2 août 1783.

<sup>4</sup> Mirabeau employa une partie du temps de l'attente à

Cependant, Mirabeau ne se lassait pas. De retour à Aix depuis plusieurs jours, il faisait épier les démarches de son adversaire, plus déférant pour l'autorité qui avait défendu une seconde rencontre; et le domestique envoyé aux informations, s'étant assuré un matin de la direction que M. de Galiffet devait suivre, alla en toute hâte chercher son maître, qu'il rencontra portant beaucoup de livres dans les poches et sous les bras. Mirabeau, sans prendre le temps de se décharger, et se bornant à dégager son bras droit, va, l'épée haute, au-devant de M. de Galiffet; son chasseur et le domestique de l'assaillant s'écartent pour contenir les curieux, et se postent chacun à une extrémité de la rue, assez étroite et courte; le combat fut vif, mais de peu de durée; le comte de Galiffet eut le bras droit traversé de part en part; le lendemain, Mirabeau et lui furent consignés chez eux par le grand-prévôt; enfin, quelque temps après, à la suite d'explications satisfaisantes, une entière réconciliation fut conclue dans la maison, et par les soins de M. de la Tour, premier président, et intendant de la province <sup>1</sup>.

écrire un morceau en prose poétique, sur la fontaine de Vaucluse. Nous en avons en main le manuscrit autographe.

<sup>1</sup> En rapportant ce fait, notre intention n'a pas été d'accorder l'honneur d'une réfutation aux anciennes et misérables rumeurs qui, malgré les preuves faites dans la campagne de Corse, reprochèrent à Mirabeau de manquer de bravoure. Écrivant sa vie, nous avons tout simplement voulu y consigner un fait qui était de notre connaissance. Voici un autre fait, ou, si l'on veut, une autre version, qui, quel-

Le bailli était complètement découragé par la perte du procès : « Rien ne m'a jamais réussi, quelque zèle,

ques jours après la mort de Mirabeau, fut publiée dans le *Mercure Universel*.

Lettre aux auteurs du *Mercure Universel*, 11 avril 1791.

« Rien n'est à négliger de ce qui est relatif au grand  
« homme que la mort vient d'enlever à la France ; et je me  
« regarderais comme un mauvais citoyen , si je ne donnais  
« pas, en ce moment, un démenti formel à ceux des détra-  
« teurs de M. Mirabeau , qui ont voulu le faire passer pour  
« poltron.

« Pendant le cours du procès qu'il eut avec son épouse ,  
« vivement offensé des propos insultans de trois ci-devant  
« nobles , il les défia sur-le-champ , et se battit, le même  
« jour , contre eux. Quoique témoins de ces différens com-  
« bats , je n'ai pas d'expressions pour peindre la manière  
« dont il mena l'un d'entre eux , et le dernier des trois  
« champions, qu'il força d'entrer en lice. Tout ce que je puis  
« dire , et ce qu'attesteront avec moi plusieurs citoyens très  
« connus de la ville d'Aix, où cette scène a eu lieu, c'est que  
« je n'ai jamais vu, pas même chez nos breuilleurs de pro-  
« fession , mener son adversaire avec plus de courage et de  
« fermeté. Le fait que j'atteste sur mon honneur me paraît  
« sans réplique , et il ajoute d'autant plus à la gloire de  
« M. Mirabeau , que pendant le cours de ses pénibles tra-  
« vaux, il a été assez grand pour ne pas exposer ses jours au  
« glaive d'un spadassin , et qu'il a réservé son courage pour  
« combattre, jusqu'au dernier soupir, les ennemis de la féli-  
« cité publique. »

« Signé, DESPRÉS DE WALMONT.

Nous supposons que cette signature est celle de *Després de Walmont*, homme de lettres, né en 1757, mort en 1812,

soins, constance, dévouement, que j'y aie apportés. Jamais je n'ai songé qu'à ma famille, et jamais à moi; j'ai marié une de mes nièces, très bien en apparence<sup>1</sup>, et tu vois ce qui m'en revient. J'ai jeté les premiers erremens du mariage de mon neveu, en voilà le résultat. Je me suis voué aux miens, ce qui fait que je n'ai pas commandé les armées navales, où le seul poids de l'ancienneté serait venu me chercher, car j'ai plus de mer, de combats, et de blessures que Guichen, d'Orvilliers, et Grasse, qui étaient gardes de la marine quand j'étais enseigne; et, quant au généralat des galères, il m'a donné autant de mal que de bien... Enfin, on m'arrache le mot que Melchisedec était bien heureux, car, de ce que j'ai travaillé pour ma famille, il m'en est résulté chagrin, d'être calomnié, de me donner beaucoup de peine, et enfin de n'être pas approuvé; car, à travers toutes les marques d'amitié sous lesquelles tu voiles ton improbation, je la sens . . . . . Voilà donc une affaire perdue, et notre nom éteint<sup>2</sup>, grace non à toi

auteur de l'*Épître au peuple* (1798), et de quelques romans et comédies, qui ont laissé peu de souvenirs.

<sup>1</sup> Madame de Cabris.

<sup>2</sup> On a déjà remarqué, sans doute, que la famille, quoi qu'il y eût deux fils, ne comptait que sur l'aîné pour perpétuer le nom. On se persuadait que le vicomte, à cause de son excessive obésité prématurée, et à cause de l'expectative prochaine d'une commanderie de Malte, ne se marierait pas; c'est pourtant par le fils unique qu'il eut de son mariage avec la comtesse de Robien, que le nom s'est propagé; circonstance ignorée par Peuchet (tome I, page 9), dont

que je n'accuse pas , mais aux gens qui n'aiment que toi de ta famille, et qui ont persécuté tous les autres ! Reste la cassation : c'est pour y tâcher qu'il faut que tu rappelles ton fils ; aussi bien n'a-t-il plus rien à faire ici, ni moi, à qui cette affaire coûte six mois de mon temps, et mon repos, et ma santé, et autour de vingt mille francs d'argent jeté ; laisse-le donc aller à toi , c'est ton tour, et le mien est plus que rempli <sup>1</sup>. »

Mais c'était en vain que le bailli multipliait ses instances, et avait affirmé, comme on l'a vu tout-à-l'heure, que les magistrats eux-mêmes étaient d'avis d'un pourvoi en cassation. Le marquis s'y opposait absolument : « Vous savez maintenant l'issue de l'affaire de votre frère, ce n'est qu'un fol, dans les mains duquel il est impossible qu'aucune affaire réussisse ; maintenant, au lieu de laisser calmer les humeurs, il ne pousse mon frère, qui toujours me tourmente, qu'à cassation, etc. ; c'est encore la plus forte de mes

tout l'ouvrage, au surplus, prouve peu d'étude et de recherches, si ce n'est parmi les livres les plus répandus qu'il a compilés sans songer à recourir à des documens inédits, ni même à des pièces imprimées, quand elles étaient rares. Ce fils unique du vicomte, Victor-Claude Dymas, homme d'une loyauté et d'une bonté rares, est mort à 42 ans, le 27 décembre 1831, laissant, en bas âge, quatre enfans dont trois fils, aux soins d'une jeune mère également habile et vertueuse, qui saura les rendre dignes du grand nom qu'ils portent seuls désormais.

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 19 juillet 1783.

fatigues<sup>1</sup>. Le bailli n'étant que le porte-voix de son neveu, me corne, de deux jours l'un, la nécessité de cette demande en cassation, le cri universel, l'honneur de la famille, la flétrissure de sa vieillesse, l'importance que son neveu vienne ici, et tout-à-l'heure, pour opposer l'intrigue à l'intrigue, etc.; tout cela m'a donné et me donne des jours de courrier bien pénibles. Finalement, j'ai pris mon parti, et j'ai déclaré que je défendais net la nouvelle demande en cassation; que j'étais prêt à en donner tel écrit qu'on voudrait, et qu'on pourrait le faire afficher . »

Mirabeau, cependant, n'avait pas été arrêté par cette défense : « Il arrive, pour surcroît, et vient, m'écrit-il, *au-devant de mes commandemens*. Notez que j'avais mandé très expressément, et par lettre à laquelle ils ont répondu, 1<sup>o</sup> que je ne voulais point de ce procès en cassation, 2<sup>o</sup> de son voyage ici, et que ma porte lui serait fermée. Mon frère me marque que je ne sois pas surpris de le voir arriver. Baste, mais il logera où il voudra, non chez moi; du reste, je le recevrai quand il voudra me parler, afin qu'il n'aille pas battre à toutes les portes, pour être reçu; du surplus, rien; lui donnant toute liberté, mais la prenant aussi pour moi; lui laissant son libre arbitre plus que majeur depuis dix ans, ne voulant du tout

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant, 27 juillet 1783.

<sup>2</sup> Lettre inédite du même à la même, du 31 août 1783.

plus entendre parler de ses affaires, ni en blanc, ni en noir<sup>1</sup>. »

Telles étaient les hostiles dispositions du marquis. Quelques jours après, il ne voulait plus même entendre son fils : « Quant à ce monsieur, il est, je crois, ici, car mon frère m'a mandé qu'il doit être parti, le 9, d'Aix. S'il vient à ma porte, il y trouvera son nom écrit, avec un billet qui lui signifie mes intentions, qui sont de ne le voir, ni ne l'entendre, autant que je pourrai l'en empêcher; de ne lui nuire, ni lui servir, ne me mêler aucunement de ses affaires; renoncer à lui donner ni conseils, ni ordres; le mettre enfin en pleine liberté, et la prendre aussi pour moi. Ce n'est pas trop sévir après l'infraction formelle de mes ordres qui lui défendaient de venir ici, et lui déclaraient que ma porte lui serait fermée: je m'attends à toutes ses évolutions, et nous verrons bien<sup>2</sup>. »

Dès la veille, le marquis avait fait une pareille déclaration devant l'autorité même: « Je suis bien éloigné de vouloir importuner les ministres du roi; les insensés qui portent mon nom n'ont que trop abusé de leur indulgence. Mais c'est dans vos mains que je dois remettre un ordre que le roi avait eu la bonté d'accorder à la demande de mes enfans, par lequel mon fils, au sortir du donjon de Vincennes, était à mes ordres quant à sa résidence. . . . . »

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant, du 14 septembre 1783.

<sup>2</sup> Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant, du 20 septembre 1783.

Mon fils a plaidé, malgré moi, contre sa femme. Il a perdu son procès. Il a fait des plans, à la suite de cet événement, auxquels j'ai refusé mon approbation, ainsi que mon consentement à ce qu'il vint à Paris, motivant les raisons que j'avais de m'y opposer. Ses voies ne sont pas les miennes. Il arrive, me dit-il, pour recevoir de plus près mes commandemens; je ne me plains point à vous de cette désobéissance, mais je renonce désormais à le servir à ma manière, ainsi qu'à toute autorité sur lui; il a trente-quatre ans passés, il a été marié; je lui ai fait la part, dans mes biens, que ma fortune m'a permis. Je l'avais puni, quand j'ai cru qu'il le méritait; je lui ai pardonné quand j'ai espéré qu'il rentrerait dans l'ordre de ses devoirs; je l'ai tiré des malheureuses affaires dont il était enveloppé: je l'avais mis à même de se rejoindre avec sa femme, et à portée de regagner l'estime de la province où il aura un jour des possessions; je l'ai réuni avec tous les membres sains de la famille. Ma tâche est faite et remplie. C'est à lui à prendre désormais les partis qu'il jugera lui être les plus avantageux. Je ne veux plus le servir, ni le guider, ni en répondre. En conséquence, je remets l'ordre, et vous supplie de vouloir bien porter aux pieds du roi mes très humbles remerciemens de la grace qu'il m'avait accordée, de disposer de mon fils, sous son autorité sacrée<sup>1</sup>.

Pressé de terminer le récit d'un procès déplorable,

<sup>1</sup> Lettre du marquis de Mirabeau à M. Amelot, du 19 septembre 1783.

nous ne ferons plus que rapporter les principaux faits, sans détails, ni commentaires, ni citations. L'arrivée de Mirabeau, et son dessein connu, effrayaient beaucoup la famille Marignane qui craignait, avec raison, l'événement d'un pourvoi, et l'éclat des Mémoires et plaidoiries. Toutes sortes d'intrigues furent employées pour contrarier l'opiniâtre appellant. On peut voir dans l'ouvrage de Peuchet <sup>1</sup>, la dénonciation également odieuse et mensongère qui fut écrite, le 20 octobre 1783, à M. Lenoir, par le procureur-général, Leblanc de Castillon, sifflé dans la personne de l'avocat-général qu'il avait commis. Mirabeau répandit, vers le 20 février 1784 un Mémoire qu'il avait fait imprimer à Lyon, pendant un rapide et furtif voyage qu'il y fit, ainsi qu'en Dauphiné, et dont cette impression n'était pas le seul motif; Mémoire dont la distribution, à peine commencée fut interrompue par la direction de la librairie de Paris, sous prétexte qu'une ordonnance défendait de publier les requêtes en cassation, jusqu'à ce qu'elles fussent devenues contradictoires.

Mirabeau en appela au garde des sceaux, avec qui il eut, sans aucun succès, une conversation fort vive, où, s'il faut l'en croire, il parla beaucoup moins en plaideur suppliant, qu'en tribun, en publiciste, et même en législateur <sup>2</sup>. Il échoua aussi en s'adressant

<sup>1</sup> Tome 2, page 252.

<sup>2</sup> On peut s'en convaincre en lisant les pages vi à viii de l'avant-propos du *Mémoire du comte de Mirabeau, supprimé au moment même de sa publication, et réimprimé*, etc. 1784 — in 8°.

au roi , en mai 1784. Il courut en Belgique ; il réimprima son *factum* , en y joignant un narré peu flatteur de sa démarche auprès du garde des sceaux , et de leur entretien. Il en fit introduire furtivement 1500 exemplaires , dont M. de Miromesnil , quoique personnellement offensé , ne gêna que faiblement la distribution. Ce fut , du reste , de la part de Mirabeau , un acte de vengeance également inutile et dangereux ; et , sans en tirer aucun avantage , car sa requête fut rejetée , il augmenta le nombre de ses ennemis , et le renom de turbulence et d'audace qu'il devait à ses antécédens.

En terminant ce pénible récit , nous réunirons ici ce qui nous reste à dire sur le compte de madame de Mirabeau , dont il ne sera plus question dans la suite de notre travail.

Après sa séparation , elle continua d'habiter successivement la ville d'Aix , et les châteaux voisins , Marignane , Tourves , le Tholonet , le Bar , où sa vie s'écoulait au milieu des sociétés et des fêtes , dont l'étourdissement n'excluait pas l'ennui , comme le prouvent ses lettres que nous avons citées , et plusieurs autres qui sont entre nos mains. Après l'ovation éclatante qui suivit l'élection de Mirabeau à Aix , le 13 mars 1789 , le peuple se porta en foule à l'hôtel de Marignane , et une députation nombreuse sollicita la comtesse de se réunir à son mari ; ce que n'auraient pu faire ces interpellations pacifiques , mais tumultueuses , madame du Saillant l'essaya vers la fin de 1790. Des lettres furent écrites par elle et par son frère , et la négociation allait probablement réussir ,

quand la mort inopinée de Mirabeau la rendit sans objet. Sa veuve émigra peu après avec M. de Mari-gnane; elle passa quelques tristes années dans l'exil et dans la pauvreté. Rentrée en France, le 27 novembre 1796, son premier soin fut d'écrire à madame du Saillant; et nous trouvons dans les extraits que nous allons transcrire en note, les seuls faits qu'il soit utile de rapporter.

« Après le temps qui s'est écoulé, et les événemens qui  
 « ont eu lieu depuis que vous n'avez entendu parler de moi,  
 « ma chère sœur, vous serez, sans doute surprise de me  
 « savoir si rapprochée de vous \*. Ce n'est pas que j'aie né-  
 « gligé les occasions de me rappeler à votre souvenir, et de  
 « savoir de vos nouvelles, mais je n'ai pas été heureuse, et  
 « mes soins n'ont été suivis d'aucun succès; j'ignore abso-  
 « lument tout ce qui vous intéresse, et je puis vous assurer  
 « que c'est une peine qui s'est vivement fait sentir au milieu  
 « de toutes celles dont j'ai été accablée, et dont je n'oserais  
 « me plaindre, ce sort ayant été celui de tant et tant de  
 « gens. Par où commencerai-je tout ce que j'ai à vous dire,  
 « ma chère sœur, car j'espère que vous voudrez bien tou-  
 « jours l'être, malgré le changement des circonstances; je  
 « sens que mon cœur est toujours le même pour vous; les  
 « années, les événemens m'apprennent, au contraire, à  
 « mieux apprécier encore l'amitié et les bontés dont vous  
 « m'avez comblée dans les temps heureux que j'ai passés au-  
 « près de vous. Cet intervalle de ma jeunesse excite tou-  
 « jours en moi une sorte d'attendrissement, toutes les fois  
 « qu'il se présente à ma mémoire, et c'est, en vérité, une  
 « des pensées qui se représentent le plus souvent. . . .  
 « . . . . .

\* Cette lettre est écrite de Lyon.

Madame de Mirabeau, devenue, par un second mariage, madame *de la Rocca*, obtint en juin 1797 sa radiation provisoire de la liste des émigrés. Mais bientôt elle fut frappée d'un nouveau malheur : M. de la Rocca mourut, le 25 pluviose an 6, des suites négligées d'une chute de voiture ; et sa veuve en témoigna la plus vive affliction, dans des lettres que nous avons sous les yeux.

Peu après cet événement, elle vint à Paris, et se

« Je vais, à présent, vous parler de moi, ma chère sœur :  
 « si j'avais plus suivi les bienséances que l'effusion de mon  
 « cœur, j'aurais commencé par vous faire part de mon ma-  
 « riage. Je n'ai plus l'avantage de porter votre nom ; mais je  
 « ne vous en suis pas moins attachée, je n'en suis pas moins  
 «  *votre sœur* ; j'ai épousé le comte de la Rocca, un très di-  
 « gne et très excellent sujet, qui s'est acquis beaucoup de  
 « gloire dans la guerre, comme officier au service du roi de  
 « Sardaigne, et possède l'estime de tous les honnêtes gens ;  
 « il fait le bonheur de mon père, et nous lui devons notre  
 « existence, depuis près de trois ans que nous sommes  
 « réunis. J'ai un fils, sur lequel je commence à compter,  
 « quoique cet âge soit fragile, et je ne l'ai que trop appris  
 « à mes dépens \*. La qualité d'étranger, de mon mari, me  
 « met dans une position différente des autres personnes qui  
 « rentrent comme moi ; et me fait espérer que je pourrai  
 « réclamer, avec succès, mes droits sur les biens de mon  
 « père. Voilà la raison qui m'a portée à le quitter quelque  
 « temps \*\* . »

\* Cet enfant mourut quelque temps après.

\*\* Lettre inédite de madame de Mirabeau à madame du Saillant, du 30 novembre 1796.

logea chez madame du Saillant, à l'hôtel de Mirabeau même, au milieu du luxe royal du XVI<sup>e</sup> siècle, conservé intact dans la chambre de Marguerite de Valois, à qui la spirituelle réfugiée se comparait, non, certes, par la beauté et les galanteries, mais par les vicissitudes d'une vie pénible et des orages de famille, par le périlleux isolement d'un divorce, par le goût et la pratique des arts et des lettres. Elle rentra dans toutes les habitudes de l'ancienne commensalité qu'elle avait toujours regrettée; elle s'attacha plus fortement que jamais à madame du Saillant, ainsi qu'à sa nombreuse et belle famille. Elle se prit d'une extrême tendresse pour un enfant que ses hôtes traitaient comme s'il eût été un des leurs, parce que Mirabeau l'avait adopté, élevé, doté en mourant. Madame de Mirabeau (car elle avait repris ce nom) alla même jusqu'à donner par testament, à ce jeune homme, toute la partie disponible de sa fortune, legs considérable qu'un irréparable vice de forme laissa sans effet. Elle vécut ainsi trois ans, souvent mélancolique, plus souvent gaie, selon les variations de sa santé assez mauvaise, et de ses affaires dont le rétablissement éprouvait des difficultés; du reste, on la voyait toujours occupée de son *Mirabeau*; retour d'autant plus remarquable qu'elle devait connaître la correspondance de Vincennes, dont, à cette époque, la publication datait déjà de plusieurs années, et où madame de Mirabeau est diffamée horriblement. Elle ne cessa de s'entourer des lettres de son premier mari, de ses portraits, de sa musique de prédilection, qu'elle chantait avec une voix et un art encore admirables. Tout à coup sur-

prise par une maladie aiguë, elle mourut, en quelques heures, à peine âgée de quarante-huit ans, le 15 ventose an VIII (6 mars 1800), dans la chambre et dans le lit même de Mirabeau, dont le souvenir lui inspirait chaque jour des regrets plus passionnés.

Une fatalité étrange avait rompu leurs liens. Madame de Mirabeau, comme d'autres membres de la famille, n'avait pas compris son mari qui, lui-même l'avoue, était *d'une portée trop haute et trop inégale pour elle*<sup>1</sup>. Spirituelle, mais frivole; sensée, mais légère; moins naïve que timide; étourdie plus que sincère, impressionnable plus que sensible; caressante et non tendre; opiniâtre, quoique sans aigreur; vaine, quoique sans orgueil; susceptible, non de haine, mais de préventions; plus régulière dans ses mœurs que dans sa conduite; douée de qualités aimables, plutôt que de solides vertus; du reste douce, affable, officieuse, bienfaisante, telle fut madame de Mirabeau. Ce qui, surtout, nous pouvons même dire ce qui uniquement la sépara de son mari, ce fut sa faiblesse, qui la rendit incapable de résister à l'égoïsme paternel, aux obsessions de ses collatéraux, aux entraînemens de la société, aux enivremens de la flatterie. Plus tard, les deux rudes écoles de l'âge et du malheur avaient effacé ses défauts, et perfectionné ses qualités. On ne peut douter que sa réunion avec Mirabeau ne leur eût assuré un sort domestique pai-

<sup>1</sup> Lettre inédite, déjà citée, de Mirabeau à madame du Saillant, du 25 octobre 1780.

sible, heureux, honorable; et il n'a peut-être manqué à sa veuve que de vieillir, pour s'élever à la hauteur du nom qu'elle avait repris, et dont elle était devenue digne, aussitôt qu'elle sut s'en enorgueillir.

Le récit que nous venons de faire marque et termine la première partie de notre travail, dont les deux moitiés, d'après notre système, doivent avoir une physionomie essentiellement différente.

En effet, c'est à l'époque où nous sommes parvenu que finit, selon nous, la vie privée, et que commence la vie politique de Mirabeau. Quelques explications sommaires doivent suffire, nous l'espérons, pour justifier cette distinction sur laquelle, indépendamment de notre plan et de notre but, nous serons facilement d'accord avec les lecteurs dont nous ambitionnons le suffrage.

Depuis la naissance de Mirabeau jusqu'à son procès d'Aix, inclusivement, des documens tels quels ont immiscé le public dans le secret, bien ou mal compris, des affaires privées de cet homme extraordinaire.

Ainsi, dans le Mémoire apologétique que nous avons tant de fois cité, qu'il écrivit le 1<sup>er</sup> mars 1778, et qui est le plus bel ornement de la correspondance de Vincennes, Mirabeau fait lui-même un long récit, et le tableau fortement colorié des vicissitudes de sa vie, depuis son berceau jusqu'au premier jour de son emprisonnement au donjon. Après ces documens publics, se développent les longs détails de la correspondance imprimée par Manuel; ensuite viennent deux gros volumes in quarto de Mémoires judiciaires, distribués dans les deux procès, de révision à Pon-

tarlier, de séparation à Aix ; Mémoires restés dans les mains de quelques curieux, et surtout réimprimés en partie dans des recueils de causes célèbres <sup>1</sup>, et aussi par Vitry en 1806, et par Peuchet, en 1824, avec des sentimens bien dissemblables toutefois ; car l'un est l'aveugle admirateur, et l'autre le contempteur acharné d'un homme qu'ils n'ont pas mieux jugé l'un que l'autre ; tous deux trompés, du reste, dans leur but, car celui-ci sert la mémoire de Mirabeau en voulant lui nuire, et celui-là le dénigre en croyant le vanter.

Cet ensemble de Mémoires et de correspondances, fournissait le récit à la fois le plus inexact et le plus circonstancié de la vie privée de Mirabeau, depuis ses premiers ans jusqu'au-delà des trois quarts de sa vie. Ainsi livrés au public, ces divers matériaux ont naturellement fait le fond de toutes les biographies qui ont précédé la nôtre. Car, s'agissant d'un personnage aussi considérable, les hommes qui ont voulu parler de lui se sont bien gardés de rien omettre de ce que de tels documens leur apprenaient ; chacun, préoccupé de son sentiment propre, et de son opinion particulière, n'a pas vu, ou n'a pas voulu voir ce qu'il y avait de naturellement suspect dans de pareilles sources. Les écrivains qui voulaient louer Mirabeau ont, ou pris pour certain tout ce qu'il disait à son avantage, ou passé condamnation sur son caractère et sa conduite, pourvu que l'on ne contestât point son génie et ses services. Dans un sens contraire,

<sup>1</sup> Notamment dans la collection de feu Maurice Méjan.

d'autres n'ont cru, n'ont recueilli, n'ont reproduit que ce qui lui était défavorable. La pure vérité, dès lors, n'a pu se trouver d'aucun des deux côtés; et l'espèce de fatalité qui, aidée par les fougues, les erreurs et les torts de Mirabeau, n'a cessé de troubler sa vie, a voulu que seul ou presque seul de la classe peu nombreuse des hommes vraiment supérieurs, il apparût devant l'avenir dans la plus complète nudité de la vie privée; et qu'il y fût exposé sous un aspect propre à placer les beautés de son ame et de son caractère dans l'ombre, et leurs difformités au grand jour et en relief.

Nous l'avons dit ailleurs: par cela seul que nos devanciers, s'emparant de matériaux prodigués sans choix par la publicité, en avaient tiré la peinture la plus détaillée mais aussi la plus fausse de Mirabeau homme privé, à notre tour nous devons, minutieux au profit de la vérité, parce que d'autres l'avaient été à ses dépens, entrer dans la même carrière, les y suivre dans toutes leurs directions et aberrations, relever une à une les erreurs qu'ils avaient semées pas à pas; erreurs d'ignorance ou de précipitation, de légèreté ou de haine, que nul autre que nous ne pouvait réfuter comme nous; en un mot, reprendre tous les faits, les apprécier, les soumettre à une discussion contradictoire, rapporter et conclure, en appuyant nos affirmations, comme nos démentis, de preuves que la postérité impartiale attend jusqu'à ce qu'elle les obtienne, et sur lesquelles son jugement est prononcé en dernier ressort.

Mais, sur ce sujet particulier, notre tâche avait,

à notre avis, des limites naturelles. Que nous parlâmes de tout ce dont on avait parlé avant nous, c'était de droit et de devoir. Au moment, au contraire, où nos prédécesseurs s'étaient tus, faute de documens, il nous a semblé que nous devions nous taire aussi : dans notre opinion, toute la vie privée d'un homme célèbre, quel qu'il soit, n'appartient pas nécessairement au public. L'écrivain qui respecte l'un et l'autre ne doit pas tout dire. Il ne doit pas, surtout, attacher au souvenir immortel d'un grand nom, et livrer à l'universelle curiosité qu'il excite, certains détails qui, à l'égard des autres hommes, sont voilés soigneusement par la piété des familles. Aussi bien en ce qui concerne Mirabeau, sa carrière politique si vaste dans sa brièveté, se mêle à d'assez grands faits, appelle assez de hautes pensées, pour qu'il n'y ait pas plus de nécessité que de convenance à en énerver le récit par de frivoles anecdotes, et des misères domestiques.

Mais pourrait-on conclure de notre aveu qu'aussi appliqué à cacher tout ce qui nuirait à la mémoire de Mirabeau, qu'à montrer tout ce qui peut lui faire honneur, nous n'avons écrit qu'un *panégyrique* ?

Nous répondrions qu'une telle supposition serait erronée.

Nous avons donné des explications aussi incontestables que démonstratives. Nous n'avons pas présenté les faits sous leur seul aspect favorable à Mirabeau, nous les avons montrés sous leur vrai jour, quelle que fut la conclusion à en tirer. Nous n'avons pas in

venté ou exagéré ce qui était bien ; nous en avons fait le récit et fourni la preuve. Nous n'avons nié ni soustrait rien de ce qui était mal ; nous l'avons péremptoirement démenti , ou franchement avoué.

Enfin nous avons été mesuré , mais exact ; partial , mais consciencieux ; pudique , mais sincère. Nous déclarons hautement qu'il n'y a pas un fait vrai qui soit oublié ou travesti dans toute la narration qui précède ; et nous défions à cet égard , toutes les contradictions possibles.

Quant aux volumes suivans, nous agirons de même : écrivant la vie publique de Mirabeau, nous dirons tous les faits publics, connus ou inconnus, dont la vérité nous sera démontrée ; mais nous ne dirons plus que ceux-là, nous n'écrirons plus que pour l'histoire.

Qu'ajouterions-nous du reste ?

Que Mirabeau fut, dans la seconde partie de sa vie privée, ce que nous l'avons vu dans la première, obligeant et affable, confiant et généreux ; aussi bon et facile qu'impétueux et violent ; aussi enclin à faire le bien que lent à croire et prompt à oublier le mal ; aussi dévoué à l'amitié qu'incapable de haine et de vengeance ; aussi passionné pour la vertu qu'abandonné à ses passions.

Que dirions-nous encore ? Que Mirabeau, dont quelques écrivains ont fait un forcené joueur, un ignoble débauché, un vorace gastronome, s'endormait au jeu, avait toute débauche en horreur, déjeûnait avec du thé et dînait en dix minutes aux tables les plus splendides, où, à la vérité, il fixait pendant des heures entières ses convives fascinés par une élo-

quence qui, disent ses amis, était bien plus brillante dans la conversation qu'à la tribune.

Et puis encore? Que de grands et justes reproches sont adressés à Mirabeau à cause du désordre de ses mœurs et de ses affaires?

A cause de ses mœurs, parce que sa passion effrénée pour les femmes le jeta dans des liaisons sans nombre; passion funeste sans doute, mais plus funeste que vraiment coupable, car elle était en quelque sorte involontaire, ou pour mieux dire toute physique; et le résultat congénial d'une espèce de *satyriasis* qui le tourmenta toute sa vie, et qui se manifestait encore quelques heures après sa mort, fait étrange assurément, mais certain;

A cause de ses affaires, parce que, toujours pauvre, toujours incapable de compter et de se priver, toujours travaillé de besoins, affamé de représentation, toujours confiant dans l'avenir en même temps qu'insouciant du lendemain, il emprunta et dépensa beaucoup, ne rendit et ne paya guère . . . . .

Les détails de *vie privée* que nous pourrions ajouter à la *vie publique*, n'apprendraient à nos lecteurs que ce qu'ils savent d'avance, c'est-à-dire, par exemple, que Mirabeau, depuis comme avant 1785, a fait beaucoup de dettes, et lié une multitude d'intrigues de galanterie. Où est la nécessité d'ajouter à cette notoriété générale, mais confuse? Dirions-nous des noms? Ce ne serait qu'un nouveau scandale sans excuse comme sans utilité; tairions-nous les noms propres? Nous n'écririons plus qu'un roman vulgaire. Et à qui s'adresseraient ces détails oiseux ou coupables? à la

postérité, devant qui comparaitra peut-être l'obscur biographe, à la suite du grand homme? Mais elle ne voudra de Mirabeau que ses œuvres publiques. A nos contemporains? Mais si les uns nous pressent de parler, les autres nous somment de nous taire. Quant à ces derniers, dont nous respectons la pudeur et partageons les scrupules, nous les prions de comprendre et de justifier notre silence; quant aux premiers, nous leur dirons que Mirabeau, jusqu'à présent, leur a fourni assez de sujets d'*études psychologiques*; qu'assez d'autres écrivains, sans nous, se chargent de leur en présenter de tout genre, et que, « s'ils veulent des drames en cinq actes, ils aillent en demander au théâtre <sup>1</sup>. »

Ainsi, à partir de ce moment, nous changeons tout-à-fait le mode suivi dans notre narration. Jusqu'ici nous l'avions continuellement tissée d'extraits pris dans nos correspondances de famille auxquels nous trouvions l'avantage de présenter la vie privée sous un jour tout nouveau, de caractériser les personnes et les faits, de prouver les assertions de notre récit; de le varier, de lui donner du mouvement et une couleur imprévue, originale et spirituelle. Nous devons, désormais, nous interdire presque entièrement cette ressource, pour ne pas tomber dans un abus que nous espérons avoir évité. On verra bientôt, d'ailleurs, qu'après le procès d'Aix Mirabeau n'eut que peu de

<sup>1</sup> Lettre (déjà citée ci-dessus), du marquis au bailli de Mirabeau, du 27 janvier 1783.

rapports avec son père et son oncle, qui, dès-lors, ne se sont presque pas mêlés à sa vie publique <sup>1</sup>.

Mais, dira-t-on que nous aurions dû faire plus tôt le sacrifice de tout ce qui ne se rapporte qu'à la vie privée? nous reprochera-t-on d'avoir resserré Mirabeau dans une optique trop étroite? d'avoir mis des touches mesquines à la place des grands traits qui doivent peindre cette imposante figure historique? Nous avons ailleurs expliqué notre dessein; en l'accomplissant, nous nous y sommes de plus en plus attaché. Nous avons peint l'individu tel que nous l'a fait connaître une étude que nul n'avait entreprise, ni pu entreprendre auparavant. Nous nous sommes efforcé de rendre au grand homme ce que d'injustes préventions lui avaient ôté; nous n'avons pas craint de le faire paraître moindre, en le montrant meilleur, car nous ne sommes pas de ceux qui pensent que la gloire peut se passer de bonté, et le génie de vertu.

Nous devons dire, au surplus, que nos sacrifices se bornent aux correspondances domestiques. Sauf ce retranchement, nous continuerons notre travail

<sup>1</sup> Parmi les documens imprimés d'après Mirabeau lui-même, et relatifs aux époques subséquentes à 1783, on ne trouve plus de mention de débats domestiques que dans les *Lettres à Chamfort* (Paris, an V; pages 45, 84 et 88). Ces brèves mentions se rapportent à une instance judiciaire, au sujet de la pension que Mirabeau sollicitait comme unique moyen d'existence et qu'il ne pouvait obtenir. Le jugement lui fut favorable; mais, ne pouvant en réaliser l'effet sans poursuivre son père, il s'abstint, et vécut précairement et pauvrement des fruits de son travail.

comme nous l'avons commencé, en évitant, autant que possible, de reproduire des documens déjà imprimés, en employant beaucoup de matériaux inédits; et quoique la physionomie de notre ouvrage soit dorénavant modifiée, nous espérons que son caractère de bonne foi et de vérité toujours probante n'aura pas été affaibli par le changement des procédés et des formes de rédaction.



**APPENDICE.**

APPENDICE

## APPENDICE DU TOME IV.

---

### FRAGMENS DIVERS

EXTRAITS DES LETTRES INÉDITES DU MARQUIS DE MIRABEAU  
AU MARQUIS LONGO.

---

#### N° 1.

*Remarques de l'écrivain sur lui-même.*

. . . . . Quand on m'a lu (car c'était le soir)  
l'article de votre lettre où vous parlez de ma prétendue  
éloquence, je me suis écrié : *Eh ! bon Dieu ! je n'ai  
de ma vie persuadé personne ; j'ai vu qu'on souriait,*  
ce qui me fait croire qu'ils médisent de moi quand je  
n'y suis pas ; mais je puis vous jurer 1° que je n'ai  
jamais soutenu de paradoxe de moi connu tel ; ma

conscience en aurait des nausées, c'est un jeu vil et mortifiant pour l'esprit humain, à l'égal d'une promenade dans la cour de la maison des fols. Quand j'ai seulement reconnu un homme pour aimer à disputer pour disputer, ou qu'il m'a été dénoncé tel, il ne m'est plus possible de l'écouter; jugez si je voudrais en user de la sorte; je suis, en un mot, toujours intéressé. Au théâtre, à la conversation, au regarder, à l'ouïr, si je ne m'intéresse, je pense à autre chose; mais, en général, je mets de l'intérêt à tout; or, le sentiment est souvent mauvais logicien, mais jamais trompeur sciemment. 2<sup>o</sup> Je suis opiniâtre, comme une femme en mal d'enfant est forte; une question éveille une multitude d'idées, l'explosion est forte, l'expression étroite, on croit que je m'emporte, et je ne fais que m'impatienter. Semblable à un écolier qui sert la messe, qui ne dit que les derniers mots de son verset, ma réponse est faite avant que l'opposant soit à sa quatrième parole, et il faut que j'écoute les particules, les adverbes, les circonlocutions, et l'on appelle cela écouter! Peut-être dans votre pays, si vif, n'avez-vous pas de ces déballeurs de dialectique; mais chez nous ils abondent. Or donc, une dame me disait un jour : *Votre génie est pour nous ce qu'était Dieu pour Moïse, sur le mont Sinaï; il ne nous parle qu'à travers un buisson ardent.* La même, en écoutant lire de mes réponses économiques, disait : *On vous présente un gobelet pour avoir un verre d'eau, vous versez de fort haut, trop fort et trop abondamment, vous éclaboussez et rien ne reste dans le verre.* On ne dit de ces choses-là, monsieur, qu'à ceux qui en rient et qui s'y recou-

naissent. Oh ! jugez si cela ressemble à de l'éloquence persuasive !

(*Lettre écrite du Bignon, du 12 novembre 1776.*)

---

N° 2.

*A propos d'un projet du marquis de Mirabeau, d'imprimer une collection générale de ses œuvres.*

Vous me direz que je veux être comme le vieillard de la fable, qui, à cent ans, demandait encore à la mort le temps de faire et achever une aile de son bâtiment ; mais je vous assure que si les lettres et les affaires ne me prenaient pas tout mon temps, ce ne serait pas besogne fort longue. J'observe en outre de faire chaque jour de l'exercice, même pénible, à pied, pour ne pas laisser rouiller les organes, et je ne sais point penser de suite quand je suis seul ; ainsi c'est temps perdu. J'annonce et roule d'involontaires idées. Je me surpris, par exemple, il y a un mois ou deux, un jour de chagrin et de tristes affaires, ayant tout à coup fait, sans y songer, ce couplet, sur l'air d'un ancien vaudeville :

En quoi consiste la sagesse ?

Dans les succès.

En quoi consiste la vieillesse ?

Dans les regrets.

Pauvre homme, tant que je vivrai,

Sage ni vieux je ne serai.

Vous m'allez prendre pour le patriarche des improvisateurs , mais vous aimez à me voir dans mes lettres, me voilà. Au reste, je sais bien que le temps nous trompe , surtout dans la vieillesse , qui raccourcit le temps comme le corps. Le temps offre une surface ardue à la jeunesse , raboteuse à l'âge mûr , glissante à la vieillesse ; mais , au pis , nous devons surtout fuir le mal-être. Or , ou l'on n'est point , ou l'on désire et espère encore quelque chose. Mes ouvrages donc , et l'espoir de faire quelque bien , me tiendront toujours , du moins je l'espère , une sorte de perspective fraîche dans la vie.

Au reste , je sais fort bien que vous me flattez ; mais quant aux innombrables négligences de mon style moitié figures et métaphores , de mon goût pour les proverbes et les marotismes , et les mots forgés , au fond dans tout mon jargon rustique vous trouverez du vrai , en effet , de ce vrai qui nous vient de Dieu , et qui appartient à la supériorité. Du reste , je n'ai jamais prétendu ni dû prétendre au titre de truchement universel , et à entrer en concurrence avec la trompette du jugement. Mais que chacun fasse comme moi , qu'il parle et répète de son mieux à ses semblables , et à la fin tout le monde se trouvera instruit.

*(Lettre datée de Paris , du 28 août 1777.)*

---

N° 3.

. . . . . Croyez qu'il ne faut pas tant courir pour tirer choses nouvelles des autres hommes ; il

n'en est guère qui ne puissent nous apprendre quelque chose. Je sais fort bien, cela et je le pratique mal, parce que le moyen est de ne pas vivre dans sa tête, et de l'oublier. Quant à moi, ce n'est pas la cloison de présomption qui m'empêche de glaner chez autrui, mais celle d'exubérance; en même temps que je suis très farouche et réfractaire à l'impôt indirect que l'amour-propre d'autrui et les mérites ou avantages de convention veulent tirer sur moi, un tiers qui raisonne ouvre le robinet chez moi, et tout s'en va. Depuis que je suis vieux je me le pardonne davantage, étant une manière de Boerhaave politique qu'on vient consulter, et la charité m'en blâme; mais si, avec la facilité que Dieu m'avait donnée pour m'approprier le bien d'autrui, j'eusse su le chercher et me contenir, je serais bien riche.

*(Lettre datée du Bignon, du 25 novembre 1777.)*

---

N<sup>o</sup> 4.

. . . . . J'ai beaucoup aimé la littérature, et je m'y suis livré dans la force de la jeunesse, c'est-à-dire depuis vingt-trois ans jusqu'à vingt-huit, sous un excellent maître. J'ai fait des vers, toute tête vive et ardente y prend à un certain âge; mais, qui plus est, j'ai bien connu l'art et les délicatesses de notre vraie versification, noble par excellence, et dont, par

parenthèse, les admirateurs de Voltaire n'ont aucune idée; je les ai connues, dis-je, fort au-delà de ce que je pouvais exécuter. J'ai pourtant beaucoup travaillé en ce genre : j'ai fait un poème de la guerre, seul métier auquel on m'eût livré jusqu'à l'âge de vingt-sept ans<sup>1</sup>. Je n'ai rien laissé percer de tout cela, parce que respectant fort tous les préjugés dans leur racine, je me suis raisonné celui qu'on appelle barbare, qui repousse les notables *beaux esprits*. J'ai senti qu'on devait compte de ses avantages, et que, qui retirait beaucoup de la société, devait paraître vouloir lui rendre; que notre propre réputation doit être la suite et non l'objet de nos travaux. J'ai donc risqué le paquet de la publicité pour la politique, science et devoir des notables, et cela m'a réussi; j'ai laissé mes vers au cabinet, et je crois y avoir gagné. Je ne vous donnais pas mon pauvre couplet<sup>2</sup> comme un *impromptu*, mais comme mon portrait profondément philosophique. Quant à la poésie italienne, voici mon histoire : ayant fait venir M. Buonamici pour apprendre l'italien par la lecture, car les méthodes et moi ne sommes pas cousins, je lui demandai si cela serait long; il me dit que c'était selon : *si vous avez de l'esprit, cela ira vite; si vous n'avez pas d'esprit, lentement*. J'avais vingt-cinq ans, et croyais avoir de l'esprit : il me donna les lettres du cardinal Bentivoglio, qui sont, en effet, charmantes de naturel et de facilité; je trouvai votre prose trop

<sup>1</sup> Voir ce que nous avons dit à ce sujet, dans la note de la page 32 du présent volume.

<sup>2</sup> Voir au n° 2 du présent Appendice, page 283.

longue, je lui demandai *le Tasse*, il me dit que je n'y entendrais rien; oh! celui-là, je l'entendais dès le ventre de ma mère! Quand quelque chose m'arrêtait, je mettais un brin de papier mouillé collé à la marge, et j'allais toujours; je n'ouvris de ma vie un dictionnaire. Bientôt les notes et Buonamici disparurent; je lus l'Arioste, Pétrarque, Dante, que sais-je? et je ne me raccommodai avec la prose que pour le *frate Timothéo* de la *Mandragore*, que je crois de l'Arioste. Depuis j'ai lu vos historiens, etc.; et enfin tout cela s'est perdu, avec toute autre littérature, dans l'océan économique, qui seul a pu tenir contre mes affaires et mes chagrins; mais vous seriez édifié de ma collection de livres italiens dans ma bibliothèque, et je fais le plus grand cas du génie littéraire de cette nation, quoique en cela, comme dans tout le reste, elle soit le fagot délié.

(Lettre du Bignon, du 25 novembre 1777.)

---

N° 5

*Considérations diverses sur la Religion.*

. . . . . Au fait, quoique nous ne soyons pas du même avis, je ne vois pas ce qui nous empêcherait de parler sur cette grande matière, et de la traiter entre nous selon la politique seulement. Nous sommes, il est vrai, solitaires; mais la Sybille jugeait mieux

dans la solitude qu'elle n'eût fait dans les carrefours. Or donc, soyons comme les casuistes, à qui il est permis de tout dire pour éclaircir une question.

Conformité intérieure ou non (chose qui ne tient qu'à nos pensées, sur lesquelles personne n'a droit), je sais que vous êtes homme de bien, et vous auriez regret un jour aux conséquences, telles que je vous les ferai envisager. Je ne suis pas dévot, ce n'est pas à cette école qu'on apprend à bien défendre la religion; et si j'avais le bonheur d'être assez maître de moi pour être vraiment exemplaire, si voudrais-je en faire honneur à une probité accessible à l'émulation de mes entours, d'un âge à être effrayés du rigorisme, et impatiens des adminicules, et non pas que ma vertu fût attribuée à des secours surnaturels, à des motifs extatiques auxquels on ne pardonne pas la moindre faiblesse, imperfection, distraction, et qu'on croit tenus de signifier perfection plénière.

Voilà, monsieur, ma profession de foi à cet égard, mais je ne m'en crois pas moins fort pour vous dire et vous persuader qu'un des plus grands délits de fait, s'il n'est de volonté, qu'un homme puisse commettre, c'est de se permettre quelque acte ou parole qui affaiblisse autour de lui l'opinion d'une religion toute sainte, qui nous annonce un seul Dieu auteur de toute bienfaisance, prodige de charité, foyer de toute lumière, un Dieu qui ne veut qu'être aimé et obéi, et qui n'a prononcé, dans ses commandemens à l'homme, que l'amour de son semblable et le bon ordre social; qui veut que l'humanité entière ne fasse qu'un corps, dont il est le père, et dont chaque individu est un

membre ; qui légitime <sup>1</sup> également avec tous autres sur l'amour et la toute-puissance du Père Universel. Une religion qui réunit tous ses membres en un même esprit ; religion simple dans ses sacrifices , soumise et tendre dans ses dogmes , charitable et constante dans sa discipline ; qui appelle tous les hommes à la même table , à la communion du pain , qui sanctifie et consacre tous les actes de la vie , qui embrasse et divinise en quelque sorte tous les liens de la société . . . . .

Vous m'allez croire fol , 1<sup>o</sup> de parler ~~latin~~ devant les cordeliers ; 2<sup>o</sup> de vous adresser à vous , monsieur , cette prosopopée ; 3<sup>o</sup> de traiter un article où l'on est bien sûr de parler seul , à moins qu'on ne veuille faire comme celui qui met l'épée à la main contre son ombre ; mais je vous assure que quand ce chapitre me tombe par hasard sous la plume , je ne me fais pas faire bon quartier par l'interlocuteur opposant. Cet homme ne serait pas vous ; mais pourtant il est impossible qu'à votre âge vous ayez comme moi pesé toutes les conséquences politiques de la légèreté sur cet article , que je crois le plus important de ceux qui doivent être appuyés et redressés par l'instruction , mon grand et unique remède à tout.

(Lettre datée du Bignon , 12 novembre 1776.)

<sup>1</sup> Ce mot est ici employé selon son acception ancienne , qui exprime l'acte de prendre part dans les libéralités ou la succession du père commun.

N<sup>o</sup> 6.

. . . . Soyez sûr que tous les liens sociaux, et toute société quelconque qui n'est point foire, caravane, ou marché, tiennent à l'opinion de l'immortalité de l'ame et des peines et récompenses futures. L'homme s'y porte de lui-même, par une suite de son ambition de ne rien perdre et d'acquérir, par la sensibilité qui abhorre l'idée du néant de ses idoles, et de ce qu'elle aime et dû aimer et respecter (il ne me convient de parler qu'en politique). Sur cette base, tous les rites religieux sont autant de liens précieux, indispensables, pour rapprocher les hommes. Mais la fraude, mais le fanatisme? où est le remède? Où? Dans la religion. Le peuple se fera des superstitions sans vous, partout où la débauche, l'impunité et leur horrible étourdissement n'annihilent pas la crainte et l'espérance. Si la grêle menaçait les gazes et les poupées du palais comme les moissons, vous verriez tout ce peuple rieur courir aux cloches comme celui des campagnes. La crainte et l'espérance, dis-je, feront des superstitions, et les superstitions feront des fripons. L'espérance fait les anges blancs, la crainte les fait noirs; et comme il y a plus de crainte que d'espérance, les superstitions seront noires, les Dieux cruels, les cultes sanglans, ou coupables et débordés, ce qui est tout un. Il faut du *par-delà* à l'homme, vous dis-je; il faut au bon un refuge, il faut au méchant ou à l'espiègle un fouetteur. L'homme donc, qui est né dans une société, et qui doit tout à une société, est né dans

une religion, et doit tout à une religion. Qu'il la respecte d'abord comme sa mère; si elle radote, qu'il la vénère; si elle a des vices, qu'il les couvre de son manteau; s'il se sent la force et la vocation de réformateur, il n'est qu'une manière, 1<sup>o</sup> instruire, 2<sup>o</sup> instruire, 3<sup>o</sup> instruire, et toujours instruire. La connaissance des *droits* et des *devoirs* fondés sur les *avances* et constituant la *propriété*, est la base de la religion naturelle, et celle-ci l'est de toute autre. Heureusement, parmi nous, rien n'est à réformer que des abus purement humains. Il y en aura partout et toujours, ce qui ne doit pas empêcher de les combattre, mais de cette seule et unique manière. Et, en ceci comme en toute autre chose, tout générateur d'état quelconque n'est qu'un fol dangereux, s'il croit pouvoir tout faire. L'homme sage sait que tout homme ne peut et doit faire que son feuillet du grand livre de vie, et, s'il se peut, de vérité. Au reste, comme je disais à ma vénérable mère, qui, comme *femme forte*, fut toujours pieuse, mais d'une haute piété, trouvant toujours le confesseur voisin le meilleur, et ayant diminué d'adminicules et d'inquiétudes à mesure qu'elle avançait en âge, je lui disais donc que crédules et incrédules pouvaient se prendre par la main; que le premier prie et dit : *Mon Dieu ! augmentez ma foi !* Que le second jure et dit : *Ces chiens de Juifs semblent se tenir exprès pour faire un préjugé.* Tel croit se moquer de l'orviétan, qui ne se moque que du charlatan qui le débite. De part et d'autre je me défie de la sécurité de ceux qui cherchent à lever des troupes; mais je crois que bien vivre est

le chemin d'être bientôt d'accord de cœur et d'esprit avec les simples, et j'ai éprouvé que cela nous rendait intérieurement incompatibles avec les raisonneurs destructifs.

(Lettre datée de Paris, du 19 janvier 1777.)

---

N° 7.

Ne craignez rien sur l'article de la bigoterie : en aucun temps la dévotion populaire des Italiens, et leur prédilection pour les adminicules, n'ont passé pour une preuve de leur piété. Les mœurs d'un peuple sont les vrais garans de ses dispositions religieuses, comme elles en sont le moyen préparatoire. Ayons des mœurs, la religion viendra comme d'elle-même. Or, le moyen que l'Italie ait depuis mille ans jamais eu des mœurs ? Il faudrait remonter jusques aux temps de Théodoric pour trouver chez eux une lueur passagère de gouvernement, dirigé vers son objet naturel. Tout le reste n'est qu'un tissu de précautions ennemies, de vues de démembrement et de tyrannie, de mesures défensives et de préparatifs d'hostilités. Il n'y a de prince vraiment légitime que celui qui est appelé par le vœu du peuple, ou qui succède aux avances de la souveraineté que son père avait faite, posez cela, d'abord : tout ce qui n'est pas prince légitime court risque d'être forcé aux précautions de tyran, posez encore cela : de ces précautions, la plus sûre est de corrompre, car *par parem quærit* : tout corrompu est

tyran dans l'ame , usurpateur de fait ou de volonté du droit d'autrui , il est donc attaché par analogie , commodité , espérance , etc. ; et au pis aller il est moins redoutable à l'usurpateur que tout autre. Je crois donc beaucoup de lâches et d'athées ou impies parmi vos oisifs et gens du monde , beaucoup de têtes actives et rétrécies , disposition propre à faire des intrigans. J'y vois de grands talens , mais décousus et incapables de faire de grandes , profondes et totales avances de mérite et de vraie gloire. Je leur crus et je leur crois , plus qu'à toute autre nation , l'aptitude de connaître la vérité des principes religieux , de la science des droits et des devoirs , et de consentir à ses résultats ; mais je leur crois , plus qu'à tous autres aussi , la disposition de dire de très bonne foi : *Video meliora , proboque , deteriora sequor* , et de se moquer de la simplicité des prétendus enthousiastes qui pensent que le règne de Niquée peut être réalisé.

Quand je vous ai dit que la religion était le premier des liens sociaux , je n'ai pas pensé dire le premier en date , mais le principal. On ne saurait être économiste réfléchi sans convenir de cette assertion. Nos principes embrassent tout le peuple et l'humanité en général. En supposant que l'apathie , l'habitude et l'impulsion du moment , ou tout au plus le bavard philosophisme du *grand peut-être* puisse suffire au citoyen qui a les pieds chauds et son pain cuit , certainement tout ce qui habite sous le ciel , soi , ses avances et tout son espoir , est trop tendu entre la crainte et l'espérance , entre tous les biens et tous les maux , trop exposé aux causes majeures , pour que ce

pays-là puisse ne lui être de rien. Voyez l'homme sur la mer, prêt à tenter un grand danger ? A l'aspect de quelque grand objet imprévu, l'âme sort de sa sphère : grand attrait des adminicules les plus courts, des recettes les plus communes ; le signe de la croix fut la mieux inventée de toutes les prières, le plus facile des préservatifs. L'astrologie, la divination, la magie, toutes les erreurs humaines nous sont une preuve que l'homme sera religieux malgré nous ; mais il le sera à sa guise, à celle de sa peur, le mauvais principe, la chandelle au Diable et le prêtre endiablé : je vous ai déjà dit cela. Un méchant culte fait de méchants adorateurs, et les méchants ne sont pas sociables. Croyez, mon estimable ami, que je ne veux pas plus faire les hommes ressemblans par l'opinion que par le visage ; mais il est des traits généraux qui doivent être les mêmes ; partout deux yeux et deux oreilles ; et si la moitié se piquait d'une cicatrice, de se peindre en rouge, et l'autre en noir, dès-lors voilà deux partis. Je veux qu'il en soit de même au moral : le respect filial, celui des vieillards, celui des maîtres, la pudeur, la bonne foi, l'utilité commune, ainsi des autres devoirs, voilà les vrais liens sociaux ; mais il faut que tout cela prenne sa racine dans un commandement spécial et direct de Dieu, non seulement parce que cela est, la nature le dit, mais parce que cela doit être ; que si le Dieu de notre âme, de notre appétit, de notre effroi, ne dit cela, il dira autre chose, car il faut qu'il dise pour exister. Et puis, comme j'ai besoin de l'homme le plus entier possible, j'ai besoin de lui élever l'âme ; et les grands motifs

qui font cet effet-là sont tous hors de lui, et plus ils s'éloignent, plus ils s'étendent. Remplacez, mon cher, la religion du serment, si vous pouvez vous figurer un peuple où elle fût entière; je vous en défie, il vous paraîtrait le paradis. . . . . Cette religion, néanmoins, où s'adresse-t-elle? Au Dieu vivant de l'homme dans l'homme, avant l'homme, et dont il ne se détourne qu'avec effort. . . . . C'est donc en réveillant la bonne foi, en défiant les devoirs, en appuyant l'unité, de toutes les rubriques fraternelles, que la religion est le principal et vrai lien des sociétés. À l'égard des rites et conformités, soyons équitables, éclairés, et puis elles ne nous coûteront guère, et nous vexeront encore moins.

*Lettre datée de Paris, du 31 mars 1778.*

---

N° 8.

. . . . . A ce propos, vos diables de théologues, seraient de bien meilleurs apôtres que Voltaire ni d'Alembert. Oh! dans mon pays ils sont plus raisonnables, et l'on leur dit la bonne vérité. Il m'est arrivé de dire, devant ma très pieuse mère (et c'était Dieu sur terre pour moi), à un archevêque d'Aix, qui était assis au coin de son feu, et qui parlait avec plus qu'aigreur sur les affaires des temps d'alors: « Monseigneur, je respecte votre caractère et l'onction céleste transmise des apôtres jusqu'à vous; mais je renonce en ce moment, et pour ma dernière heure,

au Dieu que vous prêchez et que vous faites parler : le mien fut toujours doux et bon à l'erreur qui n'était point superbe ; sur la croix même, il dit : *mon père , pardonnez-leur , ils ne savent pas ce qu'ils font*. Sa tendresse et ses soins étaient pour la brebis égarée ; il nous souhaila la paix , il nous recommanda la paix. *Laissez les petits venir à moi*, disait-il. Et ces petits, c'étaient les enfans , les étourdis , les erronés , les affirmatifs , tous les genres de petitesse d'esprit et d'ame ; *si j'ai manqué , prouvez en quoi ; si je n'ai pas tort , pourquoi me frappez-vous ?* fut sa manière de recevoir la contradiction , car il n'en est pas de plus forte que les corps <sup>1</sup>. »

Voilà , mon maître , voilà l'image du Dieu que j'a-dore , et que je voudrais servir , et non le Dieu soit pointilleux , soit cruel des excommunications et des

<sup>1</sup> Voici la même pensée , exprimée neuf ans après dans d'autres termes. « Je dis aux prêtres intolérans : Celui qui « vous donna sa mission , ne donna à ses apôtres que la paix ; « leur ordonna la paix , leur recommanda la paix , la cha- « rité , la fraternité ; leur annonça la guerre des vices ligués « et déchainés , et leur ordonna la patience , nommant heu- « reux les doux et les pacifiques seulement. Toute opposi- « tion altère , toute altération devient passion , toute passion « est irrégulière. C'est là que commence l'impiété qui di- « vinise le Baal de son cœur ou de sa tête , et renonce le « Dieu de paix. »

Voilà , mon cher , ma profession de foi. Celui qui m'appelle athée et matérialiste est un payen ; et , n'y eût-il que moi , je tâcherai d'être chrétien jusqu'au bout. (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis Longo , du 10 janvier 1788.*)

anathèmes. Cette bonté m'eût fait mettre à *l'index* dans votre pays ; ici les caffards ne dominent que dans quelques cercles de femmes enthousiastes ou intrigantes. Quoi qu'il en soit , je ne suis point en peine de votre manière de vous être tiré d'affaire avec votre docteur , je n'y perdrai rien , et je n'ai que plus de graces à vous rendra de m'avoir mis à même de faire gagner un cran de liberté raisonnable à votre imprimerie.

(Lettre datée de Paris, du 22 mai 1779.)

---

N° 9.

. . . . . Selon lequel des deux rites, de tolérance raisonnée, ou d'intolérance farouche, la société sera-t-elle plus honnête, décente et réglée ? Il est question de tenir les hommes ensemble, et non pas de les laisser aller. Vous m'opposez les enthousiastes, les rigoristes, les puritains, comme s'il eût été question du siècle passé, et non de celui-ci, où ces gens-là n'ont plus guère d'influence, et où tout, pourtant, se dissout. . . . . Je vous dis, en politique, qu'à Thèbes pour les Égyptiens, à Delphes pour les Grecs, au Capitole pour les Romains, à Jérusalem, à Bisance, à Cusco, à Reims et partout, les véritables combinaisons politiques qui ont eu quelque force, ont toutes tenu à un temple, à un culte, à une expiation, à des dispenses, etc., etc.; que Rome et son culte ont fait et maintenu l'Occident;

que , comme m'a dit un roi , à moi parlant : *vous vous trompez , un roi vêtu comme je le suis , qui va à l'armée et au bal , n'est chef de l'église que de nom , et n'aura jamais la sanction populaire ; j'aimerais bien mieux l'avoir à Rome , on s'arrange et l'on en tire parti.* Je vous dis que si j'avais de grands états séparés et démembrés , j'aimerais fort qu'une même dalmatique fût la doublure d'une même pragmatique ; que je rognerais les plumes ecclésiastiques comme à tous autres oiseaux de basse-cour , de peur qu'il ne leur prît envie de voler trop haut ; mais avec les plus grandes précautions , d'ailleurs , pour ne pas les exposer à la dérision de la volatile barboteuse , criarde , etc. , etc. , dont ils doivent mener la bande et dresser les oisillons ; je vous dis enfin que vous êtes tous des fols. J'ai trouvé la génération humaine pleine de préjugés et de sentimens , ôtant son chapeau en passant devant une croix , et ne voulant pas aller à la messe qu'entendait un maltôtier ; je la laisserai , n'ayant plus ni les uns ni les autres , défiant le ciel , baisant la terre , et tendant la main !

Quant à ce que vous dites que nous avons reçu la religion de l'Italie , nous en avons bien reçu autre chose que nous avons perfectionné , ne fût-ce que le mal immonde , et la maltôte ; n'ont-elles pas bien prospéré entre nos mains ?

*Lettre datée du Bignon , du 14 mars 1782.*

---

N° 10.

... Quant à ce qui est de la gloire de Dieu , ce

ne peut être que pour des bélires qu'on l'a présentée dans un autre sens que celui que j'avais en vue , quand j'ai dit que *la borne* était la loi. Puisque je refuse net et clair aux athées leur propre existence , vous vous doutez bien que je supprime la gloire de Dieu à ceux qui en font la tête de Méduse , ou le miroir du chevalier Danois. Comme matière , je ne suis qu'un grain de sable qui , en se remuant , croit aider à la rotation du globe. Mais si j'interroge ma pensée et mon ame , je sens que la gloire de Dieu est en moi ; elle dit à ma pensée que Dieu veut le grand ordre , dont la portion qu'il m'est permis de connaître consiste dans l'ordre naturel , aux lois duquel il faut que je me conforme dans mes œuvres , sous peine de délire et d'attentats ; et que mon intelligence et mon libre arbitre ne me furent donnés que pour étendre ma sphère sur ce moule , et non pour m'en faire un simulacre fantastique et personnel ; elle dit à mon cœur , que ce qui l'émeut , le touche , l'épanouit , le dilate , et l'élève appartient à sa haute origine , souffle d'onction et de bienfaisance , rayon de lumière , la gloire de Dieu ; qu'au contraire tout ce qui le resserre , le rétrécit , le comprime en lui-même , et l'attache à des misères illusoires d'habitude et d'opinion , est de l'homme , égaré par l'abus de son intelligence qui ne s'écarte de l'instinct de la brute que pour en dégénérer. A cela près , bien persuadé que rien n'est grand ni petit devant l'infiniment grand , loin de regarder notre sphère comme rétrécie , j'envisage , au contraire , chaque individu comme un univers , et comme un grand état au moins ; mais il n'en

est pas moins vrai que dans le plus grand état le proverbe dit : *quand chacun fait son métier les troupeaux son bien gardés*. Or , c'est le moyen que chacun fasse son métier que j'étudiai , que je tâchai de soumettre à l'intelligence de mes semblables ; et quand ils n'y veulent entendre ni agir en conséquence , ils font comme moi , qui , avec toute ma belle morale , ne suis de guère plus serein , plus bienfaisant et plus tranquille , surtout *cum pituita molesta est* ; mais je le suis beaucoup sur les acceptions particulières sous lesquelles on voudrait présenter la gloire de Dieu , quoique je trouve très à propos qu'on en impose par ce haut nom , en lui rapportant tout ce qui est de l'ordre.

(Lettre datée de Paris , 28 juin 1785.)

---

N° 11.

. . . . . Or , maintenant , je vous dirai que vous êtes trop fort contre moi , monsieur Spanocchi et vous , et surtout étant ensemble. Toutefois , mon ami , il n'est pas question de disputer , ni même de discuter , mais il faut réfléchir les deux articles sur lesquels vous nous croyez en controverse. A l'égard du premier , je vous ai , autrefois , parlé sentiment sur ce point , non pour vous entraîner , mais parce que c'est assez mon langage , et dans l'état naturel de l'homme , le plus fort ressort , je crois , de la persuasion en ce genre. Tout en participant au sentiment , vous avez , à bon droit , résisté à son empire , attendu qu'il s'a-

gissait de raisonner. Dans le fait je m'y restreins , et c'est en politique seulement que je raisonne.

Or, je dis : pensez-vous que la démocratie puisse mener et tenir ensemble une seule maison , et voudriez-vous que la vôtre y fût livrée ? Si le respect des vieillards, si l'autorité paternelle, sont quelque chose, et ont droit d'utilité successive à primer dans les conseils , à quoi cela tient-il ? si la décadence , qui est dans les lois de la nature , en prononce le désaveu , à quoi le respect de l'autorité ? si c'est toujours à la force, si c'est à l'utilité, qui en prononcera l'aveu , puisque entre deux contendans il y en a toujours un de mécontent ? A quoi tiendra la foi du serment, la terreur du parjure , la bonne foi des actes secrets ? Honnêtes gens que vous êtes , et éclairés par les dons naturels et les circonstances , vous jugez des autres par vous-mêmes , et vous ne voulez pas voir que l'homme en général, doit être enchaîné , et qu'il importe , surtout , que l'anneau principal de sa chaîne le relève au lieu de l'accabler , l'attire au lieu de lui peser. Voyez-le dans les faits ; cherchez dans l'histoire de tous les temps et de tous les lieux, un hypocrite (*monstrum horrendum !*) qui n'ait eu des succès ; voyez un Salmonée qui ait pu se faire accompagner d'autres que de furieux et de satellites ! Quand des deux états de l'homme , *état de passion* , fécond en prodiges , mais toujours décousu et ruineux ; *état de réflexion* , subordonné en apparence , mais toujours vainqueur définitivement ; quand de ces deux états , dis-je , a-t-il pu se rendre propice celui qui seul assure les succès ? Il faut , à la politique , la religion ,

parce qu'il faut qu'elle-même soit religieuse; il lui faut le culte, parce qu'il faut des rites à l'homme, qui n'est presque qu'imitateur. Tout ce qu'il importe à la saine politique d'empêcher, tout son travail en ceci, (car il en faut à tous), c'est d'empêcher l'abus des prétendues communications du prêtre avec la divinité, et pour cela il faut, sans doute, une loi écrite, et surtout il faut s'en approcher. Le Saint des Saints et son secret était une des imperfections de la première loi écrite, et celui qui s'éloigne du sanctuaire étend, pour lui et pour ses adhérens, l'empire et le territoire de ce faux tabernacle, toujours imposant pour la multitude. Saint-Louis refusa aux évêques l'appui de l'autorité temporelle pour leurs anathèmes, déchira et foula aux pieds, en plein parlement, la bulle du pape, qui se rendait l'arbitre des trônes comme vicaire de J.-C. Quel est le souverain qui eût osé dire ni faire, de son temps, la moitié de ces choses? On vient le chercher pour le rendre témoin d'un miracle d'enfant qui paraissait dans l'hostie : *si je le voyais, dit-il, ma foi n'en saurait être plus vive*, et il demeura; ce mot est demeuré, et fit l'édification publique parce qu'il était pieux. Le masque de l'hypocrisie ne cédera jamais à qui l'attaquera de front, les cordons sont par derrière; un peuple aveugle le prendra toujours pour un visage; suivez-le de près jusques à ce que, perdant haleine sous le voile, elle se cache, et fasse place d'elle-même au flambeau de la pieuse et toujours abordable fraternité.

Mais vous n'avez que faire de mes figures, et seulement du résultat. Je dis donc qu'un homme sage, et

à plus forte raison un homme d'état, ne se laisse jamais deviner sur ses scrupules, ainsi, au contraire, qu'il fait, dans l'occasion, profession de foi, de sagesse, le tout pour le bien de sa petite principauté personnelle. Heureusement nous ne sommes plus au temps où il fallait baiser les pieds des pauvres pour faire acte d'humanité. Je dis que dans tous les cas, il devrait se méfier de sa propre mécréance, comme je conseillerais à M. le curé de se méfier de sa foi, selon le précepte du bon abbé de St-Pierre, qui veut qu'on dise : *Ceci est bon pour moi quant à présent.* En effet, ce mot, dont on a fait une bonne épigramme, en le mettant dans l'exhortation d'un moine à un mourant : *Offrez à Dieu votre incrédulité*, ce mot me paraît, à moi, ce qu'il y a de mieux à dire, et surtout à pratiquer. On a tant disputé sur la grace, et le champ est et demeurera libre pour tout hybernois qui voudra se démettre la lulette. Disputer sur la foi, n'est-ce pas même chose? Mais il n'est pas d'un homme sage d'ôter à l'homme, infini dans ses craintes et ses espérances, l'idée et le sentiment d'un être infini dans sa justice et dans sa bonté, et l'espoir de sa propre existence en présence et sous la loi constante de ces deux attributs. Il n'est pas d'un politique qui doit avoir étudié l'homme, d'ignorer que toute charité qui renferme vérité, sûreté, probité et autres truchemens de tous les rapports sociaux, tient au fond à l'espérance; que l'espérance tient à la foi, et celle-ci à la crédulité; que cette dernière est la plus essentielle à ménager, attendu qu'elle est inséparable de l'homme, tant métaphysicien puisse-t-il être, de

l'homme, dis-je, qui sans elle serait absolument indisciplinable; que le moyen de l'empêcher de tomber dans l'excès en ce genre, c'est de l'éclairer sur ses vrais intérêts, et non de lui montrer ses craintes vagues, ses espérances vaines; tout cela ne le mène à rien, ne le rassure sur rien, et nous avons besoin de sa docilité et de son courage.

(Lettre du 12 novembre 1786.)

---

N° 12.

Vous êtes encore un mauvais conseiller, mon doux ami, selon votre petit serviteur : votre bel expédient de fomenter le relâchement des prêtres pour les anihiler, fut celui de Choiseul, et de tous les étourdis présens et passés, nés et à naître; c'est la médecine des émoulliens, qui, finalement, fait tourner en putréfaction la masse du sang et la synovie. Souvenez-vous de ce que dit le prudent Machiavel lui-même, que, quand la religion s'affaiblit dans un état, il est bien près de sa chute. Ce qu'un prince sage doit observer contre le pire des abus, celui du pouvoir sur les consciences, c'est de promouvoir l'étude des bonnes lettres, et de vouloir que les prêtres soient savans, et fort savans et instruits, non dans leur ergotage, mais dans toutes bonnes études; c'est d'afficher un grand respect pour la religion, et par cela de les primer dans leur propre sanctuaire; c'est de vouloir que les prêtres instruisent, au lieu de se réserver la décision.

C'est d'obliger les austères d'être purement cénobites, et de leur interdire toute influence sociale ; c'est enfin, quand ces méthodes infaillibles et suivies auront acquis au prince l'autorité naturelle, inséparable de la raison pratiquée, et non annoncée, de tirer des livres canoniques et des décisions ecclésiastiques même, la loi réformatrice des abus accumulés et invétérés par lesquels ils se sont rendus possesseurs usufruitiers des biens dont ils n'étaient que les dispensateurs comptables ; de ramener chaque institut à son institution première ; et de poser dans l'instruction même les barrières qui doivent désormais les contenir dans leurs limites, et les rendre instrumens de l'autorité publique, car elle se dépouillerait elle-même, et disperserait en éclats sa propre écorce, si, avec plus ou moins de temps et de précautions, elle n'était pas à l'oisiveté les ressources que l'oisiveté enlève au travail. Je pose ce dernier mot pour exclure toute espèce de mendicité, qui, soit impérative, soit exhortative, soit suppliante, m'a toujours paru la dégradation de l'homme, tant à l'actif qu'au passif, et l'ennemie du travail, notre patrimoine à tous. Vous voyez, ami, que je tiens à la chimère. Tout corps a son principe quelconque de *virus*, pour suivre votre expression ; mais cette maladie n'est que dans l'enveloppe, et le dessèchement, suite de l'âge, détruit le virus plutôt qu'il ne le rend incurable : mais nous voulons nous presser, réformer la sphère même, comme Alphonse-le-Chaste, qui perdit sa couronne en attendant qu'il eût arrangé le ciel.

Adieu, cher homme ; vous et moi ne sommes que

deux fols , mais moins encore que ceux qui se croient sages.

(Lettre datée de Paris , du 16 juillet 1787.)

---

N<sup>o</sup> 13.

. . . . . Vous voyez de fort loin le supplice de la Barre<sup>1</sup> : sous un bon gouvernement le délit n'aurait jamais eu lieu , la dénonciation encore moins ; et du moment de la dénonciation , l'ordre de tourner la procédure en démeuce serait parti du cabinet ; de même que six mois après , et sous main , celui , au dénonciateur<sup>2</sup> , d'avoir à se défaire de son emploi. Prenez garde que je ne parle point en théologien , mais en politique ; en vrai politique , j'aurais chéri saint Pierre et saint Paul , je leur aurais recommandé de prendre en pitié , dans leurs instructions , l'idolâtrie charnelle des hommes simples , et en respect ceux qui , sous des emblèmes trop rapprochés , adoraient pourtant le ciel , bienfaiteur et vengeur de la mauvaise foi ; mais les coups de pied à la statue de Jupiter n'auraient

<sup>1</sup> L'infortuné chevalier de La Barre (Jean-François Le Fèvre) , décapité le 1<sup>er</sup> juillet 1765 , pour avoir , dit l'arrêt , mutilé un crucifix de bois placé sur le pont d'Abbeville. Tout le monde a lu les éloquents réclames de Voltaire contre cet arrêt atroce , auquel l'égoïste et immoral Louis XV n'opposa pas sa prérogative royale de faire grace.

<sup>2</sup> Duval de Saucourt , conseiller au présidial d'Abbeville , accusateur du chevalier de La Barre.

jamais eu lieu, je vous en donne ma parole, et moins encore les honneurs du martyr, etc. Mon principe n'est autre chose, sinon qu'il faut aux hommes, en religion comme en toute autre partie, la manière des sages, et non celle des fols; que l'une porte à la concorde, et l'autre à la discorde, et que la concorde est l'unique affaire du gouvernement. C'est précisément parce qu'on ne peut éclaircir les sciences hypothétiques spéculatives par la dispute, qu'il faut la foi ou son geste. — Paix. Lisez le début du chapitre de l'Industrie dans la *Philosophie rurale*, saisissez l'esprit et non la lettre, et rougissez de houspiller depuis si long-temps votre ancien.

(Lettre datée du Bignon, du 3 novembre 1778.)

---

N° 14.

*Réflexions sur diverses questions de philosophie et de politique.*

. . . . . Si je n'étais désabusé de la cour du roi des Souhais, je désirerais bien me trouver, ou m'être trouvé dans celle où vous avez passé six semaines avec le comte Melzi<sup>1</sup>, nous aurions gaillardement

<sup>1</sup> François Melzi d'Éril, depuis vice-président de la république italienne, en 1802; chancelier et garde-des-sceaux du royaume d'Italie, duc de Lodi, en 1807; né en 1753, mort en 1816.

fait la revue de ce drôle de monde-ci. Peut-être le résultat de nos ratiocinations eût-il été que l'Ami des hommes est celui de tous qui est le plus loin de son compte. Peut-être aurions-nous eu tort, car, au bout du compte, tous chemins vont à Rome.

Mais Rome, dans mon système, c'est *l'instruction*, et la guerre n'y aboutit par aucun côté. Je ne parle point, en ceci, des discordes civiles, car il m'est avis qu'elles lui ouvrent le champ au contraire; mais il semble qu'en l'état actuel de commotion presque générale de philosophisme politique, les souverains qui craignent que cette épidémie ne s'étende chez eux, cherchent ou se cherchent la guerre étrangère pour remonter en selle, et se retrouver dans leur air natal. Peu curieux de gazettes, et n'en lisant point, je jetai par hasard les yeux, l'autre jour, sur un *Mercur*, devenu maintenant nouvelliste; et n'y vis-je pas le roi de Suède prendre pour cause des insurrections <sup>1</sup>, un rescrit où l'on parle à sa nation en parlant à lui, et où du moins on la nomme. Il me prit envie de lui rendre sa gerbe <sup>2</sup>, en lui disant que l'empereur de Chine, qui le vaut bien, non seulement souffre qu'on parle à son peuple, mais encore lui parle sans cesse, et lui

<sup>1</sup> C'est-à-dire les troubles qui se terminèrent par la suppression du sénat.

<sup>2</sup> Nos lecteurs savent que le marquis de Mirabeau, avait été décoré, par Gustave III, de la grande croix de l'ordre Wasa, dont la plaque a pour principal emblème une *gerbe de blé*.

rend compte, non seulement de ses faits et gestes souverains, mais de ses affaires domestiques.

(Lettre datée d'Argenteuil, du 5 août 1788).

---

N. 13.

..... Vous me saviez, et je me savais depuis long-temps un songe-creux ; mais je ne savais pas être un réformateur tartare, et si je viens de trouver ma propre politique en Tartarie.

Je lisais les Instituts de Tamerlan<sup>1</sup>, qui paraissent bien peu de chose à des yeux inattentifs ; je voyais : 1<sup>o</sup> que c'était le meilleur ami possible des honnêtes gens ; 2<sup>o</sup> que, quant à ses troupes, dix soldats élisaient un dixainier, dix de ceux-ci un centenier, dix centenier un chef de mille hommes ; dix de ces chefs un général ; le plus grand des bienfaits pour l'homme voué à l'obéissance, c'est de lui laisser le choix de son commandant ; 3<sup>o</sup> le héros témoignait le plus grand respect pour les chefs et enthousiastes famés de sa religion, demandait leurs conseils, leur rendait compte, etc., et les eut toujours dans ses intérêts pour nourrir et exalter la confiance de ses troupes et la sienne propre ; 4<sup>o</sup> le plus grand soin que le peuple paisible de ses états fût gouverné, c'est-à-dire protégé, secouru dans les cas majeurs, et toujours de leur laisser leurs habitudes,

<sup>1</sup> Il s'agit probablement ici du livre intitulé : *Instituts politiques et militaires de Tamerlan*, arrangé, traduit et annoté par le savant Langlès. Paris, 1787, in-8<sup>o</sup>.

leurs préjugés, leurs dignités, leurs privilèges; 5° bon à l'excès dans sa famille, le meilleur père et parent; toujours en conseil, toujours primant tout par la confiance; docteurs de la loi, chefs militaires et civils, parens, amis, tous assistaient à ses conseils, tous étaient consultés, ou pour mieux dire, admis à penser, ce que le puissant génie du héros avait conçu et allait dire. Mon cher, augurez, quant au succès des expéditions majeures de votre siècle, d'après le degré d'approximation que la conduite des moteurs d'icelles vous offrira, comparés au tableau de cette conduite.

(Lettre datée d'Argenteuil, du 5 août 1788).

---

N° 16.

. . . . Quant à notre divergence apparente sur l'article de la noblesse, croyez, mon digne ami, que cela vient seulement de la différence du point d'optique dans lequel nous la voyons. Rien de si ignave, sot, bête, au milieu de la nation la plus ingénieuse, insolent et ridicule en général que la noblesse italienne, riche et oisive; ils n'eurent jamais de souverains véritables, jamais d'emploi; voyez parmi ceux qui sont sortis combien se sont trouvé de grands hommes? Nos nobles de cour et de ville sont détestables aussi; aux armées de terre et de mer, ils se piquent d'honneur, et c'est quelque chose pour le grand nombre, au milieu de la barbarie (car c'est sous ce point de vue qu'il faut considérer l'Europe). La noblesse champêtre est

fort précieuse au peuple , qui a pour elle un attachement infini dans les provinces champêtres ; avantage que la vanité pouilleuse du siècle lui fait troquer contre le séjour des villes ; chez vous , tout est villes et vilains ; la noblesse est rurale , hors de là , *néant*. Avant de mettre en question si elle est bonne , il faudrait savoir si l'on peut l'empêcher ; je ris quand je vois des auteurs dire tous , par écho , qu'il n'y a point de noblesse à la Chine , où tout est dynastie , ancêtres , et même féodalité. Oh ! comme nous nous entendrions , mon ami , si nous causions ensemble un peu de temps : vous conviendriez avec moi que le régime féodal , qui ne put jamais être un port pour l'humanité , fut , est et sera une anse , une baie , un crique , une rade foraine , fort salutaire contre l'orage de l'anarchie ; et que nul gouvernement ne peut exister cinquante ans sans tomber dans les maux de l'anarchie , si ce n'est celui de l'instruction , laquelle est le seul et bon *despotisme*. A l'égard des substitutions , le moyen de les resserrer , ainsi que les trop vastes domaines , c'est la prospérité sociale. Quand et où la toise de terre vaut cent pistoles , les palais se changent bientôt en boutiques et maisons serrées et à profit.

(Lettre datée du Bignon , du 3 novembre 1778.)

---

N° 17.

. . . . . *Martha, Martha, sollicita*, etc., dirais-je au plus sage prince de l'Europe , au grand-duc Léo-

pold <sup>1</sup>. Les princes ne sont point chargés des menus droits de leurs sujets, c'est leur réclamation qu'ils doivent attendre; ils ne sont point chargés de la recherche de leurs avantages de détail, c'est à leur industrie qu'ils peuvent et doivent s'en rapporter. Tout ce que l'Éternel recommande directement à ses substitués ici-bas, et met immédiatement à leur charge, c'est *la durée*, c'est d'ordonner le monde social, comme il ordonna le monde matériel; tout s'y déforme et s'y renouvelle de lui-même, à ce qu'il semble, dans le détail; tout s'y reproduit et s'y perpétue dans la masse générale *Hæ tibi erunt artes*.

Mettez votre état, et par votre exemple l'Europe et le monde entier, en état de ne plus craindre les révolutions de votre vie passagère, les erreurs de vos enfans. Tout ce qui paraît faire l'action et la réaction, l'ensemble et la vigueur des sociétés politiques de notre âge, est précisément ce qui en fait le mal, et en prépare la destruction; semblable à un malade, qui n'est jamais si présent à sa famille, à son quartier, qui n'occupe jamais tant de monde que la veille de sa mort, en raison de ce qu'elles paraissent plus actives, elles s'approchent de leur heure fatale.

Ainsi, après les prétendus beaux âges des nations de tous les temps qui occupaient alors la scène, elles ont peu après disparu. La civilisation actuelle de l'Europe tient aux points de ralliement jetés dans les temps par cinq ou six grands hommes, au ha-

<sup>1</sup> Alors grand-duc de Toscane, depuis empereur d'Autriche, après la mort de son frère, Joseph II.

sard : masses informes en apparence , autour desquelles les hirondelles des âges subséquens ont pétri d'ingénieux mais frêles édifices de paille et de mortier. Un *Edgard*, un *Théodoric*, un *Charlemagne*, un *Louis IX*, dit *Saint-Louis*, un *Étienne de Hongrie*, un *Gustave*; quelques autres que j'oublie , sans doute voilà des hommes auxquels tient peut-être tout ce qui nous demeure aujourd'hui de constitutions politiques ; voilà le point de vue auquel il faut d'abord vous accoutumer. Rappelez-vous combien l'hippodrôme a vu dans différentes révolutions de tous les genres , coupeaux de lois prétendues des règnes précédens , bientôt remplacés par de nouveaux registres qui , tous ensemble , au lieu de retarder la chute de ce puissant empire qui n'avait pour ennemis que des brigands tout nus , et ses propres vices ; rappelez-vous , dis-je , combien tous ces prétendus secours ne firent qu'accélérer la chute et l'entière destruction.

Ainsi tient à de fragiles ligamens renforcés par la poussière qui les couvre, toute la police de vos états, et celle des pays qui vous environnent, le prétendu équilibre étranger, l'épuisement des princes et des états, la mollesse des nations; le régime fiscal qui, en faisant tous les maux du monde à l'humanité, a, comme tout autre fléau, tout autre mal, son correctif à côté; et, en entassant dans les mains les plus viles, les métaux qui coulent du Nouveau-Monde dans l'Europe, rend ce nouveau torrent, qui prendra fin comme tous les autres, moins dangereux pour les ravages de la guerre, que ne le furent les trésors de l'Asie, les mines de Mésopotamie, du mont Niphathès

et de l'Espagne, qui armèrent la cupidité des conquérans.

Toutes ces choses, combinées au hasard en apparence, sont les murs creux qui servent d'appui à cette toile qui servait à vos devanciers de trône, de piège, et de repaire pour sucer les malheureux peuples, et que votre sagesse s'attache à rompre maintenant fil à fil. Les autres potentats, les autres constitutions ont les mêmes et de plus grands vices : je ne le leur dirai pas, car ils n'ont point d'oreilles : je ne vous l'aurais pas dit en commençant, parce qu'avec autant de sagesse vous n'aviez ni la même expérience ni le même acquis et crédit dans le monde, et toutes ces choses sont nécessaires ; mais, aujourd'hui, quelque chose que puissent dire et croire vos peuples, ou certains d'entre eux, votre réputation est excellemment faite ; tout vous est possible, et tout ce qui vous est possible est bien. *Rompez, rompez tout pacte avec l'impiété.* Les temps sont mûrs en leur genre, comme l'est dans le sien votre réputation. L'étoile des communications physiques, *la boussole*, le truchement des correspondances morales, *l'imprimerie*, ont paru trois siècles avant vous pour vous préparer lentement la voie ; jetez les yeux sur l'univers entier, non pour l'envahir dans les rêves d'un amour-propre exalté, vous n'en êtes pas capable ; mais pour l'embrasser dans le sein de la charité universelle, et pour voir tout grand dans la Providence, et devant elle tout petit : et vous y êtes infailliblement.

Ramené par ce sentiment à votre modestie naturelle, vous verrez en vous alors la pierre détachée

du haut de la montagne , qui va briser le colosse de la fausse politique, et le faire tomber en éclats. N'eussiez-vous que vos petits états, encore le premier grain de blé tient-il bien moins d'espace , et sa postérité néanmoins couvre aujourd'hui la surface du globe entier. Avouez hautement désormais , provoquez , fondez, protégez et surveillez l'instruction générale, sous la dictée du souverain ; en même temps, faites une constitution. Elle est simple : il s'agit uniquement d'être charpentier d'état, et de construire un édifice politique , dont chaque membre prête au tout, en reçoive la solidité. Etendez le pouvoir du prince , resserrez sa volonté; qu'il soit absolu sur ses conseils, et qu'il ne puisse en changer la forme ; qu'il nomme à tous les emplois , mais qu'il ne puisse choisir que dans les grades , et que les grades ne dépendent que du concours le plus scrupuleux ; que tout cela soit lié et contenu par l'opinion générale. Il est impossible de bannir du monde la république , ce serait vouloir empêcher les novellistes et les rapports : il est impossible que la république gouverne jamais bien , mais elle consulte très bien pour un chef absolu ; que la république donc soit universelle , générale et toujours subordonnée ; que rien ne puisse dire *non* au prince , si ce n'est la raison universelle , qui , terrestrement parlant, est Dieu.

(*Lettre datée de Paris , du 5 septembre 1775*).



## SOMMAIRES

### DES LIVRES CONTENUS DANS CE VOLUME.



#### SOMMAIRE DU LIVRE X.

Le marquis de Mirabeau. — Ses principes d'homme. — Son opinion sur son style et ses écrits. — Correspondance avec le marquis Longo. — Mirabeau sorti du donjon de Vincennes. — Relations de famille. — Mirabeau justifié de quelques reproches. — Sa conduite difficile entre son père et sa mère. — Procès de famille. — Séparation judiciaire entre son père et sa mère. — Mirabeau chez M. Boucher. — HONORÉ. — Meilleurs sentimens du marquis. — L'entrevue. — Les économistes. — M. Turgot et Louis XVI. — Mort de M. Turgot. — Mirabeau au Bignon. — Réfutation des biographes. — Les poésies de Mirabeau. — Nouvelles épreuves. — Le père apologiste de son fils. — Incrédulité du bailli. — L'enfant perroquet de 32 ans. — Mirabeau pie et geai par instinct. — L'épouvantail de coton. — Fragmens curieux de la correspondance du marquis. — Le vin, le jeu et les femmes. — La fusée et la foudre. — *La rognure des anges*. — Mort du *bon ange* de Vincennes, et chagrin de Mirabeau. — Le pupille et le pantin. — L'esprit frelon. — Politique du marquis. — La sentence de Pontarlier. — Les deux affaires à arranger. — Nouvel accès de *postéromanie*. — Réunion et séparation de corps. — Les charmes du demi-veuvage. — Mauvaises dispositions de la famille de Marignane. — *La chemise et la peau*. — L'extinction des races. — Contradictions du marquis relevées par le bailli. Incroyables prédictions réalisées. Jugement du bailli de Mirabeau

sur l'état de la noblesse. — Madame de Pailly et les malheurs domestiques de la maison de Mirabeau. — Les femmes d'esprit. — *Sainte Jalouserie*. — Discussion délicate entre le bailli et le marquis. — La petite pensionnaire au couvent de Montargis, et la sœur religieuse. — Suite de la discussion, et le faible des grands hommes. — Influence d'une étrangère dans une famille. — La dame noire. — L'amour des femmes. — Henri IV, le maréchal de Saxe, Turenne et Bayard. — Les mouches et les éléphants. — *Le bon bailli!* — Une seule querelle en cinquante ans de correspondance. — Mirabeau toujours contumace. Projet d'appel de la sentence. — Difficultés imprévues. — *Les gens d'écriture*. — *La Robinaille*. — Qui fut coupable, de Sophie ou de Mirabeau? — Les cabinets de beurre. — Généreuse conduite de Mirabeau à l'égard de Sophie. — M. de Monnier hors de cause. — Madame de Valdahon. — Mirabeau défiant la tempête.

#### SOMMAIRE DU LIVRE XI.

Départ du Bignon. — Des Biron, conseil de Mirabeau. — L'avocat devenu la copiste de son client. — Arrivée à Pontarlier. — Mirabeau prisonnier volontaire. — Mauvaise disposition des gens de justice. — Actes irréguliers. — Interrogatoires. — Demande d'élargissement provisoire. — Sombarde, substitut du procureur du roi. — Publication d'un premier Mémoire. — Dignité et logique de Mirabeau. — Jugement porté par Mirabeau sur lui-même, extraits de sa correspondance inédite. — Le marquis approuvant la conduite de son fils. — Nouveaux interrogatoires, et incompétence des juges français. — Offres de transaction repoussées par Mirabeau. — Changement nouveau du marquis, et le mémoire désapprouvé. — Prévention des juges, et intrigues des parties. — *Seul contre tous*, devise de Mirabeau. — Publicité essentielle. — Réflexions de Mirabeau sur sa situation. — Les Petites-Maisons. — Approbation de la famille de Ruffey. — Appel poursuivi à Besançon, et apparition du second Mémoire. — Nouveau mécontentement du marquis. — Opinion contraire du bailli. — L'infame Babylone. — Contraste frappant dans la correspondance des deux frères. — Rejet de la demande d'élargissement provisoire. — Mot énergique de Mirabeau. — La passion éteinte par la jalousie. — Preuves d'un caractère inébranlable. — Négociations entamées par le marquis. — Résistance de Mirabeau.

— Persistance du marquis. — Danger sérieux de la position de Mirabeau. — Publication d'un troisième Mémoire. — Acharnement du substitut Sombarde. — Refus de toute entremise. — Négociations continuées par le marquis. — Nouvelles influences du marquis sur l'esprit du bailli. — Caractère de la défense de Mirabeau. — Étranges opinions du marquis sur son fils. — Les prétendus auxiliaires de Mirabeau. — Linguet et le marquis de Sade. — Nouvelle sévérité et nouveaux embarras. — Transaction. — Embarras d'argent. — Que faire de la liberté recouvrée? — Mirabeau sans asile. — Le besoin d'un coup d'épée. — Demande d'une pension, et projet d'expatriation. — Changement d'idées, et retour en Provence. — Un mot sur madame de Cabris, son portrait véritable. — Égaremens expliqués, et retour à la vertu. — Les biographes calomnieux. — Rectifications indispensables au sujet de Sophie. — La vérité sur sa mort. — L'histoire substituée au roman.

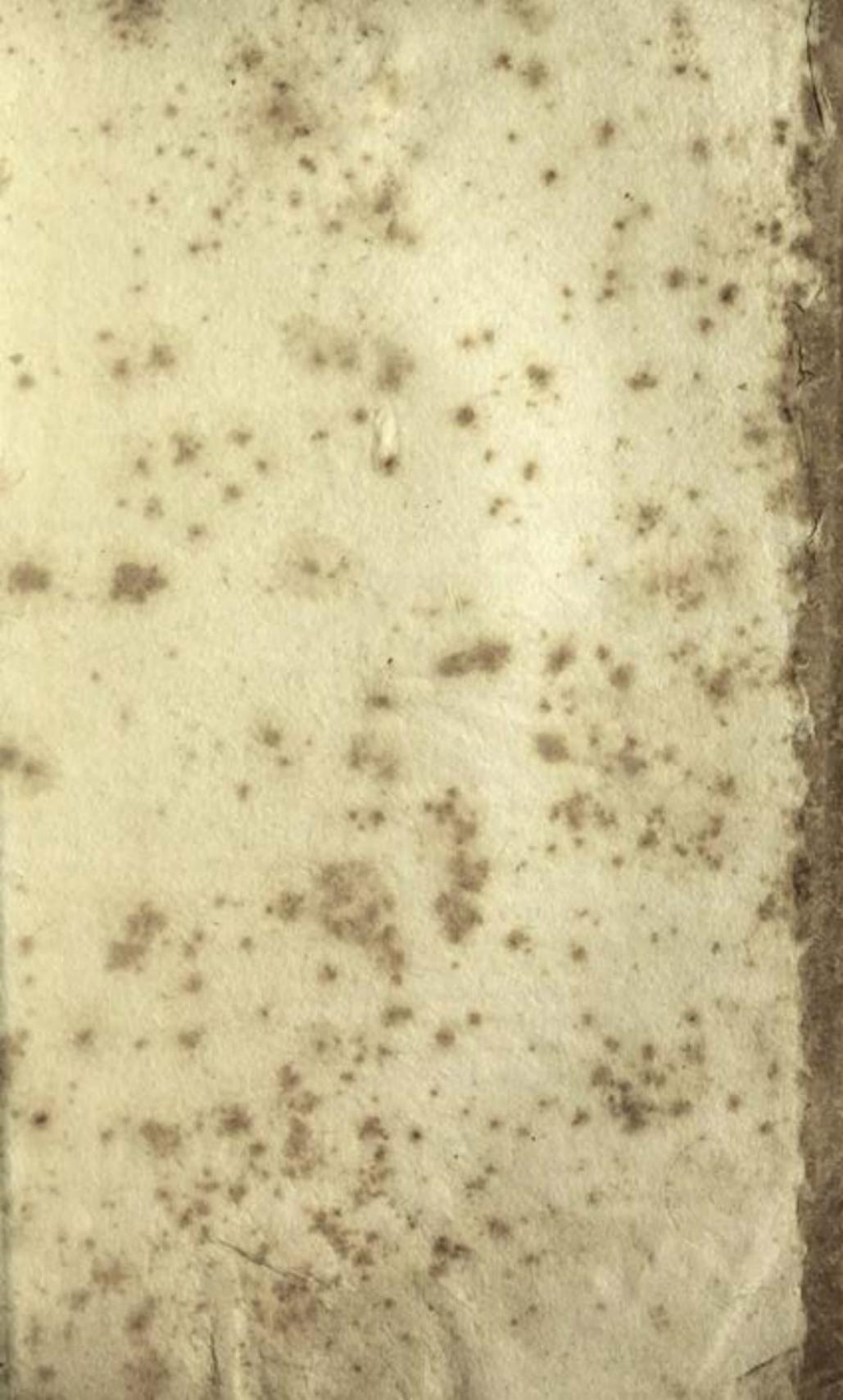
#### SOMMAIRE DU LIVRE XII.

Répuissance du bailli de Mirabeau à recevoir son neveu. — Toujours l'orgueil du nom. — Le rôle de Bhadamiste. — Le neveu fêté par l'oncle qui devait le maltraiter. — L'oncle et le neveu en présence. — Effet de la séduction de Mirabeau, et réconciliation complète. — Changement total du bailli. — Le fils toujours mal jugé par le père. — Charlemagne et le fils parricide. — Silence de Mirabeau envers sa mère sur l'affaire de Pontarlier. — Histoire d'une dépêche. — L'intendant Gressien. — Orgueil seigneurial et paternel. — Bons témoignages du bailli. — *L'honneur dans les châteaux.* — Un coin du tableau de Paris. — Remontrances fraternelles. — Changement survenu en Mirabeau. — Caractères développés par des citations. — Difficultés d'un rapprochement entre Mirabeau et sa femme. — Les collatéraux, *impia gens.* — Neutralité apparente du marquis. — Inutilité des voies amiables. — Versatilité du marquis. — Les déclarations d'amour sur papier marqué. — Machinations de la famille de Marignane. — La faute du marquis. — Les torts de madame de Mirabeau. — Les avis femelles. — *La race effrénée des Mirabeau.* — Mémoire injurieux. — Le Caton de nouvelle fabrique. — Abus d'une correspondance. — Crainte d'une publication. — Découragement du bailli. — La fable du *meunier, son fils et l'âne.* — Le diable de la scribomanie. — Sainteté du secret des lettres. — Négociations et plaidoiries.

## SOMMAIRE DU LIVRE XIII.

Procès éclatant. — Fragment d'un *factum* inédit de Mirabeau. — La femme et le mari. — Correspondances piquantes et affaires de famille. — Mirabeau son propre avocat. — Le beau-père à l'audience. — Changemens dans les mœurs. — Désir sincère de Mirabeau de se réunir à sa femme. — Opposition de la famille de Marignane. — Publication de pièces et de Mémoires. — Menace indigne. — Les lettres confidentielles. — Le père dénonciateur malgré lui. — Le bon droit de Mirabeau. — Mémoire infame. — Circonstances rappelées par Mirabeau. — La statue de la Pudeur. — Pénélope et Émilie. — L'homme noir et l'ange de paix. — Influence de famille, et la femme circonvenue. — Tout espoir de conciliation perdu. — Acharnement des adversaires de Mirabeau. — Modèle d'éloquence et réfutation victorieuse. — Mirabeau devant la grand'chambre. — Imposture détruite à l'occasion d'une lettre. — Allégations sans preuves. — L'archiduc de Milan. — L'avocat Portalis. — Le procès gagné devant l'opinion publique. — Éloquence de Mirabeau, et le plaidoyer de cinq heures. — L'adversaire foudroyé. — Le jugement. — M. de Galiffet et lord Peterborough. — Duel. — Les témoins en livrée. — M. de Galiffet blessé par Mirabeau. — Réconciliation entre les combattans. — Découragement du bailli. — Les héritiers vivans du nom de Mirabeau. — Chances d'un recours en cassation, et opposition du marquis — Nouvelle animosité du marquis contre son fils. — Intrigues contre Mirabeau. — M. de Miroménil. — Un dernier mot sur madame de Mirabeau et sa vie après la séparation. — Chances tardives de réunion interrompues par la mort de Mirabeau. — Sa veuve remariée. — Nouveau veuvage et reprise du nom de Mirabeau. — Tendresse posthume. — Mort de M<sup>me</sup> de Mirabeau. — Fin de la vie privée, et commencement de la vie politique.

FIN.



## Publications Nouvelles.

- DE L'ÉDUCATION DES MÈRES DE FAMILLE, ou de la civilisation du genre humain par les femmes, par *L. Aimé-Martin*. 3 vol. in-18.
- HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par *Thiers*. 6 beaux vol. 8° ornés du portrait de l'auteur.
- LE MIE PRIGIONI, *memorie di Silvio Pellico* (en Italien). 3 vol. in-18.
- VENEZIA LA BELLA, par *Alphonse Royer*, auteur des *Mauvais Garçons*. 3 vol. in-18.
- LA REINE HORTENSE en Italie, en France et en Angleterre. 1 vol. in-18.
- L'IRONIE, par *Gustave Drouineau*. 3 vol. in-18.
- DEUX CŒURS DE FEMME, par *Napoléon d'Abrantès*. 1 vol. in-18.
- LES FRANCS TAUPINS, histoire du temps de Charles VII, 1440, par le bibliophile *Jacob*. 3 vol. in-18.
- LA VIGIE DE KOAT-YEN, roman maritime, par *Eugène Sue*. 4 vol. in-18.
- SCÈNES DE LA VIE DE PROVINCE, par *De Balzac*. 2 vol. in-18.
- CINQ-MARS, par *Alfred De Vigny*. 2 vol. in-18.
- JACQUES II A SAINT-GERMAIN, roman historique, par *Capéfigue*. 2 vol. in-18.
- LES OMBRAGES, par *Drouineau*. 1 vol. in-18.
- L'ANGLETERRE ET LES ANGLAIS, par *Bulwer*. 2 vol. in-18.
- UNE HEURE TROP TARD, par *Alphonse Karr*. 2 vol. in-18.